

VILLE DE NANTES

(DEPARTEMENT DE LA LOIRE-INFERIEURE.)

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE GG.

CULTES. — INSTRUCTION. — ASSISTANCE PUBLIQUE.

Extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures de la ville de Nantes¹¹.

GG. 529. (Liasse). — 8 pièces papier, 1 sceau.

1715-1754. — Baptêmes : Notre-Dame. — 9 nov. 1715, Marguerite-Louise, fille de Jean-B^{te} Le Brun, écrivain juré, et de Marguerite Moreau, créole de l'Amérique. — 2 avril 1734, 25 mars 1735 et 15 juillet 1737, Jeanne, Marie-Anne et Elizabeth, filles de M^{te} Jacques Ballet, sgr de la Chernadière, ancien président à la Chambre des comptes de Bretagne. — 31 mars 1749, Pierre, fils de n. h. Joseph Vallin, avocat en parlement ; mar. : Marie-Germaine Mellier, épouse d'Alexandre Buis, écuyer, ingénieur du roi.

GG. 530. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 76 pièces papier, 3 sceaux.

1506-1792. — Baptêmes : Saint-Clément. — 9 sept. 1506, Jeanne, fille d'Yvonnnet Lamoureux. — 15 oct. 1510, Mathelin, fils bâtard de M^e Guillaume Millet et de Vincenne du Boyas. — 18 nov. 1520, Bertrand, fils de Pierre Colin. — 16 sept..... Guillaume, fils de Colin Rousset ; parrains : messire Guillaume Roulin et Jean Maroyes¹². — 30 oct. 1678, Cathérine, fille de n. h. Etienne Bedoy, architecte et de Marie Molé ; par. : n. h. Daniel Bedoy, architecte. — 21 juillet 1734, Jean, fils d'h. h. René Cousin et de

Jeanne Arnaud ; p. : m^{re} Jérôme David, prêtre de chœur de S^t-Clément. — 8 janvier et 22 déc. 1739, Angélique, Nicolas et Louise, enfants (les deux derniers jumeaux) de Jacques Ballet, sgr de la Chenardière, ancien président à la Chambre des comptes de Bretagne. — 4 mars 1763, Jeanne, fille de Jacques Fremont, m^e en chirurgie. — 16 juin 1788, P. Alno, directeur de la communauté de S^t-Clément, suppléant à la cure, délivre un extrait de baptême du 5 août 1737.

GG. 531. (Liasse.) — 14 pièces papier, 1 sceau.

1724-1784. — Baptêmes : Saint-Denis. — 11 août 1746, Louise, fille de Louis Jouault du Colombier, directeur des postes à Nantes. — 8 juin 1758, Louise, fille de n. h. Jean-François Le Masson, s^r de Beauregard, et de Rose-Julie Le Normand. — 5 oct. 1770, Jean-Louis, fils de Jean-Joseph Lanier, lieutenant d'infanterie au bataillon de Pornic et de Thérèse-Marie Maujouan.

GG. 532. (Liasse.) — 139 pièces papier, 2 sceaux.

1701-1779. — Baptêmes : Saint-Donatien. — 24 oct. 1706, Marie, fille de Claude Cosnard ; p. : écuyer Nicolas Dureau, s^r de Terserys. — 21 oct. 1724, Joseph, fils de Julien Supiot ; p. : Joseph Moriceau, s^r des Fontenelles. — 11 avril 1736, Pierre, fils d'Etienne Le Roux ; p. : Pierre Léger, m^e chirurgien. — 22 nov. 1744 et 28 avril 1749, Jeanne et René-Urbain, enfants d'h. h. Etienne La Haye et d'h. f. Jeanne Le Loup. — 31 oct. 1777, Jeanne-Marie, fille de Pierre Rolland ; p. : [messire]¹³ Jean

¹¹ Dans nos citations, nous avons fait choix d'actes n'ayant pas été mentionnés déjà ans l'inventaire des registres originaux.

¹² Les notes qui précèdent sont transcrites sur un feuillet de parchemin ayant jadis servi de couverture au registre des baptêmes de Saint-Clément de 1486 à 1501. Selon toute apparence, elles ont dû être utilisées pour la rédaction d'actes de baptême dans cette paroisse. Les registres de Saint-Clément font d'ailleurs défaut entre 1502 et 1533.

¹³ Ce titre, transcrit sur le registre original, a été supprimé sur l'extrait qui date de l'an IX. Les quelques additions qu'on trouvera entre

Fleuranceau, américain. — 29 sept. 1779, Angélique, fille de Laurent Richard, jardinier, née à la maison nommée la Folie près l'Épronnière.

GG. 533. (Liasse.) — 45 pièces papier, 3 sceaux.

1702-1781. — Baptêmes : Saint-Jacques de Pirmil. — 5 juin 1732, Marie-Jeanne, fille de Charles-Prudent Le Loup, ch^{er}, sgr de la Chapelle-Glain, et de Marie-Jeanne Mersan ; p. : n. h. Mersan, s^r de la Salmonnière ; m. : Marie Le Houx, femme de Jean de Chevigné, ch^{er}, sgr de la Charpentrais. — 27 mars 1739, Jean-Julien, fils de Jean Minat, m^e chirurgien, et de Jeanne Champeign ; p. : n. h. Jean Bontemps, négociant ; m. : Julienne Marguignon. — 27 mars 1744, André-Louis, fils de n. h. André Charet et d'Anne-Françoise-Bonne Descasaux ; p. : n. h. Louis Charet ; m. : Madeleine Stalpart, veuve de n. h. Guillaume Buitendik. — 26 juillet 1778, Anne, fille d'Antoine-François Rocherie, chirurgien.

GG. 534. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1721-1778. — Baptêmes : Saint-Jean en Saint-Pierre. — 26 février 1758, Jean-Olivier, fils de Jacques-Hippolyte de Monti et de Marie-Louise-Flavie Moraud ; p. : Jean Montaudouin ; m. : Catherine-Renée de Monti. — 31 déc. 1760 « une fille trouvée exposée dans l'église de Saint-Pierre, et qui a été levée par Raymond¹⁴, vicaire général et administrateur de l'Hôtel-Dieu ».

Baptêmes : Saint-Laurent. — 25 déc. 1721, Marie, fille de n. h. Hilarion Pichard, s^r des Islières, avocat à la cour. — 20 mai 1736, Joseph-Cyr, fils d'écuyer Augustin de la Pommeraye, sgr dud. lieu, et de Marguerite Luzeau. — 15 sept. 1749, Marie-Elisabeth, fille d'écuyer Claude Gauvain, sgr du Pavillon, et de Marie-Elisabeth Stalpaert ; p. : Alexis Gauvain, chanoine théologal de Nantes, oncle ; m. : Magdeleine Stalpaert, épouse de n. h. Louis Charet, négociant, capitaine de milice bourgeoise, tante. — 12 juin 1778, Sophie-Victoire-Reine, fille de Claude-Jean-Louis-Vincent de Beauveau-Craon, officier des vaisseaux, et de Marthe-Victoire [de] Marceillan son épouse, suivant extrait de leur mariage célébré à S^{te}-Rose de Léogane en Amérique, le 31 mai 1777.

GG. 535. (Liasse.) — 23 pièces papier, 1 sceau.

1720-1788. — Baptêmes : Saint-Léonard. — 21 juillet 1737, Sébastien, fils d'h. h. Michel Laurent, fabricant de bas au métier. — 20 juin 1760, baptême sous condition, d'une fille âgée de 17 ou 18 ans, délaissée âgée d'environ 5 ans, à la porte de la nommée Pineau, à Ancenis, et à laquelle a été donné le

crochets dans l'inventaire des liasses suivantes, proviennent également des registres originaux conservés aux Archives municipales.

¹⁴ *Sic* sur l'extrait délivré en l'an VIII. Lisez : l'abbé de Regnon, d'après le registre original.

nom de Françoise de la Porte ; m. : Françoise, fille d'Etienne Briaud, architecte et de Françoise Richard. — 17 déc. 1766, Jeanne-Françoise, fille d'Antoine Chevas, m^e teinturier, et de d^{lle} Marie Feriau. — 15 sept. 1773, Perrine, fille de Jean Flau, râpeur de tabac.

GG. 536. (Liasse.) — 120 pièces papier, 1 sceau.

1695-1782. — Baptêmes : Saint-Nicolas. — 16 mars 1704, François, fils de n. h. Mathurin Gauvain, s^r de la Bourdonnerie, avocat à la cour. — 28 juin 1714, Marie, fille de Pierre Cathelineau, receveur du pied fourché¹⁵, demeurant sur le pont S^t-Nicolas ; p. : Jean Tesnerel raffineur. — 21 nov. 1720, Renée-Marie, fille de n. h. Charles Tallemant, employé dans les affaires du roi, et d'Anne Pesneau. — 8 janvier 1724, Jean, fils de J.-B^{te} Couillard ; p. : n. h. Jean-Louis Marguerin ; m. : d^{lle} Marguerite Binet, femme de Rolland Denoël, capitaine de vaisseau. — 17 nov. 1734, Michel, fils d'Antoine Andrieu, faiseur de peignes, rue S^t-Nicolas. — 4 juin 1746, André-Charles, fils de [n. h.] Guillaume Bourgault du Coudray, ancien consul et échevin, et d'Anne Handriex. — 16 nov. 1748, Gatiens-François, fils d'écuyer Antoine Libault de la Barossière, ancien capitaine au régiment de Lorraine, et de Françoise Camax. — 10 avril 1760, Marie, fille de Jean-Marie de Trévelec de Kerolivier, ch^{er}, sgr de la Desnerie et de S^t-Donatien, et de Marguerite Le Comte. — 18 nov. 1765, Philippe-Augustin, fils de Pierre Bouyer, capitaine de navire, et de Renée Huet, demeurant à la Fosse, près la croix des Capucins. — 1^{er} déc. 1770, Claire, fille d'Esprit-Germain Ravel, fabricant d'indiennes au Bignon-Lestard. — 20 mars 1774, Marie-Anne, fille de Jean Boudet, lieutenant de cavalerie, milice de la compagnie de S^t-Pierre du Terie Rouge, dépendance du Fort-Dauphin, île S^t-Domingue, et de dame Gabrielle Picard ; p. : Jean Boudet, représentant M^e Creton, substitut du procureur du roi du Conseil supérieur du Cap-Français. — 6 dec. 1775, Amand-Pierre, fils d'écuyer René-Jean Reliquet de l'Épèrtière et de Marie Chevalier ; p. : n. h. Pierre Collenno, négociant et capitaine de milice bourgeoise de Nantes. — 23 août¹⁶ 1776, Jacques-Augustin, fils de Michel Van Neunen, négociant, et de Marie Praud de la Girardièrre, demeurant à la Fosse, au-dessous de l'Echelle aux oranges. — 21 avril 1777, Marie, fille de Pierre Maurel, perruquier, et de Julie Huron du Rocher ; p. : Jean-Marie de Maisonseule, ancien mousquetaire de la Garde, capitaine de dragons à S^t-Domingue. — 29 déc. 1777, René-Mathurin, fils du René-Charles Poydras, capitaine de navires, et de Marie-Jacques Thévenin.

GG. 537. (Liasse.) — 29 pièces papier.

¹⁵ Receveur des droits d'entrée sur le bétail qui a le pied fendu.

¹⁶ La leçon primitive *aust* a été fautiveusement corrigée par le mot *avril* sur l'extrait qui date de l'an VII.

1711-1786. — Baptêmes : Saint-Saturnin. — 6 juin 1717, Guillaume, fils de n. h. Antoine Gallon, marchand, s^r du Coin et des Avinaux, et de Marie Tiercelin ; p. : n. h. Guillaume Gallon, marchand, ancien marguillier, lieutenant de milice de Nantes. — 22 février 1725, Pierre-Ambroise, fils de Joseph Edelin, marchand ; m. : Marie Edelin, femme de Mathurin Hervé, s^r de la Bauche, consul en charge. — 17 oct. 1782, Céleste, fille de n. h. Vincent-Pierre Bridon de la Maillardière, marchand de draps de soie, capitaine de la milice bourgeoise, et de Louise Belloc. — 16 déc. 1786, Marie-Anne, fille de [n. h.] Louis-Marie Giraudeau, marchand de draps de soie, [officier de la milice bourgeoise], et de Marie-Anne Domingé de Meyracq.

GG. 538. (Liasse.) — 107 pièces papier, 2 sceaux.

1698-1792. — Baptêmes : Saint-Similien. — 5 oct. 1723, Sébastien, fils d'h. h. Antoine Leulliot et d'h. f. Marguerite Chupin. — 8 nov. 1738, Françoise-Jeanne, fille de Françoise Demoulins, maître en fait d'armes. — 1^{er} mars 1769, Victoire, fille de François Bobé, laboureur au Breil ; p. : [messire] Augustin-René-Ange de la Pommeraye, lieutenant de vaisseaux ; m. : [Marie]-Françoise de la Pommeraye. — 5 août 1771, Pierre-Similien, fils de Jean Cullere, marchand, [m^e] tanneur, et de [d^{lle}] Françoise de la Motte. — 18 mai 1772, Thérèse-Renée, fille de Simon Viard, capitaine de navire, et de d^{lle} Marie-Thérèse Dargent. — 29 déc. 1775, Jean-Jacques, fils de Jacques Bonnefoy, peintre, et de dame Marie Gely ; p. : Jean-B^{te} Boulanger, sculpteur. — 21 juillet 1785, Agathe, fille de Joseph Brière ; p. : messire François-Jacques-Louis Hay, ch^{er}, sgr de Slade, gentilhomme de la Chambre de Monsieur, frère du roi ; m. : Antoinette-Agathe Pascaud, femme de messire Arthur Montaudouin.

GG. 539. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1728-1774. — Baptêmes : Saint-Vincent. — 23 oct. 1754, Elisabeth, fille d'écuyer Henri Gouin, sgr du Fief, et de Thérèse Mercier ; p. : écuyer Jacques Mercier, oncle ; m. : Elisabeth Bizeul, épouse d'écuyer François Gouin, sgr de la Forgerie, oncle. — 22 février 1774, Félicité, fille de Charles Dignerone de Beauvoir et de Félicité Joubert du Collet ; p. : Jean Dignerone, américain, capitaine d'infanterie, oncle ; m. : Anne Le Jeune, épouse de Léonard Joubert, sgr du Collet, grand'mère.

GG. 540. (Liasse.) — 78 pièces papier, 1 sceau.

1691-1792. — Baptêmes : Sainte-Croix. — 11 février 1691, François, fils d'h. h. François Liénard, m^e fourbisseur d'épées, et d'h. f. Anne Gervais ; p. : h. h. François Liénard, aussi m^e fourbisseur, grand'père ; m. : h. f. Françoise Cott[r]eau, veuve, grand'mère du baptisé. —

11 mars 1731, François-Julien, fils de n. h. Julien Durand, conseiller du roi, marchand de draps de soie, ancien marguillier et échevin, et de d^{elle} Marie Montassier. — 18 juin 1735, Céleste-Ursule, fille de n. h. Pierre Leroy de Montillé, négociant, marguillier en charge, et de d^{lle} Marie Daniel ; p. : Pierre Daniel, s^r de Prémotais, oncle. — 13 février 1740, Eléonore, fille de n. Pierre-François Descasaux, sgr des Aubrais, capitaine de milice bourgeoise de Nantes. — 4 déc. 1744, Joseph-François, fils de Nicolas Arnoult, m^e chirurgien juré de Nantes. — 19 nov. 1749, Pierre, fils d'Urbain-Claude Violette, négociant ; p. : Pierre Plaisance, capitaine de vaisseau. — 5 juin 1753, Jacques-Guillaume, fils de Jacques Cousin, chirurgien major de vaisseaux, en voyage à la côte de Guinée, et de Renée Gaillard ; p. : Guillaume Cors, libraire, grand'oncle de l'enfant. — 21 nov. 1763, Anne, délaissée chez la Dubois de la barrière de Couëron, paraissant âgée d'un mois et présentée par la domestique de l'Hôtel-Dieu. — 30 nov. 1764, Anne-Marguerite, fille de n. h. Louis Duchon, négociant, et de Jeanne André. — 22 nov. 1765, Anne, fille de [n. M^e] Jean Texier de l'Ouvrardière, [avocat au parlement], et de Jeanne Haureix ; p. : [n. h.] Pierre Hervouet de la Rezinière, lieutenant d'infanterie. — 17 mai 1774, Jeanne-Françoise, fille de Guillaume Bouvet, imprimeur en indienne, et de Françoise Cassard.

GG. 541. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1736-1792. — Baptêmes : Sainte-Radegonde. — 23 sept. 1736, François, fils de Julien Richard, m^e cordonnier ; p. : écuyer François-Marie-Constantin Le Meunier des Gravières, demeurant paroisse de Chauvé ; m. Ursule Juchault, veuve d'écuyer Jean-B^{te} Bourdin, sgr du Brandy, demeurant par. du Port-Saint-Père. — 31 janvier 1749, Rose, fille de n. h. François Hilarion de la Lande, s^r de la Bigraizière, et de Rose Rebion. — 10 déc. 1753, 22 oct. 1755 et 22 mars 1758, Louis-Henri, Marie-Françoise et Anne-Jeanne, enfants de Christophe Boubel, bas officier des Invalides de la garnison du château, qui déclare ne savoir signer. — 5 août 1761, Charles-Marie, fils de Jacques Poussin, bas officier Invalide. — 13 sept. 1775, Marie-Jacqueline, fille de René-François Bernard, [sgr] de la Turmelière [et du Praud], et de Marie-Emilie de Gouyon ; p. : Augustin Deluynes, [sgr de la Bouvetière], oncle ; m. : Louise Bernard de la Turmelière, tante de l'enfant. — 28 janvier 1781, Jeanne-Thérèse, fille de Simon Blandin, soldat invalide de la compagnie de Gilson.

Baptêmes : Notre-Dame de la Fosse. — 23 déc. 1792, Jacques-Philippe, fils de Jacques Briand, charpentier de marine, absent.

GG. 542. (Liasse.) — 66 pièces papier, 5 sceaux.

1695-1792. — Mariages : Notre-Dame. = Saint-Clément. = Saint-Donatien. = Saint-Jacques de Pirmil.

— 22 avril 1777, Jean-Pierre, fils de feu Guy Meizignac, habitant à Saint-Domingue, et de feu dame Marguerite Boulier, originaire de l'Assomption Fondi de l'isle à Vache, et d^{lle} Marie-Rose Piveteau, de la Gréneraie. = Saint-Laurent. = Saint-Léonard. = Saint-Nicolas. — 15 janvier 1726, Jean Vincent, marchand, arrivé de l'île de la Martinique depuis cinq à six mois, et Jeanne Caret, mariés dans la chapelle de Launay, paroisse de Chantenay. — 4 février 1749, Jean-B^{te} Couillard, charpentier de navires, et Olive Audran, native de Redon, mariés dans la chapelle de S^t-Gabriel des Prêtres Hibernois. — 16 mai 1775, Jean-Jacques Christiani, tailleur, fils de feu François et d'Anne Busjero, natif de S^t-Pierre Durding, électorat de Cologne, et Louise Pilet, tailleur. — 28 oct. 1786, Gabriel-Jean Luneau, graveur aux manufactures royales d'indienne, natif de S^t-Sébastien-lès-Nantes, et d^{lle} Marie, fille de Pierre Porquet, m^c boulanger. = Saint-Saturnin. = Saint-Similien. — 27 juin 1758, Vincent Giron, bas officier du château de Nantes, de la compagnie de M. de Touscheronde, âgé de 47 ans, natif de S^t-Pierre-Lentin d'Orléans, et Renée Robineau; témoins: Pierre Lambert, Jacques Révérend, Jacques Maubert, qui signent et Christophe Boubel, qui ne signe, bas officiers du château. = Saint-Vincent. = Sainte-Croix. — 2 oct. 1770, Philbert Guibert, officier de navire, natif de S^t-Nicolas de Nantes, et d^{lle} Françoise-Julie Bruneau.

GG. 543. (Liasse.) — 135 pièces papier, 3 sceaux.

1709-1792. — Sépultures: Notre-Dame. = Saint-Clément. — 10 juillet 1740, dame Marguerite-Françoise Sourd, femme de n. h. Pierre Huct, s^f de la Bretinière. — 12 juillet 1774, Marie-Gabrielle Moinereau, veuve de n. h. Sébastien Turpin, négociant. = Saint-Denis. — 20 juillet 1737, écuyer Olivier Bonnet, s^f de la Verdrière, conseiller du roi et auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne, inhumé dans l'église. — 30 mai 1746, n. h. Julien Litoust, s^f de la Bretesche, ancien directeur de la Compagnie des Indes, veuf de Renée Le Febvre des Ferronières, inh. dans l'église. — 14 mai 1749, Pélagie Le Beau, épouse de n. h. Michel-Etienne Burot de l'Isle-Chalans. — 26 nov. 1757, écuyer Louis Gauvain, s^f de la Jousselinière. — 19 nov. 1763, Louise Meneust, inh. « dans notre chapelle de S^t-Gildas. » — 21 avril 1768, d^{lle} Rose-Julie Le Normant, épouse de m^c Jean Le Masson de Beauregard, huissier en la Chambre des comptes de Bretagne, inh. dans la chapelle des Carmes. — 13 nov. 1771, Nicolas Arnoult, m^c en chirurgie et chirurgien juré du roi, inh. dans l'église. — 4 août 1774, Elisabeth Le Bas, inh. dans la chapelle de S^t-Gildas. — 4 déc. 1786, n. h. Louis-Alexandre Ferriau, ancien marchand libraire de l'Université, natif de S^t-Sébastien, dioc. de Nantes, inh. au cimetière général. = Saint-Donatien. — 29 mars 1759, Laurent Navet, prévôt en charge de la confrérie de S^t-Michel.

— 21 déc. 1784, Julien Renaud, perrayer, noyé accidentellement dans l'Erdre, inh. après permission de M^r Fellonneau, m^c particulier des eaux et forêts. = Saint-Jacques de Pirmil. — 15 sept. 1732, Marie Padioleau, inh. dans le cimetière du chemin de Vertou, appelé le cimetière Bureau. — 9¹⁷ nov. 1745, Marie Tougeron, inh. dans le petit cimetière vis-à-vis l'église. — 18 déc. 1745, Radegonde Artaud, inh. dans le grand cimetière vis-à-vis l'église. — 22 avril 1761, Françoise Le Roux « inhumée à un des cimetières de céans. » — 30 janvier 1792, Jeanne Morisset, inh. au cimetière de Toussaints.

GG. 544. (Liasse.) — 76 pièces papier.

1707-1792. — Sépultures: Saint-Jean en Saint-Pierre. — 19 mars 1729, Gabriel Renou, marchand peigneur, inh. dans le caveau destiné aux sépultures de la paroisse Saint-Jean en Saint-Pierre. = Saint-Laurent. — 6 déc. 1751, Marie-Anne Anquetil, originaire de Coutances en Normandie, femme d'écuyer Jacques-François Huë, inh. dans l'église. — 29 juin 1761, Charles-Prudent Le Lou, ch^{ef}, sgr de la Chapelle-Glain et de la Bauche-Malo, époux de Jeanne Mersan, décédé en son hôtel rue du Moulin, transporté de S^t-Vincent à S^t-Laurent, inh. dans l'enfeu de sa famille. — 11 janvier 1788, Jeanne Supiot, épouse d'h. h. Jean-B^{te} Jolly, fondateur. = Saint-Léonard. — 20 nov. 1770, Etienne Taudy, fournier en fayence, natif de Charenton en Berry, inh. « dans notre cimetière. » — 20 juin 1777, d^{lle} Anne Ollivier, veuve de François Thomas, conseiller du roi, avocat à l'Amirauté de Nantes et procureur fiscal des regaires. — 12 janvier 1784, Jacques Durand, musicien, époux de Michelle Dallée. = Saint-Nicolas. — 28 avril 1727, dame Jeanne Le Roux, épouse d'écuyer Jacques Oger, s^f du Margat. — 25 janvier 1740, n. h. Charles Minière, demeurant à la Fosse. — 9 juillet 1741, d^{lle} Louise La Salle, femme d'Hyacinthe Bessaignet, m^c chirurgien. — 18 janvier 1744, Michel Durand, m^c boulanger, « décédé à la Nation. »¹⁸ — 5 nov. 1746, n. h. Albert Sengstack, négociant. — 9 mars 1756, François Dumoulin, m^c en fait d'armes. — 28 juin 1770, dame Françoise Gicqueau, veuve de n. h. Guillaume Béchet, négociant, inh. « sous la galerie du chapiteau. » — 19 janvier 1786, Marie Le Conte, femme de François Caroff, râpeur de tabac, « rue Guerrande. »

GG. 545. (Liasse.) — 119 pièces papier, 1 sceau.

1719-1792. — Sépultures: Saint-Saturnin. — 18 déc. 1742, d^{lle} Anne Berthelot, veuve de n. h. Pierre Edelin, négociant, inh. dans l'église. = Saint-Similien. — 28 déc. 1749, dame Paule-Renée Bernier, femme de n. h. Guy Bonet, négociant, inh. dans l'église; présents: n. h. Louis Bernier, négociant, Danyel de

¹⁷ Sic; le 7 d'après le registre original.

¹⁸ On trouve en 1771 et en 1787 la rue de la Nation; c'est aujourd'hui la rue des Marins, sur la Fosse.

Kervegant. — 11 nov. 1765, messire Augustin de la Pommeraye, ch^{er}, sgr du Breil, époux de Marguerite Luzeau de la Morinière, mot au château du Breil ; présent : messire René de la Pommeraye, recteur de S^t-Jean [de Nantes], frère du défunt. — 8 avril 1776, Marie Plessis, femme de Mathurin Tosse, imprimeur en peinture. = Saint-Vincent. — 4 sept. 1736, Catherine Bonnerie, femme d'h. h. Jean-François Rouverais, raffineur. = Sainte-Croix. — 26 mars 1736, Pierre Le Gauf, huissier au Consulat, inh. dans l'église. — 16 janvier 1743, Charlotte Le Blanc, inh. dans la chapelle des Jacobins. — 18 nov. 1758 et 22 février 1771, n. h. Urbain-Claude Violette, négociant, et dame Marie-Rose Bellot, sa femme. — 23 mars 1768, n. h. Louis Jouault, s^t du Colombier, ancien directeur des postes. — 2 juin 1776, écuyer Nicolas-Jean-Damien de Chandenier, secrétaire du roi et de ses finances, sgr des baronnies de « Quervoyer » [le Gué-au-Voyer, en S^t-Julien-de-Concelles] et de la Sénéchallière, époux d'Antoinette-Marie Rouxeau des Fontenelles, inh. « dans un enfeu privatif » eu la chapelle des Pères Dominicains. = Sainte-Radegonde. — 12 déc. 1762, n. M^e François Thomas, avocat du roi au siège de l'Amirauté et procureur fiscal des regaires. = Saint-Pierre, cathédrale. — 7 mai 1785, Philbert Gaudion, choriste-musicien¹⁹ de l'Eglise de Nantes, inh. dans l'église. = Notre-Dame de la Fosse.

GG. 546. (Liasse.) — 220 pièces papier, 4 sceaux.

1708-1792. — Sépultures : Aumônerie de Toussaints. — Aumôniers : 1752, N. Bodin ; 1763, J. Bouché ; 1787-1789, Tiret. = Hôtel-Dieu. — 7 déc. 1750, Louis Supiot, chasseur et tireur, de Loigné, dioc. d'Angers, inh. dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu. — 24 juin 1782, Toussaint Jourdan, dit Toussaint, invalide de la compagnie du château de Nantes, natif de Janzé, dioc. de Rennes. — 23 déc. 1786, Jean-Joseph Joli, de la paroisse de Mœneuvre au Comtat d'Avignon, signé : frère Julien Pichard, prêtre récollet. = Hôpital général du Sanitat. — Aumôniers : 1731-1732, Fonteneau ; 1736, G. Guérin ; 1743-1750, L. Reliquet ; 1752, J. Martin ; 1760-1765, L. Albert ; 1770, J.-B. Buron ; 1770-1775, J. Moyon ; 1787, G. Crespel ; 1792, Jean-François Beugeard.

GG. 547. (Liasse.) — 51 pièces papier, 37 sceaux.

1738-1791. — Baptêmes, mariages et sépultures : Pièces annexes. — 1750, Modification orthographique, sur requête d'écuyer Nicolas Berthrand, dont le nom sur le registre des baptêmes de S^t-Nicolas, à la date du 16 mars 1704, a été écrit Bertrand sans *h* : sa famille ayant toujours signé Berthrand. — 1771, Permission pour deux enfants de six et sept ans d'être l'un parrain et l'autre marraine.

¹⁹ Par suite d'un lapsus, l'extrait porte : choriste-marié.

Dispenses de deux bans et des fiançailles pour de nombreux mariages célébrés à S^t-Clément, émanées des évêques suivants dont elles portent les armoiries imprimées et les sceaux : Christophe-Louis Turpin Crissé de Sansay (1738-1745), Pierre Mauclerc de la Muzanchère (1749-1771), Jean-Augustin de Frétat de Sarra (1776-1783), Charles-Eutrope de la Laurencie (1785-1790). Dispenses : 21 déc. 1778, en faveur d'Anne-François-Augustin de la Bourdonnaye, domicilié à S^t-Georges de Rennes, et d'Elisabeth-Josèphe de Mauger, veuve ; 1^{er} oct. 1787, en faveur de Louis-Marie de Bourgues, de Basse-Goulaine, et de d^{lle} Marie-Claire-Adélaïde Trouvain. (Toutes ces pièces sont rédigées en latin). 12 sept. 1791, dispense de deux bans (il n'est plus question des fiançailles), au nom de « Julien Minée, par la miséricorde divine et le choix libre du Peuple, dans la communion du Saint-Siège Apostolique, évêque du département de la Loire-Inférieure, dont le siège est à Nantes, » en faveur de Pierre-Robert Bobierre, domicilié de S^t-Gatien de Tours, et de Cécile Bouzanne ; signé : † J. Minée, ev. du dép^t de la Loire-Inf. — 5 mai 1775, Sentence du Présidial enjoignant au recteur de S^t-Clément de marier Jean-Pierre Millot de Trouene, enseignant le dessin et les mathématiques, demeurant rue Briord, et Jeanne-Charlotte d'Artigue. — Publications de mariage par l'autorité ecclésiastique et décrets de mariage par le pouvoir civil.

29 oct. 1784, Certificat de décès pour Joseph de la Roque, invalide de la compagnie de Challoy, décédé à l'hospice ; signé : Challoy, capitaine commandant les Invalides au château de Nantes.

2 mai 1784, Abjuration du presbytérianisme faite à S^{te}-Croix par Jean-Pierre Corne, suisse du canton de Berne.

Extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures du diocèse de Nantes.

GG. 548. (Liasse.) — 112 pièces papier, 1 sceau.

1672-1791. — *Abbaretz* (1698-1782) — *Aigrefeuille* (1733-1779). — *Ancenis* (1672-1791). — Bapt., 28 août 1735, Charles, fils de René Durand ; p. : n. h. René Louvel, avocat au parlement, sénéchal de Château-Fremont ; m. : d^{lle} Hélène Testouin. — 15 nov. 1740, Julienne-Claude, fille de n. h. Claude Justeau, marchand et de d^{lle} Marie Martin ; p. : n. h. Claude Moreau, m^e chirurgien. — 16 sept. 1745, Louis, fils de n. h. Guillaume Poupard et de Jeanne Courtois ; p. : M^{re} Louis Gauguin, prêtre. — 13 juin 1750, Joseph, fils de Jacques Lavigne ; p. : h. h. Joseph Rousseau, architecte. — 14 avril 1754, Jean, fils de Louis Esseul ; p. : M^e Jean Le Marié, notaire royal apostolique. — 26 juillet 1774, Madeleine, fille de Guillaume-Marie Macé, chirurgien, originaire de S^t-Domingue, et de Marie-Madeleine Saint-Cernin de la Roche. — Sep., 30 déc. 1724, h. h. Jean Chauvineau, huissier royal. —

12 déc. 1748, n. h. Claude Justeau, marchand. — *Anetz* (1716-1763). — Bapt., 4 sept. 1716, Jean B^{te}-François, fils de M^e François Angebault, procureur fiscal du marquisat de Château-Fremont, et de Julienne Bellare. — Sép., 29 février 1736, M^e François Angebault, procureur fiscal de Château-Fremont ; présents : Charles Angebault, de l'Oratoire, son fils et n. h. Pierre Borré. — 24 avril 1742, d^{lle} Julienne Bellare, veuve du préc. ; présents : Jean-B^{te} Angebault son fils, avocat en parlement et Guillaume Foyneau, s^f du Tertre, son gendre. — *Arthon* (1719-1763). — *Auverné (le Grand)* (1714-1781). — Bapt., 23 mars 1714, François, fils de Michel de la Rue ; p. : n. h. François Bernard, s^f de la Tarterais (auj. la Tertrais) ; m. : d^{lle} Marie-Françoise Jan, demoiselle du Pas-Nantais. — *Auverné (le Petit)* (1718-1775). — *Avessac* (1736-1743).

GG. 549. (Liasse.) — 121 pièces papier, 1 sceau.

1697-1785. — *Batz* (1748-1756). — *Belligné* (1751-1784). — *La Benâte* (1736-1772). — Bapt., 4 sept. 1754, Armand-François, fils de n. h. Jacques Goéau, s^f des Revelières, et d'Ursule Tardiveau ; p. et m. : Alexandre-Aimé et Marie-Monique Goéau, frère et sœur de l'enfant. — Sép., 26 mai 1764, n. h. Jacques Goéau, s^f des Revelières, licencié ès lois, âgé de 55 ans ; présents ; n. h. Pierre Gaineau, s^f de l'Epinois, J.-B Bizeul, recteur de la Limouzinière. — *Le Bignon* (1712-1781). — Bapt., 24 avril 1726, Louise, fille de Julien Gaillard ; p. : M^e Louis Dupas, s^f de la Hauture ; m. : d^{lle} Jeanne des Jardins, femme d'h. h. Bernardin Le Breton, procureur au Présidial. — 2 nov. 1738, Hyacinthe-Charles, fils de M^e Charles Boudeville et de d^{lle} Anne Royer. — *Blain* (1697-1779). — Bapt., 21 mars 1697, Jacques, fils de Jacques Rolland, « homme de labeur » ; p. : Jacques Bidé, garde des forêts de la maison de Rohan, demeurant sur le pavé du château ; m. : d^{lle} Marie Cocaud, femme de n. h. Jean Cocaud, s^f de la Bidiais. L. Guihard des Jaunais, recteur de Blain a fait le baptême. — 7 février 1709, Maurice, fils de Julien Rocher. J.-Fr. Pelaud de la Villaubin, recteur de Blain. — 27 mai 1765, Julien, fils de Julien Bizeul, né à la Goupillais. — Sép., 25 avril 1767, Guillaume Meignen, mort au Pavé. F. Le Loup [de la Biliais], recteur de Blain. — *La Boissière* (1736-1748). — Bapt., 2 oct. 1742, Anne, fille de Pierre Pinardièrre ; p. : h. h. Gabriel Pelerin ; m. : d^{lle} Anne Letanneux. — *Bonnaevre* (1729-1776). — Prieurs-curés : 1729-1734, de Beaussen ; 1749-1760, Brossais ; 1776, Bodiguet. — *Bouaye* (1721-1759). — Bapt., 31 juillet 1757, Pierre-Joseph, fils de Pierre Bretet, aubergiste ; p. : h. h. Joseph Debec, m^c chirurgien du Port-S^t-Père — Sép., 5 mai 1746, n. h. Joseph Gallon, époux en secondes noces de d^{lle} Marguerite Lacosse. — *Bouée*, trêve de Savenay (1785). — *Bouguenais* (1702-1780). — Bapt., 9 mars 1707 ; Julien, fils de Mathurin Heurtin ; p. : François Peillac, s^f de la Haugardièrre. — *Bouin* « Notre-Dame de l'île de

Bouin, évêché de Nantes, province de Poitou. »²⁰ (1728-1775). — *Bourgneuf-en-Retz* (1740-1766). — Décès à l'hôpital en 1749, 1761, 1766. — *Boussay* (1710-1751). — *Bourron* (1718-1777). — *Brains* (1717-1761).

GG. 550. (Liasse.) — 201 pièces papier, 3 sceaux.

1691-1787. — *Campbon* (1717-1770). — Bapt., 2 mai 1717, Marie, fille de Jean du Poué ; p. : n. h. Bonaventure du Being, s^f de la Boucardière ; m. : dame Denise de l'Escorce, femme d'écuyer Jean-Alexandre du Maz. — Sép., 21 janvier 1729, Jean du Poué, âgé de 50 ans et Guyonne du Poué sa fille, âgée de 3 ans, inh. dans la chapelle S^{te}-Marguerite. — *Carquefou* (1694-1786). — Bapt., 20 avril 1694, Renée, fille de Mathurin Grasset ; p. : M^{re} Jacques Bretet ; m. : d^{lle} Michelle Coupperie, fille de Mons^r des Landes. — 21 juin 1703, Jeanne, fille de Mathurin Grasset ; le baptême fait par fr. Jean Langlois, religieux récollet de Nantes. — 13 sept. 1753, Pierre, fils de Jean Cheret ; p. Olivier Houssais, marguillier en charge. — Sép., 21 janvier 1786, François Billon, laboureur, décédé à la Barre, inh. au cimetière de N.-D. la Blanche. — 1732-1743, M. Cailleteau, prieur d'Hyers (var. Hyères) et recteur de Carquetou. — *Casson* (1701-1748). — Bapt., 18 juin 1733, Yves, fils de M^e Julien de Launay, procureur et notaire, et de d^{lle} Chavau ; p. : écuyer Yves Cailleau, s^f de Beaumont ; m. : d^{lle} Anne Chauvau. — *Le Cellier* (1702-1787). — *Champtoceaux* « Chantoceaux, dioc. de Nantes, province d'Anjou²¹. » (1731-1774). — Bapt., 25 avril 1762, Perrine, fille de Jacques Girard ; m. : d^{lle} Perrine-Charlotte Leten, épouse de Joseph Morin, notaire et procureur de la juridiction de Champtoceaux. — *Chantenay* (1729-1787). — Bapt., 19 oct. 1752, Anne, fille de Charles Bannier et de Rosalie Saligot ; p. : Gilles de Lisle Lequeu, m^c chirurgien ; m. : d^{lle} Anne Linssens. — Sép., 26 juin 1787, Vincent-Pierre Bridon de la Maillardière, décédé à la Conterrie, époux de Louise-Claire Belloc. — *La Chapelle-Basse-Mer et Barbechat* (1691-1781). — Bapt., 27 juin 1731, Michel, fils de Michel Drouet ; p. : hon. garçon Jacques Gicqueau, s^f de la Durasserrie ; m. : h. fille Françoise Gabillaud. — 17 mars 1745, Jeanne, fille de Charles Le Bannier et de Rosalie Saligot ; p. : h. h. René-Julien Saligot, s^f du Rocher, médecin de la Faculté de Montpellier ; m. : d^{lle} Anne Nypon. — Sép., 18 août 1695, Mathurine Bourdin, inh. « dans la chapelle de Barbechat, dépendante de la paroisse de la Chapelle-Basse-Mer. » — *La Chapelle-des-Marais* « La feuillette (succursale) des Marais, paroisse de Missillac. » (1731-1757). — *La Chapelle-Glain* (1741-1753). — Bapt., 31 mars 1749, Renée-Françoise, fille de M^e René-Antoine Robin, notaire et procureur de cette juridiction, et de d^{lle} Françoise Trebuchet ; p. : n. h. M^e René Fresnais, s^f de

²⁰ Auj. départ de la Vendée.

²¹ Auj. dép. de Maine-et-Loire.

la Richardais, avocat en parlement, sénéchal de cette juridiction ; m. : d^{lle} Françoise Louvigné. — Sép., 22 nov. 1753, René-Antoine Robin susdit, âgé de 34 ans ; parmi les présents : M^e Louis-Pierre Mouton, s^r des Fontennes, procureur fiscal de la seigneurie. — *La Chapelle-Heulin* (1716-1766). — Bapt., 20 février 1759, Pierre, fils de M^e Jean Merlaud, notaire et procureur de Livernière, « fabriqueur actuel », et de Catherine Regnier ; p. M^e Jean de Frondat, notaire à Nantes ; m. : Marie-Anne Nicolon, femme de M^e Guillaume Dugué, procureur fiscal du marquisat de Goulaine. — Sép., 13 déc. 1733, n. h. Joseph Edelin, marchand à Nantes, inh. dans l'église. — *La Chapelle-Launay* (1744-1766). — *La Chapelle-Saint-Sauveur* « trêve de Montrelais » (1736-1763). — *La Chapelle-sur-Erdre* (1712-1781). — Bapt., 27 oct. 1721, Pierre, fils de Pierre Jalais ; p. : h. h. Julien Martin, s^r de la Coutencièrre ; m. : d^{lle} Clémence Le Chevalier. — 13 mars 1732, François, fils de Jean Merlet ; p. : écuyer François Barillier, sgr du Saz ; m. : Louise Dubois, d^{lle} de la Louinière. — 21 février 1751, Jean, fils de Pierre Couillaud, du Petit Portrie en S^t-Donatien [de Nantes], baptisé « du consentement du recteur de S^t-Donatien, à cause de la rivière glacée. »

GG. 551. (Liasse.) — 131 pièces papier, 2 sceaux.

1698-1787. — *Châteaubriant* (Saint-Jean de Béré lès (1701-1787). — Bapt., 21 juillet 1701, Jean-François, fils de M^e Pierre Fouchier et de Perrine Besnier ; p. : Jean-François Fouchier, prêtre régent ; m. : Marguerite Besnier. — 25 sept. 1718, Jacqueline-Monique, fille de Christophe Provost, m^e chirurgien juré du roi, et de Monique Arondel ; p. : M^e Gilles Baudu, procureur fiscal de la vicomté de Fercé ; m. : Jacqueline Felot, épouse de n. h. René Gobé, sénéchal de Chamballan. — 25 janvier 1741, Jean-B^{te}, fils de René Crochet et de Catherine Baguet ; p. : Jean-B^{te} Regnier, s^r de la Monnerie ; m. : d^{lle} Louise Baguet. — 10 mai 1767, Victoire, fille de Jean Cartier, compagnon peigneur ; p. : Jean-Victorien Ballais, s^r de la Hardouinière ; m. : Jeanne-Françoise Denieul, d^{lle} du Parc. — Sép., 9 mai 1717, « fut inhumé dans le cimetière de S^t-Vincent le corps de Lebland... J'atteste que le cimetière de S^t-Vincent est adjacent de celui de S^t-Jean de Béré. » — *Châteauthébaud* (1733-1785). — Bapt., 13 avril 1738, Julien, fils de Julien Bernard ; p. : Jean-B^{te} Belordeal, s^r de la Gressière ; m. : Rose de Plumaugat. — *Chauvé* (1768-1770). — *Cheix* (1716-1741). — *Chéméré* (1769). — Bapt., 12 juillet 1769, Anne-Laurence, fille de François-René de Montigny, écuyer, « ancien premier supercargue au service de la Compagnie des Indes », et de Marguerite d'Arras, née au château de Princé ; p. par procureur : André de Montigny, s^r du Timeur, écuyer, avocat en parlement, ancien procureur du roi et lieutenant de maire de Lorient, subdélégué de l'intendant à Lorient, Hennebont et Port-Louis ; m. : Anne-Charlotte de la Grange, veuve de Louis d'Arras.

— *La Chevrolière* (1698-1781). — *Le Clion* (1766). — *Clisson* : 1° *La Madeleine du Temple* (1701-1763). — 2° *Notre-Dame* (1767-1784). — Sép., 26 oct. 1784, Madeleine Blanchard, inh. au cimetière de S^t-Gilles ; signé : J. Nouël de Kerbodec, chanoine, Braud, recteur de N.-D. — 3° *Saint-Gilles* (1758-1762). — 4° *Saint-Jacques* (1729-1743). — 5° *La Trinité* (1771). — 6° *Hôtel-Dieu* (1731-1775). Inhumations diverses dans le cimetière de l'hôpital. — *Conquereuil* (1771). — *Cordemais* (1752-1766). — *Corsept* (1748-1759). — *Couëron* (1716-1780). — Bapt., 15 déc. 1718, Thomas, fils de Jacques Guiheux ; p. : M^e Thomas Martin, procureur d'office de la châtellenie de Couëron ; m. : Marie Mainguy. — 19 janvier 1779, Julien, fils de Gildas Jubineau, marchand, ancien marguillier, et de Marie David ; p. : Julien Couëtoux. — *Couffé* (1720-1754). — *Le Croisic* (1717-1786). — *Crossac* (1709-1728). — Bapt., 10 déc. 1709, Michelle, fille d'h. h. Jean Blandin et de Marguerite Vailland ; p. : M^{ite} Jacques Chotard, vicaire de la paroisse ; m. : Michelle-Olive Boux, dame de Bellebat. — *Cugand* « en Marches Communes de Poitou et de Bretagne, évêché de Nantes²² » (1717-1769). — Bapt., 7 sept. 1753, Marguerite-Rosalie, fille de François Coudrin, m^e papetier ; p. : messire Charles-Alexandre de Vieux ; m. : d^{lle} Marguerite Forget.

GG. 552. (Liasse.) — 114 pièces papier, 2 sceaux.

1704-1790. — *Derval* (1719-1790). — Bapt., 29 janv. 1730, François, fils de Louis Chataigné ; p. : M^e François Gicqueau ; m. : d^{lle} Marie-Madeleine Levêque du Froussay. — 13 oct. 1761, Charles-Jean, fils de François Macé ; p. : n. h. Jean-Charles Polligné, s^r de la Chesnais ; m. : Jeanne Brochard du Boisvert. — Sép., 2 juin 1719, M^e Antoine Pelé, époux d'Anne Lebec, inh. dans l'église. — *Donges* (1748-1771). — Bapt., 2 juillet 1752, Pierre-Maurice, fils de n. h. Maurice Brière et de d^{lle} Jeanne-Yvonne Pichon, né « à la maison noble de Martigné ; » p. : n. h. François-Pierre de Launay ; m. : Jeanne-Marie Pichon. — 31 déc. 1771, Emmanuel²³, fils de n. M^e Cyprien Halgand, avocat à la cour, sénéchal de la vicomté de Donges, et de Pélagie Renouard ; p. : n. h. Emmanuel Olivaud, m^e en chirurgie ; m. : d^{lle} Marie-Rose Rivière. — *Doulon* (1705-1787). — Bapt., 24 août 1765, Pierre-René, fils de Bernard David, laboureur ; p. : n. h. Pierre-Marie Maublanc ; m. : d^{lle} Renée Guimou. — Sép., 27 déc. 1773, René Nidelet, meunier, époux de Jeanne Métivier ; parmi les présents ; noble homme Guillaume Métivier, boulanger, oncle du défunt. — *Drain* « évêché de Nantes en Anjou »²⁴ (1731-1742). — *Drefféac* (1761-1766). — *Erbray* (1736-1777). — *Escoublac* (1734-1748). — Bapt., 1^{er} juin 1734, Marie-Josèphe, fille d'Hervé Laudrain ; p. : écuyer Jean Le Pourceau, sgr

²² Auj. dép. de la Vendée.

²³ Cet enfant devint le célèbre amiral Halgand.

²⁴ Auj. Maine-et-Loire.

de Tréméac ; m. : Marie-Josèphe, fille d'écuyer Louis-François de Kerpoisson, sgr de Kerallant. — *Fay* (1746-1778). — *Fégréac* (1746-1767). — *Férel*²⁵ (1752). — *Fougeray*²⁶ (1704-1782). — *Freigné* « élection d'Angers, dioc. de Nantes »²⁷ (1758-1767). — *Fresnay* (1756-1764). — 2 sept. 1763, R. Hervé de la Bauche, recteur. — *Frossay* (1769). — *Le Fuilet* (1708)²⁸.

GG. 553. (Liasse.) — 123 pièces papier, 3 sceaux.

1697-1787. — *Le Gâvre* (1730-1779). — *Geneston* (1706-1786). — Bapt., 16 mars 1706, par F. Mauduit, chanoine régulier de l'abbaye de Geneston, en l'absence du prieur-recteur. — Prieurs-curés, chanoines réguliers : 26 janv. 1715, F. de Reminiac ; 5 juillet 1731, Pignon. — *Gétigné* (1712-1783). — *Gorges* (1705-1770). — Bapt., 4 avril 1721, Jacques, fils de M^{re} Jacques Pellerin et de Jeanne Richard ; p. : M^{re} Jacques Richard, grand-père de l'enfant. — 31 août 1770, Hélène, fille de Pierre Belordre de Beaupré et d'Hélène Bureau ; p. : Grégoire-René Massicot de Massic ; m. : Marie-Marguerite Ruzé. — *Goulaine (Basse-)* (1723-1765). — Bapt., 6 fév. 1724, Jeanne, fille de François Moreau ; p. : M^e Louis Toreau. — *Goulaine (Haute-)* (1730-1787). — Bapt., 8 fév. 1733, Pierre, fils de Simon Papin (avec une mention datée de 1765 : « certificat de la mort de Simon Papin père, milicien en garnison, signé de M. de la Bretonnière, capitaine). — Sép., 29 sept., 1774, Le sieur Georges Charles, époux de d^{lle} Marie-Thérèse Perron, décédé à sa maison de la Bourelière. — *Grand-Champ* (1733-1772). — Bapt., 19 mars 1768, Joseph-Michel, fils de Modeste Haureix de la Salle et de Marie-Anne Monnier ; p. : Jacques-Joseph Bazillais ; m. : Michelle-Claire Haureix (extrait de l'an IX « les qualifications préalablement supprimées »). — *Guémené-Penfao* (1697-1761). — *Guenrouet* (1747-1781). — *Guérande* (1714-1783). — Bapt., 25 août 1750, Jacques-Marie-Louis, fils de messire François de Combes et de Jeanne-Françoise Couëssin ; p. : messire Jacques-Anne de la Bourdonnaye, ch^{er}, sgr du Boishulin et de l'Auvergnac ; m. : Marie-Perrine Secillon de Couëssin de Kergal. — *La Haye*²⁹ (1719-1771). — Bapt., 1^{er} fév. 1756, Joseph-François-Marie Brossaud, fils des suivants. — Mar., 15 janvier 1753, Joseph-Marie Brossaud, s^r de la Pirotais, notaire et procureur de la prévôté de Vertou, fils de n. h. Henri Brossaud et de feu Louise-Marie Glotain, né à Cambon, et Marie-Anne-Françoise de la Haye, fille des feus Jean de la Haye, s^r de la Jugelais, alloué de Goulaine, sénéchal de la prévôté de Vertou et de la châtellenie de Château-Thébaud, et de Françoise Le Meneust, née à

²⁵ Auj. Morbihan.

²⁶ Auj. Le Grand-Fougeray, Ille-et-Vilaine.

²⁷ Auj. Maine-et-Loire.

²⁸ Auj. Maine-et-Loire.

²⁹ A présent La Haie-Fouassière.

La Haye. — Sép., 11 sept. 1756, Marie-Anne-Françoise de la Haye, susdite. — *Herbignac* (1735-1774). — *Héric* (1700-1772). — Bapt., 19 déc. 1772, Sophie-Perrine, fille de René-Charles Palierne de la Haudussais et d'Anne Colomiès ; p. : Pierre de Besné ; m. : Renée Blanchard de Varsavaux.

GG. 554. (Liasse.) — 101 pièces papier, 1 sceau.

1700-1790. — *Indre* (1749-1779). — Bapt., 18 juillet 1779, Louis, fils de Guillaume Bradâne, pilote, et de Marie-Anne Prin. — Sép., 31 déc. 1761, « s'est noyé à Painbœuf, par un mauvais temps, Mathurin Allais, barger. » — *Issé* (1725-1726). — *Jans* (1741-1750). — *Joué* (1705-1786). — *Ligné* (1700-1785). — Bapt., 28 mars 1713, Guillaume, fils de n. h. Claude Duvau et d'Anne Mercier ; p. : M^{re} Guillaume Duvau, prêtre, chapelain de la chapelle des Duvau ; m. : dame Marquise de Lomeau. — 21 juillet 1720, Renée, fille de m^c Bernardin Rivalan, chirurgien, et de Renée Jourdan ; p. : écuyer Charles de Pontual, s^r de la Touche ; m. : dame Marquise Delomeau. — Sép., 9 juillet 1725, n. h. Claude Duvau, s^r de la Sensive. — *La Limouzinière* (1749-1790). — Sép., 24 déc. 1763, Marie-Anne du Foy, femme d'écuyer Laurent Riou, s^r de Chassais, inh. dans le petit cimetière. — 5 juin 1772, écuyer Laurent Riou, s^r de Chassais. — 4 juillet 1772, écuyer J.-B. Riou, fils des précédents. — *Liré* « évêché de Nantes, province d'Anjou³⁰ » (1740-1780). — Sép., 30 juillet 1764, Jacqueline Bourget, femme de Mathurin Clémenceau, 45 ans, tuée par le tonnerre. — *Le Loroux-Bottereau* (1721-1789). — Bapt., 6 avril 1739, Pierre, fils de Guillaume Perron et de Marie Vezin, baptisé par le P. Laurian du Montier, récollet. — Sép., 2 janv. 1750, Guillaume Perron, inh. dans le grand cimetière par fr. Charles de Montaudouin, prêtre capucin. — *Lusanger* (1746).

GG. 555. (Liasse.) — 73 pièces papier.

1691-1782. — *Machecoul* : 1^o *Sainte-Croix* (1728-1774). — Bapt., 6 déc. 1744, Joseph, fils d'h. h. Joseph Praud, marchand, et d'Anne Lorieux ; p. : h. h. Jean Praud, marchand. — 2^o *La Trinité* (1736-1782). — Bapt., 13 déc. 1736, Marie-Marguerite, fille d'André Grenon et de Marguerite Martineau ; p. : messire Gabriel-Anne-Gacien de la Monnerays ; m. : d^{lle} Marguerite Morisset. — 29 sept. 1770, François-Louis, fils de Joseph Goupilleau, lieutenant d'infanterie, bataillon de Pornic, et de Catherine Fougery ; p. : Pierre Goupilleau, frère de l'enfant ; m. : Perrine-Renée Breton. — *Maisdon* (1714-1772). — Bapt., 20 déc. 1739, Pierre-François, fils de Pierre Mouillé ; p. : M^e François Douaud, notaire et greffier de Maisdon ; m. : d^{lle} Marthe Fremon. — *La Marne* (1751-1775). — *Marsac* (1712-1762). — Bapt., 20 avril 1755, Augustin, fils de Julien Ferré, cordonnier ; p. : messire Pierre-Augustin Bitault, ch^{er},

³⁰ Auj. dép. de Maine-et-Loire.

sg^r du Plessix ; m. : Madeleine Le Blay. — 5 juillet 1757, Guy-Gilles, fils d'h. h. Gilles Guérin et d'h. f. Marie Morice ; p. : Mi^{re} Guy Horlande, recteur du Gâvre ; m. : d^{lle} Geneviève Bouvays ; témoins : de la Fleuriaye Bouvays, fr. Agathange Derray, récollet sous-diacre, etc. — *Massérac* (1706). — *Mauves* (1691-1782). — Bapt., 19 oct. 1736, Renée, fille d'écuyer Olivier Bonnet, s^f de la Verdière, conseiller du roi et auditeur en la Chambre des comptes de Bretagne, et de Marie Terrien, demeurants à leur maison de la Verdière. — 30 oct. 1736, Pierre-François, fils de n. h. Pierre Huet, s^f du Cerlais et de Marguerite Lesourd, demeurants à la maison des Cercueils ; p. : n. h. François Barbard, s^f de la Barinière, alloué de Mauves et de Peslan ; m. : Perrine Mercier, sa femme. — 6 mai 1768, Louise, fille de n. h. Etienne Gemon, capitaine de navire, et de Louise-Françoise Gourhand ; p. : Etienne Gemon, frère de l'enfant ; m. : Marie de Fourneau ; présent : M^e Louis-Joseph Gourhand, procureur fiscal, grand-père de l'enfant. — Sép., 20 juin 1742, M^e Nicolas de Launay, procureur fiscal de Clermont. — 11 juin 1758, messire Armand d'Avaugour, commandant des gardes de la Marine à Brest, capitaine des vaisseaux du roi, s^r de Mauves et de Peslan, époux de Françoise du Guiny, décédé à son hôtel près les Minimes à Nantes, âgé de 84 ans, inh. dans la chapelle de Rouellan [en Mauves], dans le tombeau de ses ancêtres.

GG. 556. (Liasse.) — 103 pièces papier, 2 sceaux.

1695-1787. — *La Meilleraye* (1707-1783). — Bapt., 26 fév. 1756, Jean, fils d'Etienne Aubin ; p. : M^e Jean Lizé, s^f de la Partie. — *Mésanger* (1695-1774). — *Mesquer* (1699-1784). — Recteurs : 1717-1739, Yves Perraud ; 1745, De Sécillon de Kerfus ; 1784, J. Sauvager. — *Missillac* (1703-1748). — *Moison* (1700-1766). — Bapt., 8 déc. 1702, Pierre, fils d'h. h. Jean Dauffy, s^f de Vigne, et de Charlotte Lamballais ; p. : Pierre, fils M^e Jean Dauffy, s^f de la Paguais ; m. : Jeanne Dauffy. — Sép., 30 déc. 1700, M^e Jean Hoguerel, notaire de Château-briant. — 10 avril 1704, Patrice Mercerel, veuve dudit J. Hoguerel. — 26 oct. 1736, M^e Jean Trebuchet, s^f de la Jaunays, mouleur en chef à la Forge neuve, âgé de 50 ans ; présent : Michel Rocher, fondeur à ladite forge. — *Monnières* (1733-1787). — Bapt., 2 avril 1743, Louis-René, fils de Guy Fruchard ; p. : Louis fils de n. h. Alexandre Bureau ; m. : Renée, fille de n. h. René Vanasse. — 4 juin 1753, Julien, fils de Jean Manseau, baptisé par De Cappot, chapelain de la Galissonnière. — Sép., 27 juin 1745, Jean Garnier, sergent du marquisat de la Galissonnière. — 29 août 1763, Jean Manseau, inh. dans le cimetière de S^t-Michel [paroisse du Pallet] par permission du recteur de Monnières. — *Montbert* (1713-1780). — Bapt., 21 oct. 1752, Marie, fille de Jean Vinet, procureur fiscal de Montbert, et de Marie-Anne Lesné ; p. : M^e Gabriel Lesné, s^f de la Brosse ; m. : Laurence Vinet.

— 19 fév. 1755, Julie-Elisabeth, fille des mêmes ; p. : André Vinet prêtre ; m. : Marie Charreau. — 31 juillet 1770, Pierre, fils de Jean Favreau, baptisé par J. Savary, religieux de Clisson. — *Montfaucon* « S. Jacques de M., Bas-Anjou, dioc. de Nantes »³¹ (1755). — *Montoir* (1740-1765). — Sép., 29 déc. 1765, d^{lle} Marguerite Coquillard, femme de Mathurin Rivière, employé dans les Fermes du Roi, décédée à Méan, inh. au cimetière de la Trinité. — *Montrelais* (1728-1767). — *Mouais* (1761). — *Mouzeil* (1712-1782).

GG. 557. (Liasse.) — 145 pièces papier, 1 sceau.

1702-1790. — *Nivillac*³² (1754-1783). — *Nort* (1706-1790). — Bapt., 20 janv. 1706, François, fils de Gilles Belon ; p. : m^e François Peraud, procureur. — 24 mai 1720, Anne, fille de Louis Drouaud ; p. : M^e Joseph Potier, fils de M. de la Giboire Potier, sénéchal de Nort ; m. : d^{lle} Anne Perdoux. — 9 juillet 1741, Jeanne-Anne, fille d'Albert Moncof, « maître d'école de ce bourg, » et de Jeanne Wilmin ; p. : écuyer Martial de la Forest ; m. : d^{lle} Anne Potier. — Sép., 5 mai 1758, Albert Moncof, maître d'école. — 21 avril 1761, François Poullain, « maître apothicaire de ce bourg, » époux d'Angélique Bernardeau. — 24 février 1770, Jean Savary, tombé à l'eau au Port-Mulon, inh. par permission de M. Abraham, procureur fiscal de Nort. — 31 mai 1774, Angélique-Gabrielle Bernadeau, veuve de M^e François Poullain, femme de M^e Etienne-Louis Bayard, chirurgien juré ; présents : mi^{res} Céleste Pichelin de la Chapelle et Thaddée-Patrice Murphy, prêtres. — 12 avril 1781, Anne Métayé, décédée dans un bateau de Nort, venant de Nantes pour se rendre à Ligné. — *Noyal* (1764). — *Nozay* (1702-1784). — *Orvault* (1713-1785). — Bapt., 16 avril 1713, Jeanne, fille de Jean Renou ; p. : n. h. Joseph Brelet ; m. : d^{lle} Rose Chesneau. — *Oudon* (1715-1787.) — Bapt., 18 juillet 1729, Perrine, fille de Martin Derouet, m^e charpentier et de Perrine Le Duc, demeurants « en la ville d'Oudon » ; p. : n. h. Julien Richard, négociant à Nantes ; m. : Etienne Chaston, femme de n. h. Etienne Verry.

GG. 558. (Liasse) — 139 pièces papier.

1700-1789. — *Paimbœuf* : 1° *Saint-Louis* (1752-1789). — Bapt., 15 juin 1789, Joséphine, fille de Pierre Troiscent, née rue du Faisan. — Mar. dans la chapelle du Haut-Paimbœuf, h. h. Jean Viau, marchand tonnelier, et Marie-Anne, fille des feus Jean Tanguy, constructeur de navires, et Elisabeth Moysan. — 2° *Le Bas-Painbœuf* (1743). — 3° *Hôpital* (1766). — *Le Pallet* (1749-1780). — Bapt., 6 juin 1760, Marie, fille de n. M^e Charles Tallandeu, avocat au parlement, ancien sénéchal du Pallet, et de Marie Benoist ; p. : n. M^e Mierre Gyraud, s^f de la Bourderie,

³¹ Auj. Maine-et-Loire.

³² Auj. Morbihan.

greffier du Pallet; m. : Rose Benoist. — Sép., 11 janv. 1764, n. h. Charles Tallendeau susdit; présent: M^r Marion, sénéchal de Fromenteau, la Galissonnière et la Bretesche. — *Pannecé* (1741-1772). — Sép., 23 avril 1766, Jeanne Macé, veuve de M^e Michel Joubert, sergent de la baronnie d'Ancenis. — *Paulx* (1763-1782). — *Le Pellerin* (1714-1779). — Bapt., 30 sept. 1720, Pierre, fils d'h. h. Pierre Viridet, officier de vaisseaux, et de Françoise Blanchard; p. : n. h. Pierre Cahuau, capitaine de vaisseaux; m. : Jeanne Le Tou. — 8 août 1744, Claude, fils de Jean Novion, tailleur d'habits; p. : Jean-Marie Moulé, sculpteur; m. : d^{lle} Catherine Massonneau. — 8 avril 1768, Cécile, fille de Jean Bradâne et de Jeanne Rode; p. : Jean Vidron; m. : Julienne Bradâne. — Sép., 29 juillet 1749, Jean Novion, tailleur et sergent; présent: Michel Boivin, m^e d'école. — 29 mars 1776, Jean Charbonnier, « tombé par accident dans la rivière le 14 de ce mois près Richebourg, par. S^t-Clément [de Nantes], et trouvé hier en cette radde. » — *Petit-Mars* (1714-1783). — Bapt., 17 août 1719, Mathurine, fille de Michel Bodin; p. : M^e Pierre Deshaies, notaire de la baronnie de la Muce. — 28 février 1725, Jeanne, fille de Julien Viet; p. : Mi^{re} Pierre Courocé, vicaire de la paroisse; m. : h. f. Jeanne Cretay, femme d'h. h. François Bidet. — *Pierric* (1718-1774). — *Le Pin* (1702-1709). — Bapt., 22 avril 1702, Pierre, fils de Julien de Launai et de Louise Royné; p. : M^e Pierre Hodée; m. : d^{lle} Jeanne Pinson. — *Piriac* (1754). — *La Plaine* (1782). — *Plessé* (1700-1788). — Bapt., 6 mars 1715, François, fils de n. h. Jacques Gandouin et de Marie Courand; p. : François Couraud; m. : Geneviève-Françoise Guérin, dame de Quinsignac. — *Pontchâteau* (1718-1775). — *Pont-Saint-Martin* (1723-1772). — Bapt., 23 oct. 1753, Aimée-Félicité, fille de n. h. Gabriel Landais et de Renée Bertrand de la Cadinière, née à la Championnière; p. : Jean-B^{te} Bertrand de la Giclais, capitaine d'infanterie; m. : Suzanne Rolland, dame de la Riellière. — Sép., 15 août 1757, dame Renée Bertrand, et 17 déc. 1771, écuyer Gabriel Landais, s^r de la Cadinière, susdits, décédés à la Championnière. — *Pornic* (1739-1744). — Bapt., 27 août 1739, Anne-Jacquette, fille de Jean Le Cleve; p. : Jacques Sauvaget, chirurgien juré; m. : Anne-Marie de la Noe. — Sép., 21 janv. 1744, Jean Le Clef, inh. au cimetière de Recouvrance, de Pornic. — *Port-Saint-Père* (1745-1784). — Bapt., 28 fév. 1754, Angélique, fille de Pierre Jaulin, ancien fabriqueur, et de Marguerite Eperverier; p. : M^e François Coussays, ancien fabriqueur, notaire et greffier de plusieurs juridictions, lieutenant garde-côte de Machecoul; m. : d^{lle} Marie-Angélique Coussays. — *Pouillé* (1746). — *Prinquiau* (1751-1774). — *Puceul* (1733-1783). — Sép., 23 fév. 1755, écuyer Jean-B^{te} Pigeaud, sgr de Bohalard et de la Bellière, mort au château de Bohalard.

GG. 559. (Liasse.) — 70 pièces papier, 2 sceaux.

1700-1779. — *Quilly* (1775). — *La Remaudière* (1719-1769). — Bapt., 10 nov. 1719, Gabrielle, fille de Julien Menard; p. : messire Pierre-Jacques de Chambellé, ch^{er}, sgr de la Boissière; m. : d^{lle} Jeanne Bureau. — *Remouillé* (1719-1762). — Sép., 26 déc. 1719, Pierre Cattlineau, employé dans la brigade de ce Bureau, inh. dans l'église. — *La Renaudière*³³ (1753). — *Rezé* (1723-1779). — *Riaillé* (1702-1775). — Bapt., 5 fév. 1726, Jeanne, fille d'h. h. Jean Trebuchet et de Jeanne Perraud; p. : n. h. René Cholet; m. : Jeanne Trebuchet. — 25 sept. 1735, René, fils de Jean Gaignard; p. : écuyer René Le Segaller; m. : d^{lle} Pélagie-Renée Le Segaller. — *La Roche-Bernard*³⁴ (1752-1775). — Bapt., 11 mai 1769, Jeanne-Scholastique, fille de Nicolas Ménard, baptisée « dans l'église de St-Michel, doyenné de la Roche-Bernard, paroisse de Nivillac. » — 5 oct. 1775, Joseph, fils d'h. h. Antoine Juvenot, marchand, et de Jeanne Jagut (extr. des registres de la Roche-Sauveur, daté de l'an IX). — *Rochementru* (1740). — *Rouans* (1724-1771). — Sép., 6 mai 1769, d^{lle} Françoise Bretonnière, veuve de Jacques Chon. — *Rougé* (1700-1776). — *La Rouxière* (1703).

GG. 560. (Liasse) — 108 pièces papier.

1686-1790. — *Saffré* (1707-1790). — *Saint-Aignan* (1686-1769). — *Saint-André-des-Eaux* (1777). — *Saint-André-de-Treize-Voies*³⁵ (1701-1774). — *Saint-Brevin* (1759). — Bapt., 22 fév. 1759, Michel, fils de Joseph Bouteau; p. : h. h. Michel Besiau; m. : d^{lle} Rosalie Rampaud, femme de M^r Pierre Moinson. — *Saint-Colombin* (1712-1784). — Bapt., 4 juillet 1743, François, fils de n. h. François Le Vaulle, s^r de la Grammoire et de la Morinière, avocat à la cour, et de Louise Thomasset de la Gestièrre; p. : M^e Clair Templier, s^r des Essarts, ancien conseiller du roi et procureur à la Maîtrise des eaux et forêts de Nantes; m. : Françoise Le Vaulle de la Roussière. — Sép., 8 nov. 1735, M^e Pierre Gobin, contrôleur, notaire et procureur de la juridiction de Villeneuve en S^t-Colombin. — 25 avril 1754, d^{lle} Renée Texier, femme de n. h. Henri Maurin, s^r de la Gauvinière. — 9 avril 1760, n. h. Pierre Huet, s^r de la Bretinière, veuf de Marguerite Lesourd, époux de Françoise-Monique Bourye. — 26 juillet 1762, Pierre Renaudin, appareilleur de la par. S^t-Donatien de Nantes, mort en ce bourg « où il demeurerait pour faire les réparations de cette église. » — 18 avril 1771 et 30 sept. 1772, dame Louise Thomasset et n. M^e François Le Vaule, son mari, susdits, décédés à leur terre de la Rabatellière. — *Saint-Cyr-en-Retz* (1746). — *Saint-Dolay*³⁶ (1741-1773). — *Saint-Etienne-de-Mer-Morte* (1711-1741). — Bapt., 8 mai 1741, Honorée, fille de Louis Barteau et d'Anne Garriou;

³³ Auj. Maine-et-Loire.

³⁴ Auj. Morbihan.

³⁵ Auj. Vendée.

³⁶ Auj. Morbihan.

p. : n. h. Mathurin Crespin ; m. : d^{lle} Honorée Crochet. — *Saint-Etienne-de-Mont-Luc* (1714-1783). — Bapt., 13 juillet 1749, Jacques-Gilles, fils de François Maisonneuve ; p. : Jacques Brard, recteur de la paroisse ; m. : Catherine de Beauloré, épouse de Paul-Joseph de Bino, ch^{er}. — 29 juillet 1777, Joseph-François, fils de Louis-Antoine Le Loup de la Billiais et d'Anne-Claire Cotineau ; p. : Joseph-Gabriel de Monti de l'Ormière ; m. : Marie-Françoise Cotineau de Gallac, veuve de Louis Moreaud de la Haye du Deron. — Sép., 1^{er} déc. 1775, Marguerite Guihard, décédée au Chêne des Etats. — *Saint-Fiacre* (1733-1770). — Bapt., 31 août 1733, André, fils de Pierre Moriceau ; p. : n. h. André Bouyer, s^r des Giclais ; m. : Marie-Scolastique de Marquez. — 16 sept. 1750, Anne-Louise, fille de n. h. Guillaume Gallon et de Louise Martin ; p. : n. h. Pierre Bordage, m^d de draps ; m. : Anne, fille de n. h. Louis Foucher, m^d de draps à Nantes. — 1^{er} nov. 1761, 3 mars 1764, 17 juillet 1770, Marie-Madeleine, Cécile-Rosalie et Renée-Victoire, filles de Jacques Lefebvre, notaire, et de Marie-Cécile Boussaud.

GG. 561. (Liasse) — 109 pièces papier.

1695-1792. — *Saint-Géréon* (1718-1774). — Bapt., 11 mai 1743, Jeanne, fille de René Boisreau, marguillier en charge, et de Bonne Colineau. — 16 août 1770, Perrine, fille de Jean Hesnault, née au village de Belphagée. — *Saint-Germain* « près Montfaucon, Bas-Anjou »³⁷ (1759-1789). — *Saint-Gildas-des-Bois* (1749-1769). — *Saint-Herblain* (1724-1783). — Sép., 8 janv. 1774, n. h. Joseph Richard, s^r du Bois-aux-Loups, époux de Jeanne Mabit, décédé à la maison noble de la Patissière. — *Saint-Herblon* (1730-1781). — Bapt., 12 janv. 1759, Emerence-Claire, fille de M^e Pierre Moreau, greffier du marquisat de Châteaufremont, et de Julienne Guichard ; p. : M^e Charles-Alain Terrier, procureur et notaire dudit marquisat ; m. : Emerence Robert. — *Saint-Hilaire-de-Chaléons* (1773). — Bapt., 9 oct. 1773, Marie-Elisabeth, fille de Louis-Julien Thomas de la Grenonnière et de Marguerite-Geneviève Gigault ; p. : Guillaume Gigault ; m. : Marie Herbert, femme de Pierre-François Thomas de la Cailletière. — *Saint-Hilaire-du-Bois* (1740). — *Saint-Jean-de-Bouguenais*³⁸ (1743-1786). — *Saint-Jean-de-Corcoué* (1728-1784). — Bapt., 21 mai 1728, Françoise, fille de Joseph Daurie ; p. : Mi^{re} Jean Jullien, vicaire de la paroisse ; baptisée par M^e Voyneau, prieur de S^t-Etienne-de-Corcoué. — Sép., 7 juillet 1744, Joseph Daurie, sacristain. — *Saint-Julien-de-Concelles* (1706-1785). — Bapt., 18 mai 1706, Louis, fils de Mathurin Hyard ; m. : Anne, fille de M^e Pierre Libourne, s^r de la Verrie. — Sép., 19 déc. 1733, d^{lle} Jeanne des Loges, femme d'h. h. Pierre Vivant. — *Saint-Julien-de-Vouvantes* (1706-1768). — Bapt., 13 août 1706, Jean, fils de

³⁷ Auj. Maine-et-Loire.

³⁸ Auj. Saint-Jean-de-Boiseau.

Philippe Cormier et de Jeanne Pacory ; p. : h. h. Elie Esnaud ; m. : Jeanne Dupré, épouse de n. h. Pierre Jouneaux, s^r de la Bonaudière. — 20 nov. 1733, Marie, fille d'h. h. Ambroise Legendre et de Marie Cotier ; p. : n. et disc. Mi^{re} François-Gabriel Fouchier, prêtre ; m. : Rose-Renée de la Chevière, femme de messire René Freslon. — Sép., 15 avril 1738, h. f. Marie Cotier, inh. dans la chapelle de sainte Anne. — *Saint-Léger* (1727-1792). — *Saint-Lumine-de-Clisson* (1724-1742). — *Saint-Lumine-de-Coutais* (1695-1771). — Bapt., 27 sept. 1695, Etienne, fils de M^{re} Denis Padiolleau, s^r de la Gaillarderie, notaire, et d'Elisabeth Senard ; p. : Etienne Senard, prêtre chapelain ; m. : d^{lle} Jeanne Padiolleau. — *Saint-Mars-de-Coutais* (1706-1770). — *Saint-Mars-du-Désert* (1702-1774). — Bapt., 4 juillet 1709, Marie, fille d'André Berth ; p. : M^e Louis Le Feuvre, s^r du Paty. — 19 mars 1722, Eulalie, fille de Michel Levalet ; p. : Charles de la Coudeau ; m. : Marie-Anne Masson, épouse de n. h. Etienne Le Beau, avocat en parlement. — *Saint-Mars-la-Jaille* (1730-1775).

GG. 562. (Liasse) — 121 pièces papier, 5 sceaux.

1690-1790. — *Saint-Même* (1728-1741). — *Saint-Molf* (1744-1779). — *Saint-Nicolas-de-Redon* (1773). — *Saint-Père-en-Retz* (1746-1779). — Bapt., 6 déc. 1750, François-Jean, fils de n. h. Augustin Maublanc, s^r de la Teurterie, et de Marie-Madeleine Besson ; p. : François Baulliac, sgr du Pas, capitaine des Grenadiers royaux au bataillon de Nantes, époux d'Ozitte Maublanc ; m. : Jeanne Le Mère, épouse de n. h. Charles Maublanc, procureur au présidial de Nantes. — 18 fév. 1769, Perrine-Gabrielle, fille d'écuyer Pierre Blanchard, sgr du Haliou, et de Françoise-Marthe de Rougemont de Bois-Briord ; p. : Gabriel Loidet, m^e en chirurgie ; m. : Perrine de Maublanc. — Sép., 2 mars 1776, Marthe-Françoise de Rougemont de Bois-Briord, femme d'écuyer Pierre Blanchard de la Gariais, décédée à la « Gariais » [la Jariais], inh. sous la tour de cette église par Yves-Noël Prigent, recteur de S^{te}-Opportune [-en-Retz]. — 23 avril 1779, n. h. Augustin Maublanc de la Teurterie, capitaine de la milice bourgeoise garde-côte. — *Saint-Philbert-de-Grand-Lieu* (1713-1789). — Bapt., 15 déc. 1723, Anne, fille de Charles Gilbert ; p. : h. h. René-Pierre Gaultier, s^r des Fleurières ; m. : d^{lle} Marie Fournet. — 6 juillet 1774, Adrien, fils de Jean-B^{te} Hubert du Rocher et de Gabrielle Pitard, né au Rocher ; p. : Adrien-François Fourneau de la Mandoire, époux de Catherine Hubert du Rocher ; m. : Louise Terrien. — *Saint-Sauveur-de-Landemont*³⁹ (1742-1788). — Sép., 13 juillet 1742, h. h. Jean Le Breton, garde à cheval des forêts du Parc et de la Foucaudière ; présent : h. h. Jean Moreau, garde à pied desdites forêts. — *Saint-Sébastien* (1729-1777). — Bapt., 17 mai 1770, Marie-Renée, fille de Jacques Gitteau ; p. : René Poulle, capitaine de navire. — *Saint-Suplice-des-Landes* (1731-1735). — *Saint-*

³⁹ Auj. Maine-et-Loire.

Vincent-des-Landes (1760-1786). — *Sainte-Luce* (1701-1790). — *Sainte-Marie-de-Pornic* (1702-1706). — *Sainte-Pazanne* (1741-1768). — Bapt., 21 oct. 1768, Marguerite-Ursule, fille de M^e Alexis-Louis-Chaigneau, s^r du Sablon, notaire et procureur, et de Marguerite Gendron ; p. : M^e Joseph Léauté, procureur fiscal de S^{te}-Pazanne ; m. : Marguerite Deniau. — *Sautron* (1714-1751). — *Savenay* (1699-1787). — Bapt., 4 sept. 1744, Laurent, fils d'h. h. René Babonneau et de Lucrèce Lefevre ; p. : M^e Laurent Brossaud, notaire et procureur ; m. : Jeanne Georges. — 9 fév. 1787, Brigitte, fille de Guillaume Jouin ; m. : Marie-Eléonore de S^t-Aubin, représentée par Louise Pelletier. — *Sévérac* (1785). — Bapt., 1^{er} oct. 1785, Marie-Louis, fils de n. h. Elie-Jacques-Vincent Ravazé de Cran et de Louise-Jeanne Mercier. — *Sion* (1707). — Bapt., 10 oct. 1707, Pierre, fils de René Catel et de Jeanne Abin ; avec un certificat de 1737 relatant que le susdit René Catel est mort en la paroisse de Lusanger il y a 16 ou 17 ans, bien que son décès n'ait point été inscrit sur les registres de ladite paroisse. — *Soudan* (1758-1786). — *Soulvache* (1763). — *Sucé* (1690-1774). — Bapt., 23 oct. 1702, Placide, fils de Thomas Puton et de Mathurine Le Lou ; p. : n. h. Placide Maublanc, s^r de la Chenillère ; m. : d^{lle} Ursule Coury.

GG. 563. (Liasse.) — 71 pièces papier.

1689-1786. — *Teillé* (1741-1761). — *Thouaré* (1689-1785). — Sép., 31 août 1785, Jean Joly, couvreur de S^t-Clément de Nantes, dont le cadavre a été trouvé dans le bois de Thouaré, près la lande de Billoux. — *Les Touches* (1721-1786). — Sép., 26 août 1780, Gabrielle-Louise-Rosalie Beauchêne, dame de Montigné, épouse de n. M^e Jean-B^{te} Le Jeune, sgr de Vaugeon, grand-maître des Eaux et forêts du duché de Rohan et comté de Porhoët. — *Touvois* (1713-1780). — Bapt., 25 janv. 1713, Hyacinthe, fils de Gabriel Peltier : témoin au baptême : François du Teil, de s^r de Surenais. — *Trans* (1717-1766). — Sép., 4 fév. 1746, Jeanne Simon, décédée à la Barillerie, en Riaillé, inh. dans le cimetière de Trans « à cause des grandes eaux qui n'ont pas permis de porter le corps à l'église de Riaillé. » — *Treffieuc* (1756). — *Treillières* (1739-1779).

GG. 564. (Liasse.) — 152 pièces papier, 4 sceaux.

1685-1789. — *Vallet* (1700-1774). — Bapt., 25 avril 1732, Françoise, de parents inconnus, âgée d'environ 3 ans, « ci devant exposée à la maison conventuelle des dames religieuses de la Regripière : » p. : M^e François Brisson, procureur fiscal du Pallet ; m. : Françoise Heard, épouse de M^e Jean Bastard, notaire de la châtellenie du Pallet. — 28 avril 1753, Julien-Sébastien, fils de Julien Galliard ; p. : Sébastien Goguet, auditeur de la Chambre des comptes de Bretagne ; m. : d^{lle} Elisabeth Gicqueau. — 16 mars 1755, Pierre, fils de René

Martin ; p. : M^e Pierre Letourneux ; m. : Marie Rezeau, femme de M^e Montigny, procureur fiscal. — *Varadés* (1706-1781). — Bapt., 26 mars 1747, Renée, fille de François Cathelineau et de Julienne Giron. — Sép., 26 déc. 1751, François Cathelineau. — *La Varenne*, évêché de Nantes, province d'Anjou⁴⁰ (1751-1787). — *Vay* (1715-1766). — *Vertou* (1705-1789). — Bapt., 8 avril 1740, Jeanne-Françoise, fille de Julien Loiseau ; p. : n. h. François Chesnard ; m. : d^{lle} Jeanne Gaborit. — 18 janv. 1742, Guillaume, fils de Pierre Guillou ; p. : M^e Guillaume du Gué, clerc praticien, m. : d^{lle} Marie Bernard. — 24 sept. 1745, Jacques, fils de Jacques Guillou et de Marie Le Guay ; p. : n. h. Jean-François du Breuil ; m. : Marguerite Jacquet, épouse de n. h. François Garnier. — 11 oct. 1758, Françoise-Claire, fille de Charles-Julien Lefebure, huissier au présidial et sénéchaussée de Nantes, et de Julienne Allonneau ; p. : Jean-André Genardot, chirurgien à Nantes ; m. : Françoise Deleuse. — 8 nov. 1764, Etienne, fils de Pierre Le Tourneux ; p. : n. h. Etienne Maussion ; m. : d^{lle} Marie Chesnard. — Sép., 12 mars 1772, Marie-Jeanne Mersan, veuve de Charles-Prudent Le Loup, ch^{er} sgr de la Chapelle-Glain et de la Bauche-Malo. — *Vieillevigne* (1685-1764). — Bapt., 8 sept. 1701, Augustin, fils d'h. h. Gabriel Lainé et de d^{lle} Claude Bati ; p. : h. h. Luc de la Vauguyon, s^r de la Lardière ; m. : d^{lle} Jeanne Marsaud. — 29 mars 1724, Marie-Anne, fille de n. h. Joseph Lesné et d'Anne Francheteau ; p. : n. h. André Bonin, sénéchal de Montaigu et de Vieillevigne ; m. : Marie Thibaud de la Gauvinière. — 1^{er} janv. 1733, Marie-Anne, fille d'Augustin Lesné et de d^{lle} Marguerite Bossis ; p. : n. h. Jacques Guery, s^r de la Fuye ; m. : Marie Lesné. — 2 août 1748, François, fils de François Breteineau de l'Oiselière et de dame Marie-Anne Lesné ; p. : Joseph Dumas, ch^{er}, sgr de la Barillais, ancien capitaine de la garde-côte ; m. : d^{lle} Marie Francheteau, veuve Lesné. — *Vigneux* (1732-1779). — Bapt., 3 mars 1733, Catherine, fille de Melaine Baron ; p. : n. h. Jean Bruneau, s^r de la Salle ; m. : Catherine Edenin, épouse de n. h. Jean Bruneau, s^r de la Salle en Couëron. — *Vritz* (1744-1760). — *Vue* (1774).

GG. 565. (Liasse.) — 19 pièces papier, 1 sceau.

1664-1787. — *Diocèse de Nantes*. Mariages et sépultures : Pièces annexes. — Promesses et certificats de mariage délivrés par l'autorité ecclésiastique. — Décrets de mariage pour des mineurs prononcés par les cours de Guérande, Blain, Ancenis, Oudon, Goulaine et Vouvantes.

Lettre de Loquet, recteur du Pont-Saint-Martin, priant le recteur de Saint-Sébastien de rechercher le décès de Julienne Le Gay, femme de M^e Pierre du Bois (1695). — Certificat d'absence depuis 25 ans pour Jean Michaud, paroissien de Rezé (1736). — Certificats de décès délivrés par des curés, à la suite

⁴⁰ Auj. Maine-et-Loire.

d'enquêtes, après avoir constaté que ces décès n'avaient point été transcrits sur leurs registres. — Extraits mortuaires délivrés par le Bureau des classes du Croisie, pour René Le Baux, matelot mort sur la frégate la Comète, commandée par M. de Brugnon (1756), et pour Yves Le Devin, matelot canonnier décédé sur le vaisseau le Solitaire (1776).

Extraits des registres de baptêmes, mariages et sépultures, hors du diocèse de Nantes.

GG. 566. (Liasse.) — 11 pièces papier, 3 sceaux.

1707-1778. — AGEN : *Clairac* (1762). — *Duras* (1768). — AIRE : *Roquefort* (1778). — AIX : *Cucuron*. Bapt., 1^{er} oct. 1760, Louis-Frédéric-Jérôme, fils de Jean-Joseph-Elzéar du Bouquet et de Marie Morety ; p. : Joseph-Elzéar de Viens, à la place de Louis du Bouquet, capitaine au rég^t d'Auvergne, présentement à l'armée du Bas-Rhin ; m. : Marie-Anne du Bouquet de Viens. — ALBI : *Saint-Salvy-de-Fourestes* (1707). — AMIENS : *Amiens*, paroisse *Saint-Jacques* (1760). — *Abbeville*, par. *Saint-Vulfran de la Chaussée*. Bapt., 13 juin 1736, Jean-B^{te}, fils de Pierre Le Cat ; p. : Jean-Hector Dobiemer, tisseur en la manufacture royale. — *Grandvillers*. Mar., 25 oct. 1734, Gilles d'Hérissart et Marie-Marthe Chasail. — *Le Mesnil-Conteville* (1769). — *Saint-Aubin-Rivière* (1757).

GG. 567. (Liasse.) — 94 pièces papier, 46 sceaux.

1698-1783. — ANGERS : *Angers* : 1° *Notre-Dame de l'Esivière*. Sép., 14 déc. 1748, h. h. Jean-René Boucler, huissier de l'Université, époux de d^{lle} Marie Engoulant. — 2° *Saint-Denis* (1769). — 3° *Saint-Evrout* (1749). — 4° *Saint-Germain en Saint-Laud* (1715-1752). — 5° *Saint-Jacques* (1755-1778). — Sép., 13 sept. 1778, Marie Laisné, femme de Louis Poupard, travaillant à la manufacture des toiles peintes. — 6° *Saint-Jean-B^{te}* dit *Saint-Julien* (1749-1765). — 7° *Saint-Martin* (1704-1727). — Bapt., 14 août 1704, Mathieu, fils de Mathieu Lambert doreur ; p. : Jacques le Teslier, chirurgien. — 8° *Saint-Maurice* (1735-1776). — Bapt., 24 août 1754, René, fils de René Allory et de Marguerite Blondeau ; p. : François Allory, receveur de l'église d'Angers ; m. : Marie-Louise Sourdeau, femme de François Blondeau, receveur des portes d'Angers. — 9° *Saint-Maurille* (1774-1778). — Sép., 7 avril 1778, Louise-Jeanne Dailly de Douglas, femme de Claude Maujean, ancien m^e chirurgien juré. — 10° *Saint-Michel-de-la-Paluds* (1698-1780). — Bapt., 28 oct. 1698, Jean, fils d'h. h. Jean Jamin, m^e en fait d'armes, et de Marie-Anne de Hallais ; p. : h. h. Jean l'Allemant, bourgeois ; m. : Marie Jamin. — 11° *Saint-Michel-du-Tertre* (1719-1783). — Sép., 11 juin 1760, Jean Le Vasseur, lieutenant à la porte Cupif. — 7 juin 1779, Claude Maujean, ancien chirurgien, veuf de Louise d'Ailly. — 22 janv. 1783, Jean-André Bachelier, sgr de Bercy, la

Perrière, etc., veuf 1° de Françoise Le Clerc de la Ferrière, 2° d'Augustine-Geneviève Goddes de Varennes. — 12° *Saint-Nicolas* (1735). — 13° *Saint-Pierre* (1704-1780). — Bapt., 26 fév. 1780, Joseph-Louis, fils de Joseph Douaud et d'Anne Patrice ; p. : Louis-Jacques O'Sullivan ; m. : Marie-Josèphe Dugal, épouse d'Antoine Dally, négociant à S^t-Sébastien. — Sép., 26 avril 1756, h. h. Christophe Holstein, natif de Metz. — 14° *Saint-Samson* (1713). — 15° *Sainte-Croix*. Sép.⁴¹ 20 août 1764, h. h. Adrine Faligan, m^e en chirurgie. — 16° *La Trinité* (1723-1779)⁴². — 17° *Hôpital Saint-Jean-l'Evangeliste* (1709-1779). — Sép., 13 janv. 1709, Françoise de l'Épinne, native de S^t-Michel-du-Tertre. — 18° *Hôtel-Dieu* ou hôpital général de la Charité (1738-1782).

GG. 568. (Liasse.) — 70 pièces papier, 31 sceaux.

1707-1788. — ANGERS : *Andrezé* (1753-1774). — *Avrillé* (1761-1786). — Bapt., 17 mars 1761, Joseph, fils d'André-Jean Bachelier, sgr de Bercy, la Perrière et Avrillé, et de Françoise-Marguerite Le Clerc de la Ferrière ; p. : Joseph-Nicolas de Bercy, mousquetaire noire ; m. : Marie-Henriette de la Taste, femme de Philippe Le Clerc de la Ferrière, sgr de Vesins. — Sép., 8 avril 1761, Françoise-Marguerite Le Clerc de la Ferrière susdite, inh. dans l'église. — 13 nov. 1786, Marie des Marchais, épouse de Joseph Bachelier, sgr de Bercy, la Perrière et Avrillé. — *Baracé* (1736-1765). — *Bazouges* près Château-Gontier (1726). — *Beaufort* (1743-1782). — *Beaupreau* : 1° *Notre-Dame* (1721-1777). — Bapt., 10 janvier 1721, Auguste-Françoise, fille-d'h. h. Antoine Oudin, menuisier ; p. : Joseph Pelerin, écolier étudiant au collège de Bel-Air. — 2° *Saint-Martin* (1713-1749). — *Benais* (1764-1775). — *Blaison* (1724-1747). — *La Boissière-Saint-Florent*. (1748-1782). — *Botz* (1740-1766). — *Bouchamps* (1709-1719). — *Bourgueil* (1711). — *Bouzillé* (1709-1750). — Bapt., 9 avril 1709, Pierre, fils de Pierre Jousse, marchand ; p. : Pierre Testu, curé de Bouzillé ; m. : Jacquine Javeleau, femme de M^e Olivier Grimaud, notaire royal. — Sép., 19 avril 1716, M^e Pierre Jousse, voiturier par eau. — *Chalain* (1769). — *Chalonnnes-sur-Loire* (1718). — *Champtocé* (1736-1746). — *La Chapelle-d'Aligné* (1758-1767). — *La Chapelle-Blanche* (1727). — *Château-Gontier* : 1° *Saint-Jean-B^{te}* (1769). — 2° *Hôpital Saint-Julien* (1784-1785). — *Châteauneuf-sur-Sarthe* : 1° *Notre-Dame de Seronnes* (1747). — 2° *Sainte-André* (1758-1772). — *Chaufonds* (1760). — *Cheffes* (1752). — *Chemillé* (1716-1717). — *Choucé* (1713-1739). — Bapt., 13 mars 1713, Jean, fils de M^e Jean Hudault, marchand, et de Marguerite Le Moine ; p. : Pierre fils de M^e Hudault, m^e de la poste. — *Congrier* (1707-1781). — *Corné* (1735-1762). — *Craon* : *Hôtel-Dieu* (1788). — *Distré* (1712).

⁴¹ Transcrit à la suite d'une sépulture de la paroisse S^t-Pierre d'Angers.

⁴² Cf. d'autres actes copiés avec ceux des paroisses de N.-D de l'Esivière d'Angers et de Savennières.

1699-1791. — ANGERS: *Faye* (1723-1748). — *La Flèche*: 1° *Saint-Thomas* (1750-1777). — Bapt., 11 janv. 1756, Anne-Urbaine, fille de Laurent Davignon, marchand boisselier, et de Marie Boulé; p.: Jean Boulé, soldat au régiment de Limousin. — 2° *Hôtel-Dieu* (1722-1753).⁴³. — *Cesté* (1699-1785). — *L'Hôtellerie-de-Flée* (1752). — *Ingrandes* (1747-1781). — Bapt., 14 fév. 1752, Anne-Marguerite, fille d'Etienne Le Breton, m^e chirurgien à Tiercé, et de d^{lle} Jeanne Patas; p.: M^e Jacques Patas, procureur d'Ingrandes; m.: Anne du Mesnil, épouse d'Etienne Le Breton, m^e chirurgien. — Sép., 7 mars 1768, Etienne Le Breton, m^e chirurgien; présent: Urbain Courtois, prêtre, prieur d'Huisy. — *La Jubaudière* (1728). — *Juvardeil* (1736-1737). — *Livré* (1761). — *Longué* (1741). — *Le Louroux-Béconnais* (1722). — *Le Lude* (1713-1767)⁴⁴. — Bapt., 18 mars 1742, Jean-René, fils d'Etienne Derouyneau, marchand, et de Marie Le Nail; p.: Etienne Derouyneau, étudiant en philosophie. — *Marigné* (1711). — *Martigné-Briand* (1741-1745). — Bapt., 5 nov. 1741, René-Pierre, fils de René Poupard et de Françoise Baranger; p.: M^e Pierre Baranger, notaire royal à Vihiers. — Sép., 13 mars 1745, h. h. René Poupard, marchand; présents: Antoine Poupard, prêtre à Nueil, et Marin Bernier, chanoine de la collégiale Saint-Denis de Doué. — *Mazé* (1706-1732). — *La Meignanne* (1735). — *Montjean*. Sép., 23 juillet 1791, Jean André, époux de Marie-Françoise Allard, « pensionnaire, depuis deux ans de la maison et communauté des cidevant Cordeliers de Montjean ». — *Montpollin* (1771). — *Montrevault*. Sép., 9 oct. 1756, Olivier Davaudeau, cavalier de maréchaussée de cette paroisse. — *Mozé* (1760). — *Niafle* (1772). — *Notre-Dame-d'Allençon* (1769). — *Nyoiseau* (1705-1731). — *Parcé* (1723). — *La Poitevine* (1733-1757). — *Les Ponts-de-Cé* (1753-1754). — *La Potherie*. Bapt., 24 fév. 1743, Pierre, fils de Jean Le Vasseur, lieutenant de gabelle et d'Anne Laisné; p.: Pierre Gasneau, capitaine général des Fermes du roi au Plessis-Macé; m.: Jacquemine Laisné. — *Pouancé: Hôtel-Dieu* (1720-1729). — Extraits mortuaires délivrés par Claude-René Proust, aumônier de l'Hôtel-Dieu et prieur de Pouancé en 1743. — *Le Puiset-Doré* (1726-1772). — *Rochefort-sur-Loire* (1736-1779). — *Les Rosiers* (1749-1760). — *La Rouaudière* (1753-1760).

1683-1788. — ANGERS: *Saint-Augustin-des-Bois* (1735-1760). — *Saint-Barthélemy* (1743). — *Saint-Florent du château de Saumur* (1780). — *Saint-Florent-le-Vieil* (1716-1773). — *Saint-Georges-des-Sept-Voies* (1761). — *S^t-Georges-sur-Loire* (1744-1754). — Bapt., 4 mars 1744, administré par J. Naly,

⁴³ Cf. à la suite d'un acte de S^t-Thomas de la Flèche.

⁴⁴ Cf. à la suite d'un acte de l'Hôtel-Dieu de La Flèche.

prêtre, chanoine régulier, vicaire de l'abbaye et paroisse de S^t-Georges. — Sép., 26 mars 1754, faite par J. Perdit, prêtre, chanoine régulier, vicaire de l'abbaye et par. de S^t-Georges. — *Saint-Germain-d'Arcé* (1763-1788). — *Saint-Germain-des-Prés* (1765). — *Saint-Germain-du-Val* (1758-1785). — *Saint-Jean-des-Marais* (1718-1720)⁴⁵. — *Saint-Lambert-du-Lattay* (1742-1780). — *Saint-Laurent-du-Moltay* (1725-1731). — *Saint-Macaire* (1761-1762). — *Saint-Mathurin* (1708-1727). — *Saint-Michel-des-Bois* (1683-1694). — Mar., 9 nov. 1683, Guy, fils de M^e Michel Perdreau, et Louise Le Geay; présent: M^e Michel Perdreau, frère de l'époux. — *Saint-Pierre-du-Lac* (1716-1718). — *Saint-Quentin[-lès-Beaurepaire]* (1728)⁴⁶. — *Saint-Sigismond* (1737). — *Saint-Sylvain* (1745-1779). — *Sainte-Colombe* (1777-1782)⁴⁷. — *Saumur*: 1° *N.-D. de Nantilly* (1706-1750). — Bapt., 30 juin 1743, Penée, fille de Mathurin Vilneau, « bouzilleur », et de Jeanne Levoix. (A la suite): Certificat de Guitau, curé de Saumur, relatant que ledit Mathurin Vilneau est décédé le 3 oct. 1757 à l'hôpital royal de S^t-Joseph à Mabon, suivant certificat du s^r Chalot aumônier. — 2 oct. 1750, Nicolas, fils de François Peltier, traiteur, et de Françoise Renault; p.: Nicolas Lagofin, greffier de la Commission souveraine établie à Saumur; m.: Jeanne Savatier, épouse de Jean Jacques Reneaume, procureur à la sénéchaussée de Saumur. — 2° *Saint-Nicolas* (1723-1764). — Bapt., 18 fév. 1723, Louise, fille d'h. h. Gabriel Martin, marchand; p.: h. h. Moïse Savatier, m^d; m.: Louise-Nicole Le Febvre, femme de Jean Berry, droguiste. — 23 nov. 1764, Auguste-François, fils de René Beguin de Moulavé, négociant, et de Jeanne-Catherine Demeaux. — 3° *Saint-Pierre* (1714-1768). — 4° *Hôtel-Dieu* (1742-1760). — *Savennières* (1716-1768). — *Seiches et Mathefelon* (1723). — *Soulaire* (1717-1750). — *Souzay* (1724). — *Thouarcé* (1721-1766). — *Trélazé* (1734). — *Trères* (1765). — *Villemoisan* (1713-1744). — *Volandry* (1762).

1705-1779. — ANGOULEME: *Birac* (1737). — *L'Houmeau lès Angoulême*. Bapt., 31 janv. 1759, Hélié, fils de Pierre Chatelier, tourneur en fayence. — *Montignac-Charente* (1768). — *La Rochefoucauld*, paroisse *Saint-Cybard* (1767). — *Vars*. Bapt., 13 janv. 1751, François, fils de Jean Ferrain et de Françoise Potier; p.: François Morand, procureur en la baronnie de Vars; m.: Jeanne La Gravelle. — ARRAS: *Arras*, par. *Saint-Maurice*. Mar., 10 mai 1749, Pierre Lambert, sergent au régiment de Limousin, compagnie de M^r Devisé, et Jeanne-Claire Pira; témoins: Julien Bouladier sergent et Pierre Tisserant caporal dans la même compagnie: ledit mariage autorisé par MM. Devisé capitaine et de

⁴⁵ Cf. à la suite d'un acte de La Meignanne.

⁴⁶ A la suite d'un acte de l'Hôtellerie-de-Flée.

⁴⁷ Cf. à la suite d'un baptême de Saint-Thomas de la Flèche.

Vioménil de Belrupt commandant audit régiment. — Douai : 1° *Saint-Jacques* (1745-1775). — Bapt., 21 juin 1745, Jeanne, fille de Louis Guitton, soldat dans la milice d'Angers, compagnie de M^r du Cledat ; p. : Jacques Bellier, soldat au même bataillon ; m. : Françoise Saillart, femme de François Verrier, soldat au même bataillon. — 2 avril 1775, Catherine, fille de Louis-Bernard Forestier, caporal au rég^t de Navarre, compagnie de M^r Dervallier ; p. : François-Julien La Haye, sergent fourrier audit rég^t ; m. : Catherine Fleury, épouse de Jacques Rolland, musicien aud rég^t. — 2° *Saint-Pierre* (1760-1775). — *Saint-Nicolas-en-l'Atre* (1772). — AUCH : *Daugue* (1761). — *Masseube* (1750-1779). — AUTUN : *Châtel-Censoir* (1754). — *Moulins*, par. *Saint-Pierre* (1727). — AUXERRE : *Auxerre*, par. *Saint-Eusèbe* (1731-1761). — Sép. 14 sept. 1752, Geneviève Lenoir, épouse d'Olivier Evurat, juge consul de cette paroisse. — 11 nov. 1761, Olivier Evrat, marchand, inh. dans l'église derrière la chaire. — AVRANCHES : *Avranches*, par. *Saint-Gervais* (1772). — *Coulouvray* (1715-1739). — *Montanel*. Sép., 5 nov. 1754, Perrine Loisel, femme de Jean Richette, employé dans la Brigade de ce lieu. — *Montjoie* (arrondissement de Mortain) (1777). — *Mortain* (1705-1731). *Saint-James* (1763). — *Veziens* (1737). — BAYEUX : *Le Breuil* (1747). — *Caen*, par. *Notre-Dame* (1730). — *Fierville-la-Campagne* (1769). — *Luc* (1727). — *Mondrainville* (1749-1766). — *Roullours* (1774). — *Saint-Jean-des-Bois* (1712). — BEAUVAIS : *Beauvais*, par. *Saint-Laurent* (1778). — *Villers-Saint-Barthélemy* (1744-1761). — BESANÇON : *Auxonne*. Bapt., 14 juillet 1766, François-Benjamin, fils de Jacques Miellet, régisseur de la forêt de la Crochère d'Auxonne, et de Jeanne Billiard ; p. : Benjamin Billiard, huissier à Is-sur-Tille ; m. : Marie, femme de Vincent Salaud, chirurgien à Is-sur-Tille. — *Saint-Germain* (1741-1763). — *Saint-Sauveur* et *Luxeuil* (1757). — *Vesoul*, par. *Saint-Georges* (1739-1778). — Extraits délivrés en 1774 sur papier non timbré, par Flavigny, chanoine et curé de l'église collégiale et paroissiale de S^t-Georges de Vesoul, « où le papier timbré n'est point en usage. » — *Vitreux* (1770). — BEZIERS : *Aspiran* (1747).

GG. 572. (Liasse.) — 57 pièces papier, 27 sceaux.

1715-1785. — BLOIS : *Blois*, par. *Saint-Solenne*. Bapt., 2 nov. 1773, Lambert-Pierre, fils de Lambert de Loynes, négociant, et de Marguerite Le Rasle ; p. : Pierre-Louis Bourdon Laborde ; m. : Marie-Anne Cousin épouse de François Le Rasle, négociant. — *Autainville* (1748-1759). — *Courbouzon*. Bapt., 25 avril 1722, Michel, fils de Vincent Bourdonneau et d'Anne Huguet ; p. : Michel Menuet, m^c chirurgien. — *Cour-sur-Loire*. Bapt., 16 sept. 1769, Jean-B^{te}, fils de Jean-B^{te} Malmer, m^c d'école. — *Lignières* (1729). — *Menars-la-Ville* (1717-1746). — Bapt., 14 avril 1717, Louis-Michel, fils de Louis-Jacques Monceau, receveur du domaine de Menars-la-Ville, et

de Marie-Françoise de la Lande ; p. : Louis Gaillard praticien ; m. : Marie Rousseau, épouse de Michel Rousseau, officier du roi. — *Oucques* (1738). — *Saint-Claude-de-Diray* (1779-1785)⁴⁸. — Sép., 8 janv. 1785, Jean-B^{te} Malmer m^c d'école. — *Vendôme* : 1° *Saint-Bienheure* (1718-1762). — Bapt., 24 nov. 1730, Nicolas, fils d'Antoine Bruyère, soldat des Invalides. — 2° *Saint-Martin* (1715). — 3° *Hôtel-Dieu* (1722-1735). — Sép., 5 mars 1735, Antoine Brière, dit La Redoute, soldat invalide. — *Vienne-lès-Blois* (1736) — BORDEAUX : *Bordeaux* : 1° *Saint-André* (1738-1743). — 2° *Saint-Seurin*. Bapt., 5 nov. 1750, Jean, fils de Louis du Vergé, négociant, et de Françoise Alain. — 3° *Sainte-Croix* (1717). — 4° *Sainte-Eulalie* (1749). — 5° *Hôpital Saint-André* (1722-1740). — *Blaye* (1777). — *Coutras* (1744). — *Plassac* (1770). — *Saint-Louis-près-Blaye*. Bapt., 26 juillet 1766, Jacques, fils de Jean Joli, marchand colporteur ; p. : Jacques Janneux, brigadier de maréchaussée. — BOULOGNE-SUR-MER : *Beutin* (1762-1771). — BOURGES : *Châteauroux* : *Hôtel-Dieu* (1776). — *Civray* (1772). — *Habilly-lès-Buzançais* (1759). — *Jovard* (1722). — *Lunery* (1765). — *Néris-les-Bains*. Sép., 24 mai 1764, Gilbert Pommier, marchand, habitant la paroisse d'Aussac, « venu icy pour prendre les bains. » — *Palluau[-sur-Indre]* (1770). — *Le Perrouze* (1717). — *Primelles* (1773)⁴⁹. — *Voussac* (1759). — CAHORS : *Carlucet* (1763). — CAMBRAI : *Maubeuge*. Bapt., 16 déc. 1742, Jeanne-Françoise, fille légitimée par le mariage de Pierre Michenaux, dit La Verdure, sergent au rég^t de Vexin. — CARCASSONNE : *La Valette* (1757). — CASTRES, par. de [*Notre-Dame de la Platé*] (1772). — CHALONS-SUR-MARNE : *Chalons-sur-Marne* : 1° *Saint-Alpin* (1762). — 2° *Saint-Eloi* (1738-1752). — Sép., 25 juillet 1752, Marie-Jeanne Melinet, inhumée le jour de son décès « de crainte de corruption à cause des chaleurs » ; présent : Joseph Briquet, m^c d'école. — *Champigneul* (1732-1774). — Sép., 20 janv. 1774, Pierre Brunet, laboureur ; présent : Rémy Masset, recteur d'école. — CHARTRES : *Châteauneuf* (1753). — *Dourdan* (1740-1775). — *Dreux* (1750). — *Nogent-le-Rotrou* (1771). — *Prunay-le-Gillon* (1751).

GG. 573. (Liasse.) — 60 pièces papier, 30 sceaux.

1702-1784. — CLERMONT : *Clermont*, par. *Saint-Pierre* (1761). — *Ardes* (1762). — *Saillant* (1732-1736). — *Thiers*. Bapt., 22 août 1751, Gervais, fils de Jean Varenne, papetier, et de Julienne Bouty. — *Vitrac* (1753-1771). — COUTANCES : *Granville* (1758). — *La Lande-d'Airou* (1721). — *Magneville*. Bapt., 11 avril 1732, Susanne, fille de Joseph Le Goupillot et de Jeanne Travers ; p. : M^c Germain-Joseph du Chemin, s^r de Beauval ; m. : Susanne du Chemin, fille du précédent. — *Saint-Pierre-Eglise* (1736). — *Saint-Vaast-la-Hougue*. Mar.,

⁴⁸ A la suite d'un acte de Cour-sur-Loire, même diocèse.

⁴⁹ A la suite d'un acte de Civray, même diocèse.

17 juillet 1759, Jean-B^{te} Michel, sergent invalide de la compagnie d'Argouges, en garnison à L'Isle-Tatihou, et Françoise Trode ; présents : MM. Poisel et le chevalier de Clairville, lieutenants de ladite compagnie ; mariage célébré par Guillaume-Antoine Giffard, aumônier de L'Isle-Tatihou. — *Valognes* (1753). — *Villedieu* (1706-1737). — *Vrasville* (1773). — DAX : *Poyanne* (1762). — *Tartas* (1708). — DIE : *Pont-de-Barret* (1711-1737). — DIJON : *Dijon*. Bapt., 16 avril 1761, Jean-Claude, fils de Claude Richard, marchand épicier, et de d^{lle} Claudine Ferey ; p. : Claude Richard, grand-père de l'enfant ; m. : Claudine Roussain, femme de Claude Le Franc, directeur des Chemins. — DOL : *Dol*, par. *Notre-Dame* (1706). — *Cendres* (1722). — *Langast* (1745-1759). — *Meillac* (1755). — *Miniac-Morvan* (1755). — *Pleudihen*. Bapt., 22 sept. 1767, Marie-Benonie, fille de Pierre Boudrot et de Marie Moysse, Acadiens ; p. : Benoni Moysse ; m. : Marie Boudrot. — *Saint-Pierre-de-Pleysguen* (1763-1784). — EVREUX : *Evreux* : 1° *Saint-Gilles* (1737). — 2° *Saint-Thomas* (1715-1728). — *Mérey* (1750). — LANGRES : *Arconville* (1759). — *Aubepierre*. Bapt., 25 fév. 1758, Joseph, fils de Nicolas Rigollot, commis à la Régie de la Marque des fers, et de Barbe Vachey ; p. : Joseph Mailfert, fondateur, baptisé par R. P. Etienne Argand, récollet, supérieur du Calvaire. — LAON : *Mondrepuis* (1707-1740). — LEON : *Brest* : 1° *Saint-Louis* (1736-1781). — Bapt., 30 janv. 1743, Jean-B^{te}, fils de François Vassal, écrivain ordinaire de la Marine, et de Louise Gaultier ; p. : Jean Vassal ; m. : Elisabeth Nicollas de Lezernau. — 26 juillet 1745, Marie-Anne, fille de François Penot, tambour fifre de la Marine. — Sép., 21 nov. 1777, François Vassal, ancien commissaire aux Classes de la Marine. — 2° *Saint-Sauveur* (1755). — *Guimiliau* (1741-1769). — *Guissény* (1731-1770). — *Plougar* (1715-1736). — LIMOGES : *La Courtine* (1758). — *Saint-Martial-le-Vieux* (1773). — LISIEUX : *Saint-Hymer* (1747). — *Verson* (1766). — LOMBEZ : *Empeaux*. Bapt., 30 avril 1702, Hyacinthe, fils de Pierre Bessaingel et d^{lle} Charlotte de Regraffe, de la paroisse de Saint-Thomas ; p. : Pierre Bessaingel, m^c chirurgien ; m. : Catherine Bessaingel ; le baptême fait à Empeaux parce que les fonts baptismaux de la paroisse [voisine] de S^t-Thomas sont interdits. — *Montiron* (1770). — *Saint-Thomas* (1730).

GG. 574. (Liasse) — 90 pièces papier, 48 sceaux.

1696-1784. — LUÇON : *Aizenay* (1696-1748). — Sép., 20 sept. 1748, d^{lle} Madeleine Frapier. — *Apremont* (1755-1778). — Mar., 1^{er} juillet 1755, Louis Savariau et Jeanne Praud ; parmi les témoins : M^c Charles Regnauld, s^f de la Rifaudière. — *Ardelay*. Bapt., 15 juin 1744, Charles-Basile, fils de Louis-François d'Hillerin et de Marie-Charlotte de Villeneuve ; p. : Jean-B^{te}-Laurent d'Hellerin, ch^{er}, sgr du Boistissandeau ; m. : Marie-Elisabeth, des Herbiers. — *Barbâtre* (1749-1761). — Bapt.,

22 nov. 1749, Jeanne-Cécile, fille de Jean-B^{te} Rousseau ; p. : Jacques Boucard, s^f de l'ulent. — *La Barotière* (1723-1745). — *Beaufou* (1710-1757)⁵⁰. — *Beaulieu-sous-la-Roche-sur-Yon* (1716-1759). — Bapt., 17 déc. 1759, Marie-Pierre, fils de M^c Joseph-Louis Saulnier, s^f de la Chauvetière, et de Marie Gendreau ; p. : M^c Pierre Coupperie de la Chevalerie ; m. : Marie-Anne Mercier. — *Beauvoir-sur-Mer* (1732-1734). — *Belleville* (1756). — *Bois-de-Cené* (1719-1784). — *Boufféré* (1699-1779)⁵¹. — *Les Bouzils* (1697-1780). — Bapt., 17 déc. 1763, François-Pierre, fils de M^c François-Pierre Jagueneau et de Jeanne Proutière ; p. : M^f Pierre Freneau. — *La Chaize-le-Vicomte*, par. *Saint-Nicolas* (1750-1756). — *Challans* (1748-1770). — Bapt., 18 juillet 1748, Jacques-Louis, fils de Jacques-François Bernard et de d^{lle} Louis de Lepinay ; p. : Jacques Bernard ; m. : d^{lle} Anne Bethuy. — *La Chapelle-Hermier*. Bapt., 26 déc. 1773, Charles-Alexandre, fils de M^c Alexandre Gasteau et de Rose Poux ; p. : M^c Charles Gasteau, s^f de la Voix ; m. : Suzanne Puicaud. — *La Chapelle-Palluau* (1704-1752). — *Chasnay* (1708-1719). — Bapt., 25 déc. 1708, Marie fille de Gilles Blanchard ; p. : M^{re} Paul Boxon, curé de Chasnay. — *Chavagnes-sous-Montaigu* [-en-Paillers] (1740). — *Cheffois* (1717-1761). — *La Copechagnière* (1739-1744). — *Coudrie*. Bapt., 18 août 1747, Marie-Jeanne, fille de François-Maurice Debureau et de Jeanne Fortineau ; p. : Georges Le Blanc, curé de Coudrie. *Falleron* (1729-1766). — *Fougeré* (1728-1735). — *La Garnache* (1711-1777). — Sép., 21 sept. 1777, Jeanne Fortineau, inh. au cimetière de S^t-Thomas. — *Grand'Landes* (1748). — *La Grolle* (1706-1728). — *L'Hébergement-Entier* (1715). — *Legé*⁵² (1707-1756). — Bapt., 2 juin 1727, Louise-Catherine, fille de Pierre Barré et de Jeanne Praudeau ; p. : Louis de Goulaine, sgr de Chatenay, bachelier en théologie ; m. : d^{lle} Catherine Bruneau. — Sép., 13 avril 1752, d^{lle} Louise Lépinay ; présent : n. h. Mathurin-Robert Le Maître des Pantiers, chirurgien. — *Le Luc*, par. *Saint-Pierre* (1717-1770). — *Marché*. Bapt., 2 fév. 1703, Marie, fille de Gilles Daniau ; p. : Charles Gauvrit, s^f des Longez ; m. : dame Marie-Anne Massuyau. — *Montaigu* : 1° *Saint Jacques* (1706-1767). — Sép., 14 août 1767, Marie-Madeleine Brethé, veuve de Jacques-Honoré Buor de la Lande, laquelle a reçu les sacrements de Charles Goupilleau, chantre chanoine de la collégiale de Montaigu. — 2° *Saint-Jean* (1715-1772). — Bapt., 21 fév. 1715, Marie, fille de René Birocheau ; p. : Jacques Thieriot, m^c apothicaire. — 1^{er} nov. 1739, Charles-Esprit, fils de Jacques-Honoré Buord, ch^{er}, sgr de Laudraire, et de Marie-Madeleine Breté ; p. : M^{re} Pierre Poitevin ; m. : Marie-Victoire Buord. — 10 janv. 1769, Jacques-Gabriel, fils de Sylvestre-François du Chaffault et de Marie-Françoise-Renée Marin du Chaffault ; p. : Jacques-Charles Guerry ; m. :

⁵⁰ Cf. à la suite d'un acte de S^t-Etienne-du-Bois.

⁵¹ Cf. à la suite d'un acte de Montaigu, paroisse S^t-Jacques.

⁵² Auj. Loire-Inférieure et du diocèse de Nantes.

Claude-Catherine de Magnemara du Chaffault. — Sép., 29 oct. 1739, Pierre Fradin, archer de la maréchaussée, à la résidence de Challans. — *Mormaison* (1723-1766). — *Nesmy* (1760).

GG. 575. (Liasse.) — 88 pièces papier, 42 sceaux.

1691-1784. — LUÇON : *Noirmoutier* (1704-1772). — Bapt., 9 avril 1738, Angélique, fille de Pierre Bugeon et de Marie Le Lièvre ; p. : Pierre Maublanc du Bois boucher ; m. : d^{lle} Marie-Josèphe Gravay. — 19 déc. 1751, Louis-Marie, fils de Pierre Bounin ; p. : Louis du Houx de Hauterive, ch^{er} ; m. : d^{lle} Marie Vrignaud de Plusquepoix. — 28 oct. 1756, Marie-Anne, fille de René Gaillay, négociant, et d'Anne-Michelle Gravay ; p. : Pierre Maublanc du Bois Boucher, négociant ; m. : Marie Durand, épouse de Joseph Maublanc, s^f du Marais. — *Notre-Dame-de-Monts* (1761-1771). — *Palluau* (1736-1759). — *Le Perrier* (1721-1739). — *Le Poiré-sous-la-Rochesur-Yon* (1753-1761). — Bapt., 19 sept. 1756, Charles, fils de Jean Martineau ; p. : Charles Ordonneau, s^f de Loudrie. — *Roche-servière* : 1° *Notre-Dame* (1721-1780). — Bapt., 4 déc. 1777, Louise, fille d'Etienne Mitteau, notaire et procureur, et de Louise-Esprit Huet. — Sép., 19 mai 1780, noble M^e Julien Pavageau de la Giffraire, époux de Marie-Henriette Duvau. — 2° *Saint-Sauveur*. Bapt., 27 sept. 1719, Thérèse, fille de Jacques Doucet ; p. : M^e Jacques Millet, s^f de la Poislière ; m. : Marie Goullin, sa femme. — *Rosnay*. Sép., 10 avril 1742, M^e Joseph Robin, s^f de la Penière. — *Les Sables-d'Olonne* (1750-1779). — Bapt., 1^{er} mars 1750, Marie-Anne, fille de Pierre Audubon, capitaine de vaisseau, et de Marie-Anne Martin. — 7 déc. 1777, Marie-Louise, fille de Gabriel-Charles Dardel la Martinière, avocat en parl^t, président à l'Élection des Sables, et de Marie-Anne Nobiron ; p. : Charles-François Dardel la Geterie, avocat en parl^t ; m. : Louise Gaudin, épouse de Gazeau la Bretonnière. — Sép., 10 juillet 1771 ; Pierre Audubon, capitaine de navire. — *Saint-Christophe-la-Chartreuse* (1715-1777). — *Saint-Etienne-de-Corcoué*⁵³ (1747-1784). — *Saint-Etienne-du-Bois* (1709-1770). — *Saint-Georges-de-Montaigu* (1691). — *Saint-Gervais* (1727-1760). — Bapt., 4 juillet 1727, Bon-Jean, fils de M^e Jean Brossaud, notaire et greffier de S^t-Gervais, et de Marie Colombes ; p. : Bon Le Conte, prieur de Beauvoir et de S^t-Gervais ; m. : Anne-Claire de Guinebaud de la Grossetière. — *Saint-Gilles-sur-Vie* (1708-1709). — *Saint-Hilaire-de-Loulay* (1721-1783). Bapt., janvier 1721, Alexandre fils de René Dabin ; p. : Antoine-René Marin, ch^{er}, sgr de la Grand-Brosse ; m. : Honorée-Gabrielle Badreau, dame de la Lande. — 2 sept. 1783, Louise, fille d'Augustin-Hilarion Paris de Soulange et de Louise de Beaussière ; p. : Claude-René Paris de Soulange ; m. : Françoise [de] Beaussière. — *Saint-Jean-de-Monts* (1711-1715). — *Saint-Mars-la-Réorthe* (1745-

⁵³ Auj. Loire-Inférieure et du diocèse de Nantes.

1774). — *Saint-Philibert-de-Bouaine* (1697-1781). — *Saint-Sulpice-le-Verdon* (1712-1772). — *Saint-Urbain* (1702-1757). — *Saint-Vincent-Sterlange* (1753-1782). — *Sainte-Flaive* (1752-1768). — *Sallertaine* (1718-1741). — *Thiré* (1764).

GG. 576. (Liasse.) — 91 pièces papier, 32 sceaux.

1700-1787. — LYON : *Lion* : 1° *Saint-Georges* (1732). — 2° *Sainte-Croix* (1715-1731). — MACON : *Mâcon*, par. *Saint-Pierre* (1782). — *Cluny*, par. *Saint-Marcel* (1756-1780). — LE MANS : *Le Mans* : 1° *N.-D. de Gourdain* (1774). — 2° *N.-D. de Saint-Vincent* (1746). — 3° *Pontlieue* (1756). — *Avenières* (1732-1743). — *La Bazouge-des-Alleux* (1705). — *Bonnétable* (1745-1763). — *Le Bourgneuf-la-Forêt* (1748). — *Châtillon-la-Charte* [Châtillon-sur-le-Loir] (1750-1761). — *Châtillon-sur-Colmont* (1759). — *Cossé* (1715). — *Courbeville*. Sép., 3 déc. 1784, Charles Gault, employé dans les Fermes du roi. — *Epineu-le-Chevreuil* (1700-1706)⁵⁴. — *Evron*. Bapt., 5 nov. 1753, Michel, fils de Jean Soulard, boulanger ; p. : Michel Rigault de Beauvais, brigadier de la maréchaussée d'Evron. — *L'Homme* (1730-1754). — *Laval* : 1° *Saint-Thugal*. Sép., 10 nov. 1736, Louis Guillou décédé « en les prisons de cette ville où il avoit été mis pour le fausauage. » — 2° *Saint-Vénérand* (1718-1779). — 3° *La Trinité* (1711-1771). — 4° *Hôtel-Dieu Saint-Julien* (1753-1783). Inhumations diverses au « cimetière-Dieu. » — *Lavaré* (1763). — *Lavernat* (1772)⁵⁵. — *Loiron* (1721-1722). — *Luché* (1777). — *Malicorne* (1726-1771). — Bapt., 11 fév. 1771, René-Pierre, fils de René Le Jouteux, receveur des aides, et de Renée Tardif ; p. : Pierre Potier, contrôleur des aides ; m. : Marie Tardif. — Sép., 6 juin 1747, Pierre Ory, sergent de la juridiction. — *Marcillé-la-Ville* (1758). — *Mareil-sur-Loire* (1758). *Marolles[-lès-Saint-Calais]* (1722)⁵⁶. — *Mayenne* : 1° *Notre-Dame* (1718-1777). — 2° *Saint-Martin* (1754). — *Montabon* (1749-1761). — *Noyen* (1777). — *Oisseau-le-Grand* (1760). — *Piacé* (1732). — *Placé* (1730). — *Ruillé-en-Champagne* (1729-1742). — *Sablé* : 1° *Notre-Dame* (1740). — 2° *Saint-Martin* (1752-1781). — *Saint-Baudelle*. Bapt., 17 déc. 1711, Nicolas, fils de Julien Carré, « ayant été inondé en cas de péril. » — *Saint-Berthevin-près-Laval* (1720-1773). — *Saint-Bertherin-la-Tannière* (1760). — *Saint Ellier* (1748-1761). — Bapt., 20 juillet 1748, Louis-Charles, fils de Louis-Charles Gobard, s^f de Vieuxville, et de Marie Elier ; p. : Jean de Laurière, s^f de Graville ; m. : Marie Grélé. — *Saint-Fraimbault-sur-Pisse* (1734-1744). — Sép., 17 oct. 1744, Jean Meslier, sergent de la baronnie d'Ambrières. — *Saint-Georges-Buttavent* (1757-1773)⁵⁷. — *Saint-Germain-de-l'Homme* (1709-1761). — *Saint-Jean-*

⁵⁴ À la suite d'un acte de Ruillé-en-Champagne.

⁵⁵ Réuni à des actes de Montabon.

⁵⁶ Joint aux actes de Savigny-sur-Braye.

⁵⁷ Cf. à la suite d'un acte de Châtillon-sur-Colmont.

sur-Erve (1751-1760). — *Saint-Loup-du-Douet* [auj. du Dorat] (1764-1787). — *Saint-Mars-sur-Colmont* (1767). — *Saint-Pierre-la-Cour* (1710-1730). — *Savigny-sur-Braye* (1725-1726). — *Songé* (1738-1748). — *Vautorte*. Bapt., 18 juillet 1719, Michel-François, fils de Michel Guerier ; p. : François Goupil, s^r du Bourg ; m. : Louise Cheux.

GG. 577. (Liasse.) — 41 pièces papier, 26 sceaux.

1695-1789. — MENDE : *Saugues* (1756-1784). — METZ : Metz, par. *Sainte-Croix* (1739-1749). — *Guinglange* (1753). — *Marieulles* (1752). — *Saint-Jure* (1725). — *Sécourt* (1748-1757). — *Vernéville* (1743-1773). — MONTAUBAN : *Villemur* (1771). — MONTPELLIER : *Montpellier*, par. *Sainte-Anne* (1744). — *Teyran* (1759). — NANCY : Nancy : 1° *Saint-Nicolas* (1755-1782). — Bapt., 13 août 1755, Elisabeth, fille de Nicolas Barbin, manœuvre ; p. et m. : François-Nicolas et Anne-Elisabeth, enfants de feu M^f Jean-Nicolas Bourlon de Lixières. — 2° *Saint-Sébastien* (1779). — NEVERS : *Nevers*, par. *Saint-Martin* (1779). — *Cuffy* (1758). — OLORON : *Arudy* (1714-1747). — Bapt., 30 avril 1714, Pierre, fils de Pierre de Duraix et de Marguerite de Castille ; p. : M^f Pierre de Castille, ayant pour procureur Bertrand de Forcadette ; m. : Anne d'Ort. — Sép., 10 mars 1747, Pierre Duraix, jurat d'Arudy. — ORANGE : *Orange*, église *cathédrale* et paroissiale (1737). — ORLEANS : *Orléans* : 1° *N.-D. de Recouvrance* (1695-1754). — Mar., 4 mars 1754, Jean Pucelle, soldat au rég^t de Chartres, et Geneviève Moreau ; mar. célébré par Pierre-Antoine Berthier, religieux augustin de la Place des Victoires. — 2° *Saint-Paterne* (1763). — 3° *Hôtel Dieu* (1789). — *Chaigny* (1743). — *Mardié* (1731-1745). — *Marigny* (1749-1762). — *Ouvrouelles-Champs* (1697-1716). — *Saint-Hilaire-Saint-Mesmin* (1770). — *Saint-Jean-de-Braye* (1709-1761). — *Santilly-le-Moustier* (1716-1735). — *Traînou* (1715).

GG. 578. (Liasse.) — 43 pièces papier, 26 sceaux.

1718-1789. — PARIS : *Paris* : 1° *La Madeleine de la Ville l'Evêque* (1761). — 2° *Saint-Benoît*. Bapt., 16 fév. 1724, Henri, fils de Louis Hyet, apprêteur de bas de soie, dem^t rue de la Grande-Brettonnerie. — 3° *Saint Etienne-du-Mont* (1718-1759). — 4° *Saint-Eustache* (1748-1784). — Bapt., 6 janv. 1758, Anne-Françoise, fille de Nicolas Lebègue, bourgeois e Paris, dem^t rue Feydeau ; p. : François Delac, bourgeois de Paris ; m. : Marie-Anne Grapin, femme de Jean-B^{te} Nicou, m^e paulnier. — Mar., 2 oct. 1784, Jean Binet, m^d papetier, cour de la Jussienne, et la susdite A.-F. Lebègue. — 5° *Saint-Gervais*. Sép., 7 mai 1766, Marie-Anne Regnault, femme de Gabriel Linard, bourgeois de Paris, rue des Ecouffes, présent : Gabriel Linard, m^e peintre et doreur, son fils. — 6° *Saint-Hilaire* (1740-1757) — Bapt., 17 oct. 1740, Alexis, fils de Pierre-François Sellier, m^e relieur

doreur de livres, et de Marguerite Letellier, rue Chartierre ; p. : Alexis Ducastin, m^e relieur doreur ; m. : Louise Viette, épouse de M^f Aubert, m^e relieur doreur, ancien marguillier. — 7° *Saint-Jacques de la Boucherie*. Mar., 8 mai 1732, Jacques Ballet, ancien président de la Chambre des comptes de Nantes, veuf de Marie-Claire Paulus, et Jeanne Benoist, dem^t rue Planche Mibray. — 8° *Saint-Jacques du Haut-pas* (1764). — 9° *Saint-Laurent* (1736-1783). — Bapt., 11 déc. 1736, Julien, fils de Julien Blondel soldat ; p. : Guillaume Sauçay, porte-verge en l'église de la Chapelle. — 10° *Saint-Louis-en-l'Île* (1756). — 11° *Saint-Médard* (1734-1770). — Bapt., 14 fév. 1734, Jean, fils de Jean Boré, cordonnier ; p. : Augustin Mounoury, fabricant d'étoffes de soie. — 12° *Saint-Méry*. Sép., 28 nov. 1771, Gabriel Linard, bourgeois de Paris, inh. au cimetière des SS. Innocents ; présents : Jean-B^{te} Merand, chef de fourrière de Mgr le duc d'Orléans au Palais Royal, et Jean-B^{te} Poulain, juré expert des bâtiments. — 13° *Saint-Nicolas-des-Champs*. Sép., 18 mars 1776, Guillaume Hembs, facteur de clavecins, époux de Marie-Anne Offenheizer, inh. dans la cave de l'église avec l'assistance de 40 prêtres ; présents : Henri-Guillaume Hembs son fils, et Jean-Henri Moers, facteur de clavecins son neveu⁵⁸. — 14° *Saint-Nicolas-du-Chardonnet* (1774). — 15° *Saint-Roch* (1740-1746). — 16° *Saint-Sauveur* (1749-1775). — 17° *Saint-Sulpice* (1729-1783). — Bapt., 25 janv. 1729, Julien, fils de Nicolas Groiseillier, rôtisseur chez M. le duc de Saint-Simon. — 18° *Sainte-Marguerite* (1722-1752). — 19° *Hôtel-Dieu* (1736-1789). — 20° *Hôpital de Bicêtre* (1767). — 21° *Hôpital de la Salpêtrière* (1768).

Belleville près Paris. Bapt., 12 mai 1738, Jean, fils de Denis Touin, meunier aux moulins de la Ferme. — *Ezanville* (1772). — *Livry en l'Aunois*. Bapt., 25 oct. 1743, Philibert, fils de Henri Gaudion, menuisier ; m. : Marie-Jeanne, fille de Jean Le Francq, procureur fiscal et receveur de Livry. — *Sucy* (1773).

GG. 579. (Liasse.) — 42 pièces papier, 17 sceaux.

1703-1781. — PERIGUEUX : *Périgueux*, par *Saint-Front* (1762). — *Bellon* (1750-1758). — *Jumilhac-le-Grand* (1764). — *Ribérac*, par. *Saint-Martin*. Bapt., 7 fév. 1774, Jean, fils de Pierre Lazare, bourgeois, et de Marie Dumonteuil ; p. : Jean-François Deffleux, bourgeois de Périgueux. — POITIERS : *Châteauneuf* [lès Châtelleraut] (1768). — *Châtelleraut* : 1° *Notre-Dame* (1771). — 2° *Saint-Jacques* (1757). — 3° *Saint-Jean-Baptiste* (1774). — *Fontevraut*. Bapt., 17 déc. 1756, Charles-Louis, fils de Pierre Guillon, messenger de l'abbaye. — *Loudun* (1775). — *Paizay-Naudouin* (1730). — QUIMPER : *Quimper* : 1° *Saint-Mathieu* (1722). — 2° *Saint-Ronan* (1767). — 3° *Saint-Sauveur* (1732-1742). — *Audierne* (1764-1779). — *Beuzec-Cap-Sizun*

⁵⁸ Cf. GG. 590.

(1763)⁵⁹. — *Braspars* (1712). — *Burthulet* (1743). — *Le Haut-Corlay*. Bapt., 26 janv. 1751, Charles, fils de Joseph Cadoret et de Jeanne Journé, hôtes du bout du pont ; p. : Charles David, s^r de la Ville-Jouan ; m. : Marie-Anne Silsiguen. — *Hémonstoir* (1743). — *Mûr* (1761-1781). — *Plouguer-Carhaix*, collégiale de *Saint-Trémeur*. Bapt., 13 sept. 1703, Yves, fils de M^e Vincent Balleroy, avocat à la cour, et de d^{lle} Catherine Leroy. — *Plussulien* (1722-1725). — *Poullan* (1754). — *Le Quillio* (1759-1775). — *Quimperlé*, par. de *Saint-Colomban* (1746-1767). — Bapt., 10 juillet 1746, Guillaume, fils d'Adrien La Rue ; p. : Guillaume Moreau, capitaine d'une compagnie de la Ville ; m. : Agathe-Simon, dame de Kerandon. — *Saint-Caradec* (1759-1773). — REIMS : *Reims*, par. *Saint-Julien* (1763)⁶⁰. — *Dom-le Mesnil* (1729-1744). — *Lavannes* (1749). — *Pomacle* (1743)⁶¹. — *Rémonville* (1749-1770). — *Sedan*, par. *Saint-Charles*. Bapt., 10 avril 1772, Marie-Thérèse, fille de François Canel, manufacturier de la draperie de cette ville, et de Marie Husson ; p. : Louis Husson manufacturier de la draperie. — *Vrigny* (1764-1766).

GG. 580. (Liasse) — 85 pièces papier, 36 sceaux.

1696-1786. — RENNES : *Rennes* : 1° *Saint-Aubin* (1763-1764). — Bapt., 27 mars 1764, Joseph-Charles, fils de Charles-Bonaventure, comte de Perrien, sgr de Launouan, et de Bonne de Kerbondel de la Cour-Péan ; p. : René-Joseph de Kerbondel de la Cour-Péan ; m. : Marie-Mauricette Le Mintier des Granges. — 2° *Saint-Etienne* (1710-1776). — 3° *Saint-Germain* (1710-1786). — Bapt., 10 sept. 1757, Catherine, fille de Julien Judeaux ; p. : M^e Jean Michel, huissier au Consulat ; m. : Catherine Delaunay, épouse de Louis-Marie Baron, procureur au Parlement. — 4° *Saint-Hélier* (1754-1762). — 5° *Saint-Jean* (1750-1776). — Bapt., 24 oct. 1758, Jeanne-Renée, fille de n. h. René Miette, s^r des Cormiers, et de d^{lle} Gillette Bossé. — Sép., 25 janv. 1776, François-Guy du Gué Bigeault, commis à la Commission intermédiaire. — 6° *Saint-Martin* (1729)⁶². — 7° *Saint-Pierre* près Saint-Georges (1756). — 8° *Saint-Sauveur* (1774). — 9° *Toussaints* (1696-1781). — Bapt., 30 juin 1747, François-Armand, fils de n. h. François-Guy Bigeault et d'Anne-Renée de la Motte du Portal ; p. : Armand de la Ville-Thébault, ch^{er} ; m. : Elisabeth Hersant. — 10° *Hôtel-Dieu, hôpital Saint-Yves* (1728-1775)⁶³. — 11° *Hôpital Général* (1712). — 12° *Dépôt de mendicité* (1779). *Acigné* (1776). — *Argentré* (1741-1747). — Bapt., 5 nov. 1747, Angélique-Pélagie, fille d'écuyer Paul-Charles Legge et de Judith Jameu. — *Bain* (1708-1783). — Bapt., 14 mars 1760, Marie-Anne, fille de M^e Julien Gicquel et de Jacqueline Soyer ; p. :

⁵⁹ Au dos d'un acte de Poullan.

⁶⁰ A la suite d'un acte de Lavannes.

⁶¹

⁶² A la suite d'un acte de Toussaints de Rennes.

⁶³ Cf. au dos d'un acte de S^t Germain de Rennes.

M^e Joseph-René Jouon, s^r du Feil, greffier du marquisat de Bain ; m. : Marie-Anne, fille de M^e François Richelot, procureur fiscal dudit marquisat. — *Billé* (1757). — *Brielles* (1761-1768).

GG. 581. (Liasse) — 70 pièces papier, 31 sceaux.

1704-1790. — RENNES : *La Chapelle-Erbrée* (1732). — *La Chapelle-Janson* (1733-1735). *Châteaugiron* (1782). — *Chelun* (1756). — *Domalain* (1718-1721). — *Erbrée* (1754-1756). — *Forges* (1767). — *Fougères* : 1° *Saint-Léonard* (1748-1764). — Mar., 6 août 1764, Jean Levigné, de Fougères, et Marie-Françoise Aigle, originaire de la Souabe, ayant précédemment contracté mariage à Porné près Cassel, mais contrairement aux formes prescrites par le Concile de Trente. — 2° *Hôtel-Dieu Saint-Nicolas* (1765). — *La Guerche* (1777). — *Hédé* (1724). — *Izé* (1726). — *Janzé*, par. *Saint-Martin* (1745-1747). — *Lalleu*. Bapt., 14 fév. 1723, Louise, fille de Jean Jari ; p. : Eustache Perrinel, s^r de la Poitevineière ; m. : Louise Le Berge. — *Landéan* (1759-1773). — *Lecousse* (1764). *Liffré* (1742-1749). — *Luitré* (1784). — *Marcillé-Robert* (1727-1769). — *Melesse* (1762-1767). — *Nouvoitou* (1758). — *Noyal-sur-Bruc* (1716). — *Orgères* (1716-1728). — *Pacé* (1755-1778). *Parigné* (1752-1760). — *Rannée* (1712-1764). — Bapt., 20 fév. 1736, Charles-Marie, fils de Guy Fauchoux et de Marie des Houx ; p. : Charles des Houx ; m. : Julienne Fauchoux. — 8 déc. 1736, Marie-Anne, fille d'Olivier Halbert ; p. : René Yvon ; m. : d^{lle} Jeanne-Françoise Decorse. — *Retiers* (1754). — *Saint-Aubin-du-Cormier* (1753-1783). — *Saint-Germain-du-Pinel* (1733). — *Saint-Germain-en-Coglais*. Sép., 24 oct. 1749, Françoise de Boislebon, dame de Marigny, morte à son château de Marigny, inh. dans l'église. — *Saint-Mard-sur-Couesnon* (1772). — *Vitré* : 1° *Notre-Dame* (1747-1790). — 2° *Sainte-Croix* (1704-1758). — 3° *Hôtel-Dieu* (1737). — 4° *Hôpitaux Saint-Nicolas et Saint-Yves* (1732).

GG. 582. (Liasse.) — 62 pièces papier, 33 sceaux.

1698-1788. — LA ROCHELLE : *La Rochelle* : 1° *Notre-Dame* (1744-1768). — Bapt., 2 oct. 1759, Germain, fils de Christophe Le Blanc, commis des Postes, et de Louise Bernard. — 2° *Hôpital Saint-Louis* (1777). — *Auzais* (1770). — *Champagné-les-Marais*. Sép., 28 août 1775, Marie-Catherine Malerbe, femme de Julien Blondel, employé des Fermes du roi à la brigade de Champagné. — *Châtillon-sur-Sèvre* : 1° *Saint-Melaine* (1748). — 2° *La Trinité* (1755-1762). — *Cholet* : 1° *Notre-Dame* (1757-1788). — Bapt., 24 oct. 1766, François-René, fils de François-Marie de Launet, entreposeur, et de Jacqueline Le Breton ; p. : René Le Breton de la Rivière ; m. : Louise Spinelli, épouse de de Launet. — Mar., 15 juillet 1788, Louis Enou et Catherine Drouineau ; présent : Jean Enou ; concierge des

prisons de Cholet. — 2° *Saint-Pierre* (1708-1764). — Bapt., 2 déc. 1708, Clément-René, fils de René Augereau, tissier, et de Louise Rousseau ; p. : René, fils de feu René Pirault, m^d de toiles en gros ; m. : Clémence, fille de feu Jacques Gellé, m^d de toiles en gros. — *Foulenay-le-Comte* (1766). — *Fraigneau* (1742-1754). — Bapt., 25 mars 1742, François, fils de Jacques Fallourt, « regent dans cette paroisse. » — *Mallièvre* (1733-1739). — *Le May* (1741-1774). — *Montigné* (1748-1762). — Bapt., 8 déc. 1748, Jacques, fils de Simon Durand, maréchal ; p. : Jacques Joubert, écuyer, sgr de la Bâtardière. — *Nieul* « en Aunis » [*sur-Mer*]. Bapt., 1^{er} juin 1740, Michel, fils de Pierre Brunetière, marchand ; p. : Michel Brunetière, marchand ; m. : Marie Ligonière, épouse du s^r Laborie, m^e chirurgien de la Rochelle. — 6 fév. 1765, Jeanne, fille de Nicolas-Jean Damien, s^r de Chandenier, écuyer, conseiller, secrétaire du roi et de ses finances, et d'Antoinette-Marie Rouxeau des Fontenelles ; p. : Jean-B^{te} Rouxeau, sgr des Fontenelles ; m. : Marie-Madeleine Bureau. — *Rochefort*, par. *Saint-Louis* (1714-1770). — Bapt., 31 janv. 1714, Madeleine, fille d'Antoine Cauuet, chirurgien major, et de Françoise David ; p. : Paul-Henri de la Coste, fils de M^r de la Coste, officier de la Marine ; m. : Madeleine Thirat, fille de M^r Thirat, procureur du roi. — *Saint-André-de-la-Marche* (1734-1751). — Sép., 29 avril 1734, Jean Hublin, employé dans les Gabelles ; présent : René de Cré, lieutenant de la brigade de S^t André. — *Saint-Hilaire-des-Echaubrognes* (1733-1749). — *Saint-Laurent-sur-Sèvre* (1770). — *Saint-Martin-de-Ré* (1747-1751). — *Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges* (1747). — *Saint-Maurice* près la Rochelle. Sép., 9 juin 1713, Antoine Couet, chirurgien major, natif de Toulon. — *Sainte-Soulle* (1738-1750). — *Somloire* (1715-1753). — *La Tardière, alias Sainte-Quiterie* (1763). — *La Tessouale* (1698-1760). — Bapt., 6 janv. 1753, Louise, fille de Claude Maujan, chirurgien juré, et de Louise-Anne Dailly. — *Tiffauges* : 1° *Notre-Dame* (1724). — 2° *Saint-Nicolas* (1728-1765). — *Torfou* (1732).

GG. 583. (Liasse.) — 45 pièces papier, 26 sceaux.

1703-1786. — ROUEN : *Rouen* : 1° *Saint-Maclou* (1703-1782). — Bapt., Cécile, fille de Jean-Charles Gorlier, ancien gouverneur et administrateur de l'Hôtel-Dieu et officier de bourgeois, et de Marie-Anne Pimare, rue Martainville ; p. : Jean Pimare, rue de la Croix de Fer. — 2° *Hôpital général des Valides* (1786). — *Angerville-la-Martel* (1779). — *Aumale*. Bapt., 28 sept. 1728, Pierre-François, fils de Pierre-François Watier, inspecteur des manufactures d'Aumale, et de Marie-Thérèse de Rivry. — *Dieppe* : 1° *Saint-Jacques* (1768). — 2° *Saint-Rémy* (1712). — *Ingouville* (1756-1767). — *Saint-Aignan-lès-Rouen* (1744-1754). — *Saint-Gilles-de-la-Neuville* (1757-1759)⁶⁴. — *Saint-Nicolas-d'Aliermont* (1767).

⁶⁴ A la suite d'un acte de S^t-Romain-de-Colbose.

— *Saint-Romain-de-Colbosc* (1780). — *Villequier* (1718-1721). — SAINT-BRIEUC : *Bréhand-Loudéac* (1715-1766). — *Bréhand-Moncontour* (1734-1739). — *Lamballe*, par. *Saint-Martin* (1749). — *Loudéac* (1730-1759). — *Montcontour*, par. *Saint-Michel* (1774). — *La Motte* (1744-1776). — *Plaintel* (1717-1739). — Mar., 10 mai 1717, Olivier Jegou et Claude Boulaire ; présents : écuyer Mathurin Berthelot et écuyer Yves Robin, sgr de la Goupilière. — *Plancoët*, Bapt., 14 janvier 1743, Marie-Jeanne, fille de n. h. Louis Merlet, s^r du Plessix, et de Madeleine Ruet ; p. : n. h. Jacques Le Déan, s^r de la Hauteville ; m. : d^{lle} Amaurie-Jeanne-Gouyon. — *Plélo* (1717-1745). — *Plémet* (1721). — *Plémy* (1760). — *Plessala* (1735-1759). — *Plœuc* (1760). — *Plouguenast* (1776). — *Plumieux* (1711-1729). — *La Prénessaye* (1716-1718). — *Quintin* (1735). — *Saint-Hervé* (1777).

GG. 584. (Liasse.) — 58 pièces papier, 31 sceaux.

1702-1792. — SAINT-FLOUR : *Aurillac*, par. *Notre-Dame* (1752). — *Brioude* : 1° *Notre-Dame*, Bapt., 10 mai 1759, Philippe, fils de Jean Philibert, « féodiste » et notaire, et de Philippe Rabonys ; p. : Philippe Lassaïgne, « féodiste. » — 2° *Saint-Julien Sép.*, 6 juin 1761, Jean Philibert, « féodiste » et receveur de la Grande Recette du chapitre royal de S^t Julien-de-Brioude. — *Chalargues* (1739). — *Montsalvy* (1735). — SAINT-MALO : *Saint-Malo* (1702-1792). — Bapt., 29 juillet 1740, Guillaume, fils de Luc Maselic ; p. : Guillaume Savary ; m. : Jacqueline Vincent, d^{lle} du Jardin. — *La Baussaine* (1721-1739). — Bapt., 29 janvier 1739, Pierre, fils d'h. h. René Guédé et d'h. f. Jacquemine Le Dain. — *Bruc* (1758-1771). — *Cardroc* (1711). — *Caro* (1766). — *Combouurg*. Bapt., 24 oct. 1760, Guillaume, fils naturel de Marie Taulé ; p. : Guillaume Lebreton, s^r de la Brossonnière. — *La Croix-Hélléan* (1742). — *Dinan*, par. *Saint-Sauveur*. Bapt., 23 sept. 1761, Guillemette, fille de Joachim-Joseph Gouin et de Marie du Prémorvan. — *Gaël* (1756). — *Guer* (1752). *Guillac* (1761-1783). *Guipry* (1744-1766). — *Josselin* : 1° *N.-D.-du-Roncier* (1756). — 2° *Saint-Martin* (1746-1774). — 3° *Sainte-Croix* (1760). — *Landujan* (1756). — *Loyat* (1772). — *Mauron* (1711-1726). — *Mohon* (1767). — *La Nouée* (1733-1788). — *Paimpont* (1740-1775). — *Pipriac* (1752-1776). — *Plélan-le-Grand* (1723-1765). — *Ploërmel* (1766). — *Romillé* (1749). — *Saint-Juvat* (1765). — *Saint-Peru*. Bapt., 15 oct. 1772, Thérèse-Augustine-Louise, fille de Jean-François-Bertrand de S^t-Pern et de Marie-Eulalie Salomon de Derval ; p. : Bertrand-Auguste de S^t-Pern ; m. : Marie-Jeanne du Fresne de S^t Gilles. — *Saint-Senou* (1735-1738). — *Saint-Servan* (1749-1772). — *Talensac*. Sép., 28 sept. 1787, Caroline du Herissier, épouse de Marie-Corentin Huchet, marquis de la Bedoyère et de la Thébaudais, décédé le 25 au château de la Bedoyère, âgée de 19 ans, inh. dans l'église.

1726-1790. — SAINTES : *Brizambourg* (1764). — *Saint-Germain-du-Seudre* (1766). — SARLAT : *Bannes* (1775). — *Eymet* (1731-1744). — SEEZ : *Briouze*. Sép., 23 déc. 1762, Jacques Cousin, chirurgien. — *Mortagne*, par. *Saint-Jean*. Bapt., 26 nov. 1757, Louis, fils de Julien Bluto et de Marie Pilon ; p. : Louis-Charles de l'Estang, s^r du Chesnay ; m. : Charlotte Marchant. — STRASBOURG : *Strasbourg*, par. *Saint-Etienne* (1761-1790). — Bapt., 7 juillet 1764, Jean-Michel, fils de Jean-Michel Heilmann, soldat de la compagnie des ouvriers d'artillerie ; m. : Marie Trelerin, femme de Michel Hechlé, instructeur de ladite compagnie. — Sép., 29 janvier 1790, Charles-Sylvain Lemaire, « ouvrier d'Etat. » — *Haguenau*, par *Saint-Nicolas*. Bapt., 3 oct. 1773, André, fils d'André Thomas, jardinier ; p. : Bernard Straubhard, jardinier chez M^r Hoffmann, gouverneur. — *Herbsheim* (1756). — *Neuve-Eglise* (1758). — TOUL : *Beaufremont*. Bapt., 6 nov. 1726, Jean, fils de Vincent du Fais et d'Elisabeth Sairurier ; m. : Françoise Pillemen, femme du s^r Beringer, « provôt » de Beaufremont. — *Crépey* (1768). — *Illoud* (1751). — *Pont-à-Mousson*, par. *Sainte-Croix* (1735). — *Puxe* (1752). *Thelod* (1754). — TOULON : *Toulon* : 1° *Notre-Dame*. Bapt., 21 nov. 1776, Claude, fils de Pierre-Paul Simon, sergent au rég^t de Navarre, et de Marie-Anne Aubrek ; p. : Claude Picard, officier audit régiment. — 2° *Saint-François* (1762-1766). — Mar., 9 avril 1766, Joseph-François Gubert, négociant, et Marie Guibert ; témoin : Dominique-Alexandre Terrin, chirurgien de la Marine.

1694-1786. — TOURS : *Tours* : 1° *N.-D. la Riche* (1711-1764). — 2° *Saint-Etienne* (1754). — 3° *Saint-Pierre du Boille* (1754). — 4° *Saint-Pierre le Puellier* (1718-1747). 5° *Saint-Saturnin* (1744). — 6° *Sainte-Croix*. Bapt., 20 déc. 1710, Jean, fils de Grégoire Bonnemes, m^e ouvrier en soie. — 7° *Hôtel-Dieu* (1737). — 8° *Hôpital général de la Charité* (1733-1740). — *amboise*, par. *Saint-Denis* (1758-1761). — *Beaumont-la-Ronce* (1717-1762). — *Beaumont-lès-Tours* (1762-1765). — *Berthenay*. Sép., 13 août 1732, Jacques Martin, batelier demeurant à Nantes, par. S^t-Clément. — *Le Boulay* (1718-1724). — *Bréhémont* (1760). — *Candes*. Sép., 8 janv. 1757, Jean Jouard, employé dans les Fermes du roi. — *La Celle-Saint-Avant* « Lasselle Saint Avant » (1727). — *Chanceaux* (1734-1747). — *Châteaurenault* (1737). — *Chinon* : 1° *Saint-Etienne* (1710-1727). — Sép., 10 mai 1727, François Harnault, sergent royal. — 2° *Saint-Jacques* (1713-1741). 3° *Hôpital* (1723)⁶⁵. — *Cinq-Mars-la-Pile* (1723-1728). — *Cormery*, Bapt., 31 janv. 1713, Michel, fils de Michel Oudin, m^e chirurgien, et de Madeleine Salmon ; m. : Catherine Salmon, fille de

feu M^e Pierre Salmon, procureur. — *L'Isle-Bouchard* (1765). — *Joué* (1725-1755). — *Montreuil* (1724). — *Neuillé-Pont-Pierre* (1731-1748). — *Nouâtre* (1733). — *Rigny* (1720). — *Saint-Antoine-du-Rocher* (1769). — *Saint-Avertin* (1765). — *Saint-Cyr-sur-Loire* (1762). — *Saint-Ouen*, aliàs Sainte-Radegonde près Tours (1786). — *Saint-Pierre-des-Corps* (1694). — *Saint-Symphorien-de-Fondette* (1763). — *Sainte-Maure* (1725-1738). — *Vallière-sur-Loire* (1783). — *Vouvray-sur-Loire* (1772). — TREGUIER : *Brélévenez* (1745). — *Buhulien* (1760). — *Gommenec'h*. Bapt., 26 fév. 1720, Jacques, fils d'h. M^e Martin Francès et de Cathérine Le Chaloni ; p. h. h. Jacques Francès ; m. : Madeleine Cravec. — *Guerlesquin* (1722). — *Guingamp* (1734). *Langoat* (1700). — *Laurodec* (1748). — *Morlaix* : 1° *Saint-Martin* (1770). — 2° *Saint-Mathieu* (1756-1772). — Sép., 5 fév. 1772, Mathurin Maistral, marchand négociant, époux de d^{lle} Marie Boucher. — *Plouaret* (1732). — *Plouguiel* (1737-1743). — *Ploumilliau* (1737-1773). — TROYES : *Piney-Luxembourg* (1753-1783). — *Pont-Sainte-Marie* (1723-1735).

1695-1787. — VANNES : *Vannes* : 1° *N.-D. du Mené* (1750). — 2° *Saint-Patern* (1719-1770). — Bapt., 17 mai 1764, Hélène, fille du s^r René Dubois et de Marie Boulard, née sur le Marché ; p. : n. h. René David de la Glanderie, employé dans les Fermes du roi ; m. : Hélène Le Goff de Bothioche. — Sép., 18 sept., 1742, Vincent Robert, dit l'Etoile, décédé vis-à-vis les Pompes. — 3° *Saint-Pierre* (1753-1781). Sép., 23 fév. 1753, Jeanne Gentil, inh, dans le cimetière de N.-D. des Lices. — *Allaire* (1762-1766). — *Ambon* (1759). — *Auray* : 1° *Saint-Gildas* (1737-1762). — *Saint-Goustan* (1711-1776). — Bapt., 24 fév. 1711, Pierre-Paul, fils de n. h. Charles Gravé, s^r de la Martinière, et de Marie-Madeleine Dureper ; p. : n. h. Pierre-Paul Berthelot, s^r de Lanhelo ; m. : d^{lle} Marie Chiron. — 17 août 1776, Joachim, fils de Joseph Renaud, capitaine sur les vaisseaux marchands ; p. : Mathurin Luco, m^e constructeur de navires et « fabrique en charge de cette paroisse. » — 3° *Hôtel-Dieu* (1740). — *Béganne* (1705-1746). — *Berric* (1751). — *Carentoir* (1765). — *Crach* (1706-1722). — Sép., 2 juillet 1722, Françoise Coriton, décédée à la métairie noble de Kerentreys et inh. dans la nef de Saint-Thurian, paroisse de Crach. — *Elven* (1730-1738). — *Les Fougerêts* (1757). — *La Gacilly* (1754). — *Guilligomarc'h* (1773). — *Hennebont* (1761-1785). — *Langon* (1743-1766). — *Limerzel* (1752-1777). — *Lorient* (1727-1776). Bapt., 2 août 1774, Claude-Marie, fils de Jean-Guillaume de Selve et d'Elisabeth Favin l'Evêque ; p. : Nicolas Godin ; m. : Marie-Geneviève Ozon du Maindreau. — *Malansac* (1760). — *Malestroit* (1749-1778). — *Marzan* (1761-1787). — *Mendon* (1717). — *Monterblanc* (1704-1712). — *Le Palais* (1706-1731). — *Peillac* (1699-1755). — *plâmel* (1752). —

⁶⁵ A la suite d'un acte de S^t-Etienne de Chinon.

Plouay (1749-1750). — *Plouharnel*. Sép., 8 fév. 1758, Claude Gallay, tailleur à Vannes, trouvé noyé près du rocher dit le Fouru, non loin du village de Kerroch. — *Plouhinec*. Sép., 13 nov. 1773, René Nicolas, né en S^t-Saturnin de Nantes, second capitaine du navire « La Contesse Forcarquartier » de Nantes, naufragé le 12 nov. Sur la côte de Plouhinec. — *Pluherlin* (1767). — *Pontivy*. Ondolement, 3 juillet 1776, un fils de n. M^e Jean-B^{te} Le Jeune de Vaugéon et de Gabrielle Beauchêne de la Morinière de Montigny. — *Quelneue* (1733-1777). — *Questembert* (1751-1752). — *Quéven* (1767). — *Redon* (1712-1777). — *Renac* (1767-1775). — *Rochefort* (1741-1772). *Rohan* (1730). — *Ruffiac* (1726-1764). — *Saint-Gravé* (1736). — *Saint-Just* (1752-1761). — *Saint-Servant* (1718-1752). — *Sauzon* (1695). — *Séglien* (1764-1783). — *Sérent* (1761). — *Sixt* (1760). — Bapt., 20 juillet 1760, Jacques, fils de Michel Roumy et de Marie Le Breton, marchands ; p. : n. M^e Jacques Michel, s^t des Brelles ; m. : d^{lle} Marie Moisan Lestang. — *Theix* (1742). — *Tréal* (1732).

GG. 588. (Liasse.) — 5 pièces papier, 2 sceaux.

1713-1767. VERDUN : *Saint-Mihiel*, Bapt., 28 sept. 1767, Pierre, fils de Jacques Gauchez, régent d'école, et de Jeanne Harpin. — VIENNE : *Clonas*. Bapt., 12 février 1759, Anne, fille de Pierre Periat, granger au domaine de M^f Rivoux, notaire au Péage-de-Roussillon. — *Saint-Marcellin*. Bapt., 2 avril 1713, Jean-François, fils de François Tourne, m^e apothicaire ; p. : M^e Jean Foulion, conseiller du roi, procureur de S^t-Marcellin ; m. : Susanne Basset, épouse d'Antoine-Joachim de Ruson de Foncouverte, conseiller du roi, avocat général au Bureau des Finances. — Sép., 2 mars 1739, François Tourne, m^e apothicaire et concierge des prisons royales, inh. dans l'église des Carmes.

GENEVE : *Thorens*⁶⁶ (1753). — TREVES : *Han* et *Saint-Jean-lès-Marville*⁶⁷ (1754).

GG. 589. (Liasse.) — 32 pièces papier, 19 sceaux.

1711-1787. — **Colonies Françaises.** — CAYENNE, par. *Saint-Sauveur*. Sép., 23 juillet 1784, Luc Chauvet, capitaine de la Fauvette, né à l'Île-Dieu, résidant à Nantes, par. S^t-Nicolas ; présents : l'abbé du Coudray, principal du collège de Cayenne et divers capitaines et négociants. — QUEBEC (1715-1720). — Sép., 16 juillet 1720, d^{lle} Cathérine Plassant, épouse de Jean Liquart, marchand bourgeois. — SAINT-DOMINGUE : *Baynet*. Bapt., 29 mars 1772, Marie-Eugénie, fille d'Aubin Massé, capitaine des Milices, et d'Henriette Maisonneuve ; p. : Antoine Fournier de l'Hermitage, capitaine commandant le quartier de Baynet ; m. : Madeleine Maisonneuve, épouse de

Louis Perroneau, commandant honoraire du quartier de Jacmel. — *Le Cap-Français* (1775-1786). — Sép., 2 avril 1786, André Chaudière, capitaine de navire, né à Nantes. — *Cayes* (1765-1766). — *La Cul*. Sép., 25 juillet 1778, Louis Perrein, m^e tanneur à la Rivière Salée de La Cul, « natif de Baignon ou de Redon ; » présents les nègres qui l'ont apporté. — *Fort-Dauphin*. Bapt., 7 août 1746, Etienne-Antoine, fils d'Etienne-Adrien Béhotte, lieutenant d'une compagnie de cavalerie du quartier de Maribazoux, et de Marie La Taste ; p. : Antoine Bonnaud, capitaine d'une compagnie de cavalerie au Cap ; m. : Jeanne de la Marre. — *Léogane* : 1^o *Sainte-Rose* (1781-1782). — Bapt., 20 juillet 1781, Louise, fille d'Augustin-Hilarion de Santo-Domingo et de Marie Fabry de la Bruyère ; p. : Louis de Santo-Domingo. — 22 juin 1782, Marie-Louise, fille de Marie-Renée, quarteronne libre ; p. : M^f Charles Chanceler. — 2^o *Hôpital de la Charité* (1770-1778). Sép. 17 mai 1770, André Regnauld, novice sur le Tigre, négrier de Nantes, — *La Plaine*. Bapt., 28 janvier 1760, Louis-Marie et Anne-Elisabeth, enfants de M^f Courtin, ancien juge et notaire général au Cap, et d'Anne Barbaroux ; p. : Louis de Lentilhac, commandant au Fond de l'Île à Vache⁶⁸ ; m. : Elisabeth de Préval. — *Port-au-Prince* : 1^o *N.-D. de l'Assomption* (1774). — 2^o *Hôpital militaire* (1787). — *Saint-Marc* (1751-1782). — Sép., 18 mai 1782, Jean-Marie Boisquel, négociant, natif de Nantes. — *Torbek*. Bapt., 21 juillet 1767, Louis, fils de Louis Richeux et de Marie Lamy ; p. : Charles-Claude Gelée, écuyer.

Étranger. — ALLEMAGNE : *Berlin, Eglise française*. Bapt., 20 oct. 1746, François, fils de Jean-B^{te} Madoré, marchand natif d'Issoudun, et de Marie-Madeleine de Launoy, native de Paris, baptisé par Dumont pasteur. — *Langenbrucken* (1772). — PAYS-BAS : *Berg-op Zoom* (1754). — *Bruges* (1739). — *Chièvres*. Bapt., 8 août 1718, Charles, fils de Ransen-Joseph Cotel et de Marie Delatre ; p. : Thomas Dessulemoustier ; m. : Jeanne Franquet (Extrait de 1738 par le P. Jean-François Hankart, oratorien, euré). — *Gand*, par. *Sainte-Pharailde* (1748-1758). — *Malines*, par. *Notre-Dame*. Bapt., 17 nov. 1748, Henri, fils de Jean Van Turenhaut et de Marie Thérèse Van Hautem ; p. : Henri de Rooster ; m. : *Anne de Rooster*. — *Mons*, par. *Saint-Germain* (1751-1757). — *Soignies* (1711). — *Waersczoot* (1760). — SUISSE : *Faoug* au bailliage d'Avenches, canton de Berne. Bapt., 4 juillet 1756, Jean-Pierre, fils de Jean-Pierre Cornaz, et de Catherine Miauthon ; p. : Henri Borel de Colombier et Jean-Samuel Cornaz ; m. : Louise Bovet ; baptisé par Agassiz, pasteur.

GG. 590. (Liasse.) — 15 pièces papier, 6 sceaux.

⁶⁶ Haute-Savoie.

⁶⁷ Meurthe-et-Moselle.

⁶⁸ Cf. GG. 542, 1. 6. Nous en profitons pour rectifier la mauvaise leçon Foundi, donnée en cet endroit d'après l'extrait de mariage. L'acte original, sur le registre de S^t-Jacques, porte Fonds.

1719-1773. — Hors de diocèse de *Nantes*. Baptêmes, mariages et sépultures : Pièces annexes. — Certificats de baptême pour Pierre Doinel de Saint-Martin-de-Lezeau, au dioc, de Chartres, dont l'acte baptistaire n'a pu être retrouvé (1744), et pour René Gaborit, né à Tiffauges (Vendée) en 1762, attendu la perte des registres « par les fléaux de la guerre » (an IX). — Certificat pour Marie-Anne, fille d'Adam *Offenheizer*, sous officier au régiment de Starhemberg, et de Marie Eve, attestant qu'elle a été baptisée à Bruxelles le 15 fév. 1738 et délivré par l'aumônier du rég^t de Wied (Anvers, 1755).⁶⁹

Certificat de bans pour le mariage de Pierre-Jacques Robin, chirurgien, avec d^{lle} Marguerite Drapron (1752). — Procuration pour consentement à des mariages. — Contrat de mariage entre Perrine-Marie Pichot, d^{lle} du Trambay, fille de feu n. h. Joseph Pichot, s^r de Signan, notaire, et de Mathurine Martin, et n. h. Jacques-Thomas Montgermont, m^e en l'art de chirurgie, demeurant à Plélan le-Grand (1772).

Certificats de décès délivrés par des curés, bien que les actes n'eussent point été relevés sur leurs registres (1719-1744). — Certificat de fr. Maurice, capucin, aumônier de l'Hôpital militaire de Metz, notifiant la mort de François Josse, dit Desjardin, d'Angers, militaire d'Orléans-dragons, compagnie Du Lac (30 déc. 1746). — Attestation de fr. Athanase Loys, aumônier du rég^t de Normandie, relatant que Jean-François Derouet, dit la Jeunesse, de Saumur, soldat de la compagnie d'Angosse audit rég^t, est mort à la tranchée du siège de Berghen-op-Zoom le 13 août 1747. — Extrait mortuaire de François Penot, pertuisanier, décédé en 1737 à l'hôpital de Brest. — Certificat de l'Inspecteur des Chiourmes de Brest constatant la mort de Jean Joulain, dit Sornez, condamné à Saumur pour faux saunage en récidive (1773).

Clergé séculier. — Évêche et Chapitre.

GG. 591. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 4 pièces papier, 1 sceau.

Vers 1220-1583. — Charte de Jean, archevêque de Tours (1208-1228), notifiant qu'à Nantes, en sa présence, Pierre, comte de Bretagne, a promis de rendre l'argent extorqué aux vassaux de l'évêque et du chapitre de Nantes, en outre, de bannir Alain Fauconnier. Duserf et Guiomar, pour ne s'être point présentés au terme assigné afin de répondre des injures par eux faites au chantage de Nantes et à d'autres clercs. Le comte s'est engagé à réparer les torts commis par Alain et ses complices, parce qu'ils faisaient partie de sa maison quand furent commis les dommages, à prescrire à ses barons de bannir lesdits coupables et à observer les présentes promesses, conformément au serment par lui prêté lorsqu'il fut

absous à S^t-Floren-le-Viel (vers 1220).⁷⁰ — Mandement de l'évêque Louis [d'Acigné], instituant Pierre Le Jart comme receveur général de sa cour des Regaires, avec pouvoir de députer des receveurs particuliers dans la châtellenie de S^t-Etienne-de-Mont-Luc; il concède en outre à Le Jart la conciergerie de son manoir de la Touche (14 janvier 1538 n. s.). — Enregistrement sur les papiers du greffe de la Ville, des lettres du roi Henri II du 8 sept. 1550, nommant Benoit d'Espignio régisseur du temporel de l'évêché pendant la mainmise du prince, à la suite du décès du cardinal de Lorraine. — Mandement de Charles IX, sur requête des habitants de Nantes, défendant à l'évêque et autres d'abattre et de vendre les bois de haute futaie de leurs bénéfices, et d'exiger des « devoirs » pour les lettres d'ordre et de collation (Châteaubriant, 30 oct. 1565). — Lettre de Jacques Bouvet à [Rolland] Charpentier, procureur des bourgeois, au sujet d'un procès pendant à Rennes entre le Corps de Ville, l'évêque et le chapitre (1583).

GG. 592. (Liasse.) — 17 pièces papier.

1720-1766. — Permission de manger des œufs pendant le carême. — Lettre de L[ouis de la Vergne], évêque de Nantes, datée de Paris, à la Municipalité, octroyant l'autorisation et exprimant ses regrets touchant la disette; il croit qu'elle pourrait diminuer si l'on empêchait « les mareyeurs et vendeurs de poissons de se concerter entre eux pour mettre la cherté » (1720). — Permission accordée par Louis de la Vergne de Tressau, évêque de Nantes, nommé à l'archevêché de Rouen (4 mars 1724; imprimé à Nantes chez P. Mareschal). — Mandements des évêques Christophe-Louis Turpin Crissé de Sanzay (1729-1746; imprimés à Nantes chez N. Verger); — et Pierre Mauclerc de la Muzanchère (1749-1766; imprimés à Nantes chez Joseph Vatar, puis chez sa veuve). Dans son mandement du 10 fév. 1754, le prélat invite les fidèles à contribuer à la réédification d'une maison incendiée appartenant à l'Hôtel-Dieu. — Délibération du Corps de Ville tendant à obtenir l'autorisation.

GG. 393. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1726-1768. — Prières publiques. — Mandements (imprimés sous forme de placards) de Mgr de Sanzay et ses complices à subir la peine corporelle qui leur serait infligée, et à les bannir s'ils ne voulaient pas s'y soumettre (D. Morice, *Hist. de Bretagne*, fr. °I, 841, et mieux, D. Bouquet, *Historiens de France*, XIX, 693). « pour demander à Dieu qu'il bénisse la Personne Sacrée du Roy et qu'il répande ses grâces sur la résolution que Sa Majesté a prise de gouverner

⁷⁰ La charte de l'archevêque de Tours n'est point datée, mais elle doit être assez rapprochée du 28 janvier 1220, date d'une bulle d'Honorius III, où celui-ci ratifie un accord dans lequel le comte de Bretagne s'engageait à contraindre Alain

⁶⁹ Cf. GG. 578.

son Royaume par Elle-même » (5 juillet 1726) ; — prescrivant des processions et des prières publiques pour obtenir un temps favorable (1738-1742) ; — de Mgr de la Muzanchère, ordonnant des Quarante-Heures pour la prospérité des armes du roi qui se rend en Brabant (16 juin 1747) ; — et, sur la demande des maire et échevins, une procession pour obtenir du beau temps (1768). — Délibérations de la Mairie pour inviter l'évêque à prescrire des prières publiques (1764-1766).

GG. 594. (Liasse.) — 22 pièces papier.

1556-1788. — Processions. — Ordonnance signée du maire Y. Rocaz et de plusieurs échevins, enjoignant aux habitants de tendre leurs maisons pour le passage du S. Sacrement, aux confréries de porter leurs cierges en l'ordre accoutumé et à tous « de ne se entre injurier ne faire aucune insolence tantant à sedition. » Attestation du trompette relatant qu'il avait été menacé du fouet par le sénéchal pour avoir banni ladite ordonnance sur le mandement de la Municipalité (1566). — Ordre aux habitants de nettoyer les rues où doit passer la procession du S. Sacrement et de tendre leurs logis « bien et honorablement de tapisserie et le dessus de cielz et linceulx de linge porté sur cordes, » à peine de 10 l. d'amende (1571). — Délibérations et ordonnance de police supprimant la rue et l'église S^t-Nicolas dans le parcours de la procession de la Fête-Dieu (1750). — Mesures diverses pour le bon ordre et la sécurité des processions ; — rang que doivent tenir les cierges des corps d'arts et métiers et confréries. — Lettre anonyme dénonçant divers abus qui se commettent à la procession de la Fête-Dieu : jet de gros boutons de roses à la tête des ecclésiastiques et de « quantité de fleurs sur les religieux capucins pour les ridiculiser » (1787). — Débat de préséance entre la Municipalité et le Présidial relativement à la procession de l'Assomption (1788). — Arrêt du parlement (1764) et ordonnance épiscopale (1783) enjoignant au clergé des paroisses de la ville d'assister fidèlement aux processions générales de la cathédrale.

GG. 595. (Liasse.) — 26 pièces papier, 2 sceaux.

1725-1727. — Débat de préséance entre les officiers de la Chambre des comptes et ceux des Regaires. — « Il y a eu jeudy dernier, jour de la feste de Dieu, une contestation qui a fait éclat entre M. l'Evesque et les officiers de la Chambre des comptes de cette ville. M. l'Evesque a prétendu que, portant le S^t-Sacrement à la procession solennelle du jour, les juges des Regaires doivent, suivant l'usage, l'accompagner et marcher après le dais et porter les pannonneaux de l'Evesque. M^{rs} de la Chambre ne le contestent pas, mais ils prétendent que le greffier et les huissiers des Regaires ne doivent pas s'y trouver parce qu'ils seroient censez former, avec les juges des Regaires, un corps de juridiction qui précéderoit la

Chambre. M. l'Evesque soutient que l'usage est contraire. Cependant il avoit bien voulu y consentir pour éviter le scandalle. Il l'assura ainsy à un maistre des comptes député de la Chambre qui vint en parler à M. l'Evesque, lequel tenoit alors le S^t Sacrement. Mais ce député, sans retourner consulter la Chambre, s'avisait mal à propos d'ordonner de la part, dit-il, de M. l'Evesque, à tous les officiers des Regaires sans distinction de se retirer ; à quoy ils obéirent en quittant la procession... » (Lettre de Mellier, [maire de Nantes], à l'intendant de Brou, 2 juin 1725). — Correspondances diverses de Mellier, de l'intendant, de l'évêque. — Arrêt du Conseil se basant sur le Terrier pour la Réformation du domaine et déclarant que « Turpin Crissey de Sansey, évêque de Nantes, ne pourra être troublé par les dits officiers de la Chambre des Comptes dans la possession où il est de se faire accompagner de tous ses officiers et greffier de sa juridiction des Regaires, marchants immédiatement après luy avec les pannonneaux de ses armes attachez sur leurs torches de cire » (8 mars 1727).

GG. 596. (Registre.) — In-f^o, papier, 188 f^{os} ; près des deux tiers restés en blanc.

1724-1731. — « Comptes des fermiers et de ce que je regis. » — Mentions sommaires, par Doit et Avoir, pour la comptabilité particulière d'un régisseur. Une partie des redevances et des immeubles appartenait à l'évêché : Par Julien Brelet pour une place de boucher à la Fosse, 70 l. par an ; — pour les dimes de diverses paroisses ; — pour la ferme de la pêcherie de l'Erdre, 400 l. ; — pour les moulins de Barbin, 2 300 l. ; pour la ferme de Chassay, 800 l. ; — le sieur Bré pour afféagement de sa corderie, 160 l.

GG. 597. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier, 2 sceaux.

1432-1569. — Chapitre cathédral. — Mandement de Jean V, duc de Bretagne, à son frère Richard, comte d'Etampes, et aux officiers de Nantes : attendu que « aucuns s'appellans seigneurs du chappitre de Nantes et autres disansestre leurs hommes..., par leur arrogance et presumption, en usant de leur volonté desordenée, » font vendre du vin en détail avec des mesures autres que celles prescrites par lui duc pour le bien des réparations de la ville, il leur interdit, à peine d'amende et de confiscation, d'en user ainsi. Jean V prend en outre des dispositions pour la garde des portes S^t-Pierre, Brient Maillart, Poissonnière et S^t-Nicolas « durant ce péril éminent..., affin que par surprise ne autrement il n'en avienne inconveniant » (23 avril 1432). — Adjudication par le chapitre d'un devoir de billot qu'il a octroyé dans son fief pour la réparation et fortification de la ville (1432). — Procuration par Guillaume Audouard, chantre, et autres chanoines, le doyen absent, pour faire les recettes « vulgairement appelées la Grande Bourse et du pain de chappitre » (1552). — Procédure entre

Antoine de Saint-Marsal, doyen de Nantes, Pierre Le Gallo, archidiacre en ladite église et recteur de Saint-Similien et autres chanoines, d'une part, et Françoise Baugé, dame de la Mélinière, d'autre part, pour une question de dimes en S^t-Similien (1569).

GG. 598. (Liasse.) — 3 pièces papier.

1702-1763. — Arrêt du Conseil d'Etat pour le recouvrement du sixième denier ecclésiastique et laïque, suivi de la déclaration d'aliénation faite par le chapitre le 19 mai 1586, pour 300 liv. et une rente de 5 sols, d'une vieille maison sise au faubourg de Richebourg de Nantes (1702). — Arrêts du parlement de Bretagne concernant les bénéfices ou chapellenies affectées aux suppôts du bas-chœur de la cathédrale (1754). — Arrêt dudit parlement faisant défenses aux recteurs de Nantes de porter l'étole en présence du chapitre cathédral à toutes les cérémonies où il se trouve (1763).

GG. 599. (Liasse.) — 14 pièces papier, 1 sceau.

1771-1790. — Droit d'escafs et bateaux perçu au profit du chapitre. — Bail du « droit d'escafs et bateaux qui viennent de la mer chargés de sel, lequel devoir prenoit autrefois le sgr de Syon, à cause de la dame son épouse comme dame de Saffré, lequel est sous le nom de Syon, consistant en 3 s. 9 d. par chacun escaf et bateau venant de Bretagne, et pour ceux venant du Poitou 7 s. 6 d., lequel devoir se lève à la prévôté de cette ville » (1771). — Baux divers variant de 130 à 100 liv. par an, et quittances au nom du chapitre.

GG. 600 (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 1 pièce papier, 8 sceaux.

1440-1489. — Impositions pour les travaux de la cathédrale. — Ordonnance du duc Jean V pour la répression des abus du chapitre touchant les mesures à vin. Ses vins vendus en détail seront, comme les autres, soumis à l'apetissement de la mesure ; mais « les deniers qui en seront levez ou fié de l'église seront mis et emploiez à l'ediffice du portal de l'église de Saint Père de Nantes » (8 août 1440). — Dispense par le même prince du droit d'apetissement en faveur du chapitre, à charge de payer 30 liv. pendant quatre ans pour « l'euvre du portal de Saint Pierre » (28 juillet 1441). — Lettres du duc François II relatant que, sous ses prédécesseurs, l'évêque et le chapitre de Nantes « avoient avisé, pour la decoracion et augmentacion de lad. eglise de Nantes, ung portal estre ediffié de nouveau au devant de lad. eglise, et certain autre veill portal et pignon qui lors estoit au devant d'icelle estre abatuz ; queulx de fait... l'avoient esté et, en celuy lieu, avoit esté commencé l'ediffice du portal et commencement de lad. eglise sumptueux et de grant ediffice, ainsi que peut apparoir par evidence ; » qu'en faveur des travaux, le devoir d'apetissement d'un dixième mis sur les mesures à vin

avait été affecté, pour la partie levée dans les fiefs de l'église, à l'œuvre de la cathédrale. Le duc proroge pendant quatre ans ledit devoir, pour les deniers en provenant « estre emploiez au parachevement dud. portal » (Ancenis, 27 avril 1464). — Lettres de prorogation par le même duc dudit octroi (1471, 1476, 1482). — Reconnaissances des doyen et chapitre des versements faits à leur miseur par celui de la ville, des sommes provenant du devoir d'apetissement (1476-1489).

GG. 601. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 8 pièces papier.

Vers 1612-1665. — Lettre de Charles [de Bourgneuf], évêque de Nantes, à M^r [Blanchard] de Lessongère, procureur général en la Chambre des comptes de Bretagne, le priant de ne pas s'opposer à l'exécution du récent octroi de 5 sous par pipe sur le vin hors du crû passant les ponts de Nantes, attribué à l'œuvre de la cathédrale (s.d. [1612-1617]). — Premières phases d'une procédure entre le chapitre de Rennes que le roi, par lettres du 12 juillet 1642, avait autorisé, à lever pendant dix ans 5 sous par pipe de vin passant sous les ponts de Nantes, pour en employer le produit aux réparations et construction du portail de son église, d'une part, et le chapitre de Nantes auquel se joint la mairie de la même ville, d'autre part : ceux-ci faisant opposition aux lettres du 12 juillet, parce que Sa Majesté avait antérieurement octroyé le même devoir au chapitre de Nantes pour l'édification de sa cathédrale « jusques à sa perfection, laquelle n'est pas encore parachevée de bastir » (1643). — Rabais au fermier de l'impôt de 5 sous par pipe, à raison des gelées.

GG. 602. (Liasse.) — 34 pièces papier.

1721-1783. — Correspondance relative à une requête du chapitre tendant à être autorisé à la continuation de la levée de 5 sous par pipe de vin passant sous les ponts de Nantes, pour en employer le produit « à l'entretien et aux ouvrages qui restent à faire pour l'entière construction de leur église » (1721). — Baux et comptes de recettes dudit octroi ; états des retenues effectuées sur les baux au profit des Droits réunis.

GG. 603. (Liasse.) — 70 pièces papier, 4 sceaux.

1717-1729. — Affaires du Jansénisme. — Lettre de cachet internant à Vendôme le s^t Fouré, chanoine de la cathédrale de Nantes et syndic de la Faculté de cette ville (1717). — Ordonnance du lieutenant de police à Nantes faisant « défenses à tous Imprimeurs d'imprimer aucuns Ouvrages, surtout en matieres qui ont rapport à la Religion, qu'ils n'ayent été vus et approuvez par le s^t abbé de la Vieuxville, Doyen de l'Eglise de cette Ville et Grand-Vicaire du Diocese, à peine d'être procedé contr'eux extraordinairement » (2 juillet 1722). — Descente chez M^{me} de Crux et ses

filis au sujet du débit de certains livres ; — visite chez Hucqueville libraire ; — saisie chez Querro imprimeur, du *Décret de la Faculté de théologie de Nantes* (1722-1723). — Protestation de Charles Le Jeune de la Vincendière, docteur en théologie de la Faculté de Nantes, contre le *Décret de la Faculté de théologie de Nantes* du 1^{er} février 1723 qu'il ne reconnaît pas comme digne de foi ; — ordres du roi de biffer sur les registres du contrôle la protestation du s^r de la Vincendière contre la Rétraction de la Faculté, et audit sieur de se retirer de la Communauté de S^t-Clément de Nantes (1723). — Correspondance relative à l'envoi au château de Nantes de dom Louvard arrêté dans l'abbaye de S^t-Gildas-des-Bois et du s^r Mellinet arrêté à Nantes, et à la saisie de leurs papiers, puis au transfert de ces deux ecclésiastiques à la Bastille (1728-1729) ; — à l'exil de divers curés de Nantes ; — aux obsèques du recteur de S^t-Saturnin.

Clergé séculier. — Paroisses.

GG. 604 (Liasse.) — 2 pièces papier.

1785. — « Observations d'un citoyen » sur une nouvelle distribution des paroisses de la ville, par suite de son extension, et sur les limites à attribuer à chacune d'elles. Il fait notamment transférer S^t-Saturnin sur la chaussée de la Madeleine, S^t-Vincent dans l'église des Capucins de la Fosse, S^t-Laurent dans celle des Minimes et S^t-Denis au bas de la Fosse, dans le quartier actuel de S^t-Louis (s.d., vers 1785). — Avis des juges de police sur la nouvelle délimitation respective à donner aux paroisses de S^t-Clément et de S^t-Léonard, « parce que les murs de ville et les fortifications qui y sont attenantes », lesquels avaient constamment séparé les deux paroisses, ont été démolis et que des maisons ont été bâties sur leur emplacement (1785).

GG. 605.(Liasse.) — 6 pièces parchemin, 16 pièces papier, 2 sceaux.

1476-1681. — *Cathédrale.* — Chapellenie Saint-Louis. — Obligation de Jean Lesné, demeurant à Barbin, de payer la rente de 17 s. qu'il doit au chapelain (1476). — Provisions par Yves du Plessis, doyen, et par le chapitre de Nantes en faveur de Jean Pelé qui permuta avec Pierre Bodon en lui abandonnant la chapellenie de la Mère et du Fils (1481). = Chapellenie Saint-Michel. — Bulle de provisions par Jules II en faveur de Robert Le Clerc, clerc du diocèse de Nantes. (Au dos) ; Prise de possession à laquelle assiste Jean Paigné, recteur de la Chapelle-Launay (1507).⁷¹ = Chapellenie de la Madeleine. — Accord entre le chapitre et les exécuteurs testamentaires de Guillaume Guéguen,

⁷¹ Il a été coupé dans cette bulle originale une bande assez étroite sur le côté droit, par suite de l'usage auquel on l'avait affectée. Elle a servi de couverture à un registre de baptêmes de 1585 à 1595.

évêque de Nantes, au sujet du nombre des messes fondées par ledit Guillaume. Jusqu'au parachèvement de la chapelle ordonnée dans son testament, les messes seront dites à « l'autier de M. saint Cler devant lequel led. feu evesque est inhumé et ensepulturé » (1507). — Copie du testament de Jean de Plédran, doyen de Nantes, élisant sa sépulture dans la chapelle de Guillaume Guéguen son oncle et y fondant des messes (1540). — Procès verbal de visite d'un enfeu dans la chapelle de la Madeleine, fait lors de l'inhumation de René Foucault, sgr de la Godetière et de Launay-Dyonis. Léonard Malherbe et Marin Godmer, architectes travaillant à la cathédrale (le premier ne sachant pas signer), déposent au sujet de l'ouverture de l'enfeu ; le procès verbal mentionne en outre dans la chapelle « un tombeau de marbre blanc et statue d'un evesque, dans lequel tombeau est une table de cuyvre escripte en latin, portée par deux anges, » et dans ladite table des armoiries (1628). — Présentations de divers chapelains, entre autres (1681) de François Bonnier, clerc tonsuré, qui obtint une dispense du pape pour avoir, étant au service du roi à bord d'un navire, tiré sur l'ennemi en même temps que six de ses compagnons d'armes, décharge qui causa la mort d'un homme.

GG. 606. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 36 pièces papier, 2 sceaux.

1717-1727. — *Saint-Clément.* — Levée de 5.500 liv. — Arrêt du Conseil d'Etat permettant, sur requête des « recteur, mrguilliers de la fabrique et anciens parroissiens et propriétaires de maisons de la paroisse de Saint Clement de Nantes, » d'imposer sur tous lesdits propriétaires 5 500 l. pendant trois ans, à raison d'un tiers par année, pour acquitter les dettes de la paroisse (23 oct. 1717). — Rôle des immeubles avec l'imposition affectée à chacun. Dans le quartier de Richebourg, on ne compte pas moins de cinq raffineries et sucreries, notamment celles du Pavillon Royal à M. Feel et du Chapeau Rouge à M. de Santo Domingue (1718). — Procédures au sujet de la seconde annuité de l'imposition, sur laquelle les collecteurs, qui avaient fait leur levée de 1 832 l., 3 s., 9 d. en espèces, versèrent à la fabrique 1 500 l. en billets de banque : ce qui n'a « point tourné au profit de la paroisse. » Projet d'ordonnance condamnant lesdits collecteurs à rembourser en numéraire (1724-1727).

GG. 607. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1731-1732. — *Saint-Clément.* — Levée de 4 000 liv. — Requêtes et délibérations des paroissiens tendant à obtenir l'autorisation de lever 5 000 l. sur la généralité des habitants, pour le paiement des dettes de la paroisse et la refonte d'une cloche cassée (1731). — Arrêt du Conseil d'Etat autorisant la levée, mais en la réduisant à 4 000 l. à répartir sur 1732 et 1733 (12 fév. 1732). — Rôle des propriétaires et de la taxe de leurs immeubles : les

anciens corps de garde de S^t-Clément, de S^t-André et de Richebourg sont occupés par des particuliers ; sur la motte S^t-Pierre on trouve une maison occupée par René Brudon, teneur de billards, et une autre par la veuve Collin, tenant des billards.

GG. 608. (Liasse.) — 2 pièces papier.

[1738]-1746. — *Saint-Nicolas*. — Etat des pièces qui sont aux archives de la paroisse « concernant l'exemption des lods et ventes pour les maisons et héritages sous le fief de la prevosté, autrefois nommé le Gentil fief du duc. » — Règlement afin d'obvier aux abus, calqué sur celui de 1739 pour la paroisse S^t-Germain de Rennes. Il précise les obligations des sacristains, marguilliers, bedeaux, etc. A ceux-ci il est défendu, « à peine d'être chassés, de prendre ni cacher plus grand nombre ni plus grosse part de Pain-béni, que ce qui leur en sera accordé par les Fabriciens » (1746 ; impression de Nantes datée de 1757).

GG. 609. (Registre.) — In-f^o, papier timbré, 200 f^{os} : 141 écrits.

1775-1793. — *Saint-Nicolas*. — « Délibérations capitulaires. » — Sur un feuillet de garde, liste des marguilliers (1736-1792). — Sur un feuillet de garde, liste des marguilliers (1736-1792). — Adresse à l'occasion du rappel du Parlement de Bretagne. — Non acceptation d'un legs testamentaire de 11.000 liv. fait par feu Guillaume Grou pour services religieux dans la chapelle S^t-Julien de la Bourse (1775). — Inventaires des ornements de l'église (1775, 1783, 1785, 1787, 1788, 1791). — L. Cambonne l'un des commissaires nommés pour l'examen des comptes (1776). — Tarif pour les enterrements : « ... S'il arrivoit qu'il y eut un lit d'honneur dans l'église, ce qui ne s'est point encore pratiqué dans cette paroisse, il sera payé 48 l. et s'il reste pus de trois jours, 12 l. par chaque jour excédant..., et n'y pourra rester les fêtes et dimanches » (1777). — Les marguilliers demandent « s'il convient, pour augmenter le cœur de cette paroisse, que le nommé L. J. Mas, sergent du régiment de Conti, qui depuis quelques dimanches a joué pendant la grande messe,... continue d'y venir jouer ; » car, si l'on jugeait à propos de la retenir, il demanderait son congé à son colonel pour se fixer à Nantes, au cas où l'on voulut bien lui faire quelque avance pour payer son congé (1780). — Cérémonies observées à l'enterrement de Brelet de la Rivellerie, recteur de la paroisse, décédé le 17 juin 1781, lequel avait succédé à J.-B^{te} Arnollet « mort le 13 avril 1730 à Clisson, pendant son exil. » Le cortège fit une halte à la chapelle S^t-Julien ; la foule garda tant d'ordre que les Invalides qu'on avait eu la précaution de requérir « étoient devenus presque inutiles. » — Noms des notables, propriétaires de bancs dans l'église, qui protestent contre le dessein de remplacer lesdits bancs par des chaises. — Locations des chaises pour 5.500 l. par an (1782). — Il est d'usage d'envoyer tous les dimanches chez les anciens marguilliers et les gens

de marque « une pièce de pain béni... : c'est ce qu'on appelle *les quenouilles* ; » pour y pourvoir, la fabrique fait une quête d'un minime rapport, dont on réclame la suppression comme inconvenante (1784). — Réparations importantes au chœur de l'église : les architectes Crucy, Scheult et Douillard ayant déclaré, malgré les craintes de certains paroissiens, l'église suffisamment solide pour être conservée (1787). — Remplacement comme chapelain et vicaire de nuit de la chapelle S^t-Julien, du s^t Guenichon, pour rétraction de serment. — Demande des cloches de l'abbaye de Buzay « qui sont toutes neuves et de bon accord, au lieu que celles de Saint Nicolas auront besoin d'être refondues sous quelques années » (1791). — L'argenterie ayant été portée à la Monnaie, on présentera une requête « à l'effet d'obtenir les six chandelliers et la croix de la ci devant collegiale de cette ville, qui sont de cuivre doré » (30 déc. 1792). — La dernière délibération est du 27 oct. 1793.

GG. 610. (Registre.) — In-f^o, papier timbré, 100 F^{os} : 67 écrits.

1721-1790. — *Saint-Nicolas*. — Délibération de la confrérie de Saint-Nicolas. — Elections annuelles des prévôts dont les pouvoirs partent du 9 mai, fête de la Translation des reliques de saint Nicolas. — Reddition des comptes. — Autorisations de faire faire deux plaques d'argent pour les prévôts en charge (1723). — Contestation avec la confrérie de la Chanedeur pour la préséance à la procession du Saint-Sacrement : dès l'année 1361, les confrères de S^t-Nicolas y portaient quatre torches (1730). — Inventaire des objets servant au culte : « ... un chasuble des quatre saisons, ... deux plaques d'argent où est incrusté la figure de saint Nicolas » (1750). — En 1768, les recettes montent à 377 l., 9 s., 6 d. et les dépenses à 319 l.

GG. 611. (Registre.) — In-f^o, papier timbré, 96 f^{os} : 79 écrits.

1721-1790. — *Saint-Nicolas*. — Délibérations de la confrérie de Sainte-Catherine. — « Reglemens et usage » en dix articles : L'élection du prévôt, lequel sera alternativement un ecclésiastique et un laïc, est fixée au dimanche avant la Sainte-Catherine ; parmi les revenus figure une rente de 24 sols « sur une portion de maison située près le jeu de paume du Chapeau Rouge, ou pendoit pour enseigne la Corne de cerf. » — Procès verbaux divers d'élections des prévôts et de reddition de comptes. — Inventaire des archives, des ornements et de l'argenterie. Nous citerons comme actes les plus vieux, un accord de 1462 et une requête de 1497. Ces pièces, ainsi qu'une bulle d'Urbain VIII donnée à Rome en février 1634, sont simplement mentionnées. Le reste se compose surtout de comptes dont plusieurs « rendus par les anciens prevots depuis l'établissement de la confrairie jusqu'à l'année 1600, la plupart déchirés et brûlés par l'incendie qui arriva en cette ville, rue de la casserie, une bure après minuit le mercredi 17 avril 1680, dans

laquelle incendie se trouva le prevot de la confrairie chez qui estoient tous les papiers » (1724). — Autorisation de vendre le calice de la confrérie « absolument inutile, » pourvu qu'on en retire au moins dix livres (1743). — Nouvel autel de sainte Catherine : pouvoir au prévôt de faire venir « du marbre de Laval, blanc meslé de vaines rouges ; » projet de marché avec M^r Gervais sculpteur ; retards d'Ambroise Cordier, marbrier, dans la livraison de son travail ; autorisation de faire « dorer à l'huile les moulures et croix de Jerusalem de l'autel » par M^r Cirot, peintre, l'un des confrères, pour la somme de 15 l. (1753, 1757, 1758). — Pierre Giron, chanoine de la Collégiale de Nantes, prévôt en charge, excusé parce qu'il est « occupé aux prières et cérémonies pour la béatification de la Bienheureuse Angèle, au monastère de Sainte Ursule de cette ville de Nantes » (20 nov. 1768).

GG. 612. (Liasse.) — 53 pièces papier.

1622-1774. — *Saint-Nicolas.* — Chapelle Saint-Julien située à la Bourse. — Permission par le recteur de laisser constamment le Saint-Sacrement à S^t-Julien, pour faciliter les secours de la religion pendant la nuit aux habitants de la Fosse et du Bignon Lestard, ces quartiers se trouvant hors de l'enceinte, et transfert solennel de l'Eucharistie à la chapelle par Mgr Cospéan, lequel au préalable avait prêché dans la « chesre, portant un chasuble de drap d'or et la mitre sur sa teste » (1624). — Autorisation par la Ville d'utiliser une maison lui appartenant entre Saint-Julien et la Bourse, pour loger le prêtre préposé au service de nuit, à charge par celui-ci de faire sonner à 11 heures la cloche de la Bourse (1684). — Lettre du maire Mellier à M. de Brou de priant de faire rembourser à la Ville 142 l. 6 s. dépensés lors de la bénédiction de la première pierre de la Bourse et du terrain de la nouvelle chapelle : « les 109 l. 6 s. donnez aux ouvriers sont une retribution qu'ils sont en droit de pretendre suivant l'usage, et entr'autres au moyen de la depece qu'ils ont faite de la planche de cuivre qu'on a mis dans ladicte première pierre, comme on l'a toujours pratiqué à l'esgard des ouvrages publics » (1725). — Procès verbaux de la bénédiction de la chapelle Saint-Julien, « annexede la Bourse, » et de la pose, près la porte de la sacristie, d'une plaque en cuivre rouge aux armes de Nantes, relatant cette bénédiction (1736). — Inventaire dressé à la mort d'un chapelain, des ornements et du mobilier comprenant notamment un tapis de Turquie pour couvrir les marches de l'autel. En attendant l'installation du successeur du décédé, le service sera assuré par un Père Cordelier (1753). — Instance, devant le Présidial de Nantes, entre la Municipalité et le recteur de S^t-Nicolas au sujet de la nomination du chapelain (1753-1755). Cahier contenant la copie des pièces fournies aux avocats par le recteur (1622-1749). A côté des actes précédemment indiqués, il s'en trouve nombre d'autres relatifs à la chapelle ; la

plupart sont des lettres ou des extraits des registres paroissiaux. Il suffira de citer la lettre de cachet suivante, du comte de S^t-Florentin au lieutenant de police de Nantes⁷² : « Le Roy est informé qu'il s'est fait deux bals cet hiver dans l'hotel de la Bourse de Nantes. Sa Majesté juge que ces divertissements profanes doivent estre bannis d'un lieu où le S^t Sacrement est déposé, et où l'on peut venir le chercher pour les malades dans tous les tems du jour et de la nuit. Elle a fait deffendre aux maire et échevins d'y en souffrir davantage. » Le roi désapprouve aussi la tenue des concerts dans une pièce voisine de la chapelle (30 sept. 1743). — « Inventaire des effets de la chapelle :... Un ornement de velours violet à croix verte aux armes de Léon et de Castile, autrefois appartenant à la confrairie de *la Contraction*, remis à la chapelle de S^t-Julien depuis la cessation du service de lad. confrairie qui se celebroit cy devant en l'eglise des Cordeliers ; » divers ornements avec les figures de la Vierge et de saint Christophe, remis à S^t-Julien depuis la suppression « d'une pretendue confrairie de portefaix de la Fosse, dite de la Grande Bande » (1767). — Chapelle provisoire en bois sur « la place de la Hollande » pendant les travaux de démolition de la Bourse (1768).

GG. 613. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 7 pièces papier, 5 sceaux.

1440-1789. — *Saint-Saturnin.* — Chapellenie à l'autel Notre-Dame de la Cité. — Fondation de la chapellenie par Robin Lamiral et Jeanne Guyet sa femme, bourgeois de Nantes ; pour sûreté de la rente de 18 l. assignée par eux, les fondateurs hypothèquent quatre maisons : dans la rue « qui conduit de l'hostel de la Prevosté à la maison des Halles..., sur le caill d'Erdre devers l'eglise de S^{te} Catherine..., près la cohue au blé... et sur la maison de la Héronière sise à la Fosse » (1440). — Nominations de chapelains par l'autorité ecclésiastique (1520-1556). = Confrérie des saints Antoine et Sébastien desservie à S^t-Saturnin en la chapelle de la Madeleine. — Délibération des confrères, au nombre desquels Geoffroy Drouet, miseur de Nantes (dont il devint le premier maire en 1565), portant de 11 à 13 l. les allocations annuelles pour le service divin (1559). = Confrérie du Saint-Sacrement. — Lettre du maire Mellier se plaignant de la négligence des confrères à relever une de leurs maisons qui s'était écroulée. Sur les 35 à 40 confréries de la ville, deux seulement sont autorisées ; beaucoup « ne servent que de pretexte aux festins et aux depenses supefluës » (1728). — « Attournances » de rente et baux de maisons (1781-1789).

GG. 614. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1475-1728. — *Saint-Similien.* — Chapellenie à l'autel de sainte Catherine. — Acte relatant un

⁷² Cette lettre figure également au registre GG. 246 ; mais elle n'a pas été signalée dans l'inventaire imprimé.

arrentement antérieur consenti par Raoul Lemoine, titulaire de ladite chapellenie, naguère fondée par feu Jean Saulnier (1475). = Confrérie du Calvaire. — Représentations de Mellier au sujet de l'établissement de cette confrérie et de la construction d'un calvaire entrepris par des missionnaires « dans un emplacement situé près de la motte S^t-Nicolas, autrefois désigné à faire une demi-lune aux fortifications, » et depuis destiné « pour la sépulture des étrangers de la Religion prétendue réformée, qui meurent en cette ville, venant y faire le commerce passager » (1728).

GG. 615. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1577-1778. — *Sainte-Croix.* — Confrérie de la Passion desservie dans l'église. — Sentence condamnant Jean de Machecoul, sgr de Vieilleville, à payer à la confrérie les arrérages d'une rente (1577). = Chapelle de Bon-Secours. — Lettres d'indulgences accordées par le pape Alexandre VII à ceux qui visiteront, le jour de la Sainte-Anne, « l'Eglise de N.-D. de Bon Secours, située à la Sauzaye de Nantes » (placard imprimé, aux armes du pape et de [Gabriel de Beau-veau], évêque de Nantes. [Nantes, 1665]). — Visite par deux échevins et l'architecte Portail de la chapelle qui menace ruine, ainsi que de deux maisons contiguës demandées pour son agrandissement (1753). — Alignement en vue de la reconstruction de l'édifice (1776-1778).

GG. 616. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1726. — *Saint-Sébastien près Nantes.* — Réparations à l'autel de saint Sébastien posé dans ladite église « pour l'accomplissement du vœu solemnel que Messieurs du Bureau sont obligés d'accomplir au sujet de la préservation du mal contagieux dont cette ville fut afligée dans le dernier siècle, lequel vœu a été approuvé par le règlement du Conseil de 1681. » Délibérations de la municipalité nantaise ; devis par Jacques Goubert, ingénieur de la Ville ; publications ; réparations à la statue par le sculpteur Béliard.

GG. 617. (Liasse.) — 10 pièces papier, 2 plans.

1760-1774. — *Cimetières.* — Requête des paroissiens de S^{te}-Radegonde, de S^t-Laurent, de S^t-Denis et de S^t-Vincent au duc d'Aiguillon. N'ayant point de cimetières, ils sont obligés d'enterrer dans leurs églises fort petites, et ce au détriment de la salubrité ; ils réclament un cimetière commun pris sur les fortifications que l'on démolit (1760). — Délibération du Général de S^{te}-Croix relatant que son cimetière est « tellement rempli, qu'il est arrivé plusieurs fois qu'en y ouvrant des fosses on a exhumé des corps à demi corrompus. Pour éviter l'horreur et le danger de ces exhumations, on s'est vu forcé de recourir à une ouverture profonde où, jusqu'à présent,

on a entassé les corps en les couvrant de chaud vive. » Il réclame la fermeture du cimetière et, en attendant qu'on ait pu acheter un terrain propice, l'autorisation d'enterrer dans le cimetière de S^t-Clément, qui est assez vaste et hors de la ville (1767). — Acquisition d'un emplacement commun pour la majorité des paroisses ; avis sur diverses tenues susceptibles d'être transformées en nécropoles : celles de Talensac autrement dite fossé Mercœur, de la Bouteillerie, de la communauté de S^t-Clément (1772). — Abandon de son cimetière par le Général de S^t-Léonard : la municipalité devant l'utiliser pour une voie publique. Les paroissiens se serviront du cimetière commun crée dans l'enclos de la Bouteillerie, arrenté par les Chartreux et, comme dédommagement, ne contribueront point à son établissement (1774).

GG. 618. (Liasse.) — 29 pièces papier.

1777-1778. — *Cimetière des suppliciés.* — Ordonnance du siège de police de Nantes rendue sur requête des habitants du quartier S^{te}-Catherine. Ceux-ci se plaignent de l'insalubrité due à l'exiguïté du cimetière où l'on enterre les malfaiteurs, situé dans un endroit jadis presque inhabité, mais maintenant rempli « de vastes et superbes édifices occupés par des citoyens distingués, » du danger d'incendie que les inhumations présentent la nuit et de l'inconvenance qu'elles offrent le jour par le passage de « cadavres souvent presque nus. » Le tribunal enjoint à l'exécuteur de couvrir les cadavres et de les porter au cimetière commun récemment ouvert hors de l'enceinte. — Protestation du Général de la paroisse de S^{te}-Croix, principal acquéreur du terrain de la Bouteillerie, contre l'usage qu'en veut faire la Ville en inhumant les suppliciés dans un enclos qui ne lui appartient pas. — Instance au parlement de Bretagne entre la Mairie et le Général de S^{te}-Croix : l'offre par la Ville de faire séparer par un mur la portion réservée aux malfaiteurs et d'y ouvrir une porte spéciale, n'ayant point semblé suffisante aux représentants des paroisses. — Proposition d'une indemnité pécuniaire par la Municipalité. (La conclusion du débat manque au dossier).

Clergé régulier.

GG. 619. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 13 pièces papier, 1 sceau.

1580-1778. — *Bénédictins.* — Prieuré de Batz. — Articles sur lesquels le fermier du temporel entend faire interroger des témoins à l'encontre du prieur de Batz et du procureur syndic des bourgeois de Nantes. Entre autres griefs, il expose « que le cinq^{me} d'août denier l'isle de Bas et ville du Croisic auroit été surprins de nuit par les gens de guerre du roy de Navarre conduites par le capitaine Tramblais, » au nombre de 8 à 900 cavaliers et que, pendant les quatre jours qu'ils occupèrent le pays, ceux-ci attachèrent

leurs chevaux près des gerbes du prieuré, les leur donnant à manger et s'en servant pour leur litière ; que 3 à 4 jours après le départ de ces soldats, « les regimentz des seigneurs d'Aradon et baron de Camors, estans en pareil nombre de huit à neuf cens hommes en armes et à cheval, » séjournèrent neuf jours à Batz et au Croisic, utilisant le reste des gerbes laissées par les précédents (23 janvier 1598). — Lettres d'Henri IV enjoignant d'anticiper le procès entre Maurice Bressius, prieur de Batz et son lecteur ordinaire, et les maire et échevins de Nantes (Rennes, 10 déc. 1600).

Prieuré de Saint-Jacques de Pirmil lès Nantes. — Arrentement perpétuel d'une parcelle de pré fait par Tristan Guillemier, pricur commendataire (1580). — Main-levée en faveur du même des fruits de son bénéfice, à condition d'en employer le tiers à la réfection du pont de Pont-Rousseau (1600). — Conflit entre le prieuré et la municipalité de Nantes au sujet de la police du faubourg (1741-1743). — Ordonnance de l'intendant prescrivant à la Ville de rétablir, à proximité d'une arcade à démolir dans la rue Dos d'âne pour cause d'utilité publique, « l'écusson des armes de l'ancien prieur de Pirmil » (1778). = Délibération en faveur de la confrérie de l'Assomption desservie à S^t-Jacques (1741).

Prieuré de Vertou. — Projet de délibération de la mairie de Nantes tendant au maintien des droits de péage primitivement fixés pour le passage sur l'écluse de Vertou nouvellement construire, à l'encontre des moines dudit lieu qui demandaient l'augmentation de ces droits [juin 1759].

GG. 620. (Liasse.) — 8 pièces papier, 1 sceau.

1728-1752. — *Capucins.* — Lettre de M. de la Tour, [intendant de Bretagne], au maire Mellier le priant de remettre des ordres du roi au Général des Capucins qui doit passer à Nantes incessamment (1728). — Lettre de Mellier au maréchal d'Estrées l'informant d'une altercation entre l'aumônier des Couëts et le P. Hilaire, capucin de l'Hermitage : ce dernier, qui avait été lieutenant de dragons, ayant été froissé des censures du premier (1729). — Tentative de chantage contre une d^{lle} Riardan à qui il était enjoint d'envoyer 1 000 louis de 24 liv. chez les Capucins de l'Hermitage ; lettres pseudonymes ; interrogatoire du messager emprisonné au Bouffay (1752).

GG. 621. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1577-1744. — *Carmes.* — Requêtes des religieux aux maire et échevins réclamant des subsides pour les réparations du couvent (1577) ; — pour « racoustere les vitraulx d'icelle eglise et convent qui sont pour la pluspart en danger de cheoir et tumber du tout, si de bref n'y est pourveu ; » — pour l'entretien « du lumynaire... et pour leur sierge benist. » — Extrait du *Delineatio Redonensis Carmelitarum observantiae in provincia Turonensi*, imprimé à Paris en 1645,

relatif au tombeau du duc François II, qui, au dire d'Henri IV, était un monument auquel nul autre en France ne pouvait être comparé. — Requête des Carmes à la Municipalité afin d'être maintenus en possession d'une maison qu'ils ont acquise pour l'accroissement de leur couvent (1646). — Arrêt du Conseil déboutant les religieux dans leur demande d'indemnité pour la démolition des boutiques adossées au mur gauche du chœur de leur église (1742). — Ordonnance octroyant 250 liv. aux Carmes pour la partie de leur église qui a été retranchée (1744).

GG. 622. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1669. — *Chartreux.* — Procès entre eux et François Barbot, veuve de François Lorido, s^t de la Gironnière, au sujet d'une maison que celle-ci avait fait rebâtir au faubourg de S^t-Donatien et dont les fenêtres avaient vue sur leur enclos ; requête au maire, sentence.

GG. 623. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1492. — *Cordeliers de Clisson.* — Sur requête de ceux-ci aux capitaine et bourgeois de Nantes, demandant une aumône à raison du chapitre provincial qui doit se tenir à Clisson à la mi-août, « et qu'ilz n'avoient pas bien de quoy entretenir les religieux qui se y rendront en bien grant nombre, » il leur est fait don d'« ung tonneau de vin d'Espagne, l'un blanc et l'autre roge. » — Quittance du marchand au miseur, de 17 l. 10 s. t^s, prix des deux pipes de vin.

GG. 624. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1645-1727. — *Ermîtes.* — Autorisation pour fr. Gilles Durand, profès en l'ordre des Ermîtes de S^t-Antoine, de s'établir près le pont du Cens, à condition de n'avoir point de compagnon « ny porter de besasse par la ville et forsbour, ains seulement ung petit sac soubz son manteau pour quester » (1645). — Ordre du roi et injonctions en conséquence à François Chiron, connu sous le nom de frère François, ermite de S^t-Augustin dans l'île d'Indre, de retourner à Marans, où il est né (1727).

GG. 625. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 2 pièces papier.

1492-[1594]. — *Hospitaliers* : Commanderie de S^t-Jean et S^{te}-Catherine de Nantes. — Requête du commandeur au Conseil de Ville le priant de faire réparer les murailles de la chapelle et de la maison de S^{te}-Catherine endommagées par les travaux exécutés « durent le hement peril des guerres. » Le Conseil refuse de s'engager dans cette voie et alloue 15 liv. au plaignant (1492). — Procuration générale du commandeur Méry Gombaud (1504). — Ferme de la commanderie de Nantes, de celle de Faugaret et autres du diocèse, consentie pour 800 liv. par Jean Aubin de Malicorne, commandeur de Villegast, l'Isle-Bouchard,

Coudrie, S^t-Jean et S^{te}-Catherine de Nantes, et bailli de la Morée (1529). — Assignation en la Chambre des comptes pour le commandeur Robert de Chazé [1574-1594], à requête des bourgeois de Nantes.

GG. 626. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 6 pièces papier.

1493-1723. — *Jacobins.* — Mandat de paiement et quittance de 10 l. pour le bois brûlé au couvent par le Conseil de ville « en la salle en laquelle tenoit led. Conseil tout au long de cest yver » (1493). — Quittances pour aumônes ; — de 100 liv. pour « ung disnez ou soupez aux frères qui vendront au chappistre general tenu prochainement aud. couvant » (27 mars 1521 n. s.). — Mandement au miseur de payer 50 l. aux Jacobins afin de contribuer à « l'esdiffiment d'un tou et quabot qu'ilz veullent faire esdiffier de neuff pour esvacquer les eaulx puantes et infaictes » qui pourraient engendrent la peste (1534). — Lettres de cachet transférant à Moulins le P. Ganiguet, du couvent de Besançon, envoyé d'abord à Nantes (1710). — Permission aux religieux d'abaisser de deux pieds le mur de ville pour donner plus d'air à leur dortoir (1723).

GG. 627. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1733-1764. — *Jésuites.* — Délibération de la Mairie et arrêt du Conseil d'Etat autorisant les Jésuites de Nantes à acquérir deux ou trois petites maisons caduques pour l'agrandissement de la Retraite des femmes (1733-1734). — Arrêts des parlements de Rouen et de Paris, lettres patentes et édits du roi, jugement du président d'Angers relatifs à la suppression d'écrits des Jésuites et à la dissolution de leur Société. La plupart de ces pièces ont été imprimées à Paris, Rouen, Angers (1762-1764). — « L'évangille des Jésuites, tiré de l'Extrait publié par le parlement, sur l'air de Joconde » (pamphlet manuscrit).

GG. 628. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1669. — *Minimes* : Confrérie de Jésus, Maria, Joseph. — Procédure entre Bertrand des Vaux, sgr, de la Berrière, et n. h. Mathurin Babouard, prévôt de ladite confrérie, d'une part, et Salomon de la Tullaye, écuyer, s^t de Belle-Ile, héritier de René de la Tullaye, son père, et ayant pour curateur Philippe de Cazalys, d'autre part, au sujet d'une rente constituée. (Document incomplet ayant servi de couverture à un ancien registre paroissial de Nantes).

GG. 629. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1621. — *Oratoriens.* — Transaction entre le corps de Ville et les Pères de l'Oratoire touchant la maison de Briord sise à Nantes, acquise de la duchesse de Mercœur pour 24.000 l. par les Oratoriens.

GG. 630. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1641-1739. — *Récollets.* — Requête pour une aumône et mandat de paiement de 100 liv. aux Récollets de S^t Joseph sur les ponts de Nantes (1641). — Requête et délibération conforme tendantes à la réparation par la Ville du pavé de la cour des récollets, vu l'extrême pauvreté des suppliants et les services par eux rendus au public (1739).

GG. 631. (Liasse.) — 27 pièces papier, 2 sceaux.

1714-1726. — *Communauté des Prêtres de Saint-Clément.* — Correspondance relative au projet de l'évêque de Nantes qui veut désunir son séminaire de ladite Communauté, à laquelle il avait été uni en 1674 (1714). — Ordres de la Cour pour mettre fin au procès entre le curé de S^t-Clément, supérieur de la Communauté, et les directeurs des trois séminaires, au sujet de l'enterrement au Grand Séminaire de S^t Clément, supérieur de cet établissement (1720). — Différend entre la Communauté et l'évêque ; celui-ci réclamait notamment et obtint la radiation sur les registres de la Communauté des noms des ecclésiastiques qui y avait été admis sans son agrément (1726).

GG. 632. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1766-1767. — *Prêtres Irlandais.* — Enregistrement en la Chambre des comptes de Bretagne des lettres royales de 1765 approuvant l'érection en Séminaire de la maison des Irlandais, et y annexant le prieuré de S^t-Crespin en Anjou, après le décès du titulaire actuel Daniel Byrne, supérieur des Irlandais.

GG. 633. (Liasse.) — 1 pièce papier.

1668. — *Calvairiennes.* — « Estat du monastère des religieuses bénédictines de la Congrégation de N. D. de Calvaire establies en la ville de Nantes contenant les titres d'establissemant, biens, revenus, charges, despences et nombre des religieuses » : 1623, Permission de l'évêque, consentement du maire et du sénéchal pour l'établissement des religieuses ; 1625, Acquêt, au prix de 6 500 l., du lieu noble des Ballus afin d'y construire le monastère ; 1668, La communauté est composée de 43 professes, dont 7 converses, non comprise « nostre très honorée sœur Marie Catherine Anthoinnette de S^{te} Scolastique de Rais, parce que la supérieure de la Congrégation pretend l'appeler à Paris au plutost, et sa pention la suivra toute entière quelques part qu'elle aille. » (Copie du temps).

GG. 634. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1619-1726. — *Carmélites.* — Requête des sœurs demandant à se fixer dans « l'enclos de la ville » : les faubourgs n'étant pas sûrs en temps de troubles. On

leur a proposé le logis de feu M. de la Rouessière dans la rue du Château. (Signé) : Marguerite de la S^{te}-Trinité, prieure, Marie de S^t-Elie, Marie de la Conception (1619). — Arrêt de la Chambre des comptes refusant d'entériner les lettres du roi qui accordaient aux Carmélites, pour achever leur couvent, 1 200 l. par an à prendre sur l'octroi de 5 sous par pipe de vin passant sous les ponts de Nantes, et tendant à ce qu'un tiers dudit octroi, primitivement établi pour l'œuvre de la cathédrale, fût destiné à la construction du nouvel hôpital (1650). — Désistement par les religieuses des susdites lettres du roi en leur faveur, moyennant une indemnité de 1 200 l. accordée par la Ville (1656). — Etat des titres, maisons et rentes des Carmélites de la Réforme de sainte Thérèse, établies en la rue S^t-Gildas : 1618, Fondation par Françoise du Breil, dame de Champcartier, en vue de l'établissement du monastère ; 1668, La communauté compte 32 professes, dont 4 converses (1668). — Mandement (imprimé) de Mgr Crissé de Sansay : « L'Incendie arrivée la nuit du 16 au 17 de ce mois ayant consumé les maisons qui appartiennent aux Religieuses Carmélites de cette Ville, » l'évêque invite ses diocésains à les secourir (18 mai 1726).

GG. 635. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 9 pièces papier.

1498-1726. — *Clarisses.* — Quittances aux miseurs par les abbesses : Jeanne Dorvallet, pour aumône (1498) ; pour réparations au couvent (1521) ; — Guillemette Sevin (1529) ; — Jeanne Errenault (1534) ; — Nicole de Channe (1554) ; — Catherine de la Tousche (1571), pour aumônes. — Ordre de payer aux Clarisses 70 liv. pour « ayder à parfaire l'édifice fait de neuf pour les religieuses dud. convant de Sainte Clere » (1519). — Lettre de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, « au seigneur Ruys⁷³, à Nantes, » le priant d'insister auprès de « Messieurs de la Ville » en faveur de ces pauvres religieuses (1574). — Remerciments des Clarisses du Puy à [Mellier], maire de Nantes et à sa femme.

GG. 636 : (Liasse.) — 3 pièces papier.

1630-1668. — *Franciscaines.* — Requêtes aux maire et échevins par « les filles de S^{te} Elizabeth du tiers ordre de S^t François » afin de leur permettre d'acquérir la maison des Capucins au Marchix ; — par les Capucins, demandant ratification de la vente de leur couvent du Marchix qu'ils ont faite aux « dames religieuses de S^{te} Elizabeth » (1630). — Etat du temporel du couvent « estably au forbourg du Marchix et paravant près la Chambre des Comptes » : « Par contractz des 2^e nov. 1510 et 29^e avril 1511, font voir que lesd. religieuses estoient establies et demeurantes en la ville de Nantes, en ce que, dès le tiers jour d'avril 1507, elles auroient pris arentement d'une maison et jardin en lad. ville, paroisse de S^t Leonnard,

⁷³ André Ruys, riche armateur, qui fut échevin plus tard.

près la grosse tour ; » 1630, Fondation par Guy de Rieux, sgr de Sourdéac, d'« un enfeu et tombeau dans le cœur prohibitif de l'eglize du couvent et unne messe par sepmaine, » moyennant 4 000 liv. ; 1668, Les religieuses, au nombre de 45, ont pour supérieur Charlotte de Harouis, dite de la Trinité (1668).

GG. 637. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 14 pièces papier.

1678-1787. — *Pénitentes.* — Consentement de la Ville à l'établissement des « filles penitantes de la Magdelaine... dans la maison où elles sont à presant enfermées en la rue du Port Communau, paroisse de S^t Leonnard, pour y enfermer avecq elles les autres filles et creatures desbauchées » (1678). — Arrentement par la Ville aux religieuses, pour en faire un jardin joignant leur maison, d'« une certaine eslevation de terre fait en forme de cavallier, appelé le fort Communau, qui autre foy auroit esté fait dans le temps que cette ville pouvoit craindre d'estre expoquée aux insultes et aux irruptions des ennemis, lequel terrain est à presant inutile et ne sert mesme à presant que de retraite à tous les vaccabons et autres personnes debauchés, auquel lieu ils cachent, les nuits, leurs crimes et leurs desordres, » sous l'obligation de diverses rentes, de faire apposer les armes de la ville « sur pierre de grison » aux trois faces du terrain, et de la remettre en cas de guerre ou autre nécessité ; — enquête établissant que le lieu du fort Communeau est « vague et qu'il s'y retire jour et nuit nombre de gens vagabons, tant de l'un que de l'autre sexe, qui y portent et recellent dans un trou des hardes qui sont vollées... (On a) entendu plusieurs foys des cris de force et tirer nombre de cousts d'armes à feu pendant les nuits. » (1701-1702). — Mémoires pour la Ville contre les religieuses qui semblent vouloir, par des constructions nouvelles, s'approprier l'emplacement de l'ancien fort Communeau édifié en 1590, lequel ne leur a cependant été concédé qu'à titre précaire (1741). — Internement aux Pénitentes d'une « dentellière et coeiffeure » qui s'était retirée chez des comédiens pour lesquels elle travaillait : le sieur et la « dame de Blois, femme estimable à tous égards et fort considérée à Nantes, » parce que ceux-ci devaient l'emmener à Paris (1770).

GG. 638. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1720. — *Filles de la Sagesse.* — Bref d'indulgence octroyé par Clément XI aux religieuses de la Sagesse, de la maison des Incurables de Nantes.

GG. 639. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1684-1772. — *Ursulines.* — Sentences du présidial entre les Ursulines et dame Claire Deluen, veuve de Louis Dupas, écuyer, s^r du Crévy, touchant la pension de sœur Jeanne Dupas (1684) ; — entre les mêmes et le s^r Garreau des Jonchères pour arrrages de la pension de sœur Claude de la Guéville (1692). — Procès-verbal contre les Ursulines pour

encombrement de la voie publique au Bourg-Fumé et dans la ruelle des Trois-Pendus (1772).

GG. 640. (Liasse.) — 5 pièces papier.

1632-1668. — *Visitandines.* — Procès-verbal de la visite présidée par le maire, du logis de « la Myronnerie située près le pont S^t-Pierre hors la ville, » où « les religieuses de la Visitation de Sainte Marye, establies et receues depuys quelque temps en icelle, » désirent s'installer (1632). — Autorisations par la Ville aux dames de la Visitation de prendre quelques pieds de terrain dans le jardin du collège S^t Clément pour leur permettre de bâtir leur église sans nuire à leurs logements ; — d'élargir le chemin conduisant à cette église en prenant sur ledit jardin (1643). — Etat du temporel et des titres : 12 et 15 mai 1630, Permissions de la municipalité et de l'évêque de Nantes pour l'établissement des religieuses ; 19 août 1631, Acquêt de la Mironnerie contenant quatre corps de logis d'un seul étage, deux jardins, une grande cour ; au delà se trouve une allée conduisant sur la motte S^t-Pierre ; 1668, Les religieuses sont au nombre de 35, plus 5 sœurs domestiques et 2 tourières (1668).

GG. 641. (Liasse.) — 64 pièces papier (imprimés).

1703-1783. — *Clergé en général et matière ecclésiastiques.* — Edits et ordonnances du roi et arrêts du Conseil d'Etat au sujet des économes séquestres des biens de main-mortes ; — de la déclaration des biens ecclésiastiques ; — des acquisitions faites par le clergé ; — de la suppression d'un Réquisitoire sur les actes de l'Assemblée du clergé (24 mai 1766) ; — pour le gouvernement des paroisses ; — défendant d'aller sans une permission aux pèlerinages de S^t-Jacques en Galice, de N.-D. de Lorette et autres (1717) ; — au sujet des passeports des Maronites et des esclaves rachetés (1753) ; — supprimant divers monastères bénédictins de la Congrégation de S^t Maur ayant moins de dix religieux (1767). — La plupart de ces documents ont été imprimés à Paris ; quelques-uns à Nantes chez André Querro, les veuves P. Mareschal, Marie et Vatar ; d'autres à Rennes. — « Extrati des Avis et Observations données par l'Assemblée générale du Clergé de France de 1726 sur la manière dont les déclarations doivent être fournies » par les bénéficiers. Vannes de l'Imprimerie de la Veuve Le Sieur. — « Déclaration du Roy, servant de Reglement entre les Curez primitifs et les Curez-Vicaires perpetuels. » Rennes, Guillaume Vatar 1731. — Arrêts de la cour de Rennes défendant de porter les nouveaux nés au cabaret après leur baptême (1767) ; — pour les confréries de Dinan (1763) et de Ploërmel (1767) ; — touchant les inhumations dans les églises.

Religion réformée.

GG. 642. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 12 pièces papier.

1561-1562. — Election par les bourgeois de Nantes de procureurs afin de réclamer auprès du parlement la publication de l'édit « consernant le fait de la relligion, pour eviter aux emotions et scandales qui se font de jour en autre » (11 avril 1561). — Procuracy donnée par les mêmes à Mathieu Michel et à Guillaume Catho pour déclarer devant toutes juridictions qu'ils récuse Robert du Hardaz, Michel Desserfot, Guillaume Laurent, Pierre de la Chapelle, Louis de Châteauto, François Garreau, Antoine de Cornal, conseiller au parlement de Bretagne et au présidial de Nantes, et François Le Bloy, s^r de Gargoulay, lieutenant de Nantes, lesquels veulent, sans mandat, « faire informations des emotions faictes esd. ville et faulxbourgs (de Nantes) puy quinze jours, signamment vendredy dernier premier jour des presens moys et an. » Ces personnages leur sont d'autant plus suspects, qu'ils ont répété que les Nantais « qui voullont tenir et observer les saintz concilles et vivre selon l'église romaine, n'estoint que sedicieulx et mutins..., disans que il n'y avoyt auculnes gens de bien en cested. ville que ceulx qu'on appelloit Huguenotz, et que lesdits Huguenotz estoient plus gens de bien que les papistes ; » même, du consentement du R. du Hardaz, les Huguenots ont « presché et faict plusieurs assemblées et conventicules et sermons à ung pressouer appartenant aud. du Hardaz, sytué au dessus de Barbin lès ceste ville » (2 août 1561). — Quittance de 109 l. 15 s., total des frais faits pendant son voyage en cour par le porteur des enquêtes « pour la sedition avenue en lad. ville le premier jour d'augst derroin, pour l'assemblée faite au logeix de Papolin pour la religion » (10 sept. 1561). — Procès-verbal de l'Assemblée de ville où furent lues « les missives pour envoyer à M. le gouverneur pour l'advertyr de l'émosion qui fut dimanche dernier à S^t-Pierre de Nantes, » et où les membres présents récuse, en toutes causes concernant la religion, le juge criminel ainsi que François le Bloy, lieutenant de Nantes, comme « suspect d'icelle et souffrent ceulx de la nouvelle secte à son pouvoir. » Le Bloy, qui assistait à la séance, répond qu'étant donnée la mauvaise opinion qu'ont de lui les habitants, il consent à admettre les récusions légitimes (31 déc. 1561). — Requêtes des bourgeois de Nantes au duc d'Etampes. Ils le prient de demeurer encore quelque temps dans leur ville, ou du moins d'y laisser M. de Martigues, son neveu, avec des forces suffisantes, parce que les Huguenots sont, dit-on, « retournez d'Orleans en ce pays et au pays d'Anjou et Bas Poitou près de cedsted. ville, et leur desceign estre de (la) prendre par surprise ou par force ; » de défendre les prêches, de prohiber les livres censurés, le chant public des psaumes, etc. (juillet 1562). — Mandement de Charles IX au duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, de communiquer au parlement de ce pays divers arrêts du parlement de Paris contre les réformés (14 août 1562). (Y annexés des arrêts des 6 juin, 3, 7, 17 et 27 juillet 1562). —

Délibération confirmant les précédentes récusations [du 2 août 1561] et tendant à en proposer de nouvelles contre les conseillers du parlement et les officiers du présidial de Nantes « qui sont de la nouvelle secte et oppinion et qui ont esté aux presches des faulx ministres et predicans ; » s'élevant en outre contre les menées de « M^c François Tregouest estant de lad. nouvelle secte, ayant tousjours favorisé les faulx predicans et ministres, assistant à leurs seditieuses presches, » et qui veut faire ôter la charge de procureur des Etats à M^c Arthur le Fourbeur (7 setp. 1562).

GG. 643. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1564. — Délibération du Corps de Ville afin de s'opposer en Cour contre l'installation d'un prêche à la Saulzaye. On ne saurait considérer cet emplacement comme un faubourg, car la Saulzaye est « cernoyée de murailles et tours que y apparoissent, pour estre tenue close comme la ville et où il n'y a moigns de peril, veu la proximité et contiguité d'icelle, que aud. Nantes... ; dedans lad. Saulzay est siis la herse et première porte de lad. ville et, à l'entrée d'icelle Saulzaye vers Pillemy, y souloit avoir pons levis, comme un corres apert, et y a gens vivans qui le y ont veu » (31 janvier). — Sentence de Jean de Bretagne, duc d'Etampes, gouverneur de Bretagne, relatant les diverses démarches des réformés auprès de lui pour l'établissement d'un prêche à Nantes et les objections soulevées par les catholiques contre les différents endroits proposés : la Saulzaye, parce que c'est non un faubourg, mais un boulevard dans lequel est ouverte la principale porte de la cité ; la maison de Jean du Luc, à la Fosse, parce qu'elle est située dans le fief de l'évêque et, d'autre part, qu'il ne faut point froisser et chasser de Nantes les sujets catholiques du roi d'Espagne, qui habitent ce quartier et entre les mains desquels est concentré presque tout le commerce maritime ; les autres faubourgs, à cause de la proximité des églises et des Ecoles publiques de l'Université. Les Calvinistes ayant refusé de s'installer au Pressoir et en Biesse près Nantes, à plus forte raison dans un faubourg de Guérande où on voulait les reléguer, le duc d'Etampes leur assigne, par provision, la maison de Beauregard au Marchix, qui appartient à une de leurs coreligionnaires, et ce, malgré l'opposition des catholiques qui craignaient des troubles : ce logis étant « assis à la porte de la ville et près et au devant l'église S^t Sembin » (5 février). — Mandements de Charles IX au duc d'Etampes de chercher pour les protestants, à proximité de Nantes, sinon, dans quelque bourg voisin, un autre lieu que celui qu'il leur a désigné au Marchix, attendu que ce dernier, contrairement à l'édit de pacification, est dans le fief de l'évêque (Dijon, 25 mai) ; — aux juges du présidial de lever les condamnations prononcées contre les réformés qui n'ont pas tenu de tapisseries leurs maisons, le jour de la Fête-Dieu (Roussillon en Dauphiné, 6 août). — Mémoire des habitants au duc

d'Etampes : Opposition contre l'exercice du culte dans la maison de Beauregard octroyée par provision seulement aux protestants, attendu que queleques-uns d'entre eux ont outragé ceux qui gardaient la porte voisine, et objections contre les divers endroits proposés dans les faubourgs pour remplacer Beauregard : Biesse, la Belle-Croix, la motte S^t-Pierre (fief du chapitre, trop près de la cathédrale, sert pour les processions et « les feuz que l'on a acoustumé faire aux festes de saint Jehan et saint Pierre »), la motte S^t-André (au voisinage de « la grosse tour, lieu publicq ordonné pour l'exercice des habitans pour le jeu de la harquebuse et arbalastre et du jeu de papegault »), une place près la chapelle S^t-Antoine de Padoue, la maison Guischarde près la porte Sauvetour (celle-ci est tellement voisine de Beauregard que les inconvénients seraient les mêmes), le Moulin Gillet. Il serait préférable de choisir un gros bourg de la sénéchaussée de Nantes, tels que S^t-Père-en-Retz ou Le Gâvre [août]. — Délibération pour l'envoi d'un délégué au Conseil privé touchant la demande faite par les Huguenots de « la maison Guischarde ou aultre lieu » pour remplacer Beauregard (14 août).

GG. 644. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1565-1570. — Délibération de Ville, en présence du maire et des échevins, donnant mission à Marc de Barbéré qui se rend en cour, de « soy inscrire en faulx contre les calumnieurs et faulx rapporteurs qui ont mis lesd. habitans en mauvaise opinion » auprès du roi et de son conseil, et de prier ceux-ci de donner ordre au gouverneur « de mettre hors les presches des huguenotz et escolles de petitz enfans, et de mettre à execution la sentence que avoit sur ce donné feu Mgr d'Etampes... ; ne admettre aucuns juges ny officiers royaux qui soient de la nouvelle religion » (27 mars 1565). — Arrêt du parlement défendant « de contraindre ceulx de la R. P. R. à tandre ou faire tandre au devant de leurs maisons ny ailleurs aux jours depputez pour la celebration du Sacre, sauf à ceulx de la religion catholique et romaine faire tandre le devant desd. maisons à leurs propres despans ou des deniers de la fabrice de leur parroesse, lesquelles tantes eulx de la R. P. R. seront tenuz souffrir et endurer » (30 mars 1565). — Ordonnance de Mgr de Martigues, gouverneur de Bretagne, interdisant aux Calvinistes de tenir écoles autrement qu'il n'est permis par les édits du roi, de chanter des psaumes en public, de recevoir en leurs prêches les étrangers qui ne sont pas de la sénéchaussée (25 juin 1565). — Délibérations, requêtes, minutes de lettres écrites à plusieurs grands personnages. Il s'agit d'obtenir du roi que, dans le traité qui se prépare entre lui et les pretestants, et où l'on doit concéder à ceux-ci pour l'exercice de leur culte les faubourgs de deux villes par province, Nantes et le diocèse soient exceptés de cette mesure. Entre autres motifs on allègue que, déjà maîtres de La Rochelle, les Huguenots, si on leur ouvre Nantes,

« tiendront par mer, par terre et par la repvière de Loire tout le roiaulme en subjection. » En tout cas, ce serait la ruine de la cité que les commerçants abandonneront (août 1570). — Ordre de M. de Bouillé, lieutenant général en Bretagne, aux gens de guerre réformés et catholiques, de cesser toutes hostilités (Nantes, 18 août 1570). = Extrait des registres du parlement permettant à ceux de la nouvelle religion de nommer un de leurs domestiques qui sera autorisé à sortir dans Paris, le jour seulement et sans armes, pour leurs affaires privées (23 déc. 1568. « A Paris par Jean Canivet et Jean Dallier Libraire. » Placard imprimé).

GG. 645. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 20 pièces papier, 8 sceaux.

1581-1614. — Opposition à l'exercice du protestantisme à la Musse, près Nantes. — Assignation au parlement de Bretagne pour l'évêque et la municipalité de Nantes, afin de dire leurs nouveaux moyens d'opposition à la publication des lettres royales d'août 1572 érigeant en châtellenie, pour Bonaventure de la Musse, les seigneuries du Plessis, du Bois et de la Musse. — Sentence du présidial de Nantes défendant « au sieur de la Musse de faire faire, tant aud. lieu du Bois de la Musse qu'en toutes ses autres maisons, autre exercice de lad. pretendue religion que celui qui luy est permis par les edictz du roy, » à l'encontre de l'autorisation qu'il voulait avoir « de prescher au lieu du Plesix de la Musse. » — Requête des Nantais et avis conforme du roi : 1^o suspendant jusqu'à plus ample informé la vérification des lettres obtenues par le s^r de la Musse pour l'érection et « quelques petiz fiefsz qu'il aez parroesses de Coeron et S^t-Erblen, fort prochaines de vostre ville, en tiltre de chastelainie, pretendant par ce moien, comme seigneur chastelain, avoir pouvoir d'y faire presches publics et exercice ordinaire de sa pretendue religion ; » il a même fait prêcher au « Pont Gigan », joignant le faubourg de la Fosse, arguant que ce lieu est dans son fief, amis en contravention avec les édits de pacification qui avaient établi le prêche à la Gascherie ; 2^o enjoignant au sgr de Vieillevigne d'abattre les « tours, bastions, douves, pontz leviz » qu'il a fait faire à sa maison (1581). — Arrêts divers ordonnant que le chapitre et les bourgeois de Nantes seront autorisés à prendre les extraits des archives de la Chambre des comptes dont ils ont besoin pour soutenir leur procès contre Bonaventure de la Musse (1583). Extraits desdites archives : 2 juillet 1435, Aveu rendu au duc par Guillaume de la Musse pour le Plessis de la Musse, avec ses terres en Couëron, Chantenay, S^t-Herblain et autres lieux. 10 juin 1460, avril 1537, 14 avril 1561, Minus baillés par Jean de la Musse, Jacques Chauvin, sgr de la Musse, Bonaventure Chauvin, sgr de la Musse et du Ponthus. — Arrêt du parlement de Bretagne portant publication et enregistrement des lettres d'août 1572, qui avaient érigé les seigneuries du Plessis, Du Bois et de la Musse en châtellenie avec droit de haute justice, « à la

charge que led. de la Musse (et) ses hoirs successeurs ne pourront bastir chasteau ou forteresse, ne faire exercice de la religion pretendue refformée en toute l'estendue et distroict de lad. chasteleinie et, en cas de contravention, lad. court a dès à presant déclaré led. de la musse décheu et privé du bénéfice desd. lectres et tiltre de chasteleinie » (29 mars 1585). — Arrêts du Conseil d'Etat faisant défense à la dame de la Musse, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, « de permettre aucun exercice » de la religion réformée dans sa maison de la Musse : les habitants de Nantes alléguant que, par l'édit de réduction du duc de Mercœur en l'obéissance du roi, il avait été spécifié que l'exercice de cette religion ne serait toléré qu'à trois lieues de Nantes et que, pour cette raison, Sucé avait été désigné (sept. et nov. 1614).

GG. 646. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1585. — Certificat pour Etienne Vynet, sergent royal, lequel a assisté publiquement aux offices le jour de la Toussaint en l'église paroissiale S^t-Jean de Montaigu, et a « pretesté de vivre doresnavant sellon l'église catholique. »

GG. 647. (Liasse.) — 45 pièces papier, 5 sceaux.

1665-1730. — Jean Ingrand, confiseur à Nantes, de la religion réformée ainsi que sa femme, déclare qu'il a été autorisé à s'établir dans cette ville, il y a douze ans, par le maréchal de la Meilleraye. — Permis à Noël Couriot, cloutier, de résider à Nantes où il est venu il y a deux ans et demi, parce qu'il a fourni un certificat favorable des habitants de S^t-Cormier, en l'évêché de Bayeux, lieu où il est né, et qu'il a juré de vivre en la religion catholique (1665). — Arrêtés prescrivant l'enregistrement au greffe des lettres de naturalisation présentées par Mathieu Hooft, originaire d'Amsterdam, — Simon de Licht, né à Rotterdam, — Pierre Hollaer, natif de Delfshaur, protestants hollandais fixés à Nantes depuis longtemps (1678). — Ordres d'arrestation et correspondance relatifs aux filles du sieur Hudel, détenu au château de Nantes, et à sa femme conduite dans la maison de l'Union chrétienne à Fontenay[-le-Comte], protestants. Vainement recherchées en Poitou et à Nantes, ces demoiselles attendent sans doute dans cette ville d'occasion de s'embarquer pour passer à la cour de Brunswick où elles ont une tante (1714). — Lettres relatives aux nouveaux serments de fidélité que doivent prêter dans la première ville frontière les religionnaires rentrant en France (1715). — Lettres au sujet du sieur de la Massais qu'on dit être revenu de Jersey pour recueillir la succession de sa mère morte à Nantes ; — d'un sieur Minier le jeune, retourné depuis peu d'Angleterre, lequel refuse de prêter un nouveau serment et d'abjurer la R. P. R. (1715). — Pouvoirs comme régisseur des biens saisis sur les protestants dans les évêchés de Nantes, Vannes, Quimper et S^t-Pol[-de-Léon], pour Pierre Murat,

procureur du roi à Nantes (1718), et pour le sieur Belin (1724). — Jugements (imprimés) rendus à Montpellier et publiés à Nantes condamnant à la potence Jean Vesson et autres prédicants d'une nouvelle secte de Fanatiques, à la prison perpétuelle la veuve Verchand dont la maison a servi pour les assemblées, aux galères et à la prison diverses personnes qui avaient assisté aux réunions (22 avril 1723) ; — à être pendu, Jean Mazelet, insigne prédicant, qui depuis plus de 22 ans a prêché dans les assemblées de nouveaux convertis qui se sont faites dans les Cévennes : ce dernier a abjuré (5 mai 1723). — Correspondance de M. Belin de la Guilbaudière avec plusieurs personnages de Rennes, de S^t-Brieuc et de Quimper, au sujet des religionnaires qui peuvent se trouver dans leurs diocèses respectifs. De Quimper on lui écrit : « Nous n'en avons point dans cet évêché. Il en peut avoir quelqu'un dans les forges de Rohan ; mais sont des gents de rien et qui ne méritent point d'attantion » (1725-1730).

GG. 648. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1713-1766. — Mesures générales relatives aux Nouveaux Convertis. — « Ordonnance du Roy portant défenses à ses sujets nouveaux Convertis, de passer dans les païs étrangers, et au Refugiez de venir en France sans sa permission » (18 sept. 1713). — Arrêt du Conseil d'Etat cassant un contrat de vente fait, sans l'autorisation du roi, à Guillaume Courcoul, Exempt de la Maréchaussée de Normandie, par Robert de Beranger, écuyer, nouveau converti (1717). — Lettre relative à l'instruction des enfants des nouveaux convertis (1720). — Déclarations du roi défendant aux Nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission (1763, 1766).

GG. 649. (Liasse.) — 93 pièces papier, 40 sceaux.

1714-1730. — Nouveaux Convertis. — Renseignements sommaires sur les nouveaux convertis de Blain, S^{te}-Croix de Nantes, Pirmil et Vertais en la paroisse de S^t-Sébastien, Vieillevigne, le tout en l'évêché de Nantes (1715). = Ordre de mise en liberté « du nommé ANDRE, nouveau converty, d'une paroisse voisine d'Orléans, qui a esté arrêté à Paimbœuf, » son père ayant donné caution (1714). = BARTHELEMY, droguiste à Nantes, qui détourne ses enfants d'assister aux offices. — Lettres de cachet pour conduire ses deux filles aux Ursulines de Nantes et son garçon chez les Mathurins de Châteaubriant ; leurs pensions seront payées par le père (1721) ; — pour transférer les premières aux Ursulines de Châteaubriant (1722) ; — pour laisser sortir des Ursulines de Nantes les d^{lles} Barthélemy, « à la charge de se conduire dans la religion catholique de manière qu'il en soit rendu des témoignages avantageux » (1727, 1728). = Un fils puîné du marquis DE CRUX de Vieillevigne, nouveau converti revenu d'Angleterre, lequel a pris le nom de

Touvois et a épousé la d^{lle} de la Rondelière, est accusé de prêcher en son château de Saffré (1715). — Descente avec des archers au château de Vieillevigne chez M. et M^{me} de Crux (1723). — Internement au château de Loches de M. de Crux de Touvois, à requête de sa mère et de son frère (1726). = Lettre d'un sieur DE LA CROIX, « pauvre gentilhomme nouveau converty à la foy catholique, qui a quitté tous ces biens pour entrer dans le giron de l'église, » priant de lui procurer quelque occupation (s.d.). = Paiement de 150 l. de gratification accordées par le roi à Suzanne DE RIEUX en considération de sa conversion à la foi catholique (1730). = Lettres de cachet pour l'entrée et la sortie de M^{lle} [Marthe] ROUSSEAU de la Bouvertière, renfermée, chez les Visitandines de Nantes afin qu'elle y fût instruite en la religion catholique, et dont le père a été arrêté parce qu'il voulait passer en Hollande (1715-1716). — Procès touchant la possession des biens de Marthe Rousseau de la Bouvertière, qui « s'est retirée après sa majorité dans le païs étranger..., où elle a retourné à ses erreurs après avoir fait l'abjuration la plus autentique ; » y interviennent divers héritiers et acquéreurs, ainsi que le régisseur des terres saisies sur les protestants (1729). = ROYER, calviniste, « raffineur de sucre assez riche, » demeurant « au lieu de Biesse sur les ponts de Nantes. » — Lettre de cachet internant sa fille aux Ursulines de Nantes. — Ordre au sieur Royer de payer sans délai, sous peine de contrainte, 123 liv. 15 s. pour trois quartiers de la pension de sadite fille. — Lettre de cachet renvoyant M^{lle} Royer à son père, à condition de la mettre sous la direction du Gardien des Récollets de Nantes (1715-1717). = VANHERZEELE. « La veuve Garnault, religionnaire, est partie de la Forest sur Saivre où elle a demeuré long tems et s'est retirée depuis peu à Nantes. » Comme « elle passe pour une sçavante predicante » et qu'elle se dispose à sortir du royaume en emportant beaucoup d'argent, ordre est donné de l'arrêter et de la conduire à l'hôpital de Nantes. Le sieur Vanherzeele, un des bons négociants de Nantes, dont on estime la fortune à près de 400.000 liv., nouveau converti, mais qui n'assiste point à la messe, est fortement soupçonné d'avoir favorisé l'évasion de la veuve Garnault. (Lettre de cachet, correspondances, rapports, 1715). — Procédure entre le régisseur des biens des religionnaires et Vanherzeele au sujet des immeubles revendiqués par celui-ci du chef de son père et de sa sœur. Le régisseur soutenait que ces derniers étaient, comme fugitifs, réfractaires aux ordres du roi et que le plaignant, malgré sa probité reconnue et bien qu'il eût été marié catholiquement, n'en était pas moins contrevenant : lui-même ne pratiquant pas et ayant fait assister nuitamment sa servante, qui vient de mourir, par le sieur Jannet, coutelier, reconnu pour le prédicant du quartier (1726). — Jean Vanherzeele et Pierre Vanhamel, négociants, ci-devant associés, demandent à vendre des biens-fonds pour acquitter les dettes qu'ils disent avoir contractées à la suite de pertes éprouvées dans

leur commerce (1726). — Demande de passeport pour la femme de Jean Vanherzeele qui se rend en Hollande pour les affaires commerciales de son mari : celui-ci étant retenu à Nantes par les ventes de la Compagnie des Indes. Avis favorable du maire Mellier disant qu'il eût été facile à Vanherzeele de dissimuler le départ de sa femme : sa maison près de Pont-Rousseau (aliàs rue Dos d'Ane), étant située sur un bras de la Loire que fréquentent les navires hollandais, dont plusieurs lui appartiennent (1727).

GG. 650. (Liasse) — 24 pièces papier, 1 plan.

1665-1788. — Sépulture des protestants. — Requête des réformés de Nantes exposant qu'en 1601, d'un commun accord avec les représentants de la Ville, il leur fut assigné trois lieux de sépulture : près du cimetière des pauvres de l'Hôpital S^{te}-Catherine, au Marchix près de la porte de Couëron, enfin un terrain à Richebourg acquis de Jean Bernard, procureur. Ces deux derniers cimetières, sis dans les faubourgs, leur ayant été enlevés depuis longtemps et consacrés à d'autres usages, les protestants demandent leur réouverture (1665). — Conformément à un arrêt du Conseil d'Etat, « un emplacement autrefois désigné à faire une demy lune aux fortifications » est affecté à l'enterrement des étrangers de la R. P. R. qui moureront à Nantes (1726). — Devis des murs de clôtures du cimetière des protestants « situé sur un des bastions de la fortification de Merqueur appelé le Tabor, quartier du Marchix » (1739). — Procès-verbal et monitoire au sujet de l'exhumation furtive d'un cadavre dans l'enclos des réformés (1752). — Modification à la clôture du cimetière des protestants étrangers (1752). — Dépôt par le concierge du registre des sépultures depuis 1739 (1788).

Université.

GG. 651. (Liasse.) — 20 pièces papier.

1576-1787. — Délibération des Facultés convoquées aux Cordeliers par Philippe Lefebvre, procureur général de l'Université de Nantes, s'engageant à indemniser la municipalité de ses frais à la poursuite en cour de Rome pour l'obtention, pendant quelques mois chaque année, des bénéfices vacants en Bretagne. Ils seraient « affectez aux estudians et graduez nommez en lad. Université, comme ont aultres Universitez de ce royaume » (23 déc. 1576). — Arrêt du Conseil d'Etat portant que les membres de l'Université marcheront en corps aux processions générales, entre le Président et les officiers de la maréchaussée, et, attendu que le Présidial s'abstient d'assister aux processions pour ne point céder le pas à la Chambre des comptes, enjoignant au premier de se placer entre la Chambre des comptes et l'Université (1686). — Confirmation par Louis XV des privilèges de l'Université (1716 ; copie et imprimé à Nantes chez la veuve d'André Querro, 1717). — Lettre du maire de

Nantes répondant à celui de Bourges que tous les officiers de l'Université sont exempts de loger les gens de guerre (1727). — Projets de transfert à Rennes de l'Université de Nantes. Mellier, maire de cette dernière ville écrit à ce sujet : « J'avoüe franchement qu'elle seroit mieux placée à Rennes, capitale de la province et pays de Lettres, qu'à Nantes où l'on ne respire que le commerce. Elle est composée à Nantes de mediocres sujets... Nous avons interest à purger cette ville de gens de chicanne, qui ne sont bons qu'à gêter tout. Il est infiniment plus à propos de peupler la ville de Nantes de bons bourgeois et de négocians qui supportent les charges publiques, au lieu que les privilégiés des gens de l'Université les en exemptent, eux, leurs veuves, les suposts..., jusqu'aux bedeaux et valets des Facultez » (1728-1735). — Défenses aux écoliers de porter des épées (1729, 1734). — Sentences du juge conservateur des privilèges de l'Université annulant, comme contraire à ses droits de juridiction, une ordonnance de la Municipalité. Celle-ci avait enjoint aux élèves de Rhétorique du collège « de rentrer dans leur classe y continuer leur étude jusqu'à l'ouverture des vacances, de s'y comporter avec la decence et la moderation requises » (1747).

GG. 652. (Liasse.) — 5 pièces papier, 1 sceau.

1716-1728. — *Faculté de théologie.* — Arrêté de la Ville décidant d'adresser un placet au Régent pour obtenir défense aux directeurs du Séminaire d'enseigner la théologie aux ecclésiastiques externes, et à l'abbé de la Blottière d'expliquer la philosophie : ces cours portant atteinte aux privilèges de l'Université et causant le plus grand préjudice à sa Faculté de théologie. Lettres du maréchal d'Estrées à la municipalité à ce sujet (1716). — Lettre de Mellier relative aux « degrez » accordés par ladite Faculté (1728).

GG. 653. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 40 pièces papier, 2 sceaux.

1494-1540. — *Faculté de droit.* — Traité entre Jacques Clate, docteur ès droits et régent en l'Université d'Angers, et les gens d'église, nobles et bourgeois de Nantes. L'Université de cette ville ayant beaucoup décliné par suite des guerres, on y appela Clate, « grant et solempnel docteur, fort labourieux, soigneux, curieux et très expert ou fait et exercice de regence en Université pour la doctrine des escoliers y affluans, » auquel on alloua 240 liv. de pension et son logement fourni par le chapitre (1^{er} avril 1494). — Conditions de « Monsieur de Liré » [Jacques Claté] qui réclame pour lui la nomination de ses corégents, et missives des Nantais pour hâter sa venue (1494). — Quittances de gages données par Clate (1495-1501) et par Jean Corbel, son exécuteur testamentaire (1502). — Procédures entre la Ville et Clate au sujet des appointements de ce dernier. A raison des nombreux bénéfices (trois cures et deux canonicats notamment) que les habitants — en vue de libérer leur cité de la

pension qu'ils servaient à Clate — avaient fait obtenir à celui-ci en Bretagne, bien qu'il ne fût pas naturalisé, Clate percevait bien au-delà des 240 l. de pension qui lui avaient été assignées (1498-1499)⁷⁴ — Quittances de gages des régents Yves Bunel (1497-1501) et Olivier de Kerguien (1500-1503). — Quittances de Jean I, Pierre, Jean II et Jacques Chauvin, sgrs de la Muce, aux miseurs de la ville, pour le loyer d'une salle en leur maison de l'Huis de fer (aliàs en la rue S^t-Gildas) « où à present tienest les escolles de loiz soubz missire Jacques Clate » (1500-1501), où sont les écoles de l'Université (1518, 1540).

GG. 654. (Liasse.) — 30 pièces papier, 1 sceau.

1681-1730. — Provisions de la chaire de Droit français pour le s^r Douteau (1681), et, en survivance, pour le s^r Bizeul (1722). — Fragment de la thèse de licence d'André Boussineau nantais (1705). — Contestation entre les professeurs de droit à la Faculté de Nantes et les docteurs agrégés en droit, pour la présidence des thèses et autres fonctions (1720-1723). — Arrêt du Conseil d'Etat réunissant, avec ses prérogatives et émoluments, la place d'Agrégé vacante en l'Université de Nantes, à la chaire de professeur de Droit français, qui jusqu'ici n'avait eu que des revenus casuels et point de gages fixes (1724). — Procédure entre Alphonse-Michel Bizeul, professeur de Droit français, et René Doussin, huissier, au sujet d'une signification arguée de faux par Bizeul (1728-1729). — Correspondance entre Mellier et M. de Valincour touchant le s^r Poulain de Bouju, professeur en droit et procureur général syndic de l'Université, qui a fait banqueroute. Ses livres ayant été mis en vente, Mellier se charge de la commission de son correspondant, auquel il écrit notamment : « Je conviens, M^r, de l'ignorance du libraire qui a dressé le catalogue, mais je n'en suis point surpris. Les libraires de Nantes sçavent à peine lire et écrire. Ils n'ont ni goût ni littérature et cherchent moins à se distinguer qu'à s'enrichir » (1729).

GG. 655. (Liasse.) — 7 pièces papier.

1728-1756. — *Faculté de médecine.* — Affiches du cours de botanique de Louis Le Febvre des Ferronnières, doyen, de la Faculté de médecine de Nantes. Il commencera le 12 Juillet 1728 et se tiendra au jardin royal des Pharmaciens (imprimés). — Correspondance de M. Bonamy, docteur régent en médecine et professeur de botanique dans l'Université de Nantes, avec un capitaine de navire et un professeur de l'Académie de Rouen, qui lui envoient des renseignements sur le jardin botanique de cette dernière ville (1756).

⁷⁴ L'abbé Travers qui, de sa main, a analysé au dos plusieurs pièces de cette liasse, a résumé ces débats dans son *Hist. de Nantes*, t. II, p. 246-247. Il accompagne son récit de réflexions fort désobligeantes pour le docteur angevin.

GG. 656. (Liasse.) — 5 pièces imprimées.

1752-1766. — *Faculté des Arts.* — Arrêts du parlement défendant à tous maîtres en Arts et pédagogues d'enseigner à Nantes sans l'agrément de la Faculté des Arts, qui leur fera subir un examen. — Requête de M^e François-Constant Le Loyer, de l'Oratoire, docteur en Arts, professeur de philosophie et syndic de la Faculté, au nom de celle-ci, contre divers pédagogues qui refusaient de se soumettre aux arrêts du parlement. — Règlement pour la Faculté des Arts de Nantes (16 juin 1766).

Collège et Ecoles.

GG. 657. (Liasse.) — 55 pièces papier.

1475-1656. — *Collège Saint-Jean*⁷⁵ — Ratification par Marie Turmel, veuve de Guillemain de Launay, bourgeois de Nantes, de la fondation d'une école de grammaire, faite par son mari le 15 juillet 1471. Pour cette fondation, dont le présent acte relate les dispositions principales, Guillemain avait donné, en la paroisse S^t-Léonard, une maison avec son jardin borné par le mur de ville, puis fait construire une autre maison dans ledit jardin. Marie Turmel précise à nouveau les obligations mal observées jusqu'alors, au sujet des messes qui doivent être célébrées pour les fondateurs, ajoute aux donations de son mari 100 sous la rente et, pour la réparation des immeubles, 66 l. 13 s. (2 oct 1475). — Contestation relative à un terrain, lequel aurait été distraité des dépendances du collège ; Alexandre Morice, principal, déclare qu'il y a quatre régents au collège et qu'ils y sont fort à l'étroit (1596). — Limitation à deux du nombre des régents (1618). — Nominations de régents par Ville. — Transaction entre le scolastique de Nantes et la municipalité pour arriver à l'aliénation par celle-ci du collège S^t-Jean. Le produit en sera employé à la réfection et augmentation du collège S^t-Clément (1655). — Consentement des descendants de Guillemain de Launay à ladite aliénation (1656). — Vente du collège S^t-Jean, situé rue des Carmes, à Michel Baudouin, marchand, pour 9 600 l. (9 mars 1656).

GG. 658. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 3 pièces papier.

1526-1530. — *Collège Sainte-Croix.* — Prix de 180 l. garanti par la Ville en faveur de Guillaume Porcher, successeur de Guillaume Le Bossec, principal du collège S^{te}-Croix, pour l'entretien dudit collège « ouquel y a grant nombre d'escolliers et jusques à plus de troys cents, lant pansionniers que cameristes, qui sont venuz de divers lueux » (1526). — Requêtes de la veuve de Jean Spadine, ancien procureur des Bourgeois de Nantes, et d'Arthur Ernault, afin d'être remboursés de leurs avances pour

⁷⁵ Cf. DD 23 pour les documents relatifs aux bâtiments du collège.

le collège, avances garanties par la Ville. — Quittance d'Ernault.

GG. 659. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 25 pièces papier, 1 scau.

1557-1591. — *Collège Saint-Clément*.⁷⁶ — Traité entre le Corps de ville et Pierre Bintin, recteur de la Couyère, m^e ès arts, régent en l'Université de Paris, demeurant à présent au collège de Lisieux, en ladite Université. Bintin, qui sera principal du collège, devra entretenir « quatre autres regens de l'Université de Paris, gens doctes, fameux..., ung janitor ou portier et autres gens requis et nécessaires pour le service..., et faire exercice et profession de bonnes lettres, tant grecques que latines, tant en lectures, disputes que autres exercices, tout ainsi qu'il est accoustumé ès collieges bien reiglez et fameux de Jad. Université de Paris, à l'instar desquelz Icd. colliege de Nantes sera entretenu. » La Ville fournira le mobilier, se chargera de l'entretien des bâtiments et de la chapelle et payera au principal, en sus des pensions qu'il recevra des écoliers, 700 l. la première année et 600 l. les années suivantes, et ce jusqu'à ce qu'il soit doté d'un revenu suffisant (14 juillet 1557). — Vente au s^r Bintin, pour l'usage du collège, de meubles, provenant de l'ancien hôpital S^t-Clément, maintenant transféré à Toussaint, et abandon à lui fait de deux cloches en fonte se trouvant au même établissement (1560). — Inventaires, mandats de paiement, quittances, délibérations au sujet des sommes dues par la Ville aux régents (1561-1568). — Lettres de Charles IX autorisant les habitants de Nantes à rembourser, sur un octroi qu'il leur a précédemment accordé, 4 439 l. pour frais de l'entrée du duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne, et 1 996 l. qu'ils doivent à Pierre Bintin et à Jacques Le Bigot, régents et principaux du collège (Paris, 14 août 1573). — Requête de P. Bintin, recteur de [la paroisse] S^t-Clément et principal du collège, demandant le changement de quartier des prisonniers destinés aux galères, logés à Richebourg depuis trois mois. Ces hommes sont atteints de la contagion au point qu'il en meurt « troys à quatre pour jour, mesmes subbitement en se pourmenant sur les mottes Sainct Pierres et Sainct André, où on conduit lesd forcères pour se pourmener, où ont de coustume de se pourmener les enffens dud. collège et aller jouer, aux jours leurs permis, avecq les enffens de ceste ville » (1577). — Contestation règlement de comptes entre la Ville et Bintin et Le Bigot, naguères « principaux regens » du collège S^t-Clément, lesquels ont déclaré ne plus vouloir tenir les écoles (1578). — Requête de M^e Michel Bisœl aux fins d'indemnité pour avoir quitté Angers et séjourné un mois à Nantes dans le but d'obtenir la charge de principal, ce à quoi il n'a pas réussi (1578). — Compte des dépenses faites par Jacques Macé, principal, depuis son institution : Pour une grande chaire servant au régent de la première

⁷⁶ Cf. DD 23.

classe, 4 écus... ; pour avoir fait construire une étude près la salle neuve, joignant le vieux logis et la chambre des malades, au maçon 25 écus, au charpentier 13 écus, etc. (oct. 1758-mars 1581). — Requête dudit Macé réclamant 1 500 l. aux maire et échevins, attendu que depuis trois ans il n'a pu jouir des revenus de la cure de Saint-Julien-de-Vouvantes, à lui baillée pour ses gages et l'entretien de ses régents : « les fruitz de la première desd. trois années estans amassés, furent mangés et gastés par l'armée du prince [de] Dombes venant en Bretagne et par les compagnies de Lavardin qui passèrent à la Sainct Jullien, qui causa une fuite à tous les pelerins qui estoient sur les chemins à venir faire leurs voiaages, et ce qui estoit au tronc fut emporté par les soldatz ; » les revenus des deux années suivantes ont été levés par le vicaire perpétuel [1591]⁷⁷

GG. 660. (Liasse.) — 18 pièces parchemin, 46 pièces papier, 3 sceaux.

1555-1701. — *Cure de Saint-Julien-de-Vouvantes annexée au collège Saint-Clément*. — Frais du voyage de M^e Lésourl, envoyé pour obtenir de M. Daniello, archidiacre de Vannes, la résignation de la cure de S^t-Julien-de-Vouvantes « pour le faict du colliege de S^t Clemens » (1555). — Lettres d'Antoine de Créqui, évêque de Nantes, unissant au collège la cure de S^t-Julien, par suite de la résignation du recteur Jean Thomyn. Les revenus seront affectés à l'entretien des régents qu'on a fait venir du collège de Montaigu et autres collèges célèbres de l'Université de Paris, à charge d'instruire les écoliers dans les lettres hébraïques, grecques et latines et dans les autres sciences. La cure est convertie en vicairie perpétuelle ; le desservant, exempt de toutes dimes et impositions, jouira des maisons presbytérales et du jardin, et recevra annuellement 100 liv. tournois (24 avril 1559). — Homologation par Pie IV du précédent acte d'union (23 mars 1562). — Lettres de Charles IX exemptant de la taxe des décimes la cure de S^t-Julien-de-Vouvantes (Châteaubriant, 29 oct. 1565). — Difficultés entre la Ville solidarisée avec le personnel du collège et le receveur des décimes du diocèse, qui, malgré l'exemption royale, veut lever les décimes, a fait « saisir le bénéfice de Sainct Jullien, et davantaige faict en prisonner les principaux du colliege » : requêtes des maires et échevins, lettres patentes du roi confirmant

⁷⁷ Il faut rapporter au mois d'août 1589 les méfaits auxquels le principal fait allusion dans sa requête sans date ; celle-ci par conséquent serait de 1591. On sait en effet que Lavardin, avec une nombreuse escorte, se rendit de Rennes à Angers au devant du jeune prince de Dombes, nouvellement nommé gouverneur de Bretagne et y amenant d'importants renforts. Le prince, accompagné de Lavardin, se dirigea par Châteaubriant sur Rennes où il arriva le 13 août 1589 (Dom Taillandier, *Hist. de Bretagne*, II, 375). Or S^t-Julien-de-Vouvantes, sis à 14 kil. de Châteaubriant, se trouvait sur la route suivie par l'armée, et c'est précisément en août (le 28) que tombe la Saint-Julien. Le pèlerinage visé dans notre texte est bien connu d'ailleurs pour avoir été l'un des plus fréquentés de la région.

l'exemption, consentement de l'Assemblée du clergé de France à la décharge (1570-1573). — Allocation de 100 l. à M^e Jacques Vivien, prêtre, pour abandon de ses droits sur la cure de S^t-Julien (1574). — Procédures entre Pierre Bintin, principal du collège, et les collecteurs, pour la solde des décimes sur la cure de S^t-Julien. Celle-ci, il est vrai, est affermée 750 l. et la ville de Nantes ne s'est engagée que pour 600 l. envers le principal ; mais, avec le traitement du vicaire perpétuel et des prédicateurs, s'il fallait encore payer les décimes, il resterait à peine 400 l. au principal, alors qu'il aurait besoin de 1 000 à 1 200 l. pour l'entretien du collège (1575-1576). — Reddition de comptes au sujet des revenus de la cure, par les principaux Pierre Bintin et Jacques Le Bigot, lorsqu'ils abandonnèrent la direction du collège (1578). — Procès entre le procureur syndic des bourgeois de Nantes uni à Bintin, ex-principal, et les héritiers de Geoffroy Drouet, ancien miseur de la ville, lequel avait autrefois perçu les revenus de la cure (1579-1580). — Bail de la cure à M^e Claude Blouin pour 200 écus versés nets à la Ville : Blouin devant en sus payer la pension de 100 l. au vicaire et veiller à ce que le service religieux fut accompli et l'école tenue (1599). — Nouvelle procédure entre le Bureau de ville et l'agent général du Clergé qui avait saisi le temporel pour non versement des décimes (1602-1603). Ferme de la cure consentie par la ville de Nantes le 8 mai 1616, après diverses bannies infructueuses faites en novembre et décembre 1615 : « ne s'estant lors trouvé personne pour prandre lad. ferme, à cause des troubles et gens de guerre qui estoient lors sur le païs, tellement qu'il n'y avoict seurté d'aller et venir librement par les chemins ». — Procès entre la Communauté de ville d'accord avec Jacques Martin, supérieur de l'Oratoire de Nantes et principal du collège, et Bertrand Blanchard pourvu inductement, sur la présentation de l'abbé de S^t-Florent lès Saumur, de la cure de S^t-Julien dont il levait tous les fruits (1629-1636). — Baux de la cure par la Ville (1644, 1665, 1669). — Confirmation par Louis XIV de l'exemption des décimes (1653). — Présentation à l'évêque de Nantes par le Bureau de ville de René Brehault comme vicaire perpétuel de S^t-Julien (1701).

GG. 661. (Liasse) — 21 pièces papier.

1655-1791. — *Collège de l'Oratoire*.⁷⁸ — Plaintes contre les écoliers du collège qui s'amusaient à renverser les bancs de pierre nouvellement mis sur la motte S^t-Piere, et contre les élèves de rhétorique qui ont insulté leur régent. Le maréchal d'Estrées avait accordé à ceux-ci huit jours de congé que le régent avait réduits à six (1723). — Le Bureau de ville prend à sa charge les dépens de la thèse de mathématiques du sieur Mazure fils, dédiée à l'intendant de Bretagne, et assiste en corps à sa soutenance ; le maire ayant accordé un congé tous les mardis de carême, les étudiants « par leurs acclamations de voix en ont

⁷⁸ Cf. DD 23.

témoignés leurs reconnoissances » (1753). — Délibération municipale fixant la cotisation des élèves de chaque classe pour l'acquisition des prix : 40 sous par écolier pour la rhétorique, la seconde et la troisième, 30 s. pour la quatrième, 20 s. pour la cinquième et la sixième (1753). — Supplique au maire par François Gié, clerc tonsuré, écolier de logique, le priant d'intercéder pour lui près de Messieurs de l'Oratoire. Le requérant raconte que « plusieurs écoliers appercevant le professeur de troisième crièrent : *Sante Alexander*, que lui Gié, sans aucun dessein d'injurier ni de mal faire, répondit : *Ora pro nobis*, que ce professeur adressant la parole aud. Gié lui dit : Quel est le polisson qui m'insulte, je lui donne cent vers. » Les élèves de troisième avaient pris parti pour leur condisciple et les choses menaçaient de s'envenimer (1788). — Liste des professeurs (1791).

Règlement et prospectus de la maison (1756, 1791). — Thèse de philosophie, de physique et de mathématiques (1655, 1745, 1755). — Programmes de séances littéraires et de pièces de théâtre. Parmi les acteurs d'un poème héroïque sur l'amélioration de la navigation de l'Erdre, figure François-Gérard Mellier, fils aîné du célèbre maire de Nantes (1729-1761).⁷⁹

GG. 662. (Liasse.) — 10 pièces papier, 1 sceau.

1724-1742. — *Frères des Ecoles chrétiennes*. — Demande de secours pour les « frères de l'Ecole charitable, » adressée au maire par M. de Barberé. Avis favorable, en spécifiant que l'allocation est faite pour une fois seulement (1724). — Requêtes des Frères à la municipalité et à l'intendant de Bretagne pour l'obtention de secours (1736-1740). — Supplique des mêmes à la mairie sollicitant l'autorisation de louer une maison dans la ville, en S^t-Léonard : celle où ils sont, en S^t-André, étant trop étroite et trop éloignée (1738). — Lettres du ministre Saint-Florentin priant le Bureau de ville, qui y faisait des difficultés dont « le Roy a été surpris et peu édifié, » d'allouer aux Frères la gratification annuelle de 300 l. que leur sert la Ville depuis plusieurs années (1739). — Arrentement par le roi à l'évêque de Nantes d'un terrain dans les fossés Mercœur, au Marchix, afin d'y construire les bâtiments nécessaires aux Frères des Ecoles chrétiennes qu'il avait fait venir de la maison de Saint-Yon de Rouen (1742).

GG. 663. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 11 pièces papier.

1752-1785. — *Ecoles et cours privés*. — Requêtes de J.-F. Trechet qui a enseigné « l'art d'écrire, l'arithmétique, les parties doubles et simples et les changes étrangers, tant à Gennevilliers qu'à Toulon, Marseille et autres villes, » afin d'être autorisé à pratiquer à Nantes les mêmes enseignements (1752) ;

⁷⁹ Les documents signalés dans le dernier alinéa ont été imprimés à Nantes.

— d'E.-R. Le Blond, « maître écrivain et arithméticien juré à Paris, » établi à Nantes depuis 18 ans, réclamant du Bureau de ville qui « luy a fait l'honneur de le choisir pour écrire ce qu'il a eu de plus délicat, comme les plans de la ville, et annuellement le Livre d'Or, » un logement gratuit à la Bourse (1753) ; — du s^r Bana, ci-devant contrôleur du vingtième, pour montrer l'écriture, le dessin, « faire et vendre des tapisseries peintes sur toile et autres pièces de peintures..., et faire imprimer des billets qui contiendront les talents qu'il est en état d'exercer » (1755) ; — des s^{rs} Lihoreau du Mans, Tuaux de Rennes, Gogué, paroissien de La Madeleine l'Evêque à Paris, Pierre, fils de Pierre Foret, ancien échevin et juge consul de Bourges, afin d'enseigner l'écriture et autres sciences (1755-1767) ; — des s^{rs} Penard, Auvray, Delafosse et P. Gaschnard, pour ouvrir des petites écoles (1769-1773) ; — du « sieur Saint-Paul, chef du Musée, disant qu'il se propose de tenir pension en cette ville, maison Vilestreux, sur l'isle Feydeau. » Ce dernier est autorisé à placer une enseigne annonçant sa profession de maître de pension (1785).

GG. 664. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1729-1782. — *Ecole d'Hydrographie.* — Correspondance du maire Mellier touchant l'entretien dans la maison des Jésuites de Nantes d'un professeur d'hydrographie. Sur le refus des Etats de continuer le paiement du traitement de 1 000 l. au professeur, le maire fit d'abord des difficultés pour assumer cette charge, alléguant que les Pères n'ont eu jusqu'ici que des sujets médiocres pour enseigner et manquant de pratique ; qu'en conséquence les négociants de Nantes font instruire leurs enfants, soit par des maîtres particuliers de la ville, notamment « le s^r du Mary, mathématicien qui a navigué 15 à 16 ans, et qui est fort estimé pour la pratique dans son art par M. le mareschal d'Estrées, » soit au Croisic par « M^r Bouguier, mathématicien fameux. » Mellier offrit ensuite 4 à 500 l. de pension ; mais un arrêt du Conseil maintint le chiffre de 1 000 l. qui fut assigné sur les octrois (1729). — Difficultés faites au s^r Rousseau, ancien professeur de physique (*aliàs* de philosophie) au collège de l'Oratoire, qui enseigne l'hydrographie sans autorisation de l'Amirauté, alors que « le s^r Digard, professeur d'hydrographie en la ville du Croisic après les sieurs Bourguers, » n'a exercé qu'après avoir été reçu au siège royal de l'Amirauté de Nantes. Le Bureau de ville avait nommé Rousseau provisoirement, afin de ne pas interrompre l'instruction donnée par les ci-devant Jésuites (1762). — Lettre relative aux gages du s^r Levesque, professeur d'hydrographie, et à une salle où il puisse faire son cours (1772). — Avis du Siège de Police de Nantes sur requête de Pierre Levesque, professeur royal d'hydrographie, tendant à faire défendre aux Frères des Ecoles chrétiennes de donner des leçons sur la théorie et la pratique de la navigation. Les cours des

Frères n'étant point publics, mais particuliers pour leurs pensionnaires, le Siège ne croit pas fondée la plainte de Levesque (1782).

GG. 665. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1755-1786. — *Ecoles de dessin.* — Autorisation pour Nicolas et Clément Gaugy, peintres et dessinateurs, d'ouvrir une école publique de dessin (1755).

Ecole publique et gratuite de dessin établie à Nantes par les Etats de Bretagne en 1757. — Requête à la municipalité par Jacques-Auguste Volaire, maître de ladite école, tendant au paiement du loyer de la salle et d'autres dépenses : ses appointements de 500 l. étant notoirement insuffisants pour couvrir ces frais (1759). — Procès verbal de la proclamation des prix décernés le 23 août 1759, en présence du maire Gellée de Prémoin, aux élèves du s^r Volaire. Il en eut six, un premier et un second, « de figure, d'ornements et de paysage. » Délibération de la municipalité à l'effet d'affermir dans l'hôtel de Briod, antérieurement occupé par les Jésuites, la salle « où se tenoit cy devant la pretendue Congregation des Artisans, ou tout autre salle, » pour y transporter l'école de dessin qui jusqu'alors avait eu son siège dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, et y loger convenablement Volaire (1762). Quittances du loyer et de fournitures de bureau (1763-1770). — Délibérations des Etats regrettant de ne pouvoir rétablir l'Ecole de Nantes et accueillir la demande du s^r Henon (1773-1775). — Supplique aux Etats par Jean-B^{te} Vattier, « peintre, académicien de S^t Luc, » qui a déjà tenu une école publique de dessin à Lyon, demandant la réouverture de l'Ecole de Nantes et en sollicitant la direction [1775]. — Inventaire (sommaire et sans détails) « des desseins, estampes, pièces d'architecture » et du mobilier appartenant à la Ville, se trouvant dans le logement de la veuve du s^r Vattier, fait en présence d'elle et du s^r Ligeret, successeur de Vattier comme maître de l'école gratuite de dessin (1786). — Requête de Ligeret sollicitant des Etats une augmentation de 800 l. d'appointements, à charge d'en donner la moitié à la veuve Vattier, âgée de 76 ans, réduite à l'indigence (s.d.).

GG. 666. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1751-1776. — *Cours publics.* — « Dieu aidant. Le sieur Minée, Démonstrateur en Chirurgie, commencera jeudi... un cours public d'anatomie sur un Sujet Humain » (1751, imprimé). — Annonce d'un cours d'ostéologie et des maladies des os que fera Gabriel Cordet dans une des salles de l'Hôtel de Ville (1762, imprimé). — Lettres de l'intendant Caze de la Bove aux officiers municipaux au sujet de la machine et du cours de M^{me} du Coudray, accoucheuse, dont ils sont forts satisfaits (1775-1776).

GG. 667. (Liasse.) — 21 pièces papier, la plupart imprimées.

1686-1775. — Edits et lettres patentes du roi, arrêts du Conseil d'Etat et du Parlement de Bretagne, pour l'entretien de deux régents de théologie au collège des Jésuites de Vannes (1686) ; — fixant les honoraires des professeurs et la contribution scolaire aux collèges de Rennes, Vannes et Quimper (1762-1763) ; portant règlement pour les collèges qui ne dépendent point de l'Université (1763) ; — supprimant « un registre intitulé *Registre des Délibérations de Messieurs les Etudiants en Droit à Rennes, 19 août 1756* » (1767) ; — confirmant les collèges de Quimper et de Vannes (1767).

Envoi d'un sujet de Nantes à l'Ecole vétérinaire de Paris (1775).

Ecoles de mathématiques et de dessin de la ville de Reims : délibération et prospectus (1751).

Lettres, sciences et arts.

GG. 668. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 19 pièces papier, 1 sceau.

1753-1779. — *Bibliothèque publique.* — « Mémoire sur l'établissement, la conservation et l'accroissement d'une Bibliothèque publique » (s.d.) — Projet d'une Bibliothèque publique chez les Pères de l'Oratoire, consentement des Oratoriens de Nantes, approbation du supérieur général (1^{er} et 31 mars, 6 avril ; originaux signés et imprimé du Projet, Nantes, Veuve A. Marie). — Approbation du projet par le Bureau de ville et nomination par lui comme bibliothécaire du P. Giraud, ancien supérieur de l'Oratoire de Nantes (13 et 18 avril). — Arrêt du Conseil portant homologation du Projet (26 juin ; copie et imprimé, Nantes, Veuve A. Marie). — Délibérations de la municipalité au sujet du Catalogue de la Bibliothèque formée d'« un choix de livres convenables et qui pût être présenté au public, » pris parmi ceux des Oratoriens, « livres dont ils abandonnent l'usage au profit de la Bibliothèque publique » (10 et 14 nov.). — Procès verbal de prise de possession et d'ouverture solennelle par le maire et les échevins. Le P. Giraud a prononcé « un discours français sur l'avantage et l'utilité de la Bibliothèque » (19 nov. 1753). — Présentation au Bureau de ville, avec prière de la faire placer, d'« une plaque de cuivre⁸⁰ où sont insérés les noms de M^{rs} du Bureau servant, concernant l'établissement de la Bibliothèque publique chez les pères de l'Oratoire » (17 mai 1754). — Lettre de M. Londiveau, de l'Oratoire, bibliothécaire de la ville de Nantes, réclamant deux

⁸⁰ La Bibliothèque municipale de Nantes a reçu en don (avril 1902) un fragment notable de cette plaque. Il a la forme d'un disque de 24 centimètres de diamètre, muni d'une bande formant manche. Cette disposition qui, de prime abord, pourrait sembler bizarre, ne s'explique que trop bien par l'usage prosaïque auquel était affecté ce fragment de Dédicace lorsqu'un docteur de notre ville en fit la rencontre. L'ancien couvercle de casserole a trouvé une place plus digne de lui dans une vitrine de la salle d'Exposition de la Bibliothèque.

douzaines de chaises pour les « amateurs qui se présentent » (1779).

GG. 669. (Liasse.) — 11 pièces papier.

1725-1763. — *Sociétés littéraires.* — Lettre du maire Mellier au marquis de Châteaugiron touchant le projet de celui-ci et du président de Robien pour l'établissement à Rennes « d'une académie des sciences, des belles lettres et des beaux arts. » Sur l'ordre du maréchal d'Estrées, Mellier a travaillé à un semblable projet pour sa ville ; mais il se trouve arrêté « par la disette de sujets propres à remplir dignement les places de cette académie à Nantes. » Les habitants y sont absorbés par le commerce, l'industrie ou la vie paisible de la Chambre des comptes. Il faudrait avoir recours aux gens d'Eglise et de l'Université ; « par malheur ce sont ceux qui sont les plus divisez de sentiments sur les matières du tems. Il ne paroist par aisé de soutenir un corps académique dont les membres seroient si fort agitez. » Pour tout concilier, le maire propose l'institution de « cette académie à Rennes, en correspondance avec la ville de Nantes dont elle seroit une extension. Nous serions fort en estat d'ayder les académiciens de Rennes pour ce qui concerne diverses parties des mathématiques, de la physique (et) de la botanique » (18 mai 1725). — Lettre du même au maréchal d'Estrées le priant « d'agréer la presidence perpetuelle de cette académie, » qui se propose de travailler sur l'histoire, la géographie et l'histoire naturelle de la province. Si l'Académie se constitue, il est prêt à fournir pour sa part des travaux sur les sujets suivants : mines de plomb près Carhaix, mines de fer et de charbon en l'évêché de Nantes, salines au même évêché, eaux minérales de la fontaine de Launay, en Vallet (30 juillet 1725).

Société littéraire pour la lecture des Nouvelles et autres ouvrages périodiques et littéraires, ayant son siège « aux environs de la Basse rue du Château et Puits Lory. » — Projet, règlement, liste des membres, pourparlers avec le libraire Marie relatifs à son appartement où se lisent actuellement les nouvelles (1759-1761).

Société de lecture établie à la Fosse, composée de 125 des principaux négociants. — Règlement, recueil de documents concernant son établissement (1759-1763, imprimés).

GG. 670 (Liasse.) — 4 pièces papier.

1543-1789. — *Travaux artistiques.* — Quittance de 70 sous donnée au miseur de Nantes par Mathieu de Gouy, peintre, qui, par ordre du premier président et vice-chancelier de Bretagne, avait ajouté « quelques terres et contrées de pays de Bretagne en une carte de tout le pays » (1543). — Circulaire adressée aux maire et échevins de Nantes par Chesneau et Michel Sonnius, libraires à Paris, les

priant de leur envoyer le plan de leur ville « par quelcun qui entendist assez bien la perspective, » afin de le faire graver et mettre dans une *Cosmographie* qu'ils préparent, analogue à celle de Munster (1572 ; imprimé avec signatures autographes). — Lettres d'un sieur Lemaignan aux maire et échevins relatives à son tableau patriotique⁸¹. Il réclame une avance de 48 liv. et s'offre, en outre, pour faire le portrait du maire de Kervégan (1789).

GG. 671 (Liasse.) — 17 pièces papier.

1727-1728. — *Académie de musique de Nantes.* — Statuts de l'Académie. Le nombre des membres est fixé à 200, payant 50 l. par an. Il y a un concert chaque jeudi. Les Nantais non académiciens n'y seront point admis, mais on distribuera 25 billets pour les étrangers. Les sociétaires ont droit à un billet pour une dame ; il leur est toutefois recommandé de ne les donner qu'à celles « qui peuvent honorer l'Assemblée. Et seront tenus à cette fin de signer leur nom au bas desdits billets. » Il ne sera admis aux répétitions ni dames ni étrangers (5 mai 1727 ; impr. à Nantes chez Nicolas Verger). — Lettres du maire Mellier à divers personnages au sujet de cette académie. L'« idée a été si fort goûtée... (que) dans 24 heures nous avons eu 60 souscripteurs » (23 mars). — « On a commencé des répétitions... Il y a déjà 24 gagistes. En attendant qu'on ait pris des mesures pour une salle fixe d'assemblée, M. le marquis de Rosmadec, l'un des commissaires, a bien voulu prêter la salle de son hôtel » (8 mai). — « L'Académie a solennisé la feste de saint Louis en faisant chanter en musique une messe dans l'église de la paroisse de S^t-Nicolas. Il y a eu un grand concours d'assistans qui ont paru satisfaits et de la musique et de la decence qu'on a observée dans cette cérémonie. Le nombre des actionnaires excède six vingt personnes » (26 août 1727). — « Dans la dernière assemblée on a fixé le nombre des académiciens à 150, et ce nombre s'est trouvé rempli... Toutes les assemblées et les concerts se sont passez avec la decence et le bon ordre qu'on pouvoit attendre de la part de ceux qui composent cette Académie, qui a bien voulu me choisir pour l'un des Directeurs » (26 février). — On vient d'arrêter les comptes. « Tout est soldé et payé. Il nous reste au delà pour 2 500 liv. d'opéra et de parties de musique, et pour cent pistoles d'amphitéâtre et d'ustencilles... Nous serons en état de faire venir de bons sujets pour renforcer la musique vocale ; la simphonie actuelle est d'ailleurs suffisante et bonne. Je ne sçauerois assez marquer la satisfaction que je ressens du succès de cet Etablissement que j'ay formé en partie, et du fruit qu'on en retire pour la société civile, entr'autres pour

⁸¹ Les Archives municipales possèdent un exemplaire de la « Gravure patriotique dédiée aux citoyens de Nantes, » dessinée et gravée par Lemaignan en 1789. C'est un sujet allégorique représentant, sur les marches d'un temple de style grec, Louis XVI accueillant les officiers municipaux qui lui présentent une adresse. On voit une flotte à l'arrière-plan.

donner un délassement honnête qui détourne la jeunesse du jeu, de la dissipation et des occasions équivoques, en leur inspirant l'harmonie, le repos et le silence (21 déc. 1728).

GG. 672. (Liasse.) — 4 pièces papier.

1698-1779. — *Symphonistes de la ville.* — Requête au maire par Jacques Le Coq et six autres « maîtres de dances et joueurs de violons » le priant, attendu que journellement ils sont sans rétribution au service de la Ville, d'en faire sortir les étrangers coureurs de pays, qui s'ingèrent sans permission de jouer du violon et autres instruments dans les cabarets et même dans les maisons bourgeoises (1698). — Avis favorable signé de douze symphonistes de la ville pour l'admission parmi eux de Louis-Charles Forestier, et Nomination dudit Forestier comme joueur de violon (1744). — Requête de René-Alexis Cottu, musicien à Nantes, demandant une place de symphoniste de la Communauté pour jouer de la basse (vers 1779)⁸²

GG. 673. (Liasse.) — 1 pièce papier⁸³

1465. — *Représentations scéniques.* — Quittance de Jean Catuyt à Thomas Ernaut, miseur de Nantes, de 20 l. qui « m'ont esté ordonnées par messieurs tenans lez comptes de lad. ville, pour me aider à surporter la perte que je eu à fere fere les faintes du *mistère de la Passion* naguères jouée en cested. ville » (15 janvier 1465 n. s.)⁸⁴.

GG. 674. (Liasse.) — 20 pièces papier, 2 sceaux.

1720-1753. — *Théâtre de Nantes : Salle du Bignon-Lestard.* — Lettre adressée d'Ancenis au maire Mellier l'informant que le maréchal d'Estrées vient de donner un avis favorable au sieur DESGRANGES, lequel « est à la teste d'une troupe de comediens qui souhaitent passer quelque tems à Nantes, » et de là se rendre à Rennes (8 oct. 1720). = Lettre de Mellier à l'intendant de Brou : « J'ay eu l'honneur de vous presenter à Nantes le s^r MISSOLY, très habile compositeur de ballets et de

⁸² Comme les requêtes en général, celui-ci n'a point de date ; mais on sait, d'autre part, que Cottu fut agréé le 3 mai 1779 par le chapitre de la cathédrale pour jouer de la contre-basse les jours de fêtes, et de la basse les dimanches ordinaires (Mellinet, *De la Musique à Nantes*. Documents, p. 58).

⁸³ Ce document n'ayant pas été rangé dans la série CC parmi les pièces justificatives des comptes, nous avons cru bien faire en le plaçant ici.

⁸⁴ Malgré l'expression *naguères*, un peu vague il est vrai, il faut, pensons-nous, faire remonter cette représentation au mois de mars 1459, lors de l'entrée à Nantes du duc François II. Dans un compte du même Ernaut, datant de 1459 (Cf. Inventaire, CC 92), il est en effet question de 20 l. qu'il devait payer à Catuyt pour ses frais aux « faintes du mistère de la Passion, joué naguères. » Lors de la conclusion de ce compte, le 25 mai 1462, le miseur n'ayant pas présenté la quittance, on en peut conclure que le paiement n'était point encore effectué. C'est seulement lors de l'apurement définitif, le 28 février 1465 n. s., qu'Ernaut montra le reçu de Catuyt.

symphonie, qui vous demandoit la permission d'établir la comédie dans cette ville, à l'exclusion de tous autres. » — Avis favorables du comte de Toulouse [gouverneur] et de l'intendant (1722). = Permission au s^r GHERARDY, alors à Rennes, de donner des représentations à Nantes avec sa troupe (1728). = Requête des s^{rs} « HUS DES FORGES et Anthoine LEROY et compagnie commédiens » pour être autorisés à « représenter les comédies françaises et italiennes dans le jeu du s^r Tarvouillet dit Besier, au Bignon Letard. » Permis, à condition de ne pas jouer l'opéra, de ne point faire payer plus de 40 s. aux premières loges, 30 s. aux secondes, 20 s. au parterre, et de donner 60 l. pour les hôpitaux (1738). = Octroi à FIERVILLE et DESCHAMPS, « chefs de comédie, » de jouer à la place du s^r LOINVILLE qui, par sa retraite, laisse le théâtre vacant, « telles pièces comiques et tragiques approuvées qu'ils jugeront à propos, sur le théâtre ordinaire de cette ville scitué rue du Bignon Letard en la salle de Bezier. » Il leur est en outre accordé un délai de trois mois pour se mettre en état de faire leurs représentations (mars-juin 1742). = Permission à « Jean-B^{te} QUINAULT, directeur de comédie, » de jouer, en attendant l'arrivée de Deschamps, « sur le théâtre établi par Bezier dans le jeu de paulme du Chapeau Rouge. » Il prendra « 40 s. au théâtre et loges, 24 s. à l'amphithéâtre, 20 s. au parterre, » et versera 50 l. pour les pauvres (30 juillet-2 août 1742). = Permissions à François et Barthélemy HUS DES FORGES qui se proposent de donner des comédies italiennes et françaises pour le plaisir du public (sept.-oct. 1743) ; — aux mêmes s'intitulant « directeurs de la Comédie française et italienne établie par le roy, » et rappelant leur précédent passage, dont ils espèrent « que Messieurs les spectateurs ne sont pas mécontent, ayant fait leur possible pour faire ce qu'y est de leur ministère de comédien » (déc. 1744) ; — pour quatre mois à partir du 28 août (août-sept. 1746) ; — pour une période indéterminée (janvier 1747). Le lieutenant de police défend, sous peine de prison, aux laquais et gens de livrée de se présenter à la porte du spectacle et d'y entrer, même en payant. Les représentations ont toujours lieu chez Tarvouillet dit Bezier, au Bignon-Lestard. = Autorisations à Jean LENEVEU, « directeur de la Comédie française et italienne du Roy, » qui compte jouer pendant trois mois à partir de la Quasimodo, avec fixation à 100 l. du droit des pauvres (avril 1745) ; = à Louis LABATE et Bonaventure GUY (oct. 1745) ; = au « sieur DORVILLE, comédien du Roy et de Mgr le duc de Penthièvre, directeur de leur troupe » (avril 1747) ; = à Gabriel GIRAUD (oct. 1747) ; = à Alexandre DE MARIIGNAN (mars-avril 1750) ; = à Jean-Pierre DE BERSAC, pour lui, Dumesnil et Coste ses associés, auxquels il sera loisible de représenter « des tragédies, comédies, operas commiques et ballets » (août 1753).

GG. 675. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1754-1773. — Permission de jouer à Nantes accordée à « Louis DEVALS, marchand et maître du Caffé de la Bourse, » lequel a été autorisé par le duc de penthièvre, gouverneur de Bretagne, à former pour cette province une troupe de comédiens (mars 1754). — Sentence de police obligeant Tarvouillet dit Bezier, propriétaire de la salle de spectacle, à faire enlever le foin qu'il y a déposé et à remettre les clefs à Devals ; celui-ci paiera 250 l. de location par mois (mai 1758). = Autorisations à STIGNY et LEBON associés, directeurs d'une troupe actuellement à la Rochelle, qui ont pris des arrangements avec le sieur Rosimon auquel Devals a cédé son privilège, et sommation audit Devals et à Bezier de délivrer les clefs de la salle (juin 1759) ; = à Gabriel BARON auquel le duc de Penthièvre a donné, jusqu'à Pâques 1765, le privilège exclusif de représenter en Bretagne des tragédies, comédies françaises et italiennes, opéras, opéras comiques et bouffons (déc. 1762). = Enregistrement pour François-Crescent DE BERNAUT de son privilège des spectacles en Bretagne, « suite et diligence de d^{lle} Françoise Tarvouillet, fille majeure, sa faciendaire. » — Permissions à Bernaut de prendre aux premières loges et théâtre, au lieu de 40 s., 48 s., puis 3 l., pour lui permettre de réparer partiellement ses pertes ; — comme indemnité de ses frais en faisant venir une actrice de Paris ; — à l'occasion de ses dépens en décors et costumes pour une nouvelle comédie *La Fée Urgèle* ; à raison de la venue de M^{lle} Duminy, pensionnaire du roi : « le peu de séjour que cette célèbre actrice fera dans cette ville et les frais de son voyage » seront très onéreux au directeur. — Procès verbaux constatant le refus fait par Fromentin de jouer dans *Le Cercle ou la Soirée à la mode* porté sur l'affiche, pièce qu'il a fallu remplacer par *L'amant auteur et valet* ; — le départ furtif de M^{lle} Favre, musicienne (1765-1769). = M^{lle} MONTANSIER, cessionnaire du privilège des spectacles de Nantes, par écrit du s^r Bernaut du 18 mars 1768, demande l'autorisation de jouer (avril 1768, mai 1769, oct. 1770). — Permis d'augmenter le prix des places pour les représentations de Préville et de sa femme, comédiens du roi (mars 1768) ; — à l'occasion du nouveau drame lyrique *Les Moissonneurs* (mai 1768) ; — pendant les représentations de « la d^{lle} Sainte Val jouant ordinairement à la Comédie française et pensionnaire du Roy » (mars 1770). = Autorisations d'ouvrir la salle octroyée à Louis DELISLE, « régisseur (pour) la troupe de MM. les actionnaires du spectacle »⁸⁵ (avril 1771, avril 1772). — Octroi à Delisle de tiercer le prix des places pour les premières représentations du *Suisse dupé*, où il y a un « jeu de machines » (février 1772), et de l'opéra *Zémire et Azor* (août 1772). = Autorisation à dater du 19 avril pour le « s^r BEAUVAL, acteur et régisseur nouvellement nommé au spectacle de cette ville » (1773).

⁸⁵ Delisle est déjà mentionné comme régisseur pendant les directions de Bernaut et de M^{lle} Montansier.

1773-1782. — Interrogatoires de Jean-Marie d'Herbois⁸⁶, 25 ans, et de Jean-B^{le} Châteauneuf, 23 ans, comédiens, emprisonnés la veille et accusés de dégradations au théâtre, de propos injurieux ou de menaces envers le s^r GOURVILLE, régisseur et autres personnages (9 sept. 1773). — Séquestration autorisée de la d^{lle} Pezey, comédienne du spectacle de Nantes, qui, après avoir reçu 2 200 l. pour s'engager dans une troupe devant se rendre à la Martinique, semblait se dérober à ses obligations (mars 1774). — Sommation de la part de Gourville à l'acteur Vedie, qui se dit malade, de remplir le petit rôle à lui assigné dans *L'amitié à l'épreuve* (août 1774). — Permis à « Camille Dufresny, Jacques-Thomas Gourville, François Giriat, Jean-B^{le} Rey et Thérèse L'Enfant, directeurs actionnaires des spectacles, » de tiercer la recette aux deux premières de *La Belle Arsène*, grand opéra nouveau (mars 1776) ; — audit Rey, « musicien et l'un des intéressés au spectacle, » de se servir de la salle pour un concert vocal et instrumental (mars 1776). — Plaintes de Gourville, Thérèse L'Enfant, Antoine Girault et Joseph Desmoulin, « acteurs actionnaires associés à l'entreprise du spectacle, » contre Neuville, directeur de la Comédie d'Angers, qui les empêche de jouer en les privant de la dame Leroy, malgré son engagement ; — contre les spectacles ambulants. — Lettre écrite aux officiers municipaux, à la requête de Gourville, par Lenoir, lieutenant de police à Paris, concernant « la règle qui a été établie à Paris pour les spectacles, relativement au Jubilé. Ils n'ont été fermés que les fêtes et dimanches des six premières semaines, quoique le terme du Jubilé ait été fixé à six mois, et dans ces six semaines, s'est trouvée comprise la quinzaine de Pasques, où les spectacles ne sont jamais ouverts à Paris » (1776). = Enregistrement du brevet de Jean-François-Marie GODARD DESMAREST, directeur (sept. 1777). — Permissions au même d'ouvrir la saison théâtrale (avril 1778, avril 1779, mars 1780, avril 1781, avril 1782). — Absences constatées des sujets suivants engagés à Paris par Desmarest pour la saison de 1778 : Audibert pour 600 l. et Berard pour 4 000 l. par an ; la dame Calame et le s^r Guinaud qui avaient consenti des dédits respectifs de 1 000 l. et de 550 l. — Procès verbal contre l'acteur Folly, par la faute duquel la pièce du *Négociant de Lyon* n'avait pu commencer qu'à 6 heures au lieu de 5 h. 1/2, suivant le

⁸⁶ M. Destranges, dans une plaquette intitulée *Collot d'Herbois à Nantes*, Paris, 1888, a publié l'interrogatoire de d'Herbois, dont le nom devint fameux pendant la Révolution. « J'ignore, ajoute-t-il, si l'affaire eut d'autre suite et si Collot fut condamné. » L'interrogatoire de ce dernier, il est vrai, ne relate pas la sentence ; mais on la trouve, commune aux deux accusés, à la fin de l'interrogatoire de Châteauneuf. Avoir brisé quelques chaises en s'amusant, usé un peu inconsidérément du « boulet de fer dont on se sert pour imiter le tonnerre, » ce n'était en somme que des gamineries de jeunes gens. Le procureur du roi fut bienveillant. Il fit immédiatement lever l'érou des coupables « et qu'il leur soit enjoint de se comporter à l'avenir avec plus de modération et de circonspection. »

règlement (janvier 1780). — Autorisation de tiercer pendant les représentations de La Rive, acteur de Paris chargé des premiers rôles d'amoureux (mars 1781). — Assignation aux s^{ts} Tarvouillet et Ténèbre, et à la d^{lle} Tarvouillet, femme de ce dernier, [propriétaires du théâtre], pour s'entendre dire que les portes de la salle seront déplacées de façon à ouvrir de dedans en dehors, par mesure de sécurité (juillet 1781).

1783-1792. — *Théâtre de Nantes : Salles du Bignon-Lestard, puis Graslin.*⁸⁷ — Permissions à Emmanuel LONGO, entrepreneur des spectacles de la ville, d'ouvrir la saison théâtrale le lendemain de la Quasimodo (avril 1784, mars 1785, avril 1786). — Autorisations de jouer le 8 décembre, fête de la Conception (1783) ; — de donner deux représentations le jour du lancement du ballon (29 mai 1784)⁸⁸ ; — de tiercer pendant les représentations de « Narbonne, comédien ordinaire du Roy, de la Comédie italienne » (mars 1784) ; — de « deux acteurs ordinaires du Roy, du spectacle des Italiens, » à chacun desquels il donne 300 l. par représentation (mars 1786) ; — de la D^{lle} Maillard, tenant le premier emploi de l'Académie de musique (mars 1787). — Procès verbaux, à requête de Longo, contre le directeur d'un spectacle où l'on fait voir le combat de plusieurs animaux (mai 1783) ; — contre Paul Colman, chef d'une troupe de danseurs de corde (sept. 1784). — Instance judiciaire de Longo contre les teneurs de petits spectacles : « combats d'animaux, menagerie, course de chevaux, fanctoccini, » et contre les symphonistes qui donnaient des bals parés dans la nouvelle salle de l'hôtel du Chapeau-Rouge, ouverte le 24 sept. 1784. « Pour entretenir une Comédie journalière à Nantes, pour se mettre à lieu de satisfaire les villes de Rennes et d'Angers pendant un certain temps de l'année, » Longo est obligé d'avoir sur pied, à grand frais, une troupe nombreuse. Il demande le maintien du prélèvement sur les directeurs des petits spectacles du cinquième de leurs recettes, ainsi que cela se pratique à Lyon, Bordeaux, Rouen, (à Paris ils remettent le quart ou font des abonnements). Sa prétention au cinquième est repoussée ; mais on continue l'interdiction des spectacles ambulants pendant les heures des siens (1783-1786). — Bail par la Ville au s^r Longo de la nouvelle salle de spectacle qu'elle fait construire. Longo en jouira pendant cinq années, à partir de Pâques 1788, au prix de 17.000 l. par an. L'acte règle le tarif des places, les obligations du directeur dans le choix des acteurs, et traite également des costumes, décors et éclairage

⁸⁷ Cf. DD 25 le dossier relatif à la construction d'un théâtre par la Ville sur le terrain donné par Graslin.

⁸⁸ Les Archives de la Ville possèdent une gravure du temps qui porte en légende : « Vue perspective de l'aérostas le Suffren et des appareils employés pour l'élever et le remplir, lequel a été lancé du jardin de l'Hôpital des enfants Orphelins de Nantes, le 14 juin 1784. »

(10 mars 1787). — Noms et logements des acteurs, des musiciens et du personnel du théâtre (1787, 1788). — Lettre constatant l'insolvabilité de Longo (25 mars 1789). = Bail de la salle consenti pour neuf années à HUS, RODOLPHE ET C^{ie}. Ils paieront 20.000 l. par an et seront astreints à diverses charges, notamment au remplacement du lustre en fer par un autre « en cristal, semblable à celui de la Comédie française de Paris » (3 janvier 1789). — Procès verbal rapportant les violences des comédiens Saint-Servant et sa femme contre Hus, fils du directeur, et la d^{lle} Saint-James, actrice qu'on avait substituée, sur les réclamations du public, à la dame Saint-Servant dans le premier rôle de *La Caravane*. Ces violences avaient nécessité le renvoi de leurs auteurs (oct. 1789). — Décharge de la capitation collective de la troupe en 1790, en faveur de Rodolphe auquel on la réclame. Hus avait disparu et la Ville exploitait elle-même son théâtre (1792).

GG. 678. (Liasse.) — 31 pièces papier.

1719-1788. — *Entrées gratuites. Loges.* — Requête des comédiens établis au Bignon-Lestard à l'intendant de Bretagne touchant l'entrée gratuite, chaque jour, de douze écoliers en droit de l'Université. Ceux-ci, « s'ils ne troublent le spectacle, le rendent du moins peu intéressant pour les comédiens, en donnant leurs billets à des étrangers. » L'usage étant immémorial, il est difficile de le changer ; mais le syndic de l'Université promet d'empêcher la vente abusive des billets (1719). « Etat des personnes qui doivent seules avoir leurs entrées gratis à la Comédie » (déc. 1762). — Refus donné à la prétention des officiers des régiments réclamant l'accès gratuit au théâtre (mars 1788).

Lettre constatant que l'usage de la première loge appartient au premier président de la Chambre des comptes et au lieutenant de Roi, et celui de la seconde aux maire et échevins (juin 1772). — Correspondance relative à l'affectation des loges d'honneur dans la nouvelle salle de spectacle. La loge du roi, ainsi que le droit d'en disposer et d'y placer une sentinelle appartiennent au Commandant de la Ville ; la loge de la reine est destinée à l'intendant. Malgré les réclamations des officiers municipaux alléguant que cette dernière loge leur avait toujours été réservée, et qu'ils étaient heureux de la céder à l'intendant quand celui-ci se trouvait de passage à Nantes, où il ne réside point, la Cour, « conformément à l'ordre établi dans les autres villes du royaume, » maintint sa décision, laissant la municipalité libre de choisir telle autre loge qui lui conviendra le mieux (mars-avril 1788). — Difficultés faites par Longo, directeur du théâtre, au s^r Graslin relativement à la loge concédée à celui-ci par la Ville, en récompense de l'abandon d'un terrain pour la construction du théâtre. Le directeur reconnaissait à Graslin le droit de se servir de sa loge, mais non d'y entrer sans payer. La

Ville était plutôt favorable à la gratuité (mars-avril 1788).

GG. 679. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1787-1791. — *Théâtre des Variétés, salles du Chapeau-Rouge*⁸⁹. — Requête d'Emmanuel LONGO, entrepreneur des spectacles de Nantes, relatant qu'il « a établi une troupe de Variétés en cette ville, dans la salle dite du Chapeau Rouge dont il est le fermier, qui jointe à la troupe permanente de la Grande Salle, exige de sa part une mise dehors considérable, » et tendant à ce qu'il lui fût alloué le quart de leur recette par les troupes d'équitation et autres formant « des barraques ou rotondes. » Refus de la Ville (juin 1787). — Permission, sur demande de Beconnais, « propriétaire de la salle dite du Chapeau Rouge pour les petits spectacles, » d'y laisser jouer aux mêmes heures qu'au Grand-Théâtre, auquel ses représentations ne peuvent nuire (juillet 1787). — Permis à Longo et à Julien SEVIN, « entrepreneurs en Société pour les petits spectacles du Chapeau Rouge, » de faire débiter, le 29 mai 1789, leur troupe qui joue « sous le titre des petits spectacles du Palais Royal et des Boulevards. » — Autorisations pour Julien Sevin, directeur de la salle du Chapeau Rouge, d'ouvrir son spectacle (mars 1790) ; — de demander huit soldats et un sergent du rég^t de Rohan pour la police de la salle : la garde d'Invalides qu'on lui avait octroyée l'année précédente n'ayant pas su maintenir l'ordre (avril 1790) ; — d'être assisté d'un commissaire de police pour empêcher de « commettre des indécentes dans la salle » et d'interrompre les acteurs (déc. 1790) ; pour Nicolas HERBERT, « d'ouvrir son spectacle dimanche huit prochain dans la petite salle du Chapeau Rouge, dite des Variétés et de n'y jouer d'autres pièces que celles qui se jouent à Paris aux Boulevards et Variétés » (5 mai 1791).

GG. 680. (Liasse.) — 2 pièces imprimées.

1775-1785. — Lettres patentes du roi portant nouveaux statuts et règlements pour l'Académie royale d'Architecture. — Arrêt du Conseil concernant les traitements, pensions et gratifications attribués aux savants et gens de lettres.

GG. 681. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 26 pièces papier.

1618-1789. — *Arts académiques. Jeux.* — Permission à « Jacques Duchesne, écuyer du Roy, maître d'académie à enseigner la jeunesse à monter à cheval, » d'installer à ses frais un établissement « avantageux pour l'instruction des jeunes gens » (1743). — Requête du s^r Peyroux, droguiste, qui demande à fonder une académie « pour monter, dompter et dresser les chevaux, apprendre la langue françoise et les étrangères, danser, la musique et faire des

⁸⁹ D'une pièce citée dans la liasse GG 677, il résulte que cette salle fut ouverte le 24 sept. 1784.

armes,» sous la direction du « s^f Verdoya, academicien piemontois. » Autorisation, sauf pour l'exercice des armes : le roi devant ordonner sur ce point (1769).

Requêtes et autorisations de « maîtres en fait d'armes », avec permission de tenir des salles, pour Léonard Fourcade (1744-1745), Louis Rousseau (1746), Michel Moreau, originaire de Laval (1750), François Dufay, fils et petit-fils de maîtres de Paris (1751-1752), Michel Moreau de Grandmaison, fils (1772), Jacques O'Sullivan et Balthazard de Coursin, associés (1781). — Procès verbaux, sur la plainte de Michel Moreau de Grandmaison. « maître en fait d'armes, seul breveté du Roy pour la ville de Nantes, » contre plusieurs particuliers non autorisés qui lui font concurrence, notamment le s^f Chenier, qui tient salle dans l'ancienne auberge dite le Port-Mahon, près l'église S^t-Similien (1768-1789). — Interrogatoire par le maire Richard de la Pervanchère, d'un sieur Chatel arrêté la veille. Chatel, qui avait été maître d'armes et avait servi neuf ans dans l'artillerie de l'Inde, était accusé non seulement d'enseigner son art à Nantes sans licence, mais de porter l'épée, d'avoir provoqué en duel diverses personnes et commis plusieurs violences (1787).

Permission d'exercer la profession de maître de danse, pour Jacques-Guillaume Rolland fils, lequel a été prévôt chez son père, « maître à danser de cette ville » (1767).

Délibérations de la municipalité tendant à profiter des travaux de réparations nécessités par la chute de terres dans les douves de la ville, pour installer entre la tour Chauvin et celle du Papegault « un jeu de longue paulme aud. lieu, où aultrefois y en avoit un, pour la recreacion des habitans qui le desirent » (1618).

Lettres de Louis XIII relatant que, sur la remontrance des habitants de Nantes qui désirent faire un jeu de mail « vers le moulin du Chapitre de lad. ville jusques au lieu de l'Espronnière, » il les autorise à établir ledit jeu à l'endroit qu'ils jugeront convenable et à acquérir les terrains nécessaires (Paris, 4 avril 1621). — Prisage « en la prée de la Magdeleine, » sur le bord de la Loire, vis à vis « la tour du Roy » et le château, de terrains jugés propices à l'installation d'un jeu de mail (1623). — Lettre du maire Mellier à l'intendant de Bretagne. La Ville est désireuse de ne point perdre le droit que lui a conféré Louis XIII de construire un jeu de mail (1724).

Aumônerie de Saint-Clément.

GG. 682. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 3 pièces papier.

1531-1597. — Arrêt du parlement de Bretagne, séant à Nantes, enjoignant aux doyen et chapitre de S^t-Pierre de produire toutes les lettres de fondation et autres qu'ils possèdent, relatives à l'hôpital S^t-

Clément, afin de justicier leurs prétentions sur ledit hôpital (1548). — Bail d'une maison en S^t-Clément, près la barrière S^t-André, où demeurait feu Jean Hus, prêtre (1531). — Acensement perpétuel, moyennant cent sous de rente, consenti par Guyonne Gillet à Jean Joumouillé, prêtre, de deux maisons en la « grant rue qui conduit de la porte S. Pierres de Nantes à l'église de S. Clemens ; » rente sur laquelle il sera payé chaque année 15 s. « à l'aumosnier de l'aumosnerie de Nostre Dame hors et près les murs de Nantes » (1531). — Franchissement d'une rente de 29 s. due par les Chartreux à l'aumônerie S^t-Clément, transférée à celle de Toussaints (1561). — Ban pour arrenter les maisons de l'aumônerie S^t-Clément sises près du cimetière du Loroux-Bottereau (1597).

GG. 683. (Liasse.) — 1 pièce parchemin.

1514. — Lettres des vicaires généraux octroyant des indulgences à ceux qui viendront au secours de l'aumônerie, laquelle a été en partie détruite lors du siège de Nantes et dont les lits, les draps, etc. ont été pillés⁹⁰.

GG. 684 (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 7 pièces papier, 2 sceaux.

1447-1551. — Administration. — Accord entre le chapitre de la cathédrale, d'une part, les alloué, procureur et bourgeois se Nantes, d'autre part, touchant « l'aulmonnerie fondée de N. D. hors les murs de Nantes en la paroisse de S Clemens. » Désormais l'aumônier, qui jusqu'alors avait été choisi par le chapitre seul, sera élu par six chanoines et six bourgeois. L'aumônier continuera à percevoir les revenus, mais il lui sera adjoint un séculier qui provoquera les dons et legs dont il fera la recette, et sera en même temps chargé des dépenses de la maison. « Ceste ordonnance conclute et accordée en la presence de... Artur de Bretagne, conte de Richemont, sgr de Partenay et connestable de France » (4 déc. 1447). — Arrêt relatif aux difficultés entre le chapitre et Olivier Harouys, préposé par le roi à la régie de l'hôpital : ce dernier disant ne pouvoir s'acquitter de sa commission sans la remise des comptes et contrats de l'établissement (1534). — « Articles » d'un accord entre le chapitre et les bourgeois auxquels est octroyée une plus large part dans l'administration (s.d.). — Nominations d'aumôniers par le chapitre pour Charles Billange, prêtre du diocèse de Rennes et recteur de Vertou au dioc. de Nantes (27 oct. 1540), et pour René Corre, clerc du dioc. de Tréguier (31 oct. 1544). — Quittances de 8 l. et d'une paire de souliers baillées annuellement à P. le Merle, pour ses gages au service de la maison (1549-1551).

GG. 685. (Registre.) — Petit in-f°, 87 feuillets papier.

⁹⁰ Il s'agit du siège de Nantes par l'armée française en 1487. Cf. plus loin la note 1 du n° 685.

1540-1541. — Compte de l'aumônerie pour un an à partir du 1^{er} nov. 1540, rendu au chapitre par Charles Billange, aumônier. — La recette monte à 558 l. 2 s. 4 d. obole, et la dépense à 527 l. 17 s. 1 d. — « Briend Perrotin (doit) sur une maison siise à Richebourg, quelle maison fut bruslée par le siège, VII s. VI d. » — Sur deux quartiers de vigne au clos des Chartreux, à présent « à l'enseigne de l'Ours, » 45 s. — « Pour la vendicion d'ung poinson de verjust baillé à Mons^r [l'abbé] de Buzay, » 38 s. 9 d. — « Se descharge d'aultres rentes deues sur les maisons qui ont esté demolies et abbatues durant le siège de Nantes⁹¹. » — « En laict et farine, tant pour le jeudi absolu que pour aucuns malades, queulx par quelcque temps ne povoint manger de pain, v s... Pour nettier les salles et chambres du logeix neuff auparavant que Mgr feist son antrée, à xv d. par jour, x s. v d... Pour avoir fait acoustrez une vitre en la chambre haulte, où feut logé Mgr de Nantes à son entrée⁹², v s. X d. » — « Mise pour le jeudi absolu : Pour le disner de XXIII chrosites de l'eglise de Nantes, sczavoir les deux maistres chappellains, le soubz chantre, le secretain, les deux chappellains des messes o notte de Requiem de lad. eglise, les doze chappellains serviteurs, les quatre bacheliers, les deux enffans serviteurs, pour l'office personnellement dicte o notte durant la lotion des piedz des doze poulvres, soubz le portal de lad. eglise, tant pour pain, vin d'Anjou, poisson, fruct et aultres provisions... VII l. III s. ob. En doze paires de solliers pour douze paouvres, XLIII s. v d. ob. Aux douze paouvres, à chascun seix den. t^s. »

GG. 686. (Liasse.) — 7 pièces parchemin, 3 pièces papier, 6 sceaux.

1533-1544. — Papiers des aumôniers. — Dimissoire pour « Rannoc aliàs René Corre, » de Plougasnou, au diocèse de Tréguier, par le vicaire général de l'évêque Antoine de Grignaulx (22 mai 1533). — Lettres de tonsure pour le même, d'abord à Lanmeur, diocèse de Dol, par le coadjuteur de François de Laval, évêque élu de cette ville (22 mai 1533), puis à Nantes, par Geoffroy, évêque de Tibériade, pendant la vacance du siège de Nantes (23 sept. 1542)⁹³. — Pouvoirs de notaire et tabellion

⁹¹ Vient alors une assez longue liste de ces maisons, au rang desquelles figure celle de Perrotin, ci-dessus mentionnée. On voit que les suites du siège mis devant Nantes par les Français en 1487, se faisaient encore sentir à l'aumônerie en 1540, en la privant d'une portion de ses revenus. Les assiégeants, il est vrai, ne prirent point la place ; mais ils la bloquèrent huit semaines durant et, de son côté, la défense avait dû sacrifier en partie les faubourgs. Notre compte confirme ce que l'on savait d'ailleurs touchant l'occupation de Saint-Clément et de Richebourg par l'ennemi. Cf. GG 683.

⁹² Louis d'Acigné, bien que nommé dès 1532 à l'évêché de Nantes, ne résida point dans cette ville et ce ne fut, au dire de l'historien Travers, qu'en nov. 1541 qu'il y fit son entrée solennelle (*Hist. de Nantes*, II, 314).

⁹³ Le fait quelque peu anticanonique d'avoir reçu deux fois la tonsure est à signaler. Et cependant les deux lettres ne concernent bien qu'un seul personnage : même prénom de l'ordinand, même prénom du père (Yves), même lieu de naissance dans les deux documents. Si l'on était

pour ledit René Corre (1538). — Défaut en faveur de René Corre poursuivant frère Jean le Goust, religieux et administrateur de Blanche-Couronne. Le premier réclamait 9 l. pour avoir fait durant neuf mois la classe aux religieux et aux écoliers de l'abbaye (1544). — Extraits d'un commentaire sur l'évangile de saint Mathieu : « Anno Domini 1537, die 27 mensis augusti, dominus Nycholaus Thomas, ordinis Predicatorum frater, natione Brito, divi Mathei envagelia interpretari inceptit... »

Lettre de tonsure pour Pierre Texier, de la paroisse du Pin, dioc. de Nantes, par Jean, coadjuteur de Louis [d'Acigné], évêque de Nantes (1541).

GG. 687. (Liasse.) — 26 pièces parchemin, 3 pièces papier, 5 sceaux.

1449-1546. — Chapellenie Saint-Louis en l'aumônerie Saint-Clément. — Reconnaissances de rentes par Perrot Ponneau et consorts, de Mésanger, Michel Lasnier, Yvon et Macé Guignart, de Teillé, Guillaume et Pierre Lesné, de S^t-Mars-du-Désert et Jean Ponneau, au profit de Pierre Chaslou, Nicolas Cochu, Jean Hellugon, Pierre Blanchart, Jean du Pas, Henri le Bodon et Jean Prime, chapelains « de la chapellenie Maesdon, fondée en l'eglise de S. Clemens près Nantes, à l'autier S. Louys, » et procédures au sujet de ces rentes (1462-1524).

Présentation par Jean Hauvespre, chanoine de la cathédrale et aumônier de S^t-Clément, d'André Rialen, chanoine de la collégiale de Nantes, comme chapelain de S^t-Louis, à la place de Pierre Challon démissionnaire (1449). — Procuracy du chapelain Pierre du Rest à Pierre le Bodon, recteur d'Aigrefeuille au dioc. de Nantes, aux fins de permutation (1503). — Résignation de la chapellenie S^t-Louis par François Quentin, chanoine de la collégiale (1544). — Institution par le chapitre de René Corre, déjà aumônier de S^t-Clément, comme chapelain de S^t-Louis (1546).

Aumônerie de Toussaints.

GG. 688. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 1 pièce papier.

1598-1784. — Lettres de Henri IV donnant, sur la nomination du maire, à Gabriel de la Gasne la charge de chirurgien de l'aumônerie, vacante par le décès de Gouyn Braille, son beau-père (Rennes, 11 mai 1598), et ordre de lui payer les 16 écus deux tiers de gages accoutumés. — Démission de G. de la Gasne entre les

tenté d'attribuer ces actes à des cousins et, à la rigueur, à deux frères de même prénom, une particularité enlèverait tous les doutes : c'est l'insertion, avant d'y apposer le sceau encore existant, de la queue de la lettre de 1542 dans le parchemin, préalablement incisé, de l'unique dimissoire. La corrélation étant établie entre le dimissoire et chacune des lettres de tonsure : similitude complète des dates pour la première, insertion de l'une dans l'autre pour la seconde, il n'est pas douteux que les trois documents se rapportent au même individu.

mains du maire (1632). = Délibération de Ville prescrivant le paiement de 57 l. à « Jean Morin, prévôt en charge de la noble et vénérable confrarie et aumonerie de Toussaint, » pour arrrages d'une rente assignée sur les pêcheries du pont de la Madeleine (1784).

Léproserie de Saint-Lazare.

GG. 689. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1485-1487. — Quittances de Julien Bioret, « administrateur de l'ostel Dieu et mgr saint Ladre, » aliàs « procureur des malades de l'ospital mgr saint Ladre près Nantes, » des sommes de 100 s. et de 10 l. octroyées par la Ville « aux pouvres ladres de lad. maison. »

Hôtel-Dieu.

GG. 690. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 4 pièces papier, 1 plan.

1554-1768. — Titres de propriété. — « Declaration des heritaiges, rentes et revenuz dont jouissent les povres de l'Hostel Dieu et hospital, par legatz, aulmosnes et donations charitables faictes ausd. povres par plusieurs bons personnaiges, » avec les charges imposées par les donataires... La fondation de Pierre Lebel, chanoine de N.-D. de Nantes, est grevée de 40 l. par an pour « l'entretenement de deux lampes ardantes toute nuit et playnes de huylle, et deux chariotz sur lesquelz y a deux fouyez de fer quelz sont garnies jour et nuit de cherbon ardent pour chauffer lesd. paovres et leurs linges⁹⁴, d'aautant qu'ilz ne sçauront touz aprocher des chemynées » (1554). — Vente pour 4 050 l. à Etienne Gorges, s^r de la Pelletrie, et à Pierre Verrin, marchands, du jardin de l'hôpital sis au bord de l'Erdre, pour en employer le produit à la construction du nouvel Hôtel-Dieu (1655). — Cession gratuite à l'hospice par la municipalité d'un terrain vague au devant des maisons du vieil hôpital, pour permettre d'y faire des constructions conformes au nouveau plan de la ville, et projet d'emprunt par actions devant faciliter ces constructions (1768).

GG. 691. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 21 pièces papier.

1485-1667. — Donations et rentes. — Constitutions de rentes au profit de l'hôpital sur des terres sises à Haute-Goulaine et à S^t-Cyr-en-Retz (1485-1498). — Legs par Léon Tissart, chanoine de

⁹⁴ « Comme est acoustumé faire ès hospitaux de Paris et ailleurs, » d'après une note additionnelle dans un compte de 1532-1540 qui relate cette fondation (GG 706, f^o 26).

Nantes et abbé de Buzay⁹⁵, afin de nourrir les pauvres le jour de Pâques, d'une rente de 15 l. pour partie de laquelle il abandonne celle de 10 l. 7 s. que lui devait la ville de Nantes (1548-1554). — Dons de 120 doubles ducats par Maurice Boutin, docteur en droit, chanoine de Nantes et recteur du [Grand-] Fougeray (1554); — de 200 l. par Jeanne Avignon, veuve d'Alain Marcrays, et de 300 l. au nom de feu Pierre Malcrays (1565). — Franchissement d'une rente de 10 l. donnée aux pauvres en 1555 par feu Pierre Marcrays, marchand, et Françoise Vivien, sa femme, demeurants à la Fosse (1565). — Quittance baillée par les gouverneurs des pauvres aux Chartreux de Nantes, de 500 l. que ceux-ci leur ont versées en vertu d'un contrat du 3 juillet 1574 entre lesdits Chartreux et n. h. Marabotin Corbinelli, banquier à Nantes. Ce dernier, en donnant aux Chartreux une maison et un jardin près de leur couvent, avait stipulé le versement de 500 l. aux pauvres (1574). — Dons par n. h. Jean de Langle, conseiller au parlement de Bretagne, de 1 000 l. aux pauvres honteux et non hospitalisés (1580); — par Arthur Avignon, grand archidiacre de Nantes, de 400 écus pour accroître le revenu de l'hôpital (1586); — au nom de feu Jean Allaire, marchand à la Fosse et ancien échevin, de 200 écus (1590). — Testament de Mathurin Becquet, s^r de Grilleau en Chantenay, choisissant sa sépulture en l'église S^{te}-Croix de Nantes et léguant 50 l. de rente à l'Hôtel-Dieu (1585). — Constitutions, subrogations et franchissements de rentes par la Ville au profit des pauvres de l'hôpital (1574-1667). Parmi les donataires ayant permis l'achat de rentes, on peut citer : Michel Lelou, s^r du Breil et François Biré, s^r de la Senaigerie (1586), Renée Burot, dame de la Motte-Hallouart (1587). Interviennent en divers actes de subrogations : Bernardin Biré, s^r de la Senaigerie, en Bouaye, et Gabrielle Lelou sa femme, n. h. Mathurin Bruneau, s^r de la Ville au Blanc, André du Breil, m^e apothicaire à Nantes, qui en 1629 avait fourni des médicaments pour les malades « de contagion du Sanitat » (1653), n. h. Martin Langlois, s^r du Clos-Rivière en S^t-Sébastien (1655).

GG. 692. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 40 pièces papier.

1582-1595. — Legs Le Gallo aux hospices. — Testament de Pierre le Gallo, grand archidiacre de Nantes. Il désire être inhumé dans la cathédrale, sans faire « trop grande despense à fin qu'il en reste aux paouvres meilleure part. » Après divers legs particuliers, il demande que le prix de ses biens, « ensemble de mes livres, estre distribués et aulmosnés aux paouvres..., et laisse la speciale disposition de mesd. livres à M^e Artur Avignon, chanoyne de Nantes, mon coadjuteur et successeur oud. archidiaconé et l'un des executeurs de mond. testament, » pour que le tout soit affecté à l'instruction

⁹⁵ Le dernier acte de la *Gallia christiana* (XIV, 864) concernant Tissart est daté de 1543; nous avons ici une quittance signée de lui du 17 nov. 1548.

des enfants pauvres et à l'entretien de l'Hôtel-Dieu, du Sanitat et des autres hôpitaux de la ville (29 juin 1582). — Délibération de Ville, à requête des exécuteurs testamentaires de Le Gallo qui, depuis 4 ou 5 ans, gardent inutilement sa bibliothèque sans en avoir trouvé un prix raisonnable, sauf récemment que le cardinal de Vendôme, « pour l'amour des livres et des lettres desquelles il est studieux, » en a offert 1 200 écus. L'assemblée, sur l'insistance de Pierre André, s^r du Tertre, docteur régent en la Faculté de jurisprudence, décide l'acquisition au prix de 1 200 écus, à charge de payer 300 l. de rente aux hôpitaux ; par suite, on fera dresser « bien et proprement les greniers de la ville pour y transporter lad. bibliothècque, au desir des classes d'icelle et inventaire qui en a esté fait. » Finalement le maire [Charles Harouys] offre de décharger de ladite rente la municipalité qui le laissera disposer des livres à son gré (17 nov. 1588). — Autre délibération par laquelle la Ville, faute de ressources « pour l'occasion des guerres, » renonce à ses propositions antérieures et accepte celles du maire (19 juin 1589). — Injonction, à requête du grand archidiacre François de Bodieu, d'enlever la librairie laquelle, à son préjudice, « occupe la meilleure part du logis dud. archidiacre » (oct. 1589). — Instance entre Harouys et le Corps de Ville : celui-ci déclarant qu'il n'a jamais eu l'intention de garder la bibliothèque et, s'il est intervenu, ç'a été pour faire plaisir à Harouys « qui la desiroit fort » (oct. 1589). — Sentence du présidial de Nantes condamnant la municipalité à payer aux exécuteurs les 1 200 écus avec leurs intérêts et à mettre à la disposition d'Harouys « une chambre en lieu commode en la maison de ville où il puisse retirer et faire accomoder lad. byblyotèque pour en disposer, en attendant qu'il trouvera autre lieu pour la mettre » (26 nov. 1590). — Lettres au nom de Charles, roi de France [le cardinal de Bourbon, mort l'année précédente], évoquant la cause au parlement de Bretagne séant à Nantes (Nantes, 22 janvier 1591). — Adjudications successives dans lesquelles interviennent François Boucher et Pierre Doriou libraires qui offraient 1 400 écus, déclarant vouloir « debiter lad. bibliotécque en cette ville où il y a bonne Université, » alors qu'Etienne Poullain, échevin, autre enchérisseur, « la veult transporter en Espagne. » Jean Cousin, s^r de la Marière, fut déclaré adjudicataire au prix de 1 800 écus (janvier 1592). — Constitution de 310 l. de rente au profit des hôpitaux moyennant 1 240 écus. La municipalité, pour se libérer des poudres qu'elle doit à Etienne Poullain, emprunte cette somme aux gouverneurs des pauvres qui déclarent l'avoir reçue le 6 mars 1595 « de n. h. Jan Cousin, s^r de la Marière, trésorier et receveur général des finances en Bretagne, » sur les 1 800 écus, prix auquel lui avait été adjugée la bibliothèque Le Gallo (9 mars 1595).

GG. 693. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 25 pièces papier.

1560-1764. — Droits utiles. — Requêtes au roi demandant, pour subvenir aux besoins des pauvres et des malades, diverses concessions, notamment le « droict de peschage aux jours des dimanches, » jadis octroyé pour les réparations de la ville et des ponts. Lettres de Charles IX prescrivant d'enquérir à ce sujet (Rouen, 11 nov. 1562).

Etat des titres qui attribuent les amendes de police aux hôpitaux (1560-1577). — Lettres de Henri III enjoignant d'affecter les amendes de police « aux pauvres de l'Hostel Dieu des pestiferez et à stipender ung médecin, ung chirurgien et ung barbier destineez pour la cure les mallades et attainctz de peste... en lad. ville qu'elle frequente fort à cause de l'air de la mer. » et ce, conformément à l'ancien usage et aux lettres de Charles IX du 7 janvier 1569 (Poitiers, 4 juillet 1577). — Mémoires divers, dont un de Marion de Procé, député du Bureau de l'Hôtel-Dieu, et délibérations au sujet des amendes que depuis 1755 on ne servait plus aux pauvres (1760-1764).

GG. 694. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 14 pièces papier, 1 sceau.

1544-1786. Baux et arrentements. — Baux d'un journal de pré « en la vallée de Ghessail et Sainte-Luce » pour 37 s. 6 d. t^s par an (1544) ; — à André Regnier, « chevaurier », d'une maison dans la rue du Château, au prix de 20 l. (1547). — Arrentements à Jean Bourgeois, huissier au présidial, moyennant 36 l. par an, de la terre de la Bonnaudière en la paroisse de Basse-Goulaine (1558) ; — à Laurent Moreau, casseur d'acier, pour 16 écus 2/3, d'un emplacement près du cimetière des pauvres « appelé Sainte Catherine, » à charge d'y faire construire jusqu'à la valeur de 333 écus 1/3 (1582). — Bannie aux fins d'adjudication d'un magasin appartenant aux pauvres « situé près de l'osmonerie contre les murailles de la ville joignant le rateau d'Erdre » (1583). — Arrentements à Pierre Paetral, m^e pintier, pour 20 écus, d'une maison en la « rue de la Saulnerye, » léguée par François Gobbe, chanoine de la Collégiale (1593) ; — au s^r Barthélemy, sellier, pour 900 l., d'un terrain dépendant de l'hôpital, sis dans les fossés Mercœur, borné par l'enclos des frères des Ecoles charitables, celui des religieuses du Calvaire et le jardin des apothicaires (1777-1786) ; — par la Ville à l'administration des hospices, des atterrissements formés en Loire sur la Prairie au duc, moyennant 24 l. (1780).

GG. 695. (Liasse.) — 14 pièces parchemin, 59 pièces papier, 3 sceaux.

1541-1752. — Procédures. — Procédures au sujet d'un legs de 80 l. fait par Louis de Kersy, prêtre, aux Cordeliers auxquels l'Hôtel-Dieu fut substitué (1541-1544) ; — contre Jean Boilève, sgr de la Ville [en Bouaye, *aliàs* en Bouguenais], et Jean de la Lande sgr de Vieillevigne et de Bouin, pour non paiement d'une

rente de 50 l. qu'en 1520, moyennant 1 000 l. de principal, s'étaient engagés à servir à l'hôpital Raoul Boilève, sgr de la Ville, et Jean de la Lande dit de Machecoul, sgr de Vieilleville, de Bourgneuf et de la Benaste, pères respectifs des précédents, et Guillaume Amiaud, de Vieilleville (1544-1551) ; — contre Jean Moulmier, écuyer, sgr de l'Eraudière, au sujet de quatre années d'arrérages d'une rente de 33 l. 6 s. 8 d. octroyée en 1531 par feu M^e Guillaume Moulmier, sgr de l'Eraudière, père de Jean (1554-1555). — Consultation touchant un procès pendant entre Robert de Chazay, commandeur de S^t-Jean et S^{te}-Catherine de Nantes, et Laurent Moreau qui avait arrenté un terrain près de l'hôpital (1583). — Procédures entre François Charon, marchand à Nantes, et la municipalité, celle-ci alléguant que les administrateurs de l'hôpital avaient outrepassé les devoirs de leur charge en arrentant à Charon « un espace publicq sur le rivage de la rivière de Louere, dans lequel se tenoit la foire du poisson sec et où se faisoit le radoub des gabares, » espace situé en « la petite prée de l'hospital » et sur lequel Charon a fait élever des constructions (1658-1666). — Correspondance entre le maire et l'intendant au sujet des fonds destinés aux hôpitaux et dont l'emploi a été réservé à ce dernier : sommations du receveur des fonds, demandes de délais par la Ville pour le paiement des 13 709 l. d'annuité (1727-1729). — Transaction entre l'évêque et l'Hôtel-Dieu touchant la limitation de leurs terrains respectifs dans les fossés Mercœur (1752).

GG. 696. (Liasse.) — 5 pièces parchemin, 14 pièces papier, 2 sceaux.

1505-1651. — Matières ecclésiastiques. — Lettres du vicaire général de Nantes provoquant des aumônes en faveur de l'hospice, avec octroi de 40 jours d'indulgences (1538). — Lettres du roi François 1^{er} autorisant la publication par tout le duché des « grans pardons et indulgences » concédés à ceux qui subviendraient aux besoins des pauvres et à l'entretien de la chapelle de N.-D. de Pitié, sise en l'hôpital de Nantes (Nantes, 4 octobre 1539). — « Inventaire de certains jouiaux appartenans à l'hostel Dieu » : un calice d'argent doré donné par la « frerye S. Crespin, » une coupe d'argent « donnée par feu M^e Jehan Coupé, chanoine de Nantes, pour servir à communier les paovres le jour de Pasques, » une paix de cuivre doré, « le cousteau saint Marc estant en ung coffre de cuivre doré » (1574). — Mandats de paiement et quittances de gages de Jean Martin dit Grand Jean, « à ouvrir et fermer la porte de la chapelle de l'hospital neuf, » *aliàs* « située à la petite prée de la Magdelaine » (1646-1651).

Institution par Arthur Lespervier, capitaine de Nantes, de Guillaume Richart, prêtre, comme aumônier de l'hôpital à la place de M^e Pierre Yeuzenou qui avait abandonné les pauvres sans garde (1505). — Quittances des 15 l. de leurs gages annuels par les aumôniers : Jean Cado, lequel a « gardé et

confessé les malades, pestiférés et aultres, qu'ilz ont abondés oud. hostel Dieu oud. an » (10 janvier 1548 n.s.) ; Guillaume Gérard (1550) ; Jacques du Bois (1556-1561).

GG. 697. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 85 pièces papier, 1 livret papier de 20 f^{os}.

1533-1556. — Quittances baillées aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu des messes et services. — En la chapelle de l'hospice : offices de saint Joseph, de la Visitation, de N.-D. de Pitié et du saint Sacrement fondés par m^e Jean Morandière, procureur de Bouin (1533-1555) ; — messes fondées par m^e Pierre Lorans, sgr de Launay, procureur de Nantes et conseiller au parlement (1534-1556) ; — par m^e Jean Havart, chanoine de Nantes et recteur de S^t-Tugdual (1548-1555). — En l'église S^t-Saturnin : messe chantée pour Colette Quatrans (1535-1547) ; — messes célébrées pour Jean de Rennes par les Jacobins ; quittances de fr. Pierre Aupyès, procureur, *aliàs* « segretain » du couvent (1550-1555). — En l'église S^t-Nicolas : pour la fondation de m^e Guillaume Moulmier, sgr del'Eraudière, à l'autel Saint-Sauveur (1544-1556) ; — pour m^e Maurice Boutin, chanoine de Nantes (1554).

GG. 698. (Registre.) — In-4^o, 50 f^{os} parchemin.

1434-1569. — « Inventaire des lettres, contractz et enseignemens des heritaiges, rentes et revenuz, dont partie ont esté donnez, aultre partie acquis de deniers et aulmosnes faictes... (à) l'ospital et aulmosnerie de la ville de Nantes, » dressé par Jean de Mallenoe, commis par les bourgeois à la « superintendance » de l'hôpital⁹⁶. — Mandement du duc François II concédant aux pauvres « une place vacgüe près les Jacobins au longe des murs de la ville où anciennement estoict scituée l'aumosnerie de lad. ville » (18 mai 1462). — Donation par Jean Hux, sgr de la Trocardière, d'une maison dans « la rue pour aller du lieu où estoict naguères le Pillory au chasteau » (1544). — Abandon par François du Tertre, recteur de S^t-Saturnin de Nantes, des oblations offertes en la chapelle de l'aumônerie, sise en sa paroisse, moyennant « une lemproye vive, bonne et compectante, à chascun jeudi de my karesme » (1524). — Transport d'une rente, fait « de cuer à cuer » entre Pierre du Boisguiheneuc et Robert Juston, capitaine de Redon, tous deux maîtres l'hôtel de la reine [Claude de France] (1516). — Constitution de 100 l. de rente par François du Puy-du-Fou, capitaine de Nantes, Jacques du Croisil, baron de Rays, et Christophe des Ridelières (1541). — Don « pour ayder de l'entretènement des lampes et charriotz de feu que feu m^e Pierre de Bel... avoit en commencé à fonder » (1538). — Cession aux bourgeois de Nantes par Yves Buffeteau, commandeur de S^t-Jean et S^{te}-Catherine, d'une « maison couverte de pierre

⁹⁶ Redigé de 1556 à 1561, avec quelques additions postérieures

d'ardoise » près la chapelle S^{te}-Catherine, moyennant 27 l. de rente (1543). — Arrentement d'un courtil au Bignon Lestard par Robert Guerrif « se disant prieur de l'aumosnerie de Nantes » (4 mars 1434 n.s.).

GG. 699. (Registre.) — In-^{fo}, 287 feuillets papier.

1403-1584. — Inventaire des archives de l'« hospital Saint Clemens. »⁹⁷. — Rente sur la maison et hôtellerie en S^t-Clément « où prend pour enseigne la Roze » (1525-1571). — Hypothèque d'une rente assise par Jean Lorson menuisier sur ses « maisons, jardins et jeu de paulme appelez Belesbat, situez à Richebourg » (1548). L'hôtellerie de l'Homme Sauvage autrefois possédée par Guillaume Regnaud et Guillemette Meschinot sa femme (1513). — Colin de la Rivière fondeur, époux d'Agnès Gautron, demeurants rue des Carmes (1500), et Jean Simon fondeur (1542). — Rue conduisant de la barrière S^t-Clément à la barrière S^t-André (1559). — Vente d'une maison rue de Richebourg, bornée d'un côté par « la tour Gauvaign, maisons et prisons appartenans aux doien et chappitre ; par le devant, la rue et pavé qui conduit de la grosse tour du chasteau de Nantes à la barrière de Richebourg ; par le derrière, le caill et rivière de Loire » (1556). — Rue allant de l'église S^t-Clément à la herse S^t-Pierre (1571). — « Logix où pend pour enseigne l'Ours, » auquel demeure Lucrèce de Beaulix (1559). — Rente payée par m^e Guillaume Gouen, régent au collège S^t-Clément (1561).

GG. 700. (Registre.) — In-^{fo}, 365 feuillets papier.

1462-1584. — Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu. — Constitution par François, sire de Maure, sur sa terre du Gué-au-Voyer, de 40 l. de rente en faveur de Pierre Quantin, chanoine de N.-D. de Nantes, qui lui a versé « cent doubles ducaz, cinq nobles roze, trois lions d'or, saize escuz et demy o la couronne, deux castalanes, dix escuz sol., quatre escuz de

⁹⁷ Bien qu'il concerne l'aumônerie S^t-Clément dont les titres ont été analysés précédemment sous les cotes GG 682 à 687, on ne saurait séparer cet inventaire du suivant dont il forme pour ainsi dire la première partie. Rédigé alors que S^t-Clément venait d'être réuni à l'Hôtel-Dieu, c'est l'Administration de ce dernier établissement qui a fait confectonner le présent inventaire en même temps que celui de ses propres archives. Dressés peu après l'année 1584, date des pièces les plus modernes, ces deux registres, écrits de la même main, ne mentionnent que les actes relatifs aux droits utiles des hôpitaux, les rentes principalement. La date du 9 mars « mil cinq cens » d'abord donnée au premier acte du volume GG 699, a été raturée dès l'origine par le copiste et remplacée par celle du 9 mars « mil quatre cens, » soit le 9 mars 1401 en nouveau style. Cette dernière date est inadmissible. En effet, parmi les débordements de la maison mentionnés au contrat, figure « le chemin qui conduit de la porte S^t-Pierre aux Chartreux ; » or, ceux-ci furent fondés en 1445 seulement. D'autre part, l'aumônier Pierre le Bodon qui intervient au même contrat, paraît ailleurs comme aumônier entre 1500 et 1505. La pièce du 9 mars ne pouvant être de 1400, il faut vraisemblablement rétablir la leçon primitive 1500, rayée par erreur. Nous devons cette explication pour motiver la date de 1403 — qu'on rencontre un peu plus loin dans le registre — et qui figure en tête de la présente cote

Bretagne, deux francz à cheval, quatorze reaux, six vieulx escuz et sept angelotz, le tout d'or, » et 134 l. 4 s. 3 d. en monnaie : ladite rente donnée aux pauvres par Quantin (1540). — Vente à l'Hôtel-Dieu de 10 l. de rente par Louis du Vernay et par Hardy de Jaucourt, époux de Françoise Hamon, dame de Lucinière, fils d'Aubert de Jaucourt, sgr de Villernoul (1521). — Ventes de la seigneurie du Fayau [en Nort] par Claude de Maillé et Robinette Hamon, sa femme, à Pierre de la Mothe (1581) ; — du Pas-Guesdon, en le Loroux-Bottereau, par Baudouin de Goulaine à Jean le Lou, s^f de la Haie. (1553) ; — de la métairie de la Borigneraie, en Missillac, par Jean Charette, sgr de la Bretonnière, à l'Hôtel-Dieu (1551). — Fondation d'une aumônerie à Fresnay en Retz par François de la Noe (1537). — Don par Bernard des Monty de 10 l. de rente assises sur sa maison, paroisse S^t-Laurent, contiguë au « logix prebendal de m^e Hervé de Lanuzouarn, chanoine de Nantes » (1564). — Acquisition de 10 l. de rente par André Ruyz, marchand, au nom des enfants de Jean de la Presse, sgr de la Salmonnière, dont il était le tuteur (1568). — Testament de Jeanne Laurens, dame du Branday et de la Moricière, attribuant 30 l. de rente aux pauvres (1576). — Rente sur un logis borné par « le jeu de paulme de la Juiffverie » (1578). — Procès au sujet d'une maison bornée d'un côté par celle où « demouroit m^e Pierre Bodart, avocat, et y tient à present le corps de garde du Port Briend Maillard, d'autre costé une ruelle par laquelle l'on va de la rue Port Briend Maillard à ung escallier de pierre pour monter sur les murailles de ceste ville » (1583).

GG. 701. (Liasse.) — 4 pièces parchemin, 30 pièces papier.

1532-1749. — Administration. — Lettres du roi François I^{er}, comme usufruitier du duché de Bretagne, maintenant aux bourgeois de Nantes représentés par Julien le Bosc, sgr de Saint-Lo, leur procureur, le droit d'administrer par eux-mêmes, en dehors de l'autorité ecclésiastique, leur hôpital, « bel et sumptueux edifice » qu'ils ont fait construire il y a environ trente ans, du consentement de Louis XII et de la reine Anne (Rennes, 14 déc. 1532). — Mandement de Henri II enjoignant aux gens de robe longue et de robe courte d'accepter les charges qui leur sont confiées, notamment l'administration des biens de l'Hôtel-Dieu (Blois, 11 janvier 1556 n.s.). — Obligations des administrateurs s'engageant à rendre à leurs successeurs la somme de 1 000 l. qui leur est octroyée à leur entrée en charge pour l'achat des provisions, afin de n'avoir point à effectuer d'avances sur leurs propres deniers, et sommation à Guillaume Leroy, l'un d'eux, d'avoir à rembourser cette somme (1569-1576). — Difficultés entre m^e Gilles Thomin, notaire royal, administrateur de l'Hôtel-Dieu, et la Ville, le premier protestant contre l'inexécution des règlements et prétendant même que certains se sont fait exempter de la charge d'administrateur en versant une somme à des particuliers. La Ville demande

réparation de cette allégation injurieuse pour elle (1586). — Arrêté de la municipalité fixant l'entrée en fonctions des trois « pères et gouverneurs des pauvres » à des dates successives, au lieu d'une époque unique (1646). — Grieffs de Jacques Sevant, administrateur nommé par la Ville, contre ses deux collègues élus par le clergé et par le présidial, lesquels déclarent n'avoir pas besoin de lui. Il se plaint aussi du personnel féminin qui distribue les aliments aux pauvres de façon très irrégulière (1649). — Lettres de l'intendant de Bretagne au maire de Nantes le priant de dresser un état des revenus et charges des hôpitaux, en prévision des allocations à leur attribuer (1721, 1723). — Arrêt du Conseil portant de trois à six le nombre des membres du Bureau de l'Hôtel-Dieu, et correspondance relative à cet arrêt (1725-1726). — Renseignements fournis à l'intendance sur l'état des aumôniers et chirurgiens entretenus par le roi dans la ville et dans les hôpitaux (1730). — Lettre de Saint-Florentin au maire l'avisant que le roi n'a point l'intention d'adopter les changements proposés par l'évêque dans l'administration de l'hospice (1749).

GG. 702. (Liasse.) — 8 pièces parchemin, 50 pièces papier.

1546-1742. — Administrateurs et directeurs de l'Hôtel-Dieu. — Délibérations de Ville instituant pour un an Pierre Bernard, miseur des deniers communs, à la place d'Yvon Haultebert et de Pierre Pavrot, administrateurs sortants ; présent entre autres à l'assemblée : Jeannot du Patoil, lieutenant de François du Puy-du-Fou, capitaine de Nantes (1546) ; — Thomas Ramaceul et Jean Picault, marchands ; présent : Jean de la Tour, capitaine de Pirmil, remplaçant le capitaine de Nantes ; serment de Ramaceul (1548) ; — Guillaume Nicollon, marchand et Pierre Cousin, drapier ; présents : M^e Christophe le Vavasseur, procureur général de l'Université, René Haussart, lieutenant de Claude de Laval, capitaine de Nantes (1550) ; — François Salmon et Louis Perron, nonobstant la protestation du premier alléguant qu'il est âgé et célibataire (1560). — Mandement de Charles IX autorisant l'appel en parlement de Léonard le Vandangeur et de Macé Frangeul, marchands de Nantes, auxquels on voulait imposer de nouvelles obligations, bien que leur année d'administration de l'hôpital fût expirée (Nantes, 21 déc. 1560). — Refus de m^e Jean Cadiou d'accepter les fonctions d'administrateur, attendu qu'il est jeune, maladif et que de plus notables que lui n'ont pas rempli la charge. La Ville insiste pour le maintien de Cadiou (1574). — Signification à Charles Demons qu'il a été élu en même temps que Jean Rocaz, s^r de l'Abbaye, et qu'il devra prêter serment (1576). — Exemption pour Jacques de la Lande, notaire royal, étant donné que François Barbier, élu son collègue, et lui « sont ennemys mortelz et capitaulx » pour avoir été longuement en procès d'héritages. En compensation, La Lande renonce à réclamer 200 l. qui lui étaient

dues par l'Hôtel-Dieu (1577). — Intimation à m^e Pierre Fournier et à Guillaume Mersant de prêter le serment requis des administrateurs (1578). — Procédure entre la Ville et Jean Collet qui se dit exempt d'administrer l'hôpital, attendu qu'il est portier ordinaire de la porte Poissonnière, de la poterne et du râteau de l'Erdre, et chargé de six petits enfants. Il offre néanmoins une indemnité de 100 l. ; mais la Ville refuse (1578). — Exemption de m^e Charles Demons, notaire royal et procureur, sa vie durant, moyennant une rente de 10 l. pour le paiement de laquelle il hypothèque sa maison sise dans « la rue comme l'on va au grand du Bouffay. » — Offre de 10 l. de rente par Jacques Barais, procureur au présidial, à fin d'exemption (1579). — Décharge pour Nicolas Musseau, procureur au présidial, demeurant rue de la « Juifrie », en payant 200 l. (1583). — Louis Monnier est exempté pour cette année seulement de la charge d'administrateur (1585). — Elections de Mathurin Boutin (1597) et de Mathurin Moreau (1609). — Condamnation de Centurion du Pré, m^e pâtissier, à exercer la fonction d'administrateur à laquelle il a été nommé (1632). — Nominations d'administrateurs par le Bureau de ville pour René Andrieux (1669), René Bruneau, s^t de la Haugardière, et Nectaire Cohedon, marchands à la Fosse (1687, 1688), Charles Dureau, marchand de draps de soie : ce dernier exempté parce qu'il est mineur (1689).

Extraits des registres du greffe de l'Hôtel de ville relatant les nominations des directeurs des deux hôpitaux de Nantes : Hôtel-Dieu et Hôpital général dit Sanitat (1731-1742).

GG. 703. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 9 pièces papier.

1542-1647. — Procureurs et receveurs de l'Hôtel-Dieu. — Institution de Jean Michel l'aîné, procureur de la cour de Nantes, comme procureur de l'hôpital, afin de poursuivre les procès et le recouvrement des rentes ; en assemblée de Ville tenue au couvent des Frères Prêcheurs, présent entre autres Jeannot du Patoil, lieutenant du capitaine François du Puy-du-Fou (1542). — Création d'une charge de procureur et receveur général pour les aumôneries de la Ville et de S^t-Clément à présent réunies, et choix de Guillaume Catho, juge consul, lequel percevra 12 deniers pour livre sur ses recettes, à raison de son office (28 mai 1570). — Difficultés entre la Ville et Catho touchant les arrérages de ses comptes de 1557 à 1561, alors qu'il était administrateur de l'aumônerie S^t-Clément, unie depuis à l'Hôtel-Dieu : décret de prise de corps contre Catho pour être interné au château ; injonction aux administrateurs de l'hôpital de percevoir les revenus, ainsi qu'il se pratiquait avant la nomination de Catho comme procureur et receveur général (1572-1574). — Délibération des pères et gouverneurs des pauvres décidant de payer désormais 120 l. par an celui qui sera chargé de la recette des revenus de l'hôpital, de le maintenir deux ans en

charge et choisissant comme receveur Hervé Trebillard, notaire royal (1647).

GG. 704. (Cahier.) — 44 f^{rs} papier.

1527-1532. — Compte général rendu aux bourgeois de Nantes par m^e Jean Javelle apothicaire, administrateur de l'hôpital, s'étendant du 5 mars 1527 n.s. au 30 nov. 1532, rendu le 26 déc. 1532, présents : Pierre des Razmes, lieutenant de Louis du Boys, ch^{er}, sgr des Arpentis, capitaine de Nantes, Christophe Brecel, sgr de la Seilleraye, sénéchal de Nantes et autres. — Recettes : Dons de 10 l. par Jeanne Picart, veuve et exécuteur de Jean Spadine, s^t Housseau et procureur des bourgeois ; — de 10 s. l'exécuteur du testament de l'organiste de S^t-Nicolas ; — de 10 s. par Pierre le Comte, pelletier, pour son chef-d'œuvre ; — de 10 s. par Yvon Fauvel, pelletier, pour le devoir de sa maîtrise ; — de 42 l. pour aider à nourrir les pauvres, par n. h. Guillaume Garreau, sgr de la Bourgonnière en S^t-Herblain. = Dépenses : « A ung claveurier qui a faict et acoustré les barres de fer pour appliquer et meptre la vitre que a donné Adam Chenu, verrier. C'est la vitre où est la vie de Adam, la prouchaine du grant aultier, » 12 s. 6 d. (sept. 1527). — « Pour l'achapt d'un bayart tout neuf à porter les malades et les corps decebdez, poyé a ung menuisier » 25 s. — Payé 5 s. à un homme envoyé à la Seilleraye porter des lettres au sénéchal [C. Brecel], « lequel se y estoit retiré pour raison de la contagyon de peste » (sept. 1530). — « Pour l'achapt d'une sentine pour mener les mallades, las pouvres et les mors, achaptée durant les grans eaux et pour aller et venir querir ce qu'il failloit pour l'aumosnerie, à raison qu'elle estoit circuyté d'eaux tellement que l'on n'en povait saillir, » 35 s. (début de 1531). — « Pour prunes pour les pouvres malades qui ne povoint manger pain, chair ne potaiges, et pour emplastres, oignemens, huilles et aultres choses baillées pour pancer lesd. malades, et divisement de peste, quant le Roy fut en ville, qui fut ou moys d'aougst mil v^c XXXII. »

GG. 705. (Cahier.) — 58 f^{rs} papier.

1527-1532. — Compte de Jean Javelle⁹⁸. — Total de la recette : 4 208 l. 3 s. 3 d. obole t^s ; de la dépense : 4 415 l. 8 s. 10 d. t^s. — Bulle de Clément VII du XI des calendes de sept. [22 août] 1532, octroyant cent jours de pardon à ceux qui visiteront à certaines fêtes la chapelle de N.-D. de Pitié près l'hôpital et donneront de leurs biens aux pauvres ; ladite bulle baillée par Adam Chenu et Marie sa femme, à la requête desquels elle a été obtenue. — De février à mai 1532 « la famine fut ou quartier nantoys

⁹⁸ Double du précédent ; mais celui-ci était une minute où les articles sont rangés chronologiquement, tandis que dans le présent ils l'ont été méthodiquement. De plus, dans GG 705, les marges et les blancs ont reçu des annotations dont nous donnons ici quelques-unes, et l'on y a intercalé un mince cahier, de format différent et d'une autre écriture, contenant un inventaire du mobilier de l'aumônerie.

si grande que homme jamais ne l'avoit veue telle ; » les pauvres mouraient par les chemins. A Nantes on distribua des vivres ; « et pour ce que il fut grant bruyt de lad. donnée ès pays circonvoisins, le nombre des pouvres qui n'estoit au commencement que de environ saize cens, augmenta juc à quatre ou cinq mil ; pour quoy convinst faire donnée en deux lieux, savoir en la ruee sur les ponts et ès maisons de l'hospital de Toussaincts, à doubles rancs, et sur la mothe S. Pierre depuix la porte de la ville juc à l'église de S. Anthoine, à double ranc... Y avoit gens qui portoint quarts de pippes pour recueillir par la ville potaiges et menues aulmosnes... Durant led. temps y eut si grands eaux que les moulins des environs de Nantes ne mouloint et convenoit faire mouldre les bledz pour lesd. pouvres à Thoairé. Et pour ce que le cymitière de Toussaincts estoit plain d'eau, convinst mener par eau les corps qui y mouroint pour estre ensepulturez au Champ Fleury... Et les notables personnaiges, hommes et femmes, aydoint à penser lesd. pouvres et à les faire mectre en ordre pour recepvoir la donnée, laquelle fut le premier moys à deux repas de jour, de pain et febves apotaigées, et ès autres moys fut une foiz le jour à medi, de pain, febves et chair ; et pluseurs mouroint après qu'ilz avoint mengé pour ce que : quant ilz venoient à lad. donnée, ilz estoient si affamez que ilz avoient les boyaulx estresiz. Et cousta celle donnée de quatre à cinq mil l. Et icelle famyne finye ne demeura peste à Nantes, la grâce à Dieu. » — Inventaire du mobilier. Dans la chapelle : « ung tableau de mabre faict à ymagerie... ; deux messaulx, l'ung en moulle et l'autre de veslin escript o la main. » Dans la chambre des hommes : « deux grans charlitz de Hericq sans quenaille ; » dans celle du Connétable : « deux charlitz, l'ung à quenaille et l'autre à la mode de Hericq. » on trouve ailleurs des huches, des couchettes, une table « de Hericq. »⁹⁹ L'aumônier réclame « ung drap mortuère, car y n'en n'y a point. »

GG. 706. (Registre.) — In-4°, 69 f^{rs} parchemin.

1532-1540. — Compte général rendu par Bertrand Morin, administrateur de l'Hôtel-Dieu, du 3 déc. 1532 au 27 mars 1540 n.s., rendu le 11 avril 1541 n. s. à Christophe Brecel, sénéchal de Nantes. — Recettes : Dons, par les exécuteurs testamentaires de m^e Alain Moreau, promoteur de Nantes, de 393 l. 6 s. 8 d., faisant le tiers de la vente de sa maison rue de Verdun, acquise par m^e Jean Darande ; — d'un écu sol valant 45 s. t^s, par m^e Jean Lemaigen « pour sa création de notaire. » = Dépenses : Don de 10 s. « à Jehan de Villiers qui se brulla en faisant pouldre à canon. » — « Pour quatre aulnes drap noir mises à faire ung drap aux trespassez, » 38 s. — « Pour la faczon d'un chasuble taffetas bleu, » 12 s. 6 d. — « Pour troys aulnes deux tiers satin blanc de Burges, mys à faire des orfrayes à aucuns ornemens, » 100 s. 10 d. —

⁹⁹ Il s'agit vraisemblablement de la localité de Héric, Loire-Infér., arr. de Châteaubriant, qu'avoisinait alors une forêt assez étendue.

« Pour la faczon d'une chappe et deux damoires, » 26 s. — « Pour avoir fait imprimer des pardons envoyez par les parroisses à deux foiz, » 12 s. — « A ung barbier pour tailler ung pouvre enfant, » 35 s. — Total de la recette : 7 838 l. 12 s. 5 d. ; de la dépense : 7 797 l. 6 s. 7 d. obole.

GG. 707. (Cahier.) — 49 f^{es} papier.

1532-1540. — « Mynu de la despence ordinaire des pouvres faicte par Bertran Morin, administrateur. » — Compte donnant la dépense hebdomadaire en chair, poisson, beurre, gruau, œufs, lait, farine, « choulx, herbes et naveaux, » pruneaux et raisins, « sucre, saffren et especes, » pain, vin, bois, charbon, paille. Total : 4 797 l. 13 s. 1 d.

GG. 708. (Registre.) — In-4°, 140 f^{es} papier.

1537-1539. — Journaux. — Noms des serviteurs. = Dons de vin et dates de mise des pipes en perce. = « Livre journal des aulmosnes. » — Le jour de Noël 1537, « madame François, cinquante fouasses distribuées par elle aulx mallades. » — Le 7 janvier 1538, un grand gâteau envoyé par la veuve de Jean Vivien. — Le jeudi saint 1538 « M^{me} la Vivienne feist ung banquet aux mallades de ceans à deux heures aprez mydy, de potaiges, vin et pain. » — Dons : par Guillaume Allaire, un pâté de venaison ; — par m^e François Gabart, « ung cart d'aloze prest à manger, » et par m^e Jean Rousseau notaire « ung grant plat d'alozes prestes à manger. » — Le jour de la Quasimodo 1538, outre leur ordinaire, il fut donné aux malades, au dîner « à chascun son pasté de veau de III den. et son petit pain blanc de II d. et, à soupper, à chascun son poulet roty. De qui est venu ce bien, ne sçay. Nostre Seigneur lui rende. » — Dons : par Pierre Bernard, « une corbillée de pommes et poires ; » — par M^{me} de la Gascherie, « une paire de lynceulx ; » — « quarante potz de vin poucé de chez lez Pacolyns libraires ; » — « Jehan Harouy a donné III pietz, II oreilles et ung groyn, le tout de porceau ; » — par Claude Gelin, « ung pot playn de pruneaulx cuyz et III fouasses de III d. chascune ; » — par sire Guillaume Biré, une charretée de bois, une douzaine « de eschaudez, » une potée de lait, 4 aloses ; — le jeudi saint 1539, par Gillot Moulyé, « deux XII^{es} de sèches destrampées... Ce mesmes jour madame la Vivienne a donné aux mallades le banquet de pain, vin, lampraies, seules (soles), ris et confitures, dispercez par icelle dame et ses filles ; » — par Jean Thireau, receveur des pêcheries, un dîner avec pain, vin, saumons et lamproies rôties ; — par l'archidiacre de la Mée, « une hure de sanglier et une cuyssse, le tout cuyt ; » — par un habitant de la Sauzaie, « une douzaine de grosses bresmes. » = Noms des malades, avec leurs dates d'entrée à l'hôpital : « M^{me} François la contreroleuze vint ceans mallade le v^e jour d'avril. Obit. » — Julien Cheneau, de la Chapelle-Heulin, « lequel avoit esté mors d'ung aspic, dont a convenu

luy copper la main. Allé » (1538). — Etienne Babosseau, brodeur de Tours. Allé. — M^e Etienne Trois Sayntures, faiseur d'enclumes. Allé (1539). = Noms des malades, avec leurs dates de sortie. = Noms des décédés : « Le vendredi saint morut ceans madame la controleuze de la Rochelle » (1538). = Journal de la dépense indiquant le nombre de pains et de pots de vin consommés chaque jour par les pauvres de l'hôpital et par ceux de la ville. Pendant le carême de 1538 seulement, ont en outre été notés en numéraire les frais en poisson, légumes, lait, beurre et autres menues mises. — Le jour de Pâques 1538, l'abbé de Buzay donna le dîner et le souper « sauf deux grans pains de saigle et six potz de vin delivrez pour acomunié lez pouvres cedit jour et le sabmedi precedant. » — Le jour de la Pentecôte, « ung nommé Le More, orfevre, donna le disner à tous les pouvres de ceans. » — Le jour de Noël, Jean Javelle fit la dépense du dîner et du souper. = Dons de linge : Le 9 janvier 1539 n.s., vieux linge donné par Mgr de Châteaubriant pour bailler à M^e Pierre Dibert, chirurgien, pour panser les malades. = Vêtements laissés par ceux qui sont morts à l'hôpital. — Ce sont généralement d'assez misérables hardes. Les objets suivants provenaient de feu Robert Danguy, de Laval : « ung saye de drapt violet, une paire de chausses coppées de drapt gris..., ung dixain de patenostres blanc, une escriptoire avec ung quenyvvet (canif), une petites heures en moulle, uzaige de Rome, ung chaussepier de corne. » = Linceuls livrés pour ensevelir les morts.

GG. 709. (Cahier.) — 14 f^{es} parchemin.

1540-1541. — Compte en recettes et en dépense de Mathurin Pelletier, administrateur de l'Hôtel-Dieu, du 28 mars 1540 n.s. au 31 mars 1541 n.s., rendu le 10 août 1544 devant Christophe Brechel, sénéchal de Nantes et autres. — Total de la recette : 1 158 l. 3 s. 1 d. ; de la dépense : 1 163 l. 5 s. 7 d.

GG. 710. (Cahier.) — 119 f^{es} papier.

1541-1544. — Trois comptes en recettes et en dépenses de Robin Pillays l'aîné, administrateur de l'Hôtel-Dieu, du 1^{er} avril 1541 n.s. au 30 avril 1544. — 1^{er} Compte. — Recettes : Dons, par la veuve de Jean de la Presse, une fois la semaine en carême, d'« une pottée appotaigée ; » — par Jean Hux, sgr de la Trocardière, de 6 boisseaux de fèves. — Dépenses : 20 s. à M^e Jean Pageaudi, docteur en théologie, prieur des Frères Prêcheurs de Nantes, pour messes dites à S^t-Saturnin (1541). = 2^e Compte. — Recettes : 24 l. 15 s. payés par « Bernardin d'Espinoze pour le testament de son filz Ferendo d'Espinoze ; » — 14 s. 4 d. trouvés en la chapelle de l'hôpital « de l'offerte faicte du dymainche du jubillé octroyé par N. S. Père le pape » (25 février 1543 n.s.) ; — 49l. 7 s. 9 d. « de plusieurs lanscequenectz qui sont mors oud. hospital, quelle somme a esté

trouvée après leurd. deceix. » — « Les heritiers Michel Papolin [libraire] ont donné ung missal. » — Dépenses : « A missire André Thebaud, scribe, pour avoir fait et escript troys cahiers en parchemyn en grillier (graduel) où sont plusieurs offices, » 18 l. ; — « à Ollivier Pynot, libraire, pour avoir relié led. grillier et coupvert de cuyr, » 37 s. 6 d. (1542). = 3^e compte. — Recettes : 28 s. 2 d., de divers individus autorisés à déposer des engrais près de l'hôpital. — Dépenses : 21 l. 18 s. 7 d., pour médecines et drogues baillées à m^e Pierre Guybert, barbier et chirurgien de l'hospice (1544). — Total de la recette des trois comptes : 2 472 l. 19 s. 5 d. ; de la dépense desdits comptes : 2 898 l. 3 s. 9 d.

GG. 711. (Cahier.) — 39 f^{ps} papier.

1542-1543. — Journal de la dépense du 1^{er} avril 1542 n.s. au 31 mars 1543 n.s. — « Ungne lampe de vouerre », 18 d. Un pigeon pour un malade, 8 d. Une paire de souliers pour Perrine Meliesse, chambrière des pauvres, 6 s. Pour la reliure d'un « misel donné par les héritiers de Michel Papolin, à l'usage de Nantes, » 8 s. Une « petite gedde de bouyes (vase de bois) à lavez les mains des malades, 8 d. Une lamproie due au curé de S^t-Saturnin, 10 s. 8 d. — Total : 842 l. 8 s. 10 d.

GG. 712. (Cahier.) — 45 f^{ps} papier.

1543-1544. — Journal de la dépense du 1^{er} avril 1543 n.s. au 30 avril 1544. — « Ung pot de vin nantoys pour les maczons qui ont abillé l'autyer de Nostre Dame, » 16 d. « En herbes [tant] pour potaige que pour mettre par la place, » 8 d. « Ung poulllect pour des plus malades, » 8 d. « En felée et herbes pour la chappelle et la salle, » 17 d. (24 mai, jour de la Fête-Dieu). Une lampe pour mettre au « lampier » de la chambre des malades, 10 d. Six boisseaux « de sandres pour buendé le lynge des pouvres, » 4 s. « XII rouartés de boys princnt en Erdre, à VIII s. la rouartée. » Le dernier jour de janvier : « nyent (néant) pour ce que Mgr le tresoriez de Bretagne a donné pain blenct et chayr. » Un poinçon « de molue (morue) parée auquel y avoict II^e III^{xx} moulues, » 6 l. 15 s. — Total : 852 l. 7 s. 10 d.

GG. 713. (Registre.) — In-f^o, 126 feuillets papier.

1544-1546. — Comptes divers rendus par Jean Allaire, administrateur de l'Hôtel-Dieu. — Compte en recettes et en dépenses, du 1^{er} mai 1544 au 31 janvier 1546 n.s. — Recettes : Don de 20 l. par les exécuteurs testamentaires de m^e François de Myrande, prieur d'Aindre. = Journal de la dépense du 1^{er} mai 1544 au 4 février 1545 n.s. « Deux pyrons de veau... deux pyrons de mouton¹⁰⁰. » 38 treizaines

¹⁰⁰ Pyron, variantes : piron et plus loin (GG 721) pire. Encore usité sous cette dernière forme au pays nantais, ce vocable désigne le mou, le poumon.

d'œufs à 8 d. la treizaine, « et estoict pour passer les Rouaisons (Rogations). » 7 aunes de « grosse toille pour meptre ès fenestres en lieu de vitres, » 12 s. 10 d. « Ung pinpeneau (sorte d'anguille) pour ung malade, » 3 d. « En gasteaulx pour le jour de l'Epiphaine, » 6 s. 6 d. Le 18 janvier 1545 n.s., « le quel jour est le premyer dymenche que le sire Jullien Motail feist pancer les malades gissans ès lictz, en acomplissant l'ordonnance du sire Jehan Guischart, son feu beau père... Pour avoyr fait veoirs à ung medecin l'eau d'un malade, » 20 d. « Pour une couchette myse en la cuisine où à présent couche le gouverneur et confesseur des povres, » 70 s. — « A m^e Loys Seguy et à m^e Guillaume le Teneux, barbiers, pour estre venuz veoirs une povre femme qui estoict au trait dela mort, que on disoict qu'elle estoict grosse, venuz pour la faire oupvrir pour saulver le fruict, ung teston à eulx deux... A troys massons qui firent ouverture à l'endroit des secretz..., aux maistres des basses œuvres, » 94 s. 2 d. — Total : 1 440 l. 9 d. = Compte « de l'eupvre et augmantacion de l'ostel Dieu, » du 1^{er} août 1541 au 18 nov. 1542, conclu le 29 avril 1546. — Recettes : De Jean Callapart, l'un des prévôts de la « fraerie de la Veronnicque, par don que ont fait les fraires pour lad. eupvre, » 75 l. D'un charpentier, « pour douze chesnes que a donné M^r de la Vincendière en la forest des Huguctières, » 10 l. « Pour ung may qui estoit au Pillory, » vendu 38 s. — Dépenses : La journée de maçon est payée 4 s. et celle de manœuvre 2 s. 6 d. « A m^e Mathieu Gouy, painctre, pour avoir portrect de devys du logeix commencé pour led. hostel Dieu près S^{te} Catherine par le commendement de M. de la Pommeraye et y avoir vacqué par plusieurs foys, » 100 s. « A ung menuisier pour avoir fait deux portes au simitière des Innocens, » 13 s. 8 d. — Total de la recette : 487 l. 7 d. ; de la mise : 477 l. 5 s. 5 d.

GG. 714. (Cahier.) — 26 f^{ps} parchemin.

1546. — Compte général de Pierre Pavrot et de Guillemette Ramaceul, veuve d'Yvon Hauldebert décédé au cours de sa gestion, administrateurs de l'Hôtel-Dieu, tant pour les pauvres que pour les malades et les pestiférés, du 9 février 1546 n.s. au 31 déc. 1546, rendu à Charles le Frère, sénéchal de Nantes. — Recettes : « Pour la vente d'une balle de mercerie qui apartenoit à ung mercier qui morut aud. hospital, » 4 l. 10 s. — N'ont rien rapporté les « places à mettre engreix estantes au devant de l'aulmosnerie, à raison des deffences faictes par la justice en l'année de ce comte de ne mettre plus engreix oud. lieu à cause du mavays ayr ; » — la vente des fils filés à l'hôpital, « pour ce qu'il y avoit grant contagion de peste et n'ozoint y aprocher ; » — la taxe sur la confrérie de la Véronique, parce qu'elle a été affectée à l'aumône générale faite à raison « de la grant famyne et charté. » — De la confrérie de N.-D. de Montserrat fondée en l'église des Jacobins, 10 l. — Dépenses : Sommes diverses pour messes fondées ;

« quant est du parssus des fondations n'en ont fait aultre mise, pour ce que les aulmonnyers et presbtres qui les ont servies sont mors, et aussi qu'il y avoit grant contagion de peste, tellement que led. Pavroit l'un desd. comptables fut et tomba mallade par long temps durant la présente charge et n'y povoint vacquer aisément. » — Total de la recette : 1 258 l. 5 s. 8 d. ; de la mise : 1 235 l. 17 s. 8 d.

GG. 715. (Registre.) — In-4°, 31 f^{ps} parchemin.

1547. — Compte général de Pierre Bernard, administrateur, tant pour les pauvres que pour les malades et les pestiférés, du 1^{er} janvier 1547 n.s. au 31 déc. suivant, rendu au sénéchal Charles de Frère. — Recettes : Deux amendes de 5 s. chacune pour la prise de juments qui portaient de l'engrais sur le bord de l'Erdre, malgré la défense. De Pierre d'Espinoze « ung escu d'Espagne appelé pistollet, » valant 43 s. t^s. De Mgr le duc d'Etampes, diverses aumônes versées par son argentier. Pour vente d'« ystres » (huitres) que le prévôt de Nantes avait fait confisquer, 5 s. Pour l'enterrement dans la chapelle de l'hôpital, de Jacques Moreau, prêtre de S^{te} Croix, 20 s. — Total de la recette : 1 012 l. 4 s. 11 d. ; de la dépense : 771 l. 12 s. 8d.

GG. 716. (Cahier.) — 29 f^{ps} papier.

1547. — Journal de la dépense du 1^{er} janvier au 31 décembre, faite par Pierre Bernard administrateur. Total : 667 l. 13 s. 2 d.

GG. 717. (Cahier.) — 32 f^{ps} parchemin.

1548. — Compte général de Mathurin Cotineau, administrateur, tant pour les pauvres que pour les malades et les pestiférés, du 1^{er} janvier 1548 n.s. au 3 novembre suivant, date de son décès, rendu par Marguerite Le Borgne sa veuve. — Recettes : « Pour la vente d'une faillye robbe vendue à une femme des gallères, » 9 s. 2 d. Pour « une faillye espée qui estoit à ung deffunct, » 15 s. — Dépenses : « A m^e Jehan Javelle apoticaire, pour plusieurs espèces d'oignemens baillez à m^e Jehan Boysrobert, cyrurgien de l'aumosnerie, » 26 l. — Total de la recette : 958 l. 17 s. 5 d. ; de la mise : 653 l. 1 s. 7 d.

GG. 718. (Cahier.) — 57 f^{ps} papier.

1548-1549. — Journal de la dépense faite du 19 nov. 1548 au 31 déc. 1549 par Thomas Ramaceul et Jean Picaud, administrateurs. — « Poysson nichil, pour ce que il fut envoyé une buce de couvers (sorte d'alose) par la veuffve Mathurin Cotineau... Pour la faczon d'avoir fait refondre la floche qui estoit quassée et pour faire meptre ung batail à lad. floche, » 11 s. « En sable pour fourbir la vecelle et en lait, » 15 d. « Pour une livre de selizes (cerises), » 3 d. « Pour une gabares de gros boys achaptés de une

femme de Chantouseaulx, » 4 l. 5 s. « En herbes pour meptre par la maison, » 4 d. (dimanche 25 août [fête de saint Louis].) « En droges prinses chés l'appoticaire baillés au barbier dud. hospital pour servir à couper et sayer (scier) la jambe d'un paouvre homme, quelle estoit gastées et empirée, » 10 s. — Total : 609 l. 1 s. 9 d.

GG. 719. (Cahier.) — 38 f^{ps} papier.

1550. — Journal de la dépense du 1^{er} janvier au 31 déc. faite par Etienne Perrin et Charles Chrestien, administrateurs, chacun pour un semestre. — « Une chalandée de gros boys, » 6 l. 10 s. « Ung soufflet à buffer le feu, » 3 s. 8 d. « Une jambe de boys pour ung povre, » 10 s. « Pour de l'encent que l'on avoict prins à Pasques de m^e Jehan Robert, » 12 d. « Oingnemans pour ung povre qui a eu ungne jambe sayée et pour deulx sous de boys à luy faire du feu, » 12s. 6 d. — total du premier semestre : 287 l. 14 s. 1 d. ; du second : 310 l. 11 s. 9 d.

GG. 720. (Cahier.) — 16 f^{ps} papier.

1553. — Journal de la dépense du 1^{er} janvier au 31 déc., faite par Geoffroy Drouet et Jean du Luc, administrateurs. — « Pour habillage de la boueste que les servyteurs portent la nuit à demander la chandelle, » 12 d. « Pour escripture de cent douze lettres pour envoyer par les parroisses » [afin d'obtenir des aumônes], 35 s. « Pour le port d'un lit qui fut donné de chés le s^r de Bohurel, frère du procureur, » 6 d. Deux poinçons de vin d'Orléons à 70 s. pièces, pour la fête de Pâques. « Pour deux veaulx touz viffs pour la sémenee, » 48 s. — Total : 1 008 l. 11 s. 3 d.

GG. 721 (Cahier.) — 26 f^{ps} papier.

1554. — Journal de la dépense du 1^{er} janvier au 31 déc. — Prix à forfait : chaque pain de 12 l. moitié seigle, moitié froment, 2 s. 4 d. ; pour la viande : « Quatre basses tailles de beuff, demy mouton, demy veau, une pire de mouton, une de veau, et ce bon ou mauvais temps, » 20 s. par jour. — « Cinq centz mottes de Monstouer¹⁰¹ pour faire feu, à cinq soulz le cent. » « En poisson, pourtant que c'estoit le jeusne du Jubillé [30 mai], » 8 s. En pain blanc pour le jour de Noël, 137 pains « à ung liart la piecze, » 32 s. — Total : 1257 l. 6 s. 4 d.

GG. 722. (Cahier.) — 47 f^{ps} papier.

1583-1584. — Compte général rendu aux pères et gouverneurs des pauvres par François Maillard, notaire royal et Nicodème Moulmier, marchand, administrateurs « des hospitaux et ostelz Dieu de la ville de Nantes, à présent reuniz ensemble, »

¹⁰¹ Montoir, Loire-Inférieure, est encore la localité qui fournit le plus de mottes de tourbe à la ville de Nantes.

s'étendant de la Saint-Jean-Baptiste 1583 à pareil jour de 1584. — Recettes : Pour le bail du rachat advenu au roi par le décès de René d'Avaugour, sgr de Vay, Saffré, la Touche, Fay, 6 écus. — « Sur une petite maison située en la rue de la Casserie, joignant un petit porche par lequel on va de lad. rue à l'ausmonerie, à presant Grand Jan Merlin voirrier detempteur d'icelle, » 30 s. — Sur une maison « près le carrefour des Changes, faisant le coign de l'antrée de la rue des Halles, vis à vis de la maison entienne commune de ville, » 6 écus 2/3.

GG. 723. (Liasse.) — 13 pièces parchemin, 22 pièces papier.

1501-1555. — Pièces comptables. — Quittances de Guillaume le Fuselier et de Guillaume Richart, prêtres, aumôniers et administrateurs de l'hôpital, pour deniers par eux reçus des miseurs (1501-1506). — Mandats de paiement adressés aux miseurs et quittances des administrateurs : 50 l. baillées à Mathurin Ballue en 1518 où la « mise à esté grande excessyve pour cause de la mortalité et peste qui a regné en ceste ville de Nantes durant lad. année, ainsi qu'il est tout notoire ; » — sommes diverses délivrées à Jean Javelle à raison de l'affluence des pauvres à l'Hôtel-Dieu (1528-1532) ; — à Bertrand Morin, « par aulmosne et charité, ainsi que l'on a de bonne coutume faire » (1533-1535) ; — à Jean de Luc (1553) ; — à Antoine de Mirande et Jean Motay (1554) ; — à Julien Poullain et Guillaume Bretagne (1555). — Frais de transcription des comptes et autres écritures de l'hospice (1533). — Quittances données à B. Morin par le « cierger » pour fournitures ; par le « claveurier » pour travaux à la salle et dans la chapelle ; par les vicaires de S^t-Saturnin pour huit lampiroies fournies de 1532 à 1539, à raison du concordat jadis passé entre François du Tertre, recteur de S^t-Saturnin, et l'administrateur Mathurin Ballue, touchant les oblations faites à la chapelle de l'Hôtel-Dieu (1541). — Détail des fournitures d'huile et de cierges (1545-1554). — Quittances des bouchers, des boulangers (1548-1555). — Reçu de draps, linges et objets de literie. — Notes concernant des dépenses et des recettes faites par les administrateurs et aumôniers : cinq douzaines et demie de pains blancs de 5 deniers pièce « pour faire les pasques le jour de Nostre Dame mioust » (1555).

GG. 724. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1501-1556. — Mémoires de Jean Durant, chirurgien *aliàs* barbier de la ville de Nantes, énumérant les drogues par lui prises chez Jean Boullain apothicaire pour les malades des hôpitaux et des faubourgs : huiles de myrtille, de lombrics, de lits, litharge, camphre, basilicon, galbanum, eaux cordiales, aristoloches longue et ronde, mithidate, diachylon, « armoniac », eau de scabieuse, « ung *potus* » coûtant 6 s. 8 d., « ung electuayre cordial et preservatiff, » 15 s., cantharides, vif argent, « une

masse de pilules d'agaric, » zédoar, « deux drachmes de pierre de aymant, » 20 s. 1 d., etc. — Quittances de Boullain au miseur pour lesdites drogues (1501-1502). — Mémoires acquittés de l'apothicaire Jean Javelle pour médicaments par lui fournis sur les prescriptions de « Symilyan » et de m^e Pierre Dibert, barbiers de l'aumônerie : « *gracia Dei* », populéum, céruse ; une livre d'emplâtre « pour les apostumes de peste, » 16 s. (20 février 1533) ; emplâtre de Vigo, eau de morelle, onguent napolitain, benjoin et encens pour la chapelle ; pilules blanches et sucre candi « pour le presbtre qui estoit malade ;... demie once benjouyn et aultres santeurs quant le seneschal fut à l'hôpital » (13 déc. 1545) (1533-1546). — Mémoire de Javelle pour les malades de l'Hôtel-Dieu « et par espécial pour les malades pestiferez qui ont esté envoyez des maisons de la ville, des faubours, des gallères, que aultres gens qui se sont randuz dessus champs aud. hospital » : huile, térébenthine, emplâtres de Gênes et de *gracia Dei*, etc. ; « pour fayre le grand mondificatiff, » 6 l. 11 s. 6 d. ; onguent le litharge et populéum « pour une femme de la Fosse quy avoit esté brullée, » 16 s., « une livre pomphiligos », « ung *bolus* laxatiff selon l'ordonnance de m^e Estienne Menardeau pour le serviteur de M. de Mareil » (1547). — Notes et quittances des apothicaires Macé Dupé, Bonamy, Guillaume Moreau et Guillaume Ernault : « une buretée eau de perce pierre, » 2 s. (1554-1556).

GG. 725. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 17 pièces papier.

1546-1601. — Procédures en reddition de comptes. — Sentence condamnant Jean Allaire, ancien administrateur, à être emprisonné au Bouffay jusqu'à ce qu'il eût rendu compte des versements opérés entre ses mains par les prévôts des confréries ; puis le libérant après paiement au miseur de 166 l. qui ont été remises à Yvon Haudebert, administrateur en charge (1546). — Sentence libérant Guillaume Pohaton « detenu en hostaige ès prinsons de ceans, » à requête de Julien Poullain, sgr de la Branchouère, pour une dette de 45 l. 14 s. concernant les deniers des pauvres de l'aumônerie. Pour s'engager à payer cette somme, s'il vient à meilleure fortune, Pohaton à « deslié sa sainture, despoillé son manteau et bonnet. » Il lui est en outre enjoint, sous peine d'amende et du fouet, de ne recevoir aucune somme provenant de l'aumônerie (1557). — Procédures en reddition de comptes entre Julien Bidé, procureur des pauvres, et les héritiers de Jean Lemercier, administrateur (1569) ; — en paiement de 250 l. pour pain fourni par Gilles Jolly boulanger, contre l'administrateur Pierre Fournier (1578) ; — en remboursement d'avances par Buharay et Chrestien, administrateurs en 1573, et par Le Roy notaire et Gazet marchand, administrateurs en 1576, contre la Ville (1579-1581). — Injonction de rendre leurs comptes signifiée à Cadiou, procureur au Présidial, Bonnet notaire et fournisseur (1581). — Sentence condamnant Claude Geneste, receveur des

rentes de l'hôpital, à en fournir un « bref estat, attendant compte » (1587). — Production de pièces en décharge de compte par Mathurin François, ex-administrateur (1601).

GG. 726. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 77 pièces papier.

1531-1780. — Quêtes et taxes. — Fermes des quêtes en l'évêché, hormis la ville de Nantes et ses faubourgs, baillées par les administrateurs Javelle et Morin à Denis Camas et à Laurent Guyon, au prix de 20 l. par an (1531), de 30 l. (1534) ; — à Sébastien Verdun, demeurant au Marchix, pour 35 l. (1541) et 50 l. (1545). — Saisie, pour défaut de paiement, des meubles dudit S. Verdun : « Une faillye huge d'Yheric¹⁰² sans cleff..., une faillye paesle à frire chastaigne..., troys failliz escabeaux » (1545). — Continuation à Robert Barguin coutelier de la ferme de S. Verdun « qui s'en seroict allé et rendu fugitif ; » mais au prix de 30 l. seulement, « eu esgart à la perte qui a esté sur icelle ferme et la cherté du temps qui court à présent » (1546).

Circulaires manuscrites (au nombre de 60) adressées les unes aux vicaires, les autres aux « bons personnages » des paroisses du diocèse, toutes signées de C. le Frère, sénéchal de Nantes, priant les destinataires de recommander à la charité des fidèles l'aumônerie de Nantes, « où touz povres habondent de jour en aultre en grant quantité et y a bien peu de revenu, tellement que les administrateurs d'icelle sont contrainctz avancer et employer leurs biens ; de quoy convient les recompancer. » — Noms des personnes choisies pour quêter : A Bourgneuf, m^e Jacques Blanchet procureur ; Pornic, Jacques des Bochaulx recteur ; Lavau, Jean Trochard recteur ; Frossay, André Merlet ; Chauvé, Jean Hubert vicaire ; Ancenis, Antoine de Brenezay, etc. — Ajournements signifiés à divers quêteurs pour verser leurs recettes (février-mars 1553 n.s.). — « Nom des damoiselles qu'on a advisé pour aller demander pour les paouvres en chascune paroisse de ceste ville et faulxbourgs au present caresme... linges, langes ou argent » : S^{te}-Radegonde, M^{les} de la Touche et de la Guitonnière ; S^t-Nicolas pour la Fosse, M^{lle} Jeanne Rocaz, femme du s^t Julien Ruys ; Richebourg, M^{me} de la Croix Blanche et M^{me} la princesse, etc. (1579-1580). — Lettre (circulaire) du maire aux dames de Nantes pour les prier de faire la quête (1780).

Taxes imposées pour la nourriture des pauvres de l'Hôtel-Dieu sur les confréries de Nantes, savoir : la Véronique, N.-D. des Clercs en S^t-Nicolas, le S^t Sacrement, N.-D. Chandleur, S^{te} Catherine, N.-D. du Carme, S^t Jacques au Carmes, S^t Crespin, S^t Bonaventure, S^{te} Anne pour les poëliers, S^{te} Anne pour les menuisiers, S^t Eloi, S^t Honoré, S^t Jean, N.-D.

¹⁰² Ancienne forme du nom de lieu Héric. Cf. GG 705, note. Presque tous les objets saisis sur le malheureux fermier sont accompagnés de la lamentable épithète *failli*.

de Montserrat, la Passion, N.-D. des Avents en S^t-Clément et N.-D. de la Cité (1545).

GG. 727. (Liasse.) — 10 pièces papier, 1 sceau.

1720-1721. — Assignation par la Ville à l'Hôtel-Dieu et au Sanitat de 2 427 l. au premier et le 128 l. au second, qui leur seront payées annuellement comme indemité de la diminution considérable de leurs rentes, dont les contrats de constitution ont été soit franchis, soit réduits au denier cinquante (1720). — Versement à l'Hôtel-Dieu de « l'un pour mille » affecté à cet établissement dans les conditions de vente de diverses marchandises de la Compagnie des Indes. Une vente de 15.000 barres de fer a rapporté 74 l. audit hôpital (1721).

GG. 728. (Liasse.) — 106 pièces papier, 2 sceaux.

1721-1750. — Augmentation d'octroi de 6 deniers par pot sur le vin débité en détail à Nantes pendant trois années. Le produit, estimé 25 à 30.000 l. par an, sera affecté deux tiers à l'Hôtel-Dieu, l'autre tiers au Sanitat : arrêt du Conseil, correspondance, pièces à l'appui (1721). — Prorogations et adjudications diverses dudit octroi (1723-1744). — Arrêt du Conseil autorisant, pendant neuf années, pour en employer le produit à l'extinction des rentes viagères des hôpitaux, le doublement des octrois à l'entrée et à la sortie de toutes les marchandises, sauf les suivantes venant des colonies : « café, cacao, canifce ou casse, confitures et sirops, gingembre, tabac, coton, moruë sèche et verte, huile de moruë, bois de gayac à teinture et à meubles, indigo, rocou, caret ou cahoiiane, autrement écaille de tortue, cuirs tannés et secs, sucres, cassonade et bruts. » La perception de cet octroi sera régie par le corps de Commerce de Nantes (1747). — Prorogation du doublement pour six années (1750).

GG. 729. (Liasse.) — 2 pièces papier.

1721-1772. — Etats de situation de l'Hôtel-Dieu. — Recette, 27.717 l. ; dépense, 52.866 l. (1721). — Recette, 118.214 l. ; dépense, 131.539 l. (1772).

GG. 730. (Liasse.) — 1 pièce papier.

1511. — « Biens meubles qui ont esté trouvés en l'ausmonerie, inventorisés par dom Guillaume Morendeau, presbtre, du commandement de M^{rs} les cytoiens de la ville de Nantes » : linge pour les pauvres ; « deux poches pour aller à la queste ; une chappelle d'aultier toute garnie, avecques ung calice de pleon, nota qu'il n'y a point de livre ; » un coffre de Flandre ; vaisselle d'étain : « seys pintes et deux quartes, une esvière, ung petit esgratier, une salière, » etc¹⁰³.

¹⁰³ Cf. GG 705 un autre inventaire un peu postérieur à celui-ci.

GG. 731. (Liasse). — 6 pièces papier.

1554. — Entrées. — Listes diverses des malades et des pauvres nourris et entretenus à l'aumônerie, dressées alors que Jacques du Bois était aumônier : « Missire Regné Pelleau, coriste de N.-D. de Nantes, » Jacques Lizard de Paris, Nersy Salmon d'Espagne, Jean Chastelain d'Orléans, dom Yves le Doyen de S^t-Pol-de-Léon, Pierre Bertelot de Bordeaux, Louise Chefdeville de Rennes et son enfant, « Jehanne qui vit Dieu » de Nantes, etc¹⁰⁴.

GG. 732. (Liasse.) — 53 pièces papier.

1717-1745. — Entrées de militaires. — « Ordonnance du Roy portant règlement pour les hopitaux de ses troupes, du 20^e avril 1717. » — Billets signés de médecins militaires, d'officiers et de sous-officiers, du commissaire de guerres, du subdélégué de l'intendant, de membres de la municipalité autorisant l'entrée à l'Hôtel-Dieu de soldats de divers corps : Jean Petar dit Divertissant, grenadier au 2^e bataillon de la Ville Meneust, Saint-Pon, dragon de la compagnie Mestre de camp dans Nicolai-dragons, Charles Finet, brigadier au même régiment, blessé d'un coup de sabre à la main droite, Joseph Christian dit Dunquerque, du rég^t de Blaisois, vénérien, Rice, Bourk et Fennelan, du rég^t de Fitz-James-cavalerie-irlandais, François Maurin dit La Tulipe, tambour au rég^t de Chartres-infanterie, Saint-François, La Jeunesse et Sans-Façon, dragons au rég^t de Vibray (1735-1741). — Correspondance et modèles d'états touchant les journées des militaires traités à l'hôpital (1741-1745).

GG. 733. (Liasse.) — 12 pièces papier, 2 sceaux.

1642-1710. — Religieuses. — « Conditions soubz lesquelles et non autrement M^{rs} de la Communauté de Rennes entendent consentir l'establissement des Filles de la Miséricorde dans l'hostel Dieu et hospital S^t Yves [de Rennes] pour le service des pauvres » (août 1642). — Délibération de la Mairie de Nantes, en présence des gouverneurs des pauvres, décidant d'appeler des Filles de la Charité à l'hospice de Nantes pour y remplacer les serviteurs et les servantes. « lesquels quoy que bien gagés n'ont aucune affection ny charité à » l'endroit des pauvres... ; font chascun à leur fantaisie, quelques uns s'imprimant de vin et en cet estat causent plusieurs desordres » (6 mai 1646). — Attestation notariée des bourgeois de Vannes. Ils n'ont qu'à se louer d'avoir appelé dans leur ville des religieuses hospitalières de Dieppe en 1634 pour tenir leur hospice. — Propositions tant de la Municipalité que des hospitalières de Vannes pour leur installation à Nantes. Celle-ci déclarent qu'établies à Dieppe, à Paris, au Canada et ailleurs, elles font, à leurs frais, bâtir et meubler leur logement sur l'emplacement à elles fourni, qu'elles

¹⁰⁴ Cf. GG 708, f^{os} 23, le mouvement des malades de 1537 à 1539.

s'entretiennent avec leurs dots et ne refusent aucuns malades « sinon les pestiferez, escrouellés, verrollés et ladres, parce que lesd. maladies sont contagieuses » (1650). — Mémoire des officiers du Présidial adressé à l'Intendant. En principe, ils ne sont point opposés à l'établissement des Hospitalières de l'ordre de S^t-Augustin pour le gouvernement de l'Hôtel-Dieu ; mais les revenus de celui-ci, grevés, par des emprunts, étant actuellement insuffisants, ils le prient d'ajourner la question des religieuses (1710).

GG. 734. (Liasse.) — 21 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1528-1752. — Service médical. — Requête et quittance de Jeanne Janvresse, veuve de Jean Torrou dit Menéac, barbier, aux fins de paiement, attendu que son mari avait « par troys ans servy et trecté les pouvres malades estans tant à l'ospital et ostel Dieu de ceste ville que aultres des forbourg, » service pour lequel les bourgeois lui avaient alloué 60 l. (1528). — Requête et quittance de Similien Turcaud, barbier et chirurgien, qui, depuis le décès de Jean Thoron dit Menéac, a pansé les malades de l'aumônerie (1529). — Quittance de 18 l. pour un quartier de ses gages donnée par Jean Boisrobert, barbier de l'hôpital (1553). — Certificats de Jacques du Bois aumônier et d'Antoine de Mirande administrateur attestant que Lucas Mouraud, barbier et chirurgien de l'aumônerie, « a pancé et médicamenté les povres bien deument » de janvier à mai 1554. — Quittances de ses gages par Lucas Mouraud, à raison de 18 l. par quartier. Visas des administrateurs relatant que Mouraud a soigné les pauvres tous les jours de la semaine aux heures requises (1555-1560). — Vente au même pour la somme de 20 l. de « tous les abillementz et vestemens qui pourront ce trouver l'an present [1555] aud. opital. » Nomination par la Ville de Jean le Lardeulx comme barbier et chirurgien de l'hospice, à la place de Lucas [Mouraud] décédé (1567). — Requête de la veuve de Rolland Boudet chirurgien afin d'être payée du dernier quartier des gages de son mari à soigner les pauvres de l'hôpital, et de 9 écus pour avoir « pancé et médicamenté ung des hommes du sieur de la Clartière, de Machecoul, » par l'ordonnance des maires et échevins (s.d.).

Délibérations de Ville nommant, à la requête des maîtres apothicaires, quatre d'entre eux pour faire, par quartier, le service de l'hôpital, en remplacement de feu Girard Pelletier, apothicaire ordinaire de l'établissement (1618) ; — décidant qu'il n'y aura plus qu'un seul apothicaire (1619) ; arrêtant d'intervenir au procès intenté par les pères des pauvres en faveur du sieur Poulle, apothicaire de l'hôpital, qui, en vertu des lettres du roi et comme ayant plus de six années d'exercice, a été admis à la maîtrise : ce à quoi s'opposent ses confrères (1670). — « Défenses aux Apprentifs Chirurgiens de Nantes d'être présents aux pensemens des filles et femmes, si ce n'est par permission expresse des Chirurgiens de la Maison » (1752, placard imprimé).

GG. 735. (Liasse.) — 8 pièces papier.

1757-1776. — Maison des Enfants trouvés. — « Mémoire sur la nécessité à l'Hôtel-Dieu de Nantes de recevoir tous les Enfants-Trouvés et d'abolir l'usage des Déclarations des Filles enceintes » (1757, livret imprimé). — Mémoire contre le projet d'établir un hôpital pour les Enfants trouvés dans les anciennes maisons des Jésuites, attendu que celles-ci sont situées trop au centre de la ville (1776). — Projet d'établissement dans les locaux dits Retraite des hommes et Retraite des femmes tenus par les ci-devant Jésuites, d'une maison pour les enfants trouvés à Nantes et reconnus bâtards, et ce au moyen d'une loterie et sur la proposition du s^r de Magnytôt.

Sanitat.

GG. 736. (Liasse.) — 18 pièces papier.

1725-1760. — Actes de fondation. — Arrêt du Conseil d'Etat « portant établissement d'un nouveau Bureau à l'Hôpital Général dit Sanitat, » lequel sera composé de cinq députés nés et de huit élus. Correspondance relative à cet arrêt (1725). — Requête des administrateurs et projet de lettres patentes pour le Sanitat. Les mendiants y seront internés. Il est attribué à l'hôpital divers privilèges, notamment le droit « de faire fabriquer toutes sortes de manufactures et de les faire vendre au profit des pauvres, sans estre sujets à visite ny aucun droit » (s.d.). — Lettres patentes confirmant l'établissement de l'hospice, rappelant qu'il remonte à 1572, date de l'acquêt par la Ville du ténement de l'Asnerie, et le réglementant en 49 articles (février 1760, imprimé).

GG. 737. (Liasse.) — 1 pièces parchemin, 14 pièces papier.

1701-1775. — Titres de propriété. — Acquêt par Jeanne Pellerin du logis de la Tête Noire, rue des Hauts-Pavés qui conduit de la Porte Neuve à S^t-Lazare (1701) ; abandon par Jeanne Pellerin, très âgée et infirme, dudit logis au Sanitat, représenté par n. h. Joseph de Bourgues, père des pauvres, à condition d'être reçue et entretenue audit hospice (1709). — Arrentements de la Tête Noire (1711-1774). — Arrêt du Conseil permettant aux administrateurs de prendre l'alignement de l'avenue de Launay, conformément aux prescriptions du s^r Lafond, ingénieur en chef du Roi à Nantes (1730). — Adjudication au profit du Sanitat d'une vieille maison, rue du Bois-Tortu, cédée par les héritiers de n. h. Louis Le Corvoisier, s^r de la Villeneuve (1743). — Requête aux fins d'arrenter trois petites maisons près le moulin de Bel-air et la communauté des Prêtres Irlandais (1775).

GG. 738. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1731-1733. — Droits utiles. — Procès-verbal reproduisant l'inscription placée en 1673 sur

l'ancienne porte du Sanitat, avec l'indication des armoiries qui s'y trouvaient (1731). — Arrêt du Conseil prescrivant de sculpter sur le nouveau portail les armes du roi, de la province, de la Ville, du gouverneur et du maire actuel (1733).

GG. 739. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1630-1788. — Procès-verbal contre Jean Ginguené, s^r du Portal, prêtre chapelain du Sanitat, qui avait fait enlever de cette maison plusieurs charretées de planches et de chevrons pour bâtir une étable au logis qu'il possédait près de la Chambre des comptes (1630). — Procès-verbaux dressés, à requête des administrateurs, par les commissaires de police contre divers menuisiers qui, en construisant des châsses, avaient agi contre le monopole de cette fourniture réservée au Sanitat. Les contrevenants allèguent en général que les cercueils ont été faits pour des parents et que la corporation des maîtres menuisiers les a encouragés à fabriquer ces châsses chez eux (1768-1788).

GG. 740. (Liasse.) — 6 pièces papier.

1643-1741. — Matières ecclésiastiques. — Autorisation du Bureau de ville pour la fondation d'une « frairye de S^t Roch et S^t Sebastien... dans la chapelle de la Santé au bas de la Fosse » (1643). — Permission aux prévôts de la confrérie de S^t-Roch et de S^t-Sebastien, depuis peu érigée dans la chapelle du Sanitat, d'édifier une petite chambre pour l'usage des desservants (1648). — Délibération capitulaire des confrères de S^t-Roch nommant François Vedier pour chapelain et décidant « de faire faire quelques ornemens pour enjoliver et orner lad. chapelle » (1654).

Réclamation de Brelet de la Rivellerie, recteur de S^t-Nicolas, contre l'aumônier qui ne lui avait point demandé l'autorisation de laisser faire les Pâques dans la maison du Sanitat (1741).

GG. 741. (Liasse.) — 11 pièces papier, 2 sceaux.

1630-1730. — Inventaire des meubles dressé par François Rubion, chirurgien du Sanitat (1630). — Inventaire des meubles de Gilles Pichot, mort au Sanitat sans héritiers : une épée, une hallebarde..., un banc de sapin tout neuf « servant au mestier de quarleur de soulliers, ung travail à devider du fil, estant tout neuf... » (1630). — Difficultés avec les ciriers au sujet de l'augmentation des honoraires des enfants du Sanitat envoyés aux enterremens (1725). — Correspondance de l'intendant avec son subdélégué à Nantes relative à une contestation entre le premier président de la Chambre des Comptes et le Chapitre pour la présidence du Bureau de l'hôpital en l'absence de l'évêque (1725, 1730).

GG. 742. (Liasse.) — 138 pièces papier, 1 sceau.

1724-1761. — Aliénés. — Internements au Sanitat d'un membre de la maison d'Avaugour de Bretagne, envoyé par mer de Bordeaux à Nantes, en attendant qu'on puisse le rendre à sa famille (1724-1726) ; — de la fille d'un capitaine de Belle-Isle, laquelle réussit à s'évader du Sanitat et à rentrer à Belle-Isle (1731-1733) ; — de filles insensées courant la nuit exposées à la brutalité des libertins ; — d'une veuve qui, par suite de son état, s'est jetée dans l'Erdre et a failli incendier sa demeure ; — d'un s^r Tresneau, employé à la manufacture de cotonnades chez la dame veuve Dubois (1751) ; — de François Bouchereau, qu'on n'a pu guérir bien qu'il ait été saigné au pied jusqu'à quatre fois (1752) ; — de Jeanne Braud demeurant dans une tenue appartenant aux Carmes, vis-à-vis la grande porte de la chapelle de N.-D. de Miséricorde, paroisse S^t-Similien (1753) ; — de Chauvet, garçon tonnelier, devenu fou par suite du manque d'ouvrage quand éclata la guerre ; Chauvet a été jusqu'à demander au P. Eustache, capucin, s'il pouvait tuer ceux qui lui devaient de l'argent (février 1758). — Requête et interrogatoire d'un ouvrier couvreur désirant sortir du Sanitat attendu son rétablissement (1760).

Secours aux pauvres.

GG. 743. (Liasse.) — 20 pièces parchemin, 48 pièces papier, 3 sceaux.

1532-1580. — Mandats de paiement de diverses sommes pour subvenir aux besoins des « pouvres mendicans » et de 10 l. à Thomas Veteris, docteur en théologie, qui a prêché le Carême à Nantes et s'en retourne à Paris (mars 1532) ; — de 200 l. aux receveurs des aumônes levées « pour la substantacion des pouvres qui affluent en ceste ville » (1532). — Lettres du dauphin Henri, fils du roi de France et duc de Bretagne, autorisant les Nantais, vu la stérilité de l'année, à consacrer pendant un an la moitié de leurs deniers communs à l'achat de blés, attendu que des malheureux sont « chascun jour trouvez par les champs mortz de faim » et qu'on fait dans la ville « une aumosne générale à laquelle se trouvoient chascun jour dix ou douze mil paouvres personnes » (Fontainebleau, 9 avril 1546 n.s.). — Compte des blés, fèves et orges achetés aux Rosiers, à Saumur et à Orléans pour la somme de 2 227 l. par Geoffroy Drouet et Jean Picaut, commis à l'alimentation de ceux qui affluent à l'aumône (mars-avril 1546). — Ordres de remboursement des prêts faits par des particuliers lors de la disette de 1546 : Michel Marquès marchand, 50 écus d'Espagne, Jeanne de Mirande, veuve de Jean de la Presse, 56 l., Isabeau de la Presse, veuve de François de Sancto Domingo, 100 l., Jean de Compludo, 188 l. et autres. — Missive (copie) de la reine régente Catherine [de Médicis] aux officiers de Nantes les invitant à pourvoir aux besoins des pauvres, dont il y a une grande quantité dans leur ville (« à Chaallons », 7 juin 1552). —

Compte de Bertrand du Chesne, préposé à l'aumône générale faite chaque dimanche, de juillet 1552 à janvier 1553 ; recette : 621 l. ; dépense : 835 l. — Mandements du roi Henri II enjoignant de rembourser B. du Chesne de ses avances (Paris, 23 janvier 1554 n.s. et Villers-Cotterêts, 23 sept. 1555), et autres pièces en règlement du susdit. — « Nombre des paouvres indigens qui ont acoustumé de aller de jour en jour mandier et chercher leur vie à raison de la sterilité de l'année et des troubles, tant puis les dix ans que puis les six et sept mois derniers, en la parroesse de S. Hillayre du Coign aultrement S. Fiacre. » Listes des pauvres de 34 autres paroisses rurales. Quantités de blés à distribuer dans chacune de ces paroisses sises dans un rayon « de trois lieues » autour de Nantes (1580).

GG. 744. (Liasse.) — 2 pièces parchemin, 506 pièces papier.

1584-1598. — Délibération de Ville relative à l'éloignement de Nantes de tous les mendiants étrangers valides et des pauvres des paroisses circonvoisines : ces derniers seront nourris par les bénéficiers, gentilshommes et gens aisés de leurs paroisses respectives. — Sentence du Présidial, sur la plainte des habitants du Loroux-Bottreau, condamnant le curé, le prieur et l'aumônier dudit lieu à payer 10, 15 et 12 écus pour subvenir aux nécessités des indigents de la paroisse « qui sont en nombre effresné de plus de mil à douze cens. » — Arrêt du parlement autorisant une taxe sur les citoyens de Nantes : certains ayant « fermé leurs bources pour ouvrir la porte à une prompte contagion » (1584). — Délibération décidant d'emprunter jusqu'à 2 000 écus pour subvenir pendant un mois et demi aux besoins de plus de 6 7 000 malheureux. — Injonction aux pauvres des campagnes de se réunir, suivant leurs domiciles, sur le pont de pierre de la Madeleine, sur la place S^{te}-Catherine ou dans la cour de l'évêché ; on leur y distribuera une aumône pour leur permettre de quitter la ville. — Liste de souscriptions par les habitants des diverses paroisses de Nantes. — Ordres de livraison de blé et d'orge à cinquante paroisses autour de Nantes. — Compte de recettes (1 492 écus) et de dépenses (1 497 écus) de P. Laugloys et de J. Pillais pour les aumônes extraordinaires : paiements aux hommes ayant la garde de la première et de la seconde porte de Pirmil pour empêcher les indigents de venir en ville ; à l'imprimeur pour les commissions qui ont été envoyées aux paroisses. — Quittances (1586). — Ordre de « faire travailler les pauvres, tant hommes que femmes et enfans valides, à porter la terre au lieu qui sera ordonné par l'architecte, » pour la réparation de la ville neuve, afin de procurer à ces malheureux le moyen de vivre (mars 1587). — Taxes sur les bourgeois de Nantes, compte général pour la nourriture des indigents, quittances des préposés dans 44 paroisses de l'évêché à recevoir les aumônes, quittances des commissaires chargés des pauvres « nourriz extraordinairement en l'hostel Dieu » (mars-

juillet 1587). — Requête de François Séjourné, recteur de Mauves, demandant que sa paroisse soit comprise dans la distribution des secours, « à raison des soldatz et gendarmes qui passent... pillans et detruisans les povres habitans d'icelle, et que la plus grand part des terres et revenu d'icelle apartiennent au s^f de Kergrois, à present saesy ès mains du Roy » (mai 1587). — Assignation de divers boulangers au maire de Nantes en règlement du pain par eux fourni aux indigents des campagnes en mai 1597.

GG. 745. (Liasse.) — 7 pièces papier, 1 sceau.

1730-1767. — Correspondance relative aux remèdes du s^f Helvétius envoyés tous les ans dans les provinces de la part du roi pour le soulagement des pauvres et des gens de la campagne. La boîte de médicaments remise à M. Richard du Plessis, médecin de la Ville, sera distribuée par ses soins (1730-1731). — Lettre de M. Libault [maire], prescrivant de donner 24 l. aux Turcs qui sont à Nantes (vers 1767).

Déclarations de grossesse.

GG. 746. (Liasse.) — 9 pièces papier.

1725-1753. — Arrêts de la Cour défendant « à tous habitans, chirurgiens et matrones de la ville et fauxbourgs de Nantes, de recevoir ni donner azyle dans leurs maisons aux filles et femmes grosses, tant étrangères que de ladite Ville, » afin d'obvier à la charge pour celle-ci des enfants trouvés dont le nombre augmente tous les jours considérablement (4 août 1725, 7 juillet 1747) ; — ordonnant l'exécution de l'édit de 1556 contre les veuves et filles qui recèlent leur grossesse (1744). — Procès-verbaux contre une fille nouvellement accouchée rue de Bouvet, laquelle, alors qu'elle demeurait près le pont volant de la porte Brancas, avait déclaré un faux nom (1753).

GG. 747. (Registre.) — In-f^o, 96 feuillets papier.

1725-1733. — « En exécution de l'arrêt de la court du 4^e aoust 1725, le present registre est pour inserrer les Déclarations de grossesse des filles et femmes sans maris, » pour servir à M^e Pierre Lesourd, secrétaire et greffier de l'Hôtel-Dieu ; paraphé par les Pères des pauvres. — Charlotte le Prince, fille d'un cloutier, déclare être enceinte du fait de Gaignier, exécuteur de la Haute Justice de cette ville, demeurant place S^{te}-Catherine (1727). — Anne, fille de Philippe Dougan, « cavalier Irlandois dans le rég^t de Nugen, » enceinte des œuvres de Jacques Maenemara, marchand à la Fosse (1729). — Anne Chapelet, fille d'un tisserand de Laval, grosse du fait d'un nommé Pierre, nègre de M^e Gouraud, marchand à la Fosse (1729). — Le s^f Cabillaud, cavalier au rég^t de Turenne, compagnie Mestre de Camp, déclaré son séducteur par la fille d'un marchand de Savenay

(1731). — Auberge du Grand Louis, rue de la Boucherie (1732).

GG. 748. (Registre.) — In-f^o, 94 feuillets papier.

1733-1742. — Déclarations de grossesse. — Perrine Tremeau, fille d'un cuisinier, enceinte des œuvres de « Louis dit Polidor, nègre de nacion, demeurant chez le s^f de la Villestreux père, négociant à la Fosse » (1737). — Hélène, négresse esclave chez le s^f Guillodeu, négociant à la Fosse, enceinte du fait d'Antoine, nègre et esclave chez le même (1737). — Camardo, musicien employé au Concert de Nantes, déclaré père d'un enfant (1738). — François Aubert, comédien marié, accusé d'avoir violé sa servante alors que le ménage se rendait de Nantes à Rennes : l'épouse dans une litière, le mari qui portait la servante en croupe s'étant trouvé un peu en arrière (1739). — Marguerite Boury, domestique d'hôtel, grosse des œuvres d'un capitaine au rég^t de Nicolaï dont elle ignore le nom (1740). — François Grenier, premier violon de la Comédie de Nantes, déclaré père d'un enfant de la servante du s^f Foulque, comédien (1741). — Bremon, dragon du rég^t de Nicolaï, en garnison à Pontchâteau, déclaré père (1741). — Anne Lavau, cultivatrice à Vieilleville, âgée de 52 ans, enceinte du fait d'un tisserand qu'elle devait épouser ; mais il mourut avant leur union (1742).

GG. 749. (Registre.) — In-f^o, 103 feuillets papier.

1742-1747. — Déclarations de grossesse. — Le sieur Mingot, garçon chirurgien, demeurant « en qualité de frater » chez le s^f Lardé, maître perruquier (1742). — Jacques Imbergue, servant « dans la troupe des sauteurs qui estoit pour lors à Nantes, » abuse la domestique du s^f Guillou, m^e à danser au Bignon Lestard. — Fille enceinte logée « chez la Menard, rue du Pas Périlleux, qui forme les chapelles de tantures pour les morts » (1743). — Hus l'aîné, comédien ; une servante qu'il avait gagée à Grenoble il y a deux ans, alors qu'il s'y trouvait avec sa troupe, devient enceinte à Toulouse des œuvres du s^f Matteredre, machiniste de la Comédie, et accouche à Nantes le 7 février. — Le s^f Landais, architecte parisien, « travaillant sur l'isle Feydeau au bastiment (hôtel) du s^f de la Villestreux » (1744). — « Un jeune homme inconnu, paroissant âgé d'environ trente ans et estre de distinction, vêtu d'un habit de drap à boutons d'or, veste de droguet de soye tirant sur le bleu, garnie de gallons d'or, ayant pour lors des bas de soye à fourchettes d'argent, » viole près de la Croix de Grillaud la cuisinière de M. Stapleton qui rentrait à la maison de son maître aux Dervallières (1746). — Joseph Lange, natif d'Ancenis, embarqué sur le corsaire *La Bellone*, « que l'on dit estre prisonnier d'Angleterre. » — Jean Lormeau dit La Rivière, soldat au rég^t de Vermandois, venu à Nantes pour « faire recrue. » — Louis Cadet Guillou, danseur dans la troupe du s^f Hus comédien (1747).

1747-1751. — Déclarations de grossesse. — Pierre Pelletier, « écrivain du Roy de la Marine, demeurant au château d'Indret, » emploie une jeune fille de 15 ans « à porter des gournades¹⁰⁵ à bord des gabarres qui chargeoient pour le Roy » (1747). — Jean-B^{te} Cormier, maître de navire, « actuellement prisonnier de guerre dans les prisons d'Angleterre. » — L. Brochard, cuisinière sur le Port au Vin, enceinte des œuvres de C. Maffré, domestique dans la même maison, qui « l'a abusée sous promesse de mariage, lequel seroit effectué si elle avoit pu recouvrer son acte baptistaire ; que led. Maffré pour l'assurer d'avantage de sa promesse, luy a fait présent d'un filet d'or, d'une croix d'or et d'un goblet d'argent » (1748). — Perrine Françoise, négresse libre, servante chez le s^f Canterie Girard, notaire royal, enceinte du fait d'un cuisinier nègre embarqué sur *Le Bourbon*, navire appartenant à M. Montaudouin de la Clartière. — « René Cassard, enseigne de vaisseaux marchands, » parti depuis 4 à 5 mois pour la Martinique, déclaré père d'un enfant (1749). — Un marchand allant « faire ses parties à l'auberge de la Chasse Royale » à Angers, près les Minimes, est dit père d'un enfant de la servante. — M. Bonneau, âgée de 15 ans, fille d'un voilier, enceinte des œuvres de G. Quely « irlandois, jeune homme de 17 à 18 ans, embarqué pour la Guinée depuis six mois. » — Le s^f Meunier, musicien dans la troupe des comédiens du s^f Deshayes à la Rochelle (1750). — Auberge de la Tour d'Argent à Rennes (1751).

1751-1754. — Déclarations de grossesse. — Fleurance, Louis Cotton dit l'Espérance et Sans-Chagrin, cavaliers au rég^t de Noailles, déclarés pères d'enfants conçus alors qu'ils étaient en garnison, le premier à Savenay, les deux autres à Machecoul (1751-1752). — Michelle Lainé, lingère, accouche vis-à-vis la croix de Miséricorde en revenant avec sa mère de « faire sa neuvaine » (16 mai 1752)¹⁰⁶. — « Casernes des cavaliers de la Maréchaussée, à vis l'église des Cordeliers. » — Auberge des Trois Hermines, rue des Capucins. — Paul Guilloiseau, ouvrier faïencier travaillant à la manufacture du s^f Le Roy, au bas de la Motte S^t-André (1753). — Marie-Angélique Pezé, 20 ans, native d'Orléans, actrice de la comédie du s^f Meriac et compagnie, fille de feu Jacques-François Pezé comédien (1754).

¹⁰⁵ Gournade (*sic*). On trouve dans le *Dictionnaire* de Littré la forme gournable, au sens de cheville de bois de chêne employée à fixer le bordage sur les membrures d'un vaisseau.

¹⁰⁶ Cette neuvaine se célèbre encore à la même époque dans l'église de la paroisse S^t-Similien sur le territoire de laquelle se trouvait autrefois la chapelle de Miséricorde.

1754-1758. — Déclarations de grossesse. — Etienne Semelin, commandant pour le roi au fort du Pilier, près l'île de Noirmoutier (1754). — Le s^f Lavoye Dumont, comédien français du Roi à Paris ; sa fille enceinte des œuvres d'Edmond Ruffier, fils de l'ancien major de la ville de Lyon et commissaire des guerres. — Le s^f Barrière, comédien de la troupe du s^f Devaux, parti de Nantes depuis quelques jours (29 mars). — François Chapelle, soldat milicien au bataillon de Nantes actuellement à Belle-Isle-en-Mer (1755). — Paisant, cavalier au rég^t de « Royal Cravattes, » abuse une lingère alors que, logé rue des Carmes, « il faisoit ses exercices en cette ville. » — Maire Barbe mulâtresse, fille naturelle de Marie négresse, toutes deux esclaves du s^f Dubuc « habitant des isles françoises de la Martinique, » — Pierre Chaumont, exécuteur de Haute Justice de Nantes, décédé depuis deux mois, avait rendu enceinte une journalière « sous promesse de luy faire présent d'une somme d'argent, et dont elle n'a jamais reçu de luy un sol. » — René Cassard, « officier marin embarqué depuis quatre mois dans le navire *L'Aigle* appartenant à M. Grou, négociant de cette ville » (1756). — Pierre Guiberteau, « marin embarqué depuis deux mois dans le corsaire *Le Meny Montant* pris par les Anglois depuis peu de tems » (18 oct. 1756). — Petreau, Dubois et Thomasse, autres matelots du même corsaire nantais, prisonniers en Angleterre (1757). — Clery « marin embarqué depuis quatre mois environ dans le navire *La Comtesse de Conflans*, de cette rivière, appartenant à M. Charet négociant, actuellement prisonnier en Angleterre. » — Dewals, cafetier et directeur de théâtre [à Nantes] ; pendant que sa troupe était à S^t-Malo, la domestique de la d^{lle} Chambault, actrice, devient enceinte. — Laillaud architecte faisant travailler à la démolition des tours de la Poissonnerie. — Jean Duquesne, matelot sur un corsaire à M. de la Villeboisnet, maintenant aux prisons d'Angleterre. — « La manufacture de fayance située à costé de l'ancienne Porte Neuve, demolie depuis quelques années. » — Le s^f Chambault, comédien de la troupe du s^f Dewals, à présent à la suite d'une autre troupe à Marseille (1757).

1758-1762. — Déclarations de grossesse. — Julien Desforges, canonier embarqué sur *Le Pacifique*, maintenant prisonnier des Anglois. — P. Guilloiseau, ouvrier faïencier à la manufacture de S^t-André (1758). — Nicolas Herbin, « prieur d'enterrement. » — Marie Gaillard, fileuse de coton à la manufacture du Bignon Lestard, violée par un jeune marin arrivant des prisons d'Angleterre. — L. Ferré, journalier travaillant actuellement à l'aplanissement de la Motte S^t-Pierre (1759). — Le Breton, « domestique du feu s^f Duras, lieutenant colonel du rég^t de Royal Marine ; » Vatel sergent et Samson caporal audit rég^t, compagnie de Portbail ; « Sans Cartier » et Garnier dit La Couture, grenadiers dans les compagnies de

Bonamour et de la Lande ; Michel Le Roy dit Prest à boire et La Fleur, soldats ; La Violette et Simon dit Saint-Simon, tambours, le second dans la compagnie de Dulary, et autres, tous faisant partie de Royal-Marine-infanterie, déclarés pères de leurs enfants par diverses filles (1760). — Quirion dit Fleur d'Épine, canonnier dans Royal-artillerie, est dit père d'un enfant « lorsque luy et sa troupe logeoient à la Fosse » (1760). — Joly, « matelot originaire de Montoir, cy devant embarqué dans les prames et actuellement à Brest ; » divers marins à présent sur les vaisseaux dans la rivière de la Vilaine, déclarés pères (1761). — Auberges du Roi d'Espagne, sur la place de Bretagne et de la Fleur de Lis, rue de la Sauzaie. — Pierre Caternault, peintre en tapisserie, demeurant près la Chambre des Comptes (1761). — Un peintre veuf a séduit sa servante « sous promesse de mariage réitérée, même de luy faire présent des habits, hardes et linges de sa deffunte femme. » — A. Daniel, du Croisie, veuve de Mathurin Bertaud, canonnier décédé dans l'Inde, enceinte des œuvres d'A. Gavarre, tambour major dans Bourbon-infanterie. — Le marquis de Broc, ci-devant colonel du rég^t de Bourbon-infanterie ; alors qu'il logeait à l'hôtel de l'Empereur, son domestique rend enceinte la servante de la maison. — Augé, fifre des chevaliers du « Papeguay » (1762)

GG. 754. (Registre.) — In-^o, 150 feuillets papier.

1762-1766. — Déclarations de grossesse. — René Cassard, « cy devant officier marin, demeurant actuellement à Legé. » — Marguerite Flich allemande, débauchée dans son pays, il y a trois ans, par Joseph Martin dit Martin, dragon au rég^t de Coigny, compagnie Dermelin, l'a suivi au régiment et y passant pour sa femme. Réformé il y a un an, Martin vient de l'abandonner. — Maison où était antérieurement l'ancienne Poste, à l'entrée de la rue de Verdun, vis-à-vis l'auberge des Trois Maures (1763). — Lachay, dragon au rég^t de Royal-Dragons, compagnie de Guérin, présentement en quartier à Blain, avoué père d'un enfant par la servante d'une « auberge où pend pour enseigne le Pélican, audit Blain. » — Louis La Combrat peintre « demeurant ordinairement à Nantes et souvent dans les campagnes aux environs de cette ville, où il va peindre dans les églises. » — Le s^f Bussy-Rabutin, commis employé au Bureau de la direction du tabac à Nantes. — Marie Ordonneau faisant profession « de trier de la mousse et du frety pour le radoubement des navires » (1764). — Le cocher du duc de Rohan abuse la servante du s^f Sigogne, droguiste et confiseur, alors que son maître l'avait envoyée porter du sucre en pain dans l'office du duc d'Aiguillon. — La Pierre, musicien du duc d'Aiguillon quand celui-ci était à Nantes pendant la tenue des États. — Nicolas Goustinely, italien, fabricant de figures en plâtre (1765). — Hôtel du Prince Robert, au port Maillard. — Thérèse mulâtresse et Benjamin nègre, tous deux esclaves du s^f

Etienne Théard. — Julie Griffon, née à Paris, joueuse de vielle, dont le père exerçait la même profession, enceinte des œuvres de Jean Burin, également parisien et joueur de vielle, « passant vulgairement pour homme et femme. » — Déclarations de deux femmes détenues « dans les prisons royales du Bouffay, » effectuées « dans une petite chambre où se fait la distribution du pain. » — Anne Dubuisson, âgée de 14 ans, fille d'un maître d'école, accouche à 5 mois d'une fille mort-née (1766).

GG. 755. (Registre.) — In-^o, 144 feuillets papier.

1771-1774. — Déclarations de grossesse. — Jean-Henri Sauvant, originaire de la Suisse, imprimeur en indienne à la manufacture des s^{re} Custer et Pelloutier. — Anne le Gralle, fille d'un commis au greffe de l'Amirauté, « détenue renfermée dans la maison de force nommée le Coudray, paroisse de S^t-Donatien, » accouchée d'un garçon provenant de François Dufort veuf, ex-concierge de la maison du Coudray, chez lequel elle allait habiller son enfant (1771). — Manufacture d'indienne des s^{re} Gorgerat frères, « établie au dessous du fauxbourg de Vertais. » — Nicolas Deshayes, maître charpentier de bateaux et tambour major de la milice bourgeoise (1772). — Jeanne Poirier, cuisinière des d^{lles} Charette de la Gascherie, envoyée par celles-ci pour affaire à Nantes ; partie de leur maison du Bois-Péan, en Frossay, elle s'embarqua au Migron dans « une barge » et, pendant qu'elle remontait la Loire, elle fut violée par l'un des deux « bargers. » — La servante du s^f Cambronne, marchand demeurant sur le quai de Brancas, rendue enceinte par un domestique. — L. Moreau tailleuse, fille d'un tonnelier, grosse des œuvres du s^f Luxurier, officier marin, avec lequel elle doit se marier et s'embarquer pour s'établir à S^t-Domingue. — Les d^{lles} Pezéz et du Belloy, actrices de la Comédie ; leurs servantes devenues grosses : la seconde du fait du cuisinier du s^f Beauval, comédien au spectacle de Nantes. — Merveillac, dessinateur à la manufacture d'indienne du s^f Langevin, « établie près les Recolets dans la maison appartenante à la d^e veuve Tollenard » (1773). — « Le s^f Poing, fabriquant en étoffe de soye, demeurant presque et vis à vis les Frères des Ecoles chrétiennes près la place de Brancas, paroisse de S^t-Similien » (1774).

GG. 756. (Registre.) — In-^o, 202 feuillets papier.

1774-1777. — Déclarations de grossesse. — Louis, nègre libre, domestique à Paimbœuf, originaire de Madagascar, appartenant autrefois au s^f Nicolas Nouail. — Mathurine Corre, « bichonneuse pour femme, » rendue enceinte par un garçon perruquier (1774). — Anne mulâtresse esclave, grosse des œuvres de Ratier, quarteron, tous deux appartenant au s^f Maugé américain arrivé de l'Artibonite à Nantes depuis quatre mois. — Manufactures d'indienne des s^{rs} Petit-Pierre, au quartier de Vertais ; — des s^{rs} Rholer

frères, en Vertais. — Charles Grouin ; machiniste du spectacle. — Le s^r Gervay, « italien de nation et faiseur d'orgues » (1775). — La Fleur, soldat au rég^t de Navarre, pendant le séjour que ledit rég^t a fait à Nantes a rendu enceinte une domestique accouchée le 11 juin. — Manufacture des faïence du s^r Fourmy située près le cours des Etats (1776). — Manufacture d'indienne du s^r Christ au faubourg de Petite Biesse. — Marie Souliers, 19 ans, native de Toulon, comédienne du Roi à Nantes, se dit grosse du fait de messire Paul-François-Eustache, marquis de Cadouche, ancien cheval-léger de la garde du Roi, capitaine de cavalerie (1777).

GG. 757. (Registre.) — In-f^o, 190 feuillets papier.

1777-1782. — Déclarations de grossesse. — Marie-Augustine Finet, 17 ans, née à Metz, enceinte des œuvres d'un Américain demeurant cours des Etats ; celui-ci avait promis le mariage et « donné pour sûreté de cette promesse un effet de 24.000 l. qu'il s'est fait rendre depuis par violence, un anneau en forme d'alliance où sont inscrits son nom et celui de la d^{lle} Finet, et quelques vêtements et bijoux. » S'étant engagée à Bruxelles pour jouer la comédie, c'est dans cette ville que la déclarante compte faire ses couches (16 mars 1778). — Bertrand-Léon Chevaux, peintre de l'Académie de Bordeaux. — Chapelle du Père Montfort sur les Hauts-Pavés (1778). — Pierre Naud, garçon boulanger, engagé avec les Bostoniens. Pierre Bourgaud marin, à présent en voyage avec les Bostoniens. Le s^r Porcher, 1^{er} lieutenant sur le navire *La Manon*, parti pour Boston. Jacques Le Roi, breton (garçon) d'écurie, engagé au service des Bostoniens. Chemit, capitaine Bostonien, ayant résidé plusieurs mois à l'auberge du Prince de Liège, à l'Hermitage en Chantenay, parti depuis quelque temps pour la Nouvelle-Angleterre. Jean Loizeau, ouvrier à la verrerie d'Ingrandes, embarqué à Nantes où il s'est engagé avec les Bostoniens. Jean Chataigner, calfat, embarqué avec les Bostoniens. Brousse, chirurgien de Boston. Pierre Germain, Bostonien. Grine, capitaine Bostonien (1778-1780)¹⁰⁷. — Marie-Jeanne Le Fort, de passage à Nantes, arrivant de Fontenay-le-Comte où elle était domestique chez Mgr le duc de Montmorency « décédé depuis quelques mois en lad. ville de Fontenai où il residoit » (17 février 1779). — Christophe Bonneville, officier au rég^t Royal-Roussillon-infanterie, compagnie colonelle. — Manufacture de toiles cirées tenue par le s^r Diot à S^t-Sébastien (1779). — Pierre Ami dit Prest à Boire, soldat au rég^t de Conti. — Jean Bezias dit Vive l'Amour et Brise Montagne grenadiers, Jean Boulon fourrier, Jolie Fleur et Sulamour dit l'Assurance soldats, Didier du Petit Longois et le s^r de Trissac lieutenants, tous faisant partie du rég^t de « Boulonnois, » Compagnies de Fabre, de Cuy, de Broche et du Myrat au rég^t de « Boulonnois » (1780-

1781). — Christophe Nigre, natif de Parque en Bohême, imprimeur sur indienne à la manufacture des s^{rs} Angevin. — La femme Tisserac, accoucheuse, refuse de nommer la personne qui lui avait adressé une cliente « parce que l'hôpital ne doit plus refuser les enfans » (1781). — Joseph Lorichon et François Corbeau dit la Franchise, soldats au rég^t de « Soissonnois. » — Marie Maisonneuve journalière refuse de déclarer de qui elle est enceinte ; « et sur ce que nous lui avons observé qu'il était intéressant qu'elle nommât l'auteur de sa grossesse, elle a répondu en ces termes : Oui autre fois, mais à présent cela n'est pas nécessaire ; puis a ajouté que c'était l'avis de bien des personnes, attendu que les enfans batards étaient assurés de trouver un azile sans qu'il en pût coûter aux pères. » — Toussaint Yon marin, en voyage sur la flotte de M. le comte de Grasse. — J.-B^{te} Marchand, dit Marchand, fusilier au rég^t du Dauphin, compagnie de Chantepie (1782).

GG. 758. (Registre.) — In-f^o, 173 feuillets papier.

1782-1788. — Déclarations de grossesse. — La dame veuve Meunier tenant à la Chambre littéraire, Haute Grande Rue, paroisse S^t-Denis. — Nicolas Ranse, ouvrier en porcelaine à la manufacture des s^{rs} Fourmy et Desrivas (1782). — Le s^r Portail, « peintre en mignature, » demeurant ci-devant à Nantes. — Julien Magnan et Etienne Calmel grenadiers, Pierre Grosseau, La Fleur et La Douceur soldats au rég^t de l'Île-de-France. — Joseph Martin et Pierre Bourdial, soldats au rég^t du Dauphin. — Claudine Chevallier rendue enceinte par le capitaine d'un navire à M. de Luynes, déclare que « si son enfant était admis à l'hôpital, ce ne pourrait être que pour un tems, que son intention était de l'en retirer dans quelques mois et que pour le reconnoître elle lui ferait attacher une boucle d'oreille. » — Marie-Jeanne-Baptiste de Morancourt, née en Allemagne, comédienne, femme d'Edouard des Rozée comédien dont elle est séparée. — La d^{lle} Guérin, comédienne et première chanteuse au spectacle de Nantes. — La dame Destival comédienne. — Le greffier de l'Hôtel-Dieu s'apprêtait à interroger Louise Vannier, domestique de « deux femmes du monde, » récemment accouchée, quand « la nommée Rafin, connue pour comode de ces sortes de créatures... (et) fort mauvais sujet, s'y est formellement opposée en nous tenant les propos les plus injurieux, ajoutant qu'elle avait cy devant écrit contre nous à Rennes et qu'elle comptait encore le faire pour cette occasion et nous ferait bien faire notre devoir ; qu'au surplus l'hôpital était riche et fait pour recevoir les enfans, qu'elle en avait bien fait recevoir d'autres ; enfin a continué ses propos injurieux toujours en nous menaçant. Ce qui nous a obligé à nous retirer pour éviter le tumulte que cette malheureuse affectait de vouloir faire, pour vraisemblablement nous occasionner des maltraitements. » — Hospice de charité pour les accouchements établi rue S^t-Similien par le s^r

¹⁰⁷ Tous ces Bostoniens sont manifestement dans volontaires pour la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Godebert, m^e en chirurgie. Une fille y accouche en faisant une fausse déclaration ; « d'où il résulte que l'auspice du s^r Godebert, quoique sagement établi, peut être préjudiciable aux pauvres orphélins. » — Une servante déclare être devenue grosse dans le quartier de la Madeleine chez une « tireuse de carte où elle fut à dessein de sçavoir quel serait son sort » (1783). — Une lingère accouchée chez une sage-femme répond que « si elle n'avoit point fait sa déclaration, c'est qu'on l'avoit persuadée que cette formalité n'étoit plus exigée depuis l'établissement de la maison des enfans orphelins, puisqu'elle étoit destinée à y recevoir également les enfans illégitimes. » — Le s^r Bourcard, fabricant d'indienne en société avec le s^r Pelloutier (1784). — Pierre Swaon, natif d'Amsterdam, ouvrier en indienne (1785). — le s^r Pompon de Rosambourg, fabricant de cartes à jouer, ayant sa fabrique dans le cloître Notre-Dame. — E. Colombeau, pinceauteuse en indienne et J. Bedain, dessinateur en indienne à la fabrique de la veuve Daviais. — Françoise Garnier, prisonnière au Bouffay, enceinte de cinq mois, avoue avoir eu l'année précédente un autre enfant et qu'elle fit « sa déclaration sous les noms de Jeanne Chiron, parce qu'on lui dit qu'elle n'avoit pas besoin de donner ses vrais noms » (1786). — La d^{lle} Marchand comédienne (1787) — P. Bievellot, ouvrier au corps royal de l'artillerie, compagnie de Guérin, en garnison au château. — Le s^r Bredinback, maître de harpe (1788).

GG. 759. (Cahier.) — 15 feuillets papier.

1788-1789¹⁰⁸. — Déclarations de grossesse. — Jeanne Buraton, native de Bordeaux, domestique de la d^{lle} Verdier comédienne. — Anne Albert, 17 ans, ravaudeuse, native de Nantes, se déclare enceinte de 9 mois du fait du s^r Longo, directeur de la Comédie, avec lequel elle a vécu maritalement (1788). — Laurent Mary, musicien au rég^t suisse de Château-vieux, ci-devant en garnison à Nantes, déclaré père de l'enfant d'une ravaudeuse enceinte de 7 mois (10 février 1789).

Mendicité.

GG. 760. (Liasse.) — 48 pièces papier, la plupart imprimées.

1719-1754. — Liste des vagabonds qui sont dans la prison de Nantes (1719). — Ordonnances de l'intendant de Bretagne contre les véritables vagabonds et pour la protection des ouvriers agricoles et autres (1720). — Arrêt de la Cour relatif aux « pauvres, mendiants, vagabonds, faineans, manchots, estropiez, gens sans aveu, capons » (1721). — Délibération et ordonnances du Bureau de Santé de Nantes, établissant « quatre chassegoux... armés à la manière acoustumée ; » — enjoignant aux officiers de

milice bourgeoise de perquisitionner à l'effet d'expulser les mendiants ; — défendant à quiconque « de loger ni retirer aucuns mendiants, vagabonds, coquillards, étrangers sans aveu » (1721). — Lettre du maire Mellier pour le paiement des « chasses vagabonds » et des soins donnés à l'un d'eux à la suite « d'une blessure notable qu'il a receüe en faisant ses fonctions, ayant esté attaqué par gens inconnus qui luy ont fait violence pour l'empescher d'arrêter un vagabond » (1723). — « Déclaration du Roy concernant les mendiants et vagabonds » (Chantilly, 18 juillet 1724 ; imprimés à Paris, à Nantes, à Rennes). — Ordonnances de l'intendant, en exécution de la Déclaration, relatant qu'il a pris des mesures afin d'établir en Bretagne huit hôpitaux généraux pour renfermer les mendiants : à Rennes, Vitry, Nantes, Vannes, Quimper, Landerneau, Morlaix et S^t-Briec (2 oct. 1724) ; — contre ceux qui insultent les archers des maréchaussées lorsqu'ils veulent arrêter les vagabonds (28 nov. 1724). — Modèles de passeports, de congés, de registres d'entrée et de sortie pour les mendiants. — Déclaration du roi à leur sujet (1750). — Etats des mendiants emprisonnés par les archers de l'Hôtel-Dieu et quittances des journées de géôle perçues pour eux par le concierge des prisons de la ville (1753-1754).

GG. 761. (Liasse.) — 36 pièces papier.

1720-1732. — Maison de charité à la Tour de la Poissonnerie. — Mémoire sur la maison de retraite des vagabonds établie par quelques personnes charitables. — Correspondance relative aux paiements faits au frère Hamon, administrateur principal de la maison de charité installée dans la tour de la Poissonnerie, tant comme subvention que pour le nettoisement des places publiques effectué par les pensionnaires de son établissement (1720-1723) ; — aux allocations consenties à Jean le Mesle dit frère Jean-Baptiste et au frère Michel Despains, successeurs du fr. Hamon (1723-1724). — Questionnaire avec réponses sur les lieux propres à interner les mendiants : « Les deux tours à côté de la porte de la Poissonnerie sont ce qui convient le mieux. » — Projet d'union à l'Hôpital général de la maison de la tour de la Poissonnerie où l'on renferme jusqu'à 40 mendiants, en transportant au premier la subvention de la Ville (1724). — Procédure entre la Ville et Jeanne Loquay, boulangère, réclamant 777 liv. pour fourniture de pain faite en 1724 aux mendiants de la « tour Saint Jacques proche la Poissonnerie, » où on les occupait à filer du coton au rouet et à piler du carreau pour faire du ciment. La Ville refusait de reconnaître cette dette non prouvée, incombant d'ailleurs à Despains, dernier administrateur de la Maison, qui l'avait finalement transformée en cabaret et s'était évadé après avoir vendu du vin en fraude (1732).

GG. 762. (Liasse.) — 61 pièces papier, 3 sceaux.

¹⁰⁸ Ce cahier rongé par les rats et au commencement duquel il doit manquer quelques pages, s'arrête à la date du 5 mars 1789.

1724. — Mendians à l'Hôpital général du Sanitat. — Mémoire touchant les divers hôpitaux de Nantes, en prévision de l'internement des vagabonds. — Renseignements sur les ressources du Sanitat choisi pour cet effet, et sur son personnel. — Projet de location de « la raffinerie du s^t Lemasne, laquelle n'est plus employée qu'à servir de gresnier et de magasin » et, sur le refus de Lemasne, d'une autre maison dite le Beau Séjour ; voisines l'une et l'autre de l'Hôpital général, ces maisons pourraient contenir de 4 à 500 personnes. — Mesures diverses afin de procurer les fonds nécessaires à l'établissement projeté. — Proposition d'autoriser les véritables pauvres invalides à mendier dans leurs paroisses respectives avec un tronc cadenassé par l'administrateur de l'hôpital. — Correspondance entre le maire Mellier et l'intendant au sujet de l'organisation du service des vagabonds dans les bâtiments du Sanitat affectés à cet usage et des aménagements à y faire. — Répugnance des archers de la maréchaussée à aider les chasse-gueux. — Facilité prêtées par les Récollets à l'évasion de deux mendians.

GG. 763. (Liasse.) — 102 pièces papier, 6 sceaux.

1725-1732. — Mandement de l'évêque de Nantes provoquant des aumônes en faveur des pauvres renfermés au Sanitat (impr. à Nantes). — Correspondance du maire relative à l'internement des mendians : frais qu'il nécessite, personnel y employé. Les 1 000 liv. payées antérieurement par la Ville pour le nettoyage des places publiques à la Maison de charité de la Tour de la Poissonnerie qui n'existe plus, transférées au Sanitat qui assurera ce service. Les archers de la maréchaussée se plaignent d'être traités de chasse-gueux, obligés qu'il sont de prêter main-forte à ceux-ci. Affluence des vagabonds à Nantes lors des fêtes de Pâques et insuffisance du personnel pour les arrêter ; on réclame à cet effet la réunion de la brigade de maréchaussée de Pont-château à celle de Nantes. Proposition d'embarquer pour Terre-Neuve ou l'Amérique les mendians en correction ; les négociants n'ont qu'une médiocre confiance dans ces auxiliaires (1725). — Instances de l'Administration réclamant « un secours de 6 000 l. à cause du renfermement » (1726). — Projet de limitation à quatre pour la Bretagne des hôpitaux affectés à l'internement des vagabonds : Nantes devant conserver cette charge. — « Le renfermement ne s'exécute point ici que d'une manière très imparfaite. On voit de toutes parts ici des mendians plus que jamais ; » cela tient à l'insuffisance des logements et des fonds (1727). — Les archers préposés à l'arrestation des malheureux sont occupés par l'Administration à d'autres besognes et la mendicité n'est pas réprimée (1730). — S'il y a tant de vagabonds à Nantes, « cela vient de ce qu'on n'en renferme point ; lorsqu'il arrive par hasard que les archers veulent en conduire au Sanitat, la populace les tirent de leurs mains » (1732).

GG. 764. (Liasse.) — 24 pièces papier.

1724-1752. — Procès-verbal d'un archer chargé de l'arrestation des mendians, rapportant les insultes proférées contre lui par des femmes, dont l'une « a levé sa jupe » en tenant des propos orduriers. — Condamnation du s^t Desbarres serrurier à quelques jours de prison et aux dépens montant à 78 l. pour injures à un archer. — Rébellion contre Constantin et Davy, cavaliers de maréchaussée, traités de « chasseur-gueux, archers de l'Ecuelle » par le bas peuple du quartier des Ponts qui parvint à couper les cordes dont ils avaient été obligés de lier un mendiant qui les frappait ; — contre n. h. François Moulmier, s^t du Breil et René Dupaty, cavaliers des brigades de Nozay et de Redon, lesquels, dans le faubourg du Marchix à Nantes, se virent enlever un vagabond qu'ils menaient au Sanitat et durent tirer l'épée pour se dégager de la foule menaçante (1724-1725). — Procès-verbal de Barthélemy Marcé échevin, accompagné de policiers, relatant ses recherches chez des logeurs. — La veuve Charier, demandant habituellement l'aumône dans le cimetière et à la porte de l'église S^t-Vincent, a frappé une autre mendiant en lui refusant sa part d'un écu de six livres donné à un baptême par M. [Simon, s^t] de la Carterie pour être partagé entre les pauvres ; enquête et interrogatoire (1751). — Condamnation de Joseph Dartigue, sergent de milice bourgeoise et cabaretier. Il passait tambour battant avec sa troupe devant la Maison de Ville lorsque, au cours d'une altercation avec des archers de l'Hôpital qui emmenaient une mendiant, il mit l'épée à la main contre les archers. — Incarcération au Bouffay comme vagabonde de deux bohémiennes (1752).

Médecins de la Ville.

GG. 765. (Liasse.) — 6 pièces parchemin, 9 pièces papier, 1 sceau.

1485-1780. — Lettres de François II, duc de Bretagne, instituant Arthur Savaton, licencié en médecine, comme « médecin continuel et résidant en notre cité de Nantes, » aux gages de 50 l. par an (Nantes, 20 sept. 1485). — Ordonnances diverses, dont deux au nom de Jean de Rieux, maréchal de Bretagne et capitaine de Nantes, prescrivant de payer les gages de Savaton et s'en référant aux susdites lettres de François II et à celles de la duchesse Anne, du 11 sept. 1490, pour le même objet (1488-1491). — Délibération des bourgeois décidant, attendu qu'il « y avoit souventes fois cours de maladies, tant de peste que autres, » de faire venir à Nantes [Guillaume] Gouraud, « très homme de bien de médecin, docteur fort bien sçavant et l'art et science de médecine, » lequel habite la Rochelle ; on lui servira une pension de 200 l. (1520). — Quittances délivrées par ledit Gouraud et Marie Potard sa veuve (1521). — Conventions entre la Mairie et Henri Mello le jeune,

docteur professant la médecine, en vertu desquelles, pour parer à l'absence de tout médecin à Nantes en cas d'épidémie, celui-ci s'engage à ne point quitter la ville plus de 24 heures sans se faire remplacer et à effectuer une visite par jour à l'hôpital ; il recevra un traitement de 400 l. (1625). — Nomination comme médecins ordinaires attachés au service de la Ville, des docteurs : Etienne du Frou, à la place de René Merlet décédé (1710) ; — Louis Lefeuve, s^r des Ferronnières (1717)¹⁰⁹ ; — Richard du Plessix (1723) ; — Louis Alexandre (1737). — Requête de la Faculté de médecine afin d'obtenir pour elle-même la place de médecin de la Ville qu'elle fera exercer alternativement par ses membres : le service actuel avec un seul médecin étant insuffisant (vers 1750). — Recommandation du s^r Le Merle pour la survivance de la place de médecin du Sanitat (1780).

Épidémies.

GG. 766. (Liasse.) — 3 pièces parchemin, 13 pièces papier.

1484-1665. — Quittances de dom Jean Frebert, aumônier et administrateur de l'aumônerie S^t-Clément hors la ville, pour diverses sommes allouées par les bourgeois « aux pauvres malades qui sont feruz de peste. » — Mandat de paiement aux aumôniers de S^t-Clément et de Toussaints « pour donner à boyre et à menger aux pauvres malades, vallez et chambrières, qui sont feruz de peste et qui de la ville sont menez ausd. aulmonneries » (1484-1485). — Acquit d'un poinçon de vin d'Orléans baillé à Nicolas de la Mothe, docteur en médecine, pour avoir fait un rapport à la suite duquel, vu le danger de peste à Rennes en sept. 1532, le Parlement avait tenu ses assises à Nantes (1534). — Ordre d'avancer 50 l. à Pierre Descaillun, receveur et miseur des pestiférés (1570). — Procédure en règlement de ses comptes lors de l'épidémie de 1570, entre P. Descaillun et la Ville, avec intervention de François de Bodieu, grand vicaire de Nantes, qui avait été chargé de centraliser les aumônes (1577). — Constitution de 500 l. de rente en faveur de Mathieu Bienvennat, apothicaire, auquel la Ville doit 8 000 l. pour médicaments fournis pendant la contagion (1628). — Gratification de 400 l. au miseur Antoine Nidelet « extraordinairement occupé au service de la Ville, tant à cause des malladyes contagieuses » qu'autres occurrences (1641). — Transport d'une rente de 318 l. consentie en 1628 par la Ville à feu Michel Regnard, apothicaire, comme paiement de 5 100 liv. à lui dues pour remèdes fournis aux malades de la contagion, transport effectué par les héritiers Regnard à Charles Moricaud, s^r du Vivier (1665).

GG. 767. (Liasse.) — 41 pièces parchemin, 12 pièces papier.

1477-1603. — Service médical. — Quittances aux miseurs par Jacquet de la Fontaine, chirurgien et barbier à Nantes, de ses 70 s. de gages annuels au service de la Ville (1477-1485) ; — « durant le cours des maladies de pestilance » (24 déc. 1481). — Requête de Jean Durant, barbier et chirurgien, adressée aux bourgeois de Nantes qui l'ont commis « à visiter et pancer les mallades de la maladye de peste. » Il requiert des instructions au sujet des pestiférés envoyés à S^t-Clément, réclame l'exemption pour lui du guet à la Sauzaie, et se plaint de ce que les personnes atteintes ne demandent pas assez vite « conseil de medicine, » alors que parmi ceux qui prennent « conseil de bonne heure..., o l'ayde de Dieu, il n'en meurt guère. » — Quittances de J. Durant, tant pour ses gages de 20 l. par an, que pour « droges à pancer les pauvres malades feruz de peste » (1485-1502). — Ordonnance de 45 l. à Jean Thoron dit Menéac, barbier, pour avoir traité les pauvres de l'Hôtel-Dieu « en temps et contagion de peste..., en grand dangier de sa personne » (1522). — Nomination, à raison du « dangier de mortalité qui à present pullule en ceste ville et forsbourgs, » de Similien Turcaud et de Julien le Roy, barbiers, « pour aller à l'aumosnerie et par les maisons des frappez et detenez de maladies, » afin de les soigner. Vu le préjudice qu'ils subiront — les gens sains évitant de fréquenter leurs boutiques — il sera alloué 100 s. par mois à chacun d'eux uniquement pour le traitement des pauvres (1530). — Requête, aux fins de paiement, de S. Turcaud qui, depuis la mort de J. le Roy, est seul chargé du service des pestiférés et a beaucoup perdu parce que « tout le monde estant en santé fouist de jour en aultre sa personne » (1531). — Quittances desdits Turcaud et Le Roy, tant pour gages ordinaires que pour soins aux malades de la contagion (1529-1533) ; — de Pierre Larme, barbier, adjoint à Pierre Dibel pendant le danger de peste (1533-1534) ; — de Pierre Dubel, m^e barbier et chirurgien, tant pour son traitement ordinaire à l'Hôtel-Dieu que pour ses gages extraordinaires à soigner les gens atteints de l'épidémie (1535-1536) ; — de Julien Pêche, « barbier des pestifferez » (1572). — Abandon pendant un an à J. Pêche du manoir et des revenus de l'Asnerie acquis par la Ville pour retirer les pestiférés, à charge en temps de contagion et sous peine de punition corporelle, de ne point se rendre à Nantes sans permission et, lorsqu'on l'y autorisera, « sera contrainct porter sur soy et en lieu aparent, sans avoir manteau, une grande escharpe rouge, tenant en sa main une grande verge blanche au bout de laquelle y aura deux sonnettes de letton qu'il sonnera ordinairement, et outre crira et huchera, à haute voix ces mots : Place, Place et autres mots semblables pour induire le monde à se retirer de bonne heure de luy, et ne pourra passer en quelque lieu que ce soit où y aura gens assemblés, qu'il n'y ait la largeur d'une grande charrette entre le peuple et luy » (1572). — Conditions faites par la Ville à Jean Bertran, compagnon chirurgien, pour remplacer Pierre Jachet,

¹⁰⁹ Cf. BB 146.

chirurgien du Sanitat, qui vient de mourir. Il sera tenu de soigner les gens contaminés du Sanitat et de la ville et, lorsqu'il sortira, d'« avoir en la main une gaulle blanche ou aultre marque pour le recognoistre. » On lui donnera un logement, 60 l pour s'aménager, 120 l. de gages mensuels, et 30 l. à la fin de l'épidémie « pour se desinfecter et absenter pendant le temps accoustumé. » Il pourra ensuite « exercer la chirurgie et barberie » à Nantes et y lever boutique (1603).

GG. 768. (Liasse.) — 14 pièces papier.

1582-1630. — Mémoire de Pierre Ernault apothicaire « pour médicamentz fournis aux malades de l'Annerye : ... Pour le cyrugien de l'Annerye ung *potus* cordial, suyvant l'ordonnance de M^r Hanry, XX s.... ; coral rouge sur le marbre broyé n drames, VIII s.... ; deux espatulles (spatules) de fer coustent X s.... ; une boeste codignac (cotignac), V s. » — Requête aux fins de secours de Catherine Beausy-maine, veuve de Marc Chevallier chirurgien, envoyé à l'Asnerie par la Communauté de ville pour soigner les pestiférés et qui y est mort de la contagion (1582). — Etat des dépense faites « par François Jahanneau, marchand, pour les pestifferez et autres subsonnez de l'estre, tant au lieu et sanitat de l'Asnerye, que ailleurs par cette ville et forbourg, » du 6 avril au 5 juin 1603, suivant commission à lui donnée par le maire et les pères des pauvres : Pain « tant pour led. Sanitat que à ceux qui estoint en la préee et ailleurs reffugiez pour s'esvanter ; » au trompette pour avoir été « à Cocquefou (Carquefou) bannir les deffances de MM. de la Ville de non venir ny frecquanter en ceste ville, à cause de la malladye de contagion quest ausd. lieux, de peur d'infecter cette ville ; » 12 pauvres mis hors de leurs maisons « envoiez à la préee de la Magdelaine pour s'esvanter ; » à Robert Gaultier, sa femme et ses enfants « qui sont cadenez au logis de Landyne Pillette, infectez de contaigion, » 50 s. ; 18 couchettes « de clisse pour mettre dans les tantes ; » 2 poulets pour Godart chirurgien, qui est malade, 6 s. ; herbes, fraises, citrons et oranges pour le même ; « à Pierre Doriou pour avoir imprimé la pollice ; » octave et service pour l'âme de Godart, chirurgien du Sanitat, 121. — Drogues fournies au Sanitat par Jean Paré, apothicaire, du 26 avril au 31 juillet 1605. Total : 760 l. — « Partyes fournies par Jullien Apvril pour le dezerement du Sanitat et autres maisons » : galipot, soufre, « tormentine, *aliàs* turbentine » (juin-août 1629). — Fournitures de Nicolas Athimon à son oncle « Estienne Bourboullon, controle de la Ville. » A côté de nombreuses livraisons de clous, on rencontre aussi du galipot, de la térébenthine, du soufre, des étoupes pour le Sanitat, pour une maison à Richebourg, pour jeter « en l'anfeu des Carmes » (août 1629 juillet 1630).

GG. 769. (Liasse.) — 47 pièces parchemin, 4 pièces papier.

1484-1552. — Mandats de paiement, d'un écu chacun à cinq sergents pour leurs peines « durant que la maladie de peste a eu cours en la ville et forbourg, à faire fermer les ostelz (et) à loger les francs archers pour la garde de la ville (nov. 1484) ; — de leurs gages, aux sergents qui ont visité et scellé les maisons pendant l'épidémie (1502) ; — à deux autres, « pour faire vuyder les mallades de la malladie contagieuse qui a eu cours et uncores dure à present, fermer et seeller leurs maisons et les faire conduyre à l'aumosnerie » (février-mai 1518) ; — à Raoulet Hubert, sergent, pour la même cause, à raison de 3 liv. par mois (fév-mai et sept. 1519, juin-oct. 1520, janv.-fév. et mai-sept. 1521) ; à René Bridel, sergent (oct. 1521-juin 1522). — Délibération de Ville, en présence de Louis Duboys, sgr des Arpentilz, capitaine de Nantes, établissant, « pour éviter le dangier de la peste qui pourroit plus grandement venir et pulluller..., Jehan Bouillou et Guillaume Rouaud pour faire vuyder hors lad. ville et forbourg les gens qui seront malades de peste, aussi pour fermer et barrer les maisons où seront lesd. malades, » aux gages de 4 l. chacun par mois (8 mars 1530 n.s.). — Quittances desdits Bouillou et Rouault (1530-1532). — Requête de la veuve de Rouault pour être payée des quatre derniers mois de gages de son mari (1533). — Quittances de Jacques Dando, successeur de Rouault et de Bouillou, sergent de la prévôté, pour son « office d'aller clourre et fermer les huys et portes des maisons où sont les gens pestifferez et les mepre hors d'icelles » (1534-1535). — Paiement des gages arriérés de Julien Martin « qui remonstre avoir servy durant la contagion l'espace de deux ans ; que pour ceste occasion son office de sergent de la court de Nantes luy a esté inutile durant led. temps, à raison que aucuns ne osoient se adresser à luy pource qu'il alloyt cheix pestifferez » (août 1550). — Salaire des sergents Julien Martin et Jean Bellaud employés « ès maisons où il y a eu et y a contagion, et y en avoir à present en plusieurs lieulx tant en la ville que fauxbourg » (avril 1552).

GG. 770. (Liasse.) — 10 pièces papier.

1582-1641. — Ordonnance de police défendant aux habitants sous peine d'amende et de punition corporelle en cas de récidive, attendu « que la peste et contagion jà pullulle en ceste ville, » de jeter « leurs infections et immondices sur les rues » et de souffrir « leurs enfens et serviteurs, de jour et nuit, faire leurs infections et nécessités sur les places » (avril 1582). — Ordonnance du duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, interdisant, pour « couper chemyn à la pestillance et contagion qui commence à pulluler et se rallumer en ceste ville, » l'entrée de Nantes « à toutes personnes des villes d'Orléans, Tours, Saulmur, Angers, Ancenys, Blain et autres endroitz notoirement contagieux..., sur peyne de la vie, non comprins le messaiger ordinaire de cheval de lad. ville d'Angers, » et prescrivant à tous les vagabonds

de regagner leurs paroisses natales dans les 24 heures, « sur peyne d'estre fustigués et chassez par l'exécuteur de la haulte justice » (nov. 1584). — Procès-verbal de Vaz, docteur régent en la Faculté de médecine, sur divers cas de « purpura, charbon, bubon » constatés par lui aux fauxbourgs de Bièce et de Vertais (1602). — Lettre au maire de Nantes l'avisant de la contagion et de la mortalité au Croisic où l'on ne prend aucune précaution pour conjurer le mal (1629). — Ordonnances défendant, à cause de la contagion, aux forains des provinces de Poitou, Anjou et autres en amont sur la Loire, d'entrer à Nantes sans certificats des juges de police de leurs ressorts ; — prescrivant de fermer et cadenasser « une maison du forbourg de Grand Bièce ; » — interdisant aux Nantais de se rendre à la foire du Marillais en Anjou ; — aux bouchers de « souffler dans leurs viandes » pendant l'épidémie ; — à « ceux qui ont esté dans le mauvais air de venir en personne aux logis des juges de la pollisse..., ny de se communiquer, sauf à les faire advertir par leurs voisins » (1631) ; — défendant au s^r Billy de la Briançais et à ses « gens infectez de peste... de sortir et se communiquer en fasson quelzconques, » à peine de 1 500 l. d'amende (1641).

GG. 771. (Liasse.) — 151 pièces papier, 12 sceaux.

1719-1724. — Bruits de peste à Angers ; le marchand qui a répandu cette fausse nouvelle mérite la prison (janv. 1721). — Demande de renseignements sur la santé à Tours et à Loudun (janv. 1721). — Arrêts du Conseil déclarant libre le commerce intérieur avec le Languedoc, le Lyonnais et le Dauphiné (fév. 1721) ; — exigeant des certificats de santé pour les marchandises destinées à la prochaine foire de Guibray, près Falaise (mai 1721) ; — obligeant les Commissionnaires de Paris et du royaume à déclarer la qualité et le poids des marchandises qu'ils expédient par les rouliers (juin 1721) ; — fixant les routes de Paris en Languedoc (août 1721). — Taxe pour les lettres de santé et le plombage des ballots (août 1721). — Prescriptions contre les détenteurs d'étoffes fabriquées en Languedoc, notamment à Marjevols en Gévaudan où la contagion s'est communiquée (sept. 1721). — Ordonnance de police pour l'expulsion de Nantes de toutes personnes suspectes et sans aveu : les circonstances exigeant des précautions contre le mal contagieux. — Incarcération de trois voituriers de l'évêché de S^t-Brieuc entrés à Nantes avec des balles de toile, sans lettres de santé. — Mainlevée requise par des marchands de draps de soie, de Rennes. — Lettre du Bureau de Santé de Lyon à celui de Nantes sur les difficultés faites à l'entrée des draperies de Lyon. — Précautions prises à l'occasion des bagages du rég^t de Beaucourt-dragons venus par eau d'Orléans à Nantes (oct.-nov. 1721). — Injonction aux aubergistes de tenir registre de leurs logeurs afin qu'on puisse vérifier leurs lettres de santé (déc. 1721). — Arrêt du Conseil permettant l'introduction à l'intérieur

du royaume des marchandises de Provence non susceptibles de contagion : huiles, vins, savons, etc. (30 mars 1722). — Mesures prises à Marseille le 8 juin 1722 en prévision de la contagion dont on redoute le retour. — Arrêts du Conseil autorisant la tenue de la foire de Bordeaux le 15 oct. 1722 : l'épidémie n'existant plus ; — révoquant diverses défenses préjudiciables au commerce (déc. 1722). — Lettre de L. A. de Bourbon, comte de Toulouse, au maire de Nantes, prescrivant des prières publiques et le tir du canon en actions de grâce de la délivrance du mal contagieux (fév. 1723).

Arrêts (imprimés) interdisant d'inhumier dans les églises (1719, 1724).

GG. 772. (Liasse.) — 12 pièces papier.

1721-1723. — Lazarets. — Achat par la municipalité de Nantes d'une loge construite dans la forêt de Touffou pour l'exploitation de celle-ci, afin d'y transporter les marchandises à désinfecter (1721). — Vente des matériaux du hangar de ladite forêt ayant servi de lazaret (1723).

Correspondance du maire Mellier touchant la suppression d'une chaloupe de santé « à Pouillac, généralité de Bordeaux, » et l'établissement d'un lazaret dans l'île de la Dive près l'Aiguillon (1723).

GG. 773. (Liasse.) — 103 pièces papier, 7 sceaux.

1738-1788. — Rapports de Louis Alexandre, médecin de la ville de Nantes, assisté de deux chirurgiens, sur une épidémie qui en six semaines a fait mourir 63 personnes dans la paroisse de Sucé, concluant à une péripneumonie maligne (1738) ; — sur une autre maladie en la même paroisse ; celle-ci n'est qu'une fièvre putride non épidémique (mars-avril 1749). — Envoi de divers médecins de la Faculté de Nantes à Vertou, S^t-Sébastien, la Haye-Fouassière, Haute-Goulaine, lors d'une épidémie de dysenterie : délibérations, rapports (sept.-nov. 1749). — Dysenterie dans une vingtaine de paroisses autour de Nantes : instructions appels à la charité publique et souscriptions, listes des malades et des morts, correspondance, comptes de médicaments, quittances des bouchers, des recteurs des paroisses et autres. Un état général pour 1765 seulement mentionne 11.100 malades et 2.653 décès (juillet 1765-mars 1766). — « Arrêt du Conseil d'Etat portant Règlement sur les fonctions et les travaux de la Société royale de Médecine, relativement aux Epidémies » (1786). — Lettre anonyme adressée au maire de Nantes au sujet d'un s^r Sueton, lequel a ouvert une salle dans la maison Villetreux, sur l'île Feydeau, pour inoculer les enfants du quartier (1788).

Quarantaines.

GG. 774. (Liasse.) — 47 pièces papier, 1 sceau.

1665-1720. — Arrêt du parlement de Bretagne levant les défenses de commercer avec la Hollande et interdisant, à peine de la vie, l'admission dans les ports de la province de trois vaisseaux malouins chargés à Toulon depuis que cette ville est affligée du mal contagieux, « qu'au préalable ils n'ayent fait une quarantaine exacte et rigoureuse. » — Transport de Louis Mesnard, échevin de Nantes, à S^t-Nazaire et à Paimbœuf, pour interdire toute communication avec *Le Chaudron doré*, navire de S^t-Malo mouillé à Mindin, arrivant de Toulon « infecté de peste » (1665). — Ordonnance royale réglant les précautions à observer dans les ports français touchant les navires venant du Danemark et de la Suède, et arrêtés locaux en conséquence : les vaisseaux devront mouiller à Mindin et débarquer leurs marchandises suspectes sur l'île S^t-Nicolas-des-Défunts, où l'équipage pourra prendre l'air et dresser des tentes (1712). — Mémoire sur les droits levés en divers ports de Bretagne par les officiers chargés de visiter les navires venant des lieux suspects. — Ordonnances réglant les mesures à prendre au sujet des vaisseaux arrivant de Hambourg, Lubeck et ports voisins. — Correspondance concernant *Le Chien Fidèle*, navire venu de Lubeck. — Procès-verbal relatif au *Henri*, de Hull en Angleterre, arrivé de Königsberg en Prusse, chargé de grains pour Thomas et Daniel Maenemara, marchands à Nantes. — Ordre d'informer si *L'Espérance* à réellement jeté à la mer ses laines et chanvres, comme le prétend de capitaine (1713). — Ordonnances restreignant à 15 jours, puis supprimant la quarantaine imposée aux vaisseaux de Lubeck, Brême et Hambourg (1714 et 1715). — Arrêt du Conseil permettant l'entrée libre des lins et chanvres étrangers jusqu'alors suspendue (1717).

GG. 775. (Liasse.) — 121 pièces papier, 13 sceaux.

1720-1721. — Peste de Marseille. — Ordonnance de la municipalité de Nantes enjoignant aux navires venant des parages de Marseille de faire quarantaine à Mindin ; les équipages pourront descendre sur l'île S^t-Nicolas-des-Défunts (21 août). — Arrêts du Conseil d'Etat (14 sept., 2 oct.). — Lettres de M. du Botdiguët, sénéchal de S^t-Nazaire, charge de veiller à l'exécution des mesures préventives. — Remise de certificats aux bateaux partant de Nantes, pour leur permettre d'être admis dans les ports espagnols. — *La Notre-Dame-de-la-Garde*, au s^t Marcourel, qu'on attend de Marseille, mouillera dans la rade de Bonne-Anse et recevra à son bord « deux Lorains de confiance, qui font partie de la garnison du château » comme Invalides et dont l'un sera toujours de quart ; ses marchandises seront ensuite débarquées sur l'île Dumet où l'on compte établir un lazaret. Procès-verbaux relatant que le navire n'a pu décharger à Cadix les marchandises destinées à ce port : menacé qu'il a été « de tirer dessus s'il ne se retiroit, » que la lettre de santé et le rôle d'équipage ont été communiqués « dans une écuelle de bois plaine de

vinaigre, » qu'il n'y a et n'y a eu aucun malade à bord et, vu le peu de sécurité de Bonne-Anse, concluant à ce que le bateau pût remonter à Mindin. Refus des Nantais d'adhérer à ces conclusions et injonction à *La Notre-Dame-de-la-Garde* de retourner à Marseille après avoir été ravitaillée ; toutefois les passagers, le pilote de Belle-Isle et les Invalides sont débarqués à l'île S^t-Nicolas, où des baraquements ont été installés pour eux. Levée de la quarantaine pour les gens déposés sur l'île S^t-Nicolas ; ils ont reçu des habillements neufs et le hangar et les vieux vêtements ont été brûlés. Détail des frais s'élevant à 3 234 l. 19 s. (sep.-nov. 1720). Difficultés pour le remboursement de cette dépense (déc. 1720-nov. 1721). — Saisie de savons arrivés sur *La Rose Rouge*, en dernier lieu D'Amsterdam, mais précédemment de Marseille (janv. 1721).

GG. 776. (Liasse.) — 120 pièces papier, 23 sceaux.

1721. — Arrêt de la Cour interdisant le commerce dans les îles de Jersey et d'Aurigny et tous rapports avec les trois navires actuellement sous Césambre. — Précautions recommandées contre les vaisseaux venant de Riga et de la Livonie. — Interrogatoire du capitaine et du chirurgien de *L'Union* ancrée à Mindin. Ils sont partis de Gènes le 16 mars 1721 avec des lettres de santé et n'ont point de malades. La mer étant grosse et le navire faisant eau, on l'autorise à prendre un abri plus sûr. L'intendant consentait à laisser débarquer la cargaison à Paimbœuf ; mais, sur les remontrances des Nantais alléguant que les savons qui se trouvaient à bord pouvaient provenir de Marseille, refus est fait à *L'Union* de séjourner dans le bas de la Loire. Elle retournera à Gènes ou à la Rochelle, lieu de sa première destination, ou bien se rendra aux îles S^t-Marcou, en Normandie. Réclamations du capitaine : son navire n'étant pas navigables. Vu la difficulté de lui procurer des calfats, il mettra sa cargaison sur l'île S^t-Nicolas, submergera son bateau pendant deux ou trois marées, après quoi il pourra entrer à Paimbœuf (mars-juillet). — Ordre à la tartane *Vierge de Miséricorde*, venue de Martigues, de quitter S^t-Nazaire, ses passeports étant suspects (juin-juillet). — Libre entrée au vaisseau *L'Amazone* arrivé de Livourne, lequel a purgé sa quarantaine et dont les 48 hommes portés sur le rôle d'équipage sont en bonne santé (juin-août). — Correspondance touchant *Le Saint-Jacques*, expédié de Livourne à M. Chiels, de Nantes, et la tartane *Sainte-Claire* d'Agde, chargée à Cadix pour M. Le Manne (juillet-août). — Projet d'établissement de chaloupes destinées à croiser sur les côtes de Bretagne, ou mieux de lazarets (juillet-août). — Gènes et Livourne n'étant « point soupçonnés de contagion, » on ne saurait refuser de recevoir les vaisseaux venant de ces ports, s'ils n'ont point communiqué avec la Provence (juillet-août). — Lettre de L[ouis de la Vergne de Tressan], évêque de Nantes, au maire Mellier, lui faisant part des bruits répandus sur la négligence des agents. On dit même

qu'un échevin a reçu mille pistoles pour favoriser l'entrée d'un navire suspect. Tout cela est fort préjudiciable au port de Nantes ; à Bordeaux et à la Rochelle, on est plus sévère (Paris, 21 juillet). — Entrée pour *La Marianne*, bélandre arrivée de Cadix. elle a subi dix jours de quarantaine à l'île S^t-Nicolas-des-Défunts, sur laquelle on brûlera les cordes et emballages, notamment les sacs de cuir avec poil qui contenaient de la conchenille (août-sept.). — Observations de Mellier à l'intendant sur les intentions du comte de Toulouse. Il trouve dangereux de faire interner au château du Taureau ceux qui auront trafiqué avec Jersey et Guernesey (août).

GG. 777. (Cahiers.) — 22 et 4^{es} papier.

1721-1723. — Ordonnances, arrêtés et mainlevées donnés par le « Conseil de la Santé de Nantes. » — Mainlevée au *Saint-Jean-Baptiste* qui, après avoir pêché la morue, est allé à Alicante. Il y a vendu sa cargaison et en a repris une autre (22 fév. 1721).

— Arrêtés et pièces diverses concernant *L'Amazone*, *Le Saint-Jacques*, *La Sainte-Claire*, *L'Union*, *La Marianne*, *La Généreuse*, etc. (1721) ; *La Minerve*, *La Dorothee*, etc. (1722) ; *La Victorieuse* venant de Lisbonne, *Le Comte Joseph* arrivé de Malte et *La Marie-Anne* d'Amsterdam (janv. et fév. 1723).

Bureau de Santé.

GG. 778. (Liasse.) — 45 pièces papier, 1 sceau.

1721-1722. — Etablissement et organisation. — Arrêt du Conseil portant établissement à Nantes d'un Bureau de Santé dont les séances seront tenues à l'Hôtel de Ville (30 août 1721, imprimé). — Arrêté municipal attribuant au procureur et au greffier de la ville les mêmes fonctions dans ledit Bureau (8 sept. 1721). — Ordonnance de l'intendant nommant MM. Richard et Boutin médecin et chirurgien du Bureau de Santé (1^{er} oct. 1721). — Correspondance concernant le projet du nouveau service ; ses attributions, notamment le pouvoir de régler les quarantaines ; la nomination du s^r Chinon comme interprète pour l'espagnol et l'italien ; le paiement de diverses dépenses.

GG. 779. (Registre.) — In-f^o, 150 feuillets papier, dont 73 écrits.

1721-1728. — Délibérations. — « Le présent registre... est pour servir à incérer les affaires qui concernent le Bureau de Santé établi en cette ville par l'arrêt du Conseil du trente août dernier. » — Dans le procès-verbal de la première séance tenue le 10 oct. 1721 en présence de Mellier, maire de Nantes et président du Bureau de Santé, est inséré ledit arrêt du Conseil. — Dépôt de marchandises arrivées d'Orléans, par eau, « dans les magasins ou lazaret

établi dans la maison de la Gibraye, en S^t-Sébastien ; » le directeur de la compagnie des Indes est autorisé à faire enlever au préalable 4 caisses de balanciers à plomb et 4 barils de plomb à marquer les mousselines. — Lettre du Conseil de Santé de Paris à celui de Nantes au sujet des étoffes sorties du Languedoc qui doivent être « mises en quarantaine, éventées et parfumées. » — Défense de loger les mendiants et vagabonds sans la permission du Bureau de Santé. — Transcription de certificats délivrés à des négociants de Lyon dont les marchandises expédiées à Nantes par Roanne et la Loire avaient été désinfectées avant leur départ. — Consignation à bord des bagages du rég^t de Beaucourt-dragons, arrivés par bateau d'Orléans à Nantes, avec deux officiers, 40 hommes et plusieurs dragons éclopés. — Arrêt du Conseil interdisant aux marins des brigantins et pataches faisant la police des côtes, de monter en mer à bord des navires avant la visite de santé. — Permis de continuer leur route sur Nantes pour des vaisseaux provenant de Cadix, d'Irlande ; de Bayonne, etc. ; pour la tartane *Sainte Marie et sainte Anne*, arrivée de Lisbonne (1721). — Ordonnance de l'intendant prescrivant de lever la quarantaine imposée à Brest à *La Françoise Joseph*, venue de Nantes sans lettre de santé, si réellement la balle de laine chargée à bord a été dégraissée et peignée à Nantes, comme le dit l'expéditeur. — Ordre d'informer contre ceux qui ont maltraité les gardes commis par le Bureau de Santé pour chasser les mendiants s'introduisant dans la ville. — Mainlevées à de nombreux « voituriers par eau » d'Orléans, Tours, Saumur, Angers, Roanne, lesquels ont justifié n'avoir rien de suspect dans leurs bateaux. — Le capitaine de *La Sara* d'Amsterdam fournit pour caution touchant l'exécution d'une ordonnance de santé, au sujet de 5 balles de coton filé de Jérusalem qu'il a à son bord, n. h. Pierre Sengstaek, négociant de Nantes, habitant le faubourg de Pirmil ; — celui des *Trois-Sœurs*, de même provenance, est cautionné par n. h. Jean-Antoine Sengstaek (1722). — Arrêts du Conseil et lettres de l'intendant touchant le mal contagieux. — Ordonnance du bailli de Langeron, commandant pour le roi à Marseille, dispensant de la quarantaine les navires sortant de ce port (1723). — Correspondance relative au vaisseau hollandais *Le Serrurier*, capitaine Ruitter (1724), et aux navires arrivant de la Morée (1728).

GG. 780. (2 cahiers.) In-f^o, 92 feuillets papier.

1721-1723. — Copie partielle du précédent registre. Ici, le dernier procès-verbal est du 23 juin 1723.

GG. 781. (Registre.) — In-f^o, 92 feuillets papier, dont 45 écrits.

1722. — Déclarations des « voituriers par eau, » du 23 mars au 16 nov. — Détail des marchandises arrivées à Nantes par la Loire sur des bateaux provenant d'Orléans, Tours, Saumur, les Ponts-de-Cé,

Blois, Roanne, avec défense de décharger jusqu'à ordonnance du Conseil de Santé. — À Nantes, les bateaux sont amarrés au port Maillard, vis-à-vis le château, aux quais Mellier, de la Maison Rouge, de M. Laurencin, « à la halle de la prée de la Magdelaine », « à vis la balise de la prairie de la Magdelaine », « au Fortuneau derrière la chapelle de la Magdelaine. » — À noter dans les cargaisons : des toiles de Laval, de S^t-Quentin et de Beaujolais ; de la « laine, manufacture de Reims, » 4 pièces « droguet, manufacture d'Amboise, » 2 pièces d'étoffe de soie de la fabrique de Tours, une boîte contenant des tabliers de soie brodés or et argent ; de la quincaillerie, 50 liv. 1/2 de « liche frite » (lèche-frite) ; des cuirs et chaussures ; du « fromage de Grière ; » des vins d'Auvergne, de Reims, de Champagne, de Bourgogne, de Languedoc ; un moulin à passer du blé ; des livres d'église et ornements de chapelle, des livres pour les s^{rs} Nicolas Verger, Cors, de Huqueville, du Rocher, libraires ; pour Mathurin Terrien, 2 portraits ; « pour le s^r Maurepas Cochon, 3 phaëtons garny de leurs rouës ; » pour le s^r Lelievre de Valoris, supérieur de l'Oratoire, 2 caisses de livres..., 2 boîtes de remèdes ; pour le s^r Pihery, 7 coffres et un grand mannequin contenant « des décorations de théâtre pour comédiens et hardes à leurs usages, » en provenance de Tours (1^{er} juillet) ; pour le s^r Lamiral, un métier de fer, à faire des bas ; pour le s^r Fellonneau, 30 ballots renfermant « vermillon, quinquinat, ollivette et terres agattes, » graines à semer, etc. ; pour M. le marquis de Coëtlogon, un panier vin de Champagne.

GG. 782. (Registre.) — In-^{fo}, 50 feuillets papier.

1721-1722. — « Extraits des Déclarations des voituriers par eau, » du 1^{er} oct. 1721 au 12 mai 1722. — Draperies de Lodève, de Reims, de Tours, de Sedan, d'Abbeville, basins de Troyes, étamines noires de Nogent le-Rotrou, une balle de 4 pièces « pinchignas », fabrique d'Amboise ; chapeaux de Lyon ; tapisserie d'Auvergne ; « une balle poil de chèvre et chameaux ; » quincaillerie et fusils de S^t-Etienne e Forez, galoches de Tours, une caisse verrerie et faïence venant de Nevers ; pour l'abbé Collet, 22 caisses de livres arrivant de Paris ; pour les Pères Chartreux, 2 balles étoffe de laine blanche fabriquée à Loches, déclarées par le R. P. dom de Coussy, procureur des Chartreux ; 24 ballots de fournitures pour l'habillement du rég^t des Landes, en provenance de Paris, chargés à Orléans ; 2 valises pour les PP. Lejay et de la Menardaye, prêtres de l'Oratoire ; papiers et livres à l'usage du P. Moignon, de la Compagnie de Jésus ; livres destinés au libraires Maillard et Douët ; pour le roi d'Espagne, 2 barils de beurre embarqués à Orléans ; 3 boîtes de pêches, 3 pots de câpres, une boîte contenant 100 « truffes », venus de Chinon ; poires de Bon Chrétien ; 52 barriques « sirop melasses d'Orléans ; » 87 barils poudre à canon, de même provenance ; pour le s^r René Montaudouin, une caisse contenant plusieurs tableaux ;

212 milliers de fer destinés à la Marine, chargés à La Charité ; pour les PP. Récollets, un paquet « racine d'asperche, » arrivé de Tours ; pour « M^{me} la marquise d'Orvaux », un panier de bouteilles de vin de Champagne ; une caisse contenant « masques et souliers pour homme ; » pour Pierre Cavalin, muletier du Bourg-de-Batz, 29 balles de marchandises de laine pour mener en Basse-Bretagne.

GG. 783. (Registre.) — In-^{fo}, 100 feuillets papier.

1722. « Extraits des Déclarations des voituriers par eau, » du 13 mai au 5 nov.¹¹⁰

GG. 784. (Liasse.) — 56 pièces papier, 11 sceaux.

1721. — Placard au nom des Etats-Généraux des Pays-Bas, au sujet de la police sanitaire avec la France (12 sept., imprimé en français à La Haye). — Arrêts du Conseil d'Etat concernant les marchandises venues du Levant (14 sept.) ; — les précautions à prendre à l'égard des bâtiments étrangers qui abordent avec des marchandises dans les ports du royaume (1^{er} oct.) ; — interdisant aux pataches et aux barques de pêche d'accoster les vaisseaux avant que « les Bureaux de Santé n'ayent fait leur descentes » (10 nov.). — Correspondance touchant les tartanes *Sainte-Marie* de Martigues et *Saint-Antoine*, et le navire *Saint-Joseph*, arrivés de Cadix à Paimbœuf et à S^t-Nazaire (sept.-oct.) ; — *La Catherine-Louise* de Dieppe, venant du Portugal, « commandée par Roger Prudomme, qui n'est guères prude cependant ; » sur la demande de ses passeports, « il envoya tout au diable... C'est un drolle qui meriteroit bien croquer le marmot avec ses 500 barriques de fruits » (22 nov.). — Lettre de l'intendant de Brou au maire de Nantes : le Bureau de Santé sera autorisé à faire brûler les vêtements des marins, s'il le juge à propos, bien que cela ne soit pas spécifié dans les arrêts du Conseil (11 oct.). — Forme des interrogatoires à faire aux équipages par le Bureau de Santé (20 nov.).

GG. 785. (Liasse.) — 121 pièces papier, 16 sceaux.

1722-1723. — Refus de J. Goupil, capitaine du *Le Seip*, arrivant de la Martinique, chargé de sucre, coton et cacao, de communiquer ses papiers aux juges de Santé de Concarneau, et mesures à prendre à son égard à S^t-Nazaire. comme il a exhibé ses rôles à Bénodet et qu'il n'a rien de suspect, on lui permet d'entrer en Loire ; mais il paiera 40 l. d'amende pour refus d'obéissance (janv.-fév.) — Lettres de M. Galliot de Gran, sénéchal de S^t-Nazaire, signalant l'arrivée de navires provenant de Gênes, Cadix, Bilbao, Lisbonne, avec l'indication sommaire de leurs cargaisons ; — offrant incidemment au maire Mellier un agneau du pays, « si en cas vous faisiez gras ce caresme, » car ils sont très goûtés. Mellier répond de

¹¹⁰ Ce registre, dont 30 folios seulement ont été utilisés, fait à peu près double emploi avec la partie correspondante du registre GG 781.

même : « Mon épouse est obligée de faire gras pendant ce Carême, étant sur le point d'accoucher » (2 mars) ; — notant la perte dans les parages d'un vaisseau appartenant à M. Montaudouin de Launay ; toutefois la cargaison a été sauvée (18 mars) ; — exposant les difficultés faites au s^r du Frexou, chirurgien à S^t-Nazaire, pour avoir visité et parfumé des navires : les s^{rs} Bouin et Collin, chirurgiens à Paimbœuf, disant avoir ce monopole dans la rivière. — Le brigantin *Hirondelle* ayant fait à Livourne une sévère quarantaine, a été admis à Nantes en libre pratique sans difficulté (1^{er} août). — Refus par le Bureau de Santé de recevoir des balles de coton du Levant faisant partie des cargaisons de *La Sara*, de *La Marie-Albertine* et des *Trois-Sœurs* arrivées d'Amsterdam (10 et 30 sept., 4 oct.). — Naufrage du *Saint-Jacques* au Pouliguen et visite de sa cargaison (oct. 1722). — Admission à Nantes avec tout leur chargement, du *Saint-Joseph* parti de Malte, port qui est indemne, mais où il a embarqué des balles de coton filé originaires du Levant (déc. 1722-janv. 1723) ; — de *La Demoiselle Anna* arrivée d'Amsterdam avec une balle de coton venue de Marseille à Amsterdam en juin 1720 (fév. 1723). — Délibération du Bureau de Santé au sujet d'un vaisseau français attendu à Nantes, provenant d'Alexandrie. Il aurait plusieurs matelots atteints de la contagion et le bey de Tunis n'a pas voulu l'admettre. Refus du sénéchal de Bourgneuf de laisser publier et afficher ladite Délibération du Bureau de Nantes, attendu que celui-ci n'a aucune juridiction dans la rade de Bourgneuf (juin). — Suppression de la quarantaine à Marseille (30 juin). — Précautions contre des navires partis du Levant, lesquels croisent dans la Manche et sur les côtes de Hollande et dont on dit les équipages infectés (août-déc. 1723).

GG. 786. (Liasse.) — 23 pièces papier, 4 sceaux.

1724-1731. — Le vaisseau hollandais *Le Serrurier*, capitaine Ruiter, a chargé à Smyrne en juin 1724, pendant que la peste y régnait ; sa cargaison aurait ensuite été débarquée à Amsterdam sans précautions ni quarantaine. Ces dires sont exagérés. — Faux bruit d'une maladie contagieuse à Lisbonne (nov. 1726). — Obligation pour les navires de Nantes faisant voile vers l'Espagne de prendre des lettres de santé (fév. 1728). — Précautions à observer au sujet de 3 vaisseaux partis de Zante, en Morée (juin 1728). — Lettre de l'intendant au maire de Nantes relative à une maladie qui règne à Cadix ; comme elle est simplement épidémique et non contagieuse, il suffira de prendre des mesures préventives sans interdire tout commerce (nov. 1730). — Délibérations touchant un navire attendu de Cadix et un autre venu du Levant, auxquels on a refusé l'entrée en Angleterre, en Hollande et à Dunkerque (1731).

GG. 787. (Liasse.) — 62 pièces papier, 1 sceau.

1747-1788. — Délibérations au sujet de navires venant de Barbarie soupçonnés de la contagion (1747, 1749). — Injonction à *La Française-Marie*, arrivée de Salé, dans le Maroc, à Mindin, de lever l'ancre au premier bon vent et d'aller purger sa quarantaine au lazaret de Marseille, ainsi que le prescrivent les règlements (déc. 1749). — Précautions en vue de l'arrivée de *L'Hélène*, bateau hollandais chargé de laines, qui n'a fait à Gibraltar qu'une quarantaine insuffisante (1750) ; — contre la peste qui règne dans les ports du Levant (1751). — « De par le Roy La Peste est en Portugal. Ordre de mouiller à la Bonne-Ance, sous peine d'être coulé à fond » (1757 ; placard imprimé en 4 langues). — Réorganisation du Bureau de Santé à l'occasion de la maladie contagieuse sévissant en Pologne et des mesures à prendre en conséquence (1770). — Ordonnances dudit Bureau et Instructions. — Interrogatoires faits à distance par la Commission de Santé à 4 navires venus du Nord, ancrés à Mindin, et à 3 autres mouillés à Bonne-Anse. Permis de débarquer : les équipages n'étant pas malades, « ce que le médecin nous a certifié et l'avons reconnu par nous mêmes à leurs bonnes fisionnomies et à leur gaïeté, après les avoir fait paroître sur le pont les uns après les autres ; » *aliàs* « à leurs faces vermeilles et à leur embonpoint » (oct. 1770). — Condamnation contre Poireau, maître du *Saint-Jean-Baptiste*, de Bordeaux, son pilote et un barger, lesquels ont remonté sans ordres de Mindin à Paimbœuf, puis à Nantes. — Procès-verbal pour contravention contre le barger Bernard, qui s'est rendu à bord du *Voltaire* venant du Cap (déc. 1770). — Correspondance de Guérin de Beaumont, procureur syndic de Nantes, relative à diverses mesures sanitaires (1770-1771). — Ordonnance prescrivant d'armer une chaloupe, d'établir une batterie sur le cimetière de S^t-Nazaire, etc., à propos d'un gros navire hollandais venant de Gibraltar, dont le capitaine est mort de la peste (nov. 1771). — Ordres et instructions à l'occasion d'« un bâtiment Ragusois, qui..., après avoir essuyé plusieurs accidents de peste, a débarqué à Tanger environ 150 Maures. » — Suppression des précautions extraordinaires (août et nov. 1784). — Ordonnance de santé à raison de la peste qui s'est manifestée à Alger, y faisant périr chaque jour 150 à 200 personnes, et du danger causé par la sortie de ce port de corsaires atteints de la maladie (juin 1787). — Procès-verbaux et jugement contre le brigantin *Caprice*, provenant de Cadix. Malgré la défense de quitter son mouillage près Mindin jusqu'à nouvel ordre, le capitaine Péau ayant appareillé, la batterie tira à boulet en avant du brigantin ; celui-ci s'arrêta aussitôt et remplit les formalités. Le bateau pourra remonter le fleuve puisqu'il est indemne ; mais il paiera 12 l. d'amende pour avoir levé l'ancre, 24 l. « pour le coup de canon que sa désobéissance a forcé de faire tirer sur son bâtiment » et tous les frais (juillet 1787). — Bourse de jetons au s^r du Frexou, commissaire du Bureau de Santé à S^t-Nazaire (1788).

1787. — Délibérations. — « Le présent registre contenant 148 feuillets¹¹¹ de papier timbré... pour servir au greffier de l'hôtel de ville à inscrire les délibérations, ordonnances et autres actes du Bureau de Santé, établi en cette ville par arrêt du Conseil du 30 août 1721. » — Au début, transcription dudit arrêt de 1721¹¹². — Ordonnance de juin 1787 touchant la peste d'Alger, et documents de juillet, même année, au sujet du brigantin *Caprice*¹¹³. — Délibération tendant à la suppression des batteries et du bateau de santé établis à S^t-Nazaire afin d'empêcher les vaisseaux suspects d'entrer en Loire, attendu que les froids qui se font sentir annoncent la fin du mal et que « les papiers publics apprennent que la peste a cessé à Alger » (nov.).

¹¹¹ De ce registre assez volumineux, nous n'avons plus que le premier cahier dérelié. Il est fort possible que le reste, demeuré en blanc, ait été employé à un autre usage.

¹¹² Cf. GG 778. Le même arrêt se trouve également en tête du registre GG 779.

¹¹³ Cf. GG 787.